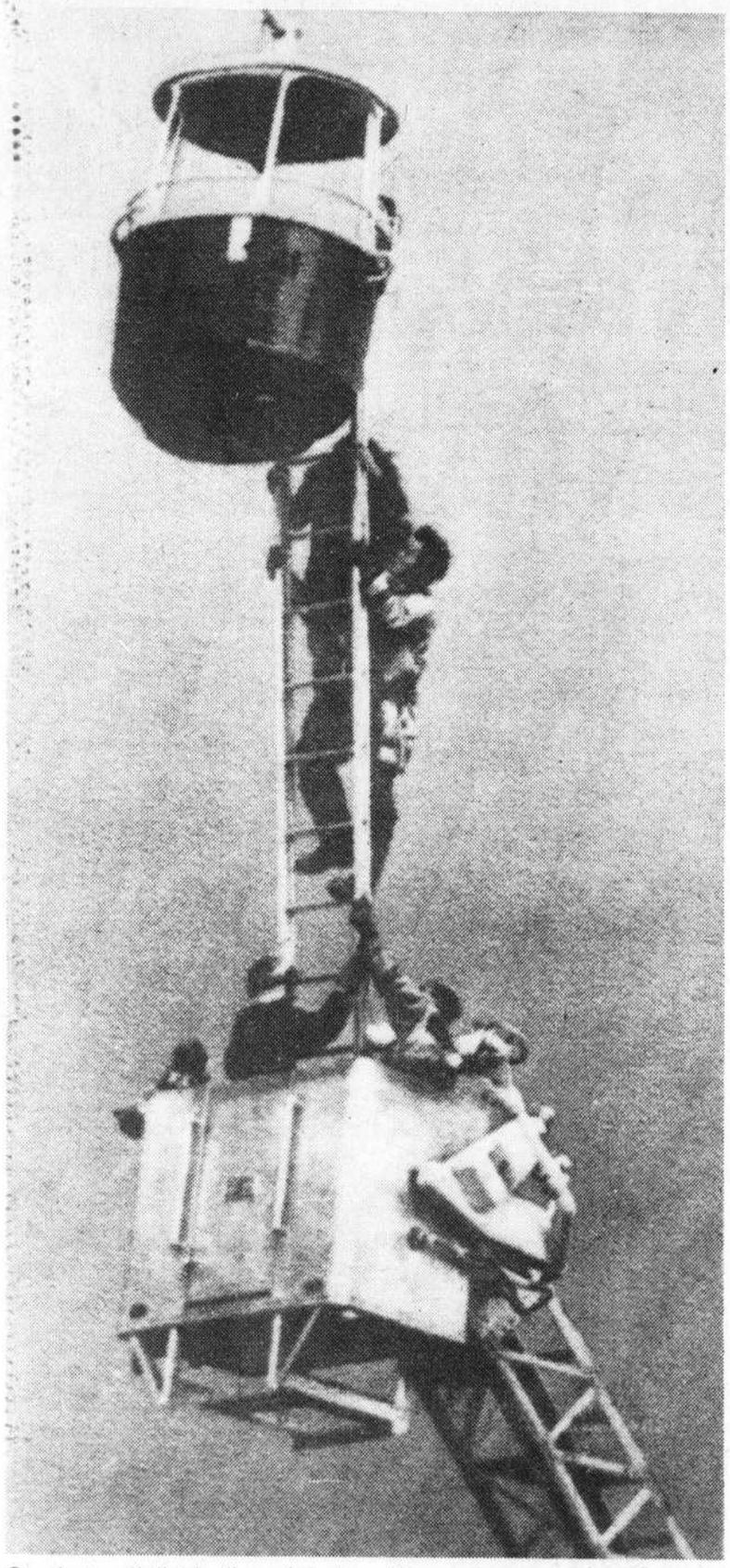
LE DEVOIR

fais ce que dois

Le Caveau — la petite boite française où l'on mange bien.
au 2063 rue Victoria (arrière les Terrasses) 844-1624

Vol. LXIX - No 94 | Averses. Maximum 9 | Montréal, mardi 26 avril 1977 | Férie | 25 CENTS



Ce n'est qu'à l'aide d'une échelle solidement retenue dans le panier que les pompiers ont réussi à secourir, sur une hauteur de 100 pieds, une femme prise dans une gondole, au parc d'amusement de Kings Mills (Ohio). Une panne technique avait interrompu le téléphérique alors qu'il transportait plusieurs personnes. (Téléphoto AP)

La charte du français

Le projet sera déposé mercredi

QUEBEC — Le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, déposera demain après-midi à l'Assemblée nationale le projet de Charte du français au Québec qu'il aura à défendre au nom du gouvernement au cours des prochains mois.

Et selon toute vraisemblance, le gouvernement profitera de ce dépôt pour, dans un geste symbolique, rompre avec la tradition qui veut que les versions anglaise et française d'un projet de loi se côtoient dans un même document, le texte français occupant le côté gauche de la page, le texte anglais le côté droit.

Le bureau de M. Laurin n'a pas voulu commenter dans un sens ou dans l'autre une information parue dans le quotidien La Presse faisant état de ces changements. Selon ce journal, le texte français occupera toute la page, bien qu'une version anglaise de ce document sera déposée en même temps que le texte français.

Le projet de loi comptera 177 articles. Après un court préambule, l'article premier dira simplement que "le français est la langue officielle du Québec". Les autres articles expliqueront les modalités d'application de cet énoncé de principe dans les secteurs du travail, de l'enseignement, des entreprises, des communications (affichage) et de l'administration publique, créera des organismes chargés de l'application de la loi.

Le Livre blanc sur la langue qui a précédé le dépôt du projet de loi contenait plusieurs dispositions qui ne seront pas toutes reprises cependant dans le projet de loi. Certaines politiques viendront plus tard, dans le domaine de l'édition par exemple, compléter le projet de loi. Toutefois les règlements qui accompagneront le projet de loi devraient reprendre les dispositions du Livre blanc qui n'auront pas été intégrées dans le projet de loi. Ces règlements devraient être rendus publics dans les jours qui suivront le dépôt du projet de loi.

Le projet de charte a subi quelques modifications la semaine dernière alors que le Conseil des ministres y mettait la dernière main. Ces changements, même s'ils ne modifient pas les principes fondamentaux énoncés par le Livre blanc, ont été qualifiés de substantiels par le premier ministre, M. René Lévesque. Cependant M. Laurin a de son côté dit croire qu'il ne s'agissait pas de modifications de fond dans l'ensemble.

Normalement, le projet de loi sera adopté en première lecture demain, puis déféré immédiatement à une commission parlementaire qui tiendra des audiences publiques. Celles-ci devraient débuter d'ici trois semaines environ.

Une "conversion" tardive

Andras se résoud à créer un poste de "contrôleur"

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Ce n'est que cinq mois après avoir subi les vertes semonces contenues dans le rapport du vérificateur général du Canada, M. James Macdonnell, que le gouvernement s'est enfin résolu à donner suite à la principale recommandation de celui-ci, la création d'un poste de "contrôleur général".

En novembre, tant le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, que le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, s'étaient opposés avec la dernière vigueur à un tel geste qui, selon eux, tendait à remettre en question le principe parlementaire de la responsabilité ministérielle. Les ministres, avait alors expliqué M. Andras, pourraient devoir céder leur responsabilité administrative aux mains d'un "gestionnaire unique", fonctionnaire au surplus.

M. Andras a expliqué hier aux Communes qu'il avait changé d'idée après "une série d'entretiens personnels constructifs, longs et détaillés avec le vérificateur général" et qu'il s'était ainsi rassuré sur la portée de sa recommandation et sur ses effets sur une hiérarchie que tous savent fort réticente à voir arriver un nouveau cadre.

Le ministre des Approvisionnements et services, M. Jean-Pierre Goyer, qui présentait cette décision à la presse francophone, s'est bien défendu d'y voir une "conversion".

■ ***La marée noire: des vents violents retardent les efforts de colmatage (page 6)***

Il faut plutôt parler "d'évolution" selon lui. Il rappelle que le gouvernement, en novembre, avait préféré créer une commission royale d'enquête sur l'ensemble des problèmes d'administration et d'imputabilité soulevés dans le rapport du vérificateur général, plutôt que de nommer un contrôleur. Mais les travaux d'une telle commission "prennent du temps", dit-il, et on croit désormais qu'il vaut mieux créer le poste de contrôleur, quitte à reviser la décision si la commission ne se rallie pas à cette solution à l'issue de ses travaux.

Le vérificateur, M. James Macdonnell, assistait à la déclaration de M. Andras, des galeries des Communes, et s'est rendu par la suite féliciter chaudement le ministre, dont on dit qu'il est le principal artisan de la victoire contre la vive résistance des hauts fonctionnaires.

"Je vis mon plus beau jour depuis ma nomination au poste de vérificateur général du Canada", de s'exclamer peu après M. Macdonnell, rayonnant, devant des journalistes. Le mandat confié au contrôleur général est "en complémentarité complète" avec le sien, dit-il, et semblable à celui qu'il définissait déjà dans son rapport de novembre.

M. Andras a indiqué hier que le gouvernement est à la recherche de l'oiseau rare qui voudra bien occuper ce poste-clé dont le vérificateur disait déjà il y a cinq mois qu'il aurait "dans le domaine financier, les responsabilités les plus lourdes, tant dans le secteur privé que dans le secteur public au Canada."

Comme le proposait M. Macdonell, le contrôleur général, qui sera le chef de l'administration financière du gouvernement, aura rang de sous-ministre et relèvera directement du président du Conseil du Trésor. Ce dernier demeurera cependant le premier responsable de la gestion générale du budget gouvernemental, dont il formule les politiques d'ensemble.

Le contrôleur, d'expliquer en d'autres termes M. Goyer servira en quelque sorte de "garde-fou" et surveillera la mise en place et le déroulement du contrôle budgétaire. Il s'occupera, a précisé M. Andras aux Communes, "de la qualité et de l'harmonie des contrôles, des politiques et des pratiques d'administration financière en usage dans toute la fonction publique fédérale."

On a cependant fait remarquer que le nouveau contrôleur général n'aurait pas de fonction de direction à l'égard des contrôleurs ou administrateurs financiers en chef qui sont déjà en place dans chacun des ministères ou organismes de la Couronne, mais qu'il s'agira d'une relation "fonctionnelle". Il pourra leur suggérer des "orientations", des modes de contrôle, mais le président du Conseil du Trésor continuera à émettre ses directives aux contrôleurs via les sous-ministres de chacun des ministères.

"J'espère pour ma part que ce ne sera pas une superstructure de plus", d'échapper M. Goyer avec un brin de scepticisme hier, en tentant de clarifier ce délicat échafaudage bureaucratique. Le ministre des Approvisionnements affirme qu'on ne sait encore rien du coût de cette addition au bureau du Conseil du Trésor.

La nouvelle fonction de contrôleur général n'aura rien à voir avec celle qui a été abolie en 1969, hautement centralisée et exerçant une vérification "a priori" sur toutes les dépenses gouvernementales. Le gouvernement, ont fait remarquer MM. Goyer et Andras, tient à respecter l'esprit de la réforme effectuée à la suite des travaux de la commission Glassco, au début des années 60, qui a remis la pleine responsabilité de leur gestion à chacun des ministères, organismes et corporations de la Couronne.

"Il s'agit maintenant de faire revenir un peu le balancier pour corriger certaines lacunes", de préciser M. Goyer qui prévoit toutefois que le "mariage sera difficile" entre la nouvelle fonction de contrôleur et le travail déjà assumé tant par le Secrétariat du Conseil du Trésor que d'autres ministères.

Aux premières lignes de son rapport de novembre, le vérificateur général avait lancé un cri d'alarme avant de recommander prioritairement la création du poste de contrôleur général. "Je m'inquiète sérieusement, y disait-il, du fait que le Parlement — et en réalité le gouvernement — ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics, ou semble près de perdre ce contrôle."

Voir page 6 Contrôleur général



Robert Andras

Casques verts syriens et extrémistes palestiniens s'affrontent à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — Soixante-quatre personnes dont dix-huit soldats de la Force arabe de dissuasion (FAD), ont été tuées, au cours des affrontements qui se sont déroulés dimanche et hier à Beyrouth entre les "casques verts" et des "extrémistes palestiniens", a-t-on appris de bonne source, dans la capitale libanaise, hier. Il y aurait en outre de nombreux blessés. Les affrontements entre la FAD et les Palestiniens se sont poursuivis pendant une bonne partie de l'après-midi aux abords du camp palestinien de Sabra, dans le quartier ouest de Beyrouth.

C'est le plus lourd bilan enregistré au cours de combats dans la capitale libanaise depuis la fin de la guerre en novembre dernier. Deux véhicules blindés appartenant à la Force arabe ont par ailleurs été détruits lors des combats.

Selon la radio phalangiste (chrétiens), les dix-huit victimes de la Force arabe de dissuasion seraient six soldats saoudiens et douze soldats syriens.

Du côté palestinien, il y aurait eu trente morts auxquels s'ajoutent onze membres du Parti nassérien libanais, dirigé par Issam Al Arab (anti-syrien), précise la même radio. Le nombre des morts et blessés civils n'est pas connu.

Les affrontements avaient débuté dimanche matin sur la corniche Mazraa dans le quartier ouest de Beyrouth et ont opposé pendant deux jours des membres du Front du refus (hostile à toute solution négociée à la crise du Proche-Orient) et des unités de la Force arabe, renforcée par des membres de la Saïka, organisation palestinienne, d'obédience syrienne.

Après une pause de dimanche soir au matin les combats avaient repris hier en fin de matinée aux abords du grand camp de Sabra. Les tirs à l'arme lourde succédant aux tirs à l'arme automatique.

Les rues du secteur, notamment le boulevard Mazraa, habituellement embouteillé par les voitures, étaient désertes. Comme pendant la guerre civile, certains habitants du quartier s'étaient réfugiés momentanément dans d'autres endroits.

La Force arabe de dissuasion avait disposé des chars et des autos-mitrailleuses sur deux côtés d'un rectangle d'environ 200 m. de long et 300 m. de large, matérialisant la zone de combats. Installés sur les deux autres côtés, les Palestiniens du Front de refus (hostile à toute solution négociée au Proche-Orient) harcelaient de temps à autre la FAD.

Des échanges nourris d'armes automatiques ont été également entendus hier après-midi près de l'hôpital Makassaed (Association islamique). Les rues du périmètre étaient bouclées par la FAD, et des habitants du quartier incitaient les passants à une extrême prudence.

Plus encore que les combattants, les tireurs isolés constituaient une menace. La tactique était toujours la même. Un tireur isolé, généralement en civil, pénétrait dans un immeuble muni d'un fusil à lunette. D'une des fenêtres du bâtiment, il tirait plusieurs coups de feu puis disparaissait avant d'être repéré.

L'un d'eux a d'ailleurs quitté juste à temps la fenêtre de son immeuble. Les soldats de la FAD, qui l'avaient localisé, avaient aussitôt arrosé la façade, sans atteindre le tireur. L'homme est ressorti de l'immeuble, le fusil à la main et a gagné un autre pâté de maisons.

Voir page 6: Casques verts

Les Franco-Manitobains divisés contre eux-mêmes

par Bernard Descôteaux

"French-only school called separatism".

Le Winnipeg Free Press ce jour-là a ainsi stygmatisé les efforts des Franco-Manitobains qui, voulant obtenir la création d'un réseau d'écoles françaises, se butent à un peu tout le monde. Cette journée-là, c'était un groupe d'anglophones qui faisait obstacle à leur volonté. A d'autres moments, ce seront des Franco-Manitobains qui se dresseront en adversaires de ce projet collectif.

Jean-Jacques Le François, le directeur de La Liberté, l'hebdomadaire "national" des Franco-Manitobains, souligne cette division au sein de la communauté francophone en se disant consterné car cette bataille pour les écoles françaises est en quelque sorte la bataille de la dernière chance.

"Je vois ça comme un tournant, car sans écoles françaises, ce sera l'anglicisation assurée, le français sera une langue seconde", affirme-t-il avant de préciser que si les Franco-Manitobains ne réagissent pas, il ne voit pas "comment ils pourront s'en sortir".

L'avenir de cette communauté n'est pas rose. Sans être Franco-Manitobain lui-même, M. Le François connaît bien ses problèmes. Originaire de la région de Québec, cet homme d'âge mûr a pris la direction de La Liberté en 1975. Presque seul, aidé d'un coopérant français et d'une jeune fille d'origine hindoue, il réalise chaque semaine ce journal qu'il qualifie lui-même de journal de combat.

Au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR, il a fait le point sur ces problèmes comme les lui ont fait connaître ses tâches de directeur du journal qui l'ont situé à un point central de la communauté, qui l'ont forcé à être de toutes les batailles et tous les débats.

Les Franco-Manitobains forment une petite communauté. Le recensement de 1971 établit à 86,515 le nombre de Manitobains qui sont d'origine française, soit 8.8 pour cent de la population. Les groupes ethniques d'origine allemande et ukrainienne qui représentent respectivement 12.4 et 11.5 pour cent de la population manitobaine sont numériquement plus importants. Si précaire que soit leur position dans la mosaïque manitobaine, la communauté francophone apparaît encore plus menacée quand on souligne qu'il n'y a plus que 39,600 personnes qui utilisent le français au foyer, dans la famille.

Le drame, de dire M. Le François, c'est que plus le temps passe, de moins en moins de francophones utilisent le français. Dans les corridors d'école, dans les cours de récréation, les enfants communiquent entre eux en anglais. Même au Collège universitaire de Saint-Boniface le dégré d'anglicisation est très élevé et les étudiants ont peine à comprendre leurs professeurs qui donnent leurs cours en français. Au centre culturel franco-manitobain, il n'est pas rare non plus d'entendre parler anglais. Nombre de jeunes admettent avec candeur qu'il est "plus facile de parler anglais".

Comment expliquer ce glissement lent et sûr vers l'anglais? Pour M. Lefrançois, c'est d'abord et avant tout le résultat de "60 ans d'interdiction du français", alors que la Loi Norris abolissait en 1916 le français dans les écoles.

L'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, avec comme ressource principale "le sou de l'écolier" s'est posée comme une sorte de ministère de l'Éducation parallèle pour les Franco-Manitobains. Pour assurer la survie de leur communauté, les Franco-Manitobains en ont arraché. Se rappelant leurs difficultés, ceux qui sont ainsi passé à travers ont le réflexe de vouloir rendre la vie plus facile à leurs enfants et les encouragent à apprendre, à parler anglais.

Certes, cet ostracisme dont fut victime le français ne peut tout expliquer. L'urbanisation a amené l'éclatement des petites communautés francophones qui peu à peu sont devenues anglophones. L'urbanisation a aussi provoqué une émigration vers les grands centres urbains majoritairement anglophones où pour travailler il fallait parler anglais. Les mariages interculturels ont également leur part de responsabilité, de même que l'envahissement de la radio et de la télévision qui offrent une multitude de postes américains et canadiens, tous èn langue anglaise à l'exception de la radio et de la télévision d'État. Tous ces phénomènes sont cependant secondaires à côté de l'interdiction du français dans les écoles.

Au bout du compte, une chose est évidente: la communauté franco-manitobaine est menacée. Le directeur de La Liberté ne voit pas de ralentissement dans le mouvement d'anglicisation démontré par le recensement de 1971, et à son avis, cette communauté est à un point tournant de son histoire. En dépit du pessimisme dont ses propos sont empreints il

Voir page 6: Franco-Manitobains

au sommaire

■ Les fonctionnaires de Montréal optent pour le SCFP (FTQ)

■ L'incendie du poste de pompage de Saint-Jérôme: la police croit au sabotage — page 3

■ Le choix du gouvernement: un éditorial de Claude Ryan — page 4

■ Sur les marches de l'Elysée: une analyse de Michel Roy

■ Il faudrait mettre les intéressés dans le coup: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4

■ La Sun Life et le Trust Royal s'interrogent sur leur avenir — page 19

Payez moins d'impôt
Lisez Vivre avec l'impôt
de Robert Pouliot
360 pages — $8.95
Les éditions Quinze
3465 chemin de la Côte-des-Neiges, bur. 50, Montréal, Qué. H3H 1T7
(514) 933-6841

No 1346 - du 25 avril au 1er mai
L'EXPRESS
• Dakar: le retour de la confiance
• Zaïre: la drôle de guerre
• La revanche du Québec

Morin compte sur la "sympathie normale" de Paris

M. Claude Morin, qui sera reçu dans quelques jours par le premier ministre et le président de la République française, a déclaré à la station parisienne *Europe 1* que la coopération franco-québécoise "n'a pas besoin d'être relancée" puisqu'elle existe depuis 1965.

"Elle est constante. Elle est importante, a dit le ministre des Affaires intergouvernementales au cours d'un entretien avec Philippe Bretonnière. Pour moi, je me sens aucun besoin de relancer la coopération, sauf quelques dossiers sur lesquels, bien sûr, il faut travailler. Mais elle fait partie de nos institutions, par delà les gouvernements, par delà les hommes politiques."

Le journaliste français lui ayant demandé s'il pensait que la politique de la France à l'égard du Québec a changé depuis le général de Gaulle, M. Morin a répondu ainsi qu'il suit:

"Je vais m'en rendre compte au cours de mon voyage officiel. Mais je crois que ce qui est important, ce n'est pas de voir si, par rapport à certaines formes, aujourd'hui par rapport au passé, il y a ou non des changements, mais de voir si la substance de nos relations avec la France, elle, demeure, et voir si elle a la même signification pour nous que pour la France. À cet égard, j'ai toutes les raisons de croire qu'il n'y a aucun changement."

Europe 1 devait ensuite demander à M. Morin si le Québec souhaite un appui quelconque de la France au cours de "son processus d'indépendance", par exemple un soutien diplomatique auprès des organisations internationales ou auprès des grandes puissances.

En réponse à cette question, le ministre des Affaires intergouvernementales a rappelé un principe "qui est que la souveraineté du Québec doit se faire par les Québécois, par leur décision démocratique, et qu'elle se fera au Québec".

"Je pense, a poursuivi M. Morin, qu'on a pu avoir dans le passé, à certains moments, l'impression que les indépendantistes québécois comptaient, d'abord et avant tout, sur une sorte d'appui international de pays qui seraient favorables à la souveraineté du Québec.

"Notre politique ne vise pas du tout à établir ce genre d'appui extérieur parce que nous pensons que c'est nous qui devons d'abord et avant tout faire ce travail normal de n'importe quel peuple qui est en train de prendre en main sa destinée."

D'autre part, a expliqué le ministre québécois, "nous sommes tout à fait désireux d'obtenir la compréhension des autres pays quant à ce processus d'accession à la souveraineté, quant à nos objectifs.

"Il va de soi, quant à nous, qu'en ce qui concerne la France, il nous paraîtrait normal que la France soit sympathique aux aspirations des Québécois. Mais ce n'est pas à la France, je pense, que nous demandons de faire pour nous ce qui nous revient normalement."

M. Morin a ajouté au cours de l'entretien qu'un voyage officiel en France du premier ministre, M. Lévesque, "n'est pas exclu". Il n'a pas voulu confirmer non plus la nomination prochaine de M. Jean Deschamps au poste de Délégué général du Québec à Paris, en remplacement de M. François Cloutier, qui doit rentrer à l'été.



Claude Morin

Robert Cliche aurait pu être candidat du NPD

Les dirigeants du Parti québécois ont vainement tenté de convaincre le juge Robert Cliche d'être candidat néo-démocrate aux élections complémentaires du 24 mai.

Pendant qu'un porte-parole du NPD confirmait hier que le juge en chef adjoint de la cour Provinciale avait rejeté l'offre, M. Cliche, rejoint à sa résidence, a refusé de commenter l'information en déclarant simplement: "Je ne suis pas candidat dans Louis-Hébert".

C'est dans ce comté de la région de Québec que le Parti québécois avait procédé à des sondages qui lui indiquaient que la candidature du juge Cliche, sous la bannière du NPD, pourrait enlever le comté aux libéraux fédéraux. Le juge Cliche aurait d'abord succombé à la tentation pour ensuite revenir sur sa décision. Et selon les porte-parole du NPD, c'est l'opinion de Mme Cliche qui a été en cela le facteur déterminant.

Leader du NPD-Québec de 1964 à 1968, le juge Robert Cliche s'est mis en vedette à l'occasion de l'enquête sur l'industrie de la construction. Agé de 57 ans, il avait été défait en 1968 par le libéral Eric Kierans, dans le comté de Duvernay.

Les dirigeants du NPD fondaient beaucoup d'espoirs sur la candidature du juge Cliche dans Louis-Hébert. Les résultats des sondages commandés par le PQ indiquaient une telle cote de popularité qu'il eût pu l'emporter sans faire de campagne. On croyait en outre au sein du NPD que sa candidature aurait eu un effet très favorable sur la campagne électorale de M. Philipp Edmonston dans Verdun.



En Allemagne, on met à l'épreuve une nouvelle technique de construction de route, qui aura le double avantage, si elle donne les résultats escomptés, de fournir un matériau peu coûteux pour la base de la route et d'aider à vider les dépotoirs de tous les vieux pneus qui y sont jetés.

La FCSCQ a décidé de conserver ses structures actuelles

par Rodolphe Morissette

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec conservera, moyennant quelques modifications mineures cependant, ses structures actuelles, qui représentent une sorte de juste milieu entre deux extrêmes: la centralisation et la décentralisation.

Telle est la décision qui a été adoptée durant le week-end à Montréal par les quelque 725 délégués des commissions scolaires qui participaient à une séance spéciale de deux jours de l'assemblée générale de la Fédération. Celle-ci regroupe actuellement 20 associations (régionales) de commissions scolaires catholiques du Québec, ce qui représente un total d'environ 1,200,000 élèves. En multipliant ce dernier nombre par $1.40, on a une idée approximative du budget actuel de la Fédération.

C'est à la suite d'un vaste sondage auprès des commissions scolaires et de leurs conseils d'administration et dirigé par M. Denis Massé, de l'Université de Sherbrooke, et de son collègue, M. Eric Deschênes, que trois modèles de structures et de fonctionnement ont été présentés aux membres de la Fédération au début de cette année.

Le sondage avait été entrepris à la demande de la Fédération en raison d'une insatisfaction grandissante qui se manifestait aussi bien parmi les associations de commissions scolaires qu'au sein des commissions mêmes. Depuis 1975, en effet, il semble que la Fédération ait manqué de leadership, qu'elle a été frappée d'une "paralysie partielle". Les mandats issus normalement de son conseil d'administration se sont fait extrêmement rares. Bon nombre de dossiers qui auraient exigé une intervention solide de la Fédération — le projet de Charte du français, par exemple, le dossier de l'école privée, etc., restaient des voeux pieux. En attendant des mandats, qui ne venaient toujours pas, de son conseil d'administration, le bureau de direction se vouait, faute de mieux, au service des commissions, ce qui ne représente pourtant qu'un aspect de ses fonctions normales.

Des trois modèles de structures proposés dans l'étude Massé, les délégués ont commencé par en rejeter deux. D'abord le modèle, décentralisé, d'une fédération d'associations (rejeté à 58%), suivant lequel la Fédération aurait transigé directement avec les associations de commissions plutôt qu'avec ces dernières; dans cette hypothèse, les associations, éventuellement renforcées d'un conseil d'administration, auraient mieux représenté les intérêts de chaque région et favorisé une participation locale accrue.

Les délégués ont également rejeté, à 65%, le modèle, plus centralisé, d'une fédération de commissions scolaires forte et composée de onze "sections" qui auraient perdu leur autonomie actuelle. Procédant ainsi par élimination, l'assemblée générale a finalement adopté, par une majorité de 64%, le statu quo, agrémenté cependant de quelques modifications mineures.

D'après les structures actuelles, une même commission scolaire peut être membre de deux organismes: son association régionale et la Fédération provinciale, l'un et l'autre oganisme étant autonome. (Historiquement, les ACS sont très anciennes, tandis que la FCSCQ n'existe que depuis 30 ans.) L'ambiguïté de la situation actuelle tient à la confusion qui règne dans les commissions locales: autonomes, les ACS peuvent aussi faire partie de la Fédération, y soumettre leur autonomie et en recevoir ses règlements et politiques.

Le conseil d'administration de la Fédération, dans sa forme actuelle, est formé de 53 membres, ce qui explique pour une bonne part la lourdeur de l'organisme. C'est du reste pourquoi les modifications que les délégués ont décidé d'apporter à la Fédération samedi dernier vont dans le sens d'un allègement des mécanismes de fonctionnement de celle-ci: on veut favoriser une reprise en main des décisions par les dirigeants de l'organisme et procéder à une redéfinition des responsabilités à tous les paliers décisionnels.

Fait intéressant à noter, ni le conseil d'administration de la Fédération ni les auteurs de l'étude commandée sur les structures n'ont formulé à l'assemblée générale de recommandations. Ce qui, du reste, n'a pas aidé celle-ci, largement divisée sur le sujet.

Épée de Damoclès au-dessus de Perreault

par Bernard Morrier

Passible d'une sentence de 10 ans de prison, un jeune homme de 22 ans a pu s'en tirer hier, non sans que certaines conditions très sévères lui soient imposées par le juge Reilly D. Watson.

Daniel Perreault avait été reconnu coupable, la semaine dernière, d'avoir conspiré avec deux jeunes filles pour frauder le public en général par le biais de petites annonces "douteuses" qu'il avait fait publier dans un quotidien du matin. Comme on sait, les annonces en question offraient à des mâles esseulés, moyennant $35, certains plaisirs avec les demoiselles Dany Bonsaint ou Francine Lévesque dans une certaine résidence de la rue Bellechasse. Mais une fois sur place, le client n'avait droit qu'à quelques pas de danse, à des photos de nues et à un présumé massage se limitant à quelques petites tapes sur le ventre avec de la poudre à bébé. D'où l'accusation de fraude, puisque le client n'obtenait pas ce à quoi il s'attendait et pour lequel il s'était rendu. Le client esseulé aurait-il obtenu pleine et entière satisfaction que Perreault aurait pu être accusé d'avoir tenu une maison de débauche, ce qui lui aurait valu, advenant sa culpabilité, un maximum de deux ans d'incarcération au lieu de 10 découlant de l'accusation portée.

Comme première condition pour échapper à l'emprisonnement, Perreault devra verser une amende de $5,000 d'ici deux mois, à défaut de quoi il se retournera en cellules pour un an et demi.

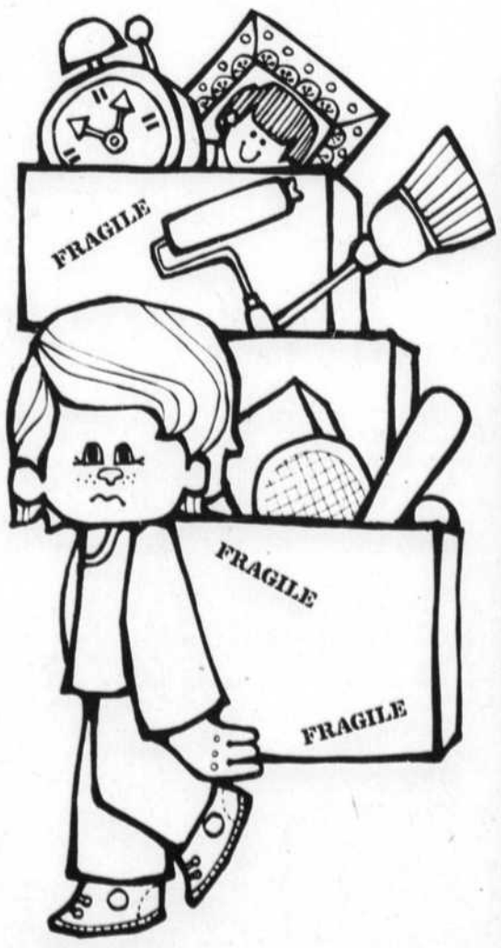
Par ailleurs, le juge Watson lui a ordonné de se présenter deux fois par mois à un officier de probation, de ne pas quitter le district judiciaire de Montréal sans autorisation, de ne pas posséder d'armes défendues par la loi, de ne pas changer de domicile ou d'emploi sans en avoir préalablement averti l'officier de probation, d'éviter d'entrer en contact avec des personnes dont il sait qu'elles possèdent des casiers judiciaires, ni avec des personnes qui auraient conspiré avec lui pour frauder le public, soit les demoiselles Bonsaint et Lévesque, et, enfin, de ne pas fréquenter, sauf pour les fins de son travail (il est serveur), les endroits où l'on vend des boissons alcooliques. Dans ce dernier cas, le juge a précisé qu'il ne devrait pas s'attarder dans l'établissement où il travaille après avoir terminé son quart, ni fraterniser avec des clients qui pourraient posséder des dossiers judiciaires.

"Après la vie, lui a dit le magistrat, la liberté est le plus précieux des biens. En conséquence, j'espère que vous respecterez toutes et chacune des conditions que je viens de vous imposer. Je vous fais confiance mais si je commets une erreur, il me faudra la corriger. Ce qui signifie que si on vous ramène devant moi pour bris de condition ou pour avoir récidivé dans le crime pour lequel vous avez été reconnu coupable, ou pour tout autre crime, vous ferez bien d'apporter une valise contenant des vêtements de rechange pour une très longue période puisque je vous imposerai alors la sentence maximale prévue par la loi, soit 10 ans."

Rappelons que ses "protégées" Dany et Francine sont également inculpées dans cette même affaire. La première subira son procès le mois prochain, tandis que la deuxième est recherchée, ayant fait défaut de se présenter à sa comparution.

La carte-réponse simplifie votre déménagement

Les mois de mai et juillet sont les deux périodes de l'année pendant lesquelles on déménage le plus. Il va sans dire que les préposés aux bureaux du Service de la clientèle mettent tout en œuvre pour donner suite aux innombrables avis de déménagement qu'ils reçoivent. Afin que nous puissions vous assurer entière satisfaction si vous déménagez, veuillez remplir la carte-réponse insérée avec votre facture d'électricité et nous la retourner le plus tôt possible.



C'est un moyen sûr et rapide de nous communiquer tous les renseignements relatifs à votre changement de domicile.

Gilles Caouette dans Témiscamingue

OTTAWA (PC) — M. Gilles Caouette, fils de feu Réal Caouette qui fut chef du Crédit social, sera candidat du parti le 24 mai aux élections partielles dans la circonscription de Témiscamingue, que son père avait représentée aux Communes depuis 1962 jusqu'à sa mort, le 16 décembre dernier.

On a, en effet, annoncé lundi sa nomination au cours d'une réunion qui s'est tenue dimanche dans la circonscription du nord-ouest du Québec.

Agé de 37 ans, Gilles Caouette est directeur du bureau de recherche du parti à Ottawa. Il a été député de la circonscription de Charlevoix, au Québec, de 1972 à 1974. Aux élections fédérales de 1974, il avait, sans succès, sollicité un renouvellement de son mandat dans cette même circonscription.

A Témiscaminque, Gilles Caouette sera en lice contre le libéral Gaston Pratt et le progressiste-conservateur Normand Grimard. Le premier est un agent d'assurance et le second un avocat.

Les élections partielles du 24 mai auront lieu dans cinq circonscriptions du Québec.

Les grévistes de Radio-Mutuel font état d'incidents violents

par Louis-Gilles Francoeur

Le syndicat des grévistes de Radio-Mutuel a demandé hier une enquête pour tirer au clair une série d'incidents violents, qui vont des assauts, aux menaces de mort et au coup de fusil dans la porte d'entrée d'un syndiqué.

La semaine dernière, un gréviste affirme avoir été presque renversé par la voiture d'un "très haut" dirigeant de CJMS. Trois témoins ont confirmé le rapport du syndiqué Marcel Gingras aux policiers du poste numéro 5. Un échange verbal entre Gingras et le dirigeant a suivi l'incident.

Le soir même, vers 22 heures, le syndiqué en question était visité par un fier-à-bras, qui l'a incité à se tenir tranquille. Le lendemain, soit le 21 avril, Marcel Gingras a trouvé un trou de 16 pouces de diamètre dans sa porte en rentrant chez lui en fin de soirée.

Selon les policiers demandés sur les lieux, l'ouverture inusitée a été pratiquée par une décharge de fusil, de calibre 12, dont on avait remplacé la charge de plombs par du gros sel. Des voisins ont confirmé qu'un coup de fusil avait été tiré vers minuit.

Sans relier directement les menaces du haut dirigeant de CJMS à cet incident non prévu par le code fédéral du travail, le syndicat s'inquiète toutefois sérieusement de la sécurité de ses membres. Il a demandé la protection de la police pour Gingras, d'autant plus que le lendemain du coup de fusil, ce dernier recevait un appel anonyme: "La prochaine fois, a dit la voix non identifiée, ce sera pas dans la porte que tu vas l'avoir mais dans la face."

Le syndicat, affilié à la CSN, a rappelé que le 13 avril, un "bras" de l'agence Garda, à l'emploi de CJTR, à Trois-Rivières, a donné un coup de point au visage d'un gréviste qui avait qualifié un cadre de "scab". L'agent de sécurité Pierre Bouchard, formellement identifié par les grévistes, aurait ensuite donné un coup de pied au gréviste Serge Lefebvre à un endroit particulièrement sensible.

Des plaintes ont été déposées auprès de la police locale, qui poursuit son enquête.

Enfin, au début de février, un permanent de la CSN a été assailli en pleine rue Berri par trois membres de la même agence, qui l'ont entraîné dans la station radiophonique en le rouant de coups, selon la version syndicale.

"Ces faits vérifiables auprès de la police de Laval, Trois-Rivières et de Montréal, indiquent que la partie patronale dans le conflit de Radio-Mutuel, a décidé d'augmenter la pression pour briser la fierté et la résistance de ses employés. Une déclaration de grève illégale du CCRT et trois injonctions n'ont pas suffi à casser la combativité des grévistes: voilà maintenant qu'on en est à l'intimidation physique. Radio-Mutuel est en train de devenir le United Aircraft de la Radio", a commenté hier un dirigeant syndical de CJMS à propos de ces incidents.

Un soldat canadien se noie à Chypre

NICOSIE (AFP) — Le corps du sergent canadien des Nations unies André Dupont, qui s'était noyé dimanche en effectuant une plongée sous-marine au large de Larnaca (sud de Chypre), a été retrouvé lundi, annonce un porte-parole de la Force de pacification des Nations unies à Chypre.

Le sergent Dupont (24 ans), s'était noyé en même temps que le plongeur chypriote-grec Andreas Cariolou (50 ans), l'homme qui avait repéré en 1965 le plus ancien navire marchand découvert à ce jour, une barque grecque remontant à l'époque d'Alexandre le Grand au large de Kyrenia.

en librairie

Mariage, séparation, divorce: l'état du droit au Québec

Jean Pineau

le droit de la famille à la portée de chacun

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

L'incendie de Saint-Jérôme

La police croit au sabotage

par Louis-Gilles Francoeur

La Sûreté du Québec et la Sûreté municipale de Saint-Jérôme ont institué une enquête afin de retrouver les auteurs d'un acte de sabotage qui a endommagé hier matin le poste des pompes de la municipalité.

Dans la nuit de lundi, un incendie que les policiers attribuent à des sources criminelles a lourdement endommagé le poste des pompes municipales, privant d'eau potable les citoyens de Saint-Jérôme, Lafontaine, Bellefeuille, Saint-Antoine et l'aéroport de Mirabel. Il a fallu plusieurs heures pour remettre quatre pompes sur six en marche et alimenter de nouveau l'usine de traitement de l'eau et le réseau d'aqueduc.

Les premières observations des policiers municipaux tendent à établir que vers minuit, dans la nuit de lundi, des personnes ont franchi la clôture entourant le poste des pompes municipales, ont pénétré à l'intérieur et ont répandu de l'huile ou de l'essence pour y mettre le feu. On estime que les dommages causés au poste des pompes pourraient atteindre $100,000.

Les policiers n'excluent pas l'hypothèse que cet acte de sabotage ait pu être relié au mécontentement des employés municipaux frustrés par un conflit de travail qui entre dans sa quatrième semaine.

Un porte-parole du syndicat des employés municipaux, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), M. Robert Blais, a nié que le syndicat ou l'un de ses membres ait pu participer à cet acte. Du reste, depuis le début du conflit, M. Blais souligne que les employés demeurent continuellement sous surveillance policière.

Les 132 employés, cols bleus et cols blancs, de Saint-Jérôme, sont en lock-out depuis le 4 avril. Les pourparlers pour le renouvellement d'une convention collective qui a pris fin le 31 décembre 1976 sont interrompus depuis samedi dernier alors que le conciliateur, M. Jean Des Trois Maisons, a vainement tenté de ramener les parties en cause à la table des négociations.

Les parties ne s'entendent pas sur la durée de la convention collective et sur les augmentations de salaires. Jusqu'à l'abolition des mesures de luttes contre l'inflation l'administration municipale s'en tenait aux normes édictées par la loi provinciale. Après, l'administration municipale a haussé légèrement ses offres, mais demeurait en deçà des dernières propositions syndicales, c'est-à-dire une augmentation de 10.43% pour les cols bleus et 13.57% pour les cols blancs.

En attendant de nouveaux développements dans le conflit de travail, les employés dressent des lignes de piquetage devant les bureaux de l'administration municipale. Hier, cependant, ils n'ont pu poster leurs piquets devant le poste des pompes municipales, ce dernier étant gardé par des employés, vraisemblablement armés, d'une agence privée.

Les fonctionnaires optent pour le SCFP

Les cols blancs de la ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal ont décidé hier, dans une proportion de 71% de s'affilier au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

Le référendum, auquel près de 70% des fonctionnaires municipaux ont participé, met un point final au malaise engendré en 1975 par l'augmentation de la cotisation au fonds de défense professionnel de la CSN et par d'autres crises antérieures. Les fonctionnaires, qui avaient alors refusé d'entériner la hausse de cotisation, avaient été suspendus de la CSN.

L'exécutif pro-CSN alors en place avait tenté de revivifier le lien avec la centrale mais, de crise en crise, le débat s'est terminé hier par un changement d'allégeance au profit du SCFP. Pour plusieurs, le conflit a débuté lorsqu'il y a plusieurs années, certains groupes au sein du syndicat ont voulu radicaliser les luttes dans le sens suggéré alors par le Conseil central de Montréal, un des regroupements des éléments les plus militants de la CSN.

Au total, le SCFP a recueilli 3,028 votes, comparativement à 1,065 pour la CSN. Quelque 186 bulletins ont été annulés. Le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et de la CUM compte 5,845 membres.

Le nouveau président du syndicat, M. Gilles Racicot, qui militait depuis plusieurs mois en faveur d'une affiliation au SCFP, a vu dans la majorité obtenue par son option le signe que les fonctionnaires voulaient refaire leur unité au sein d'un groupe bien défini.

M. Racicot ne se dit toutefois pas embarrassé de voir que l'essentiel de sa majorité provient du 40% des voix de ceux qui récemment votaient en faveur d'un syndicat indépendant. Les cols blancs ont en effet été requis dans un premier temps de choisir entre un syndicat indépendant ou le maintien d'une affiliation avec le mouvement syndical.

Selon M. Racicot, le 40% des voix qui s'était dégagé en faveur d'un syn-

Voir page 6: Fonctionnaires

Enlèvement et extorsion

La police de la Communauté urbaine de Montréal détenait trois personnes en fin de journée hier à la suite d'un enlèvement et d'une extorsion perpétrés aux dépens d'un avocat de Montréal.

Un porte-parole de la police a déclaré que l'enlèvement s'était produit vers 10 h 20, lundi, à la résidence de Me François Aquin, dans la banlieue montréalaise. Un ravisseur armé a obligé l'épouse de Me Aquin, Andrée, à le suivre jusque dans un stationnement de Verdun. Parvenu à cet endroit, le ravisseur l'a ligotée et abandonnée dans une voiture.

A son bureau, Me Aquin recevait une communication l'enjoignant de déposer une rançon, d'un montant encore inconnu, dans une tabagie d'un hôtel de Montréal, en début d'après-midi. Me Aquin a remis l'argent à un homme déguisé en femme avec une robe de son épouse. En outre, le ravisseur portait la bague de fiançailles de Mme Aquin.

Pendant ce temps, Mme Aquin parvenait à se libérer de ses liens et alertait deux policiers de la CUM.

L'arrestation de trois supects s'est produite vers 14 h 30, quelques minutes à peine après l'alerte, devant le 3440, rue Saint-André, à Montréal.

Ascenseurs: retour au travail ce matin

Les membres du local 89 de l'Union internationale des mécaniciens d'ascenseurs (FTQ) ont décidé hier à plus de 80% de mettre fin à leur grève, qui paralysait depuis février la construction et l'entretien des ascenseurs à Montréal.

Les mécaniciens montréalais imitaient ainsi leurs collègues de Québec, qui ont accepté la semaine dernière de reprendre le travail sur la base des propositions du ministre du Travail, M. Jacques Couture.

Lors d'une rencontre avec les dirigeants syndicaux, le 18 avril, M. Jacques Couture a reconnu par écrit la nature particulière des problèmes de ce corps de métier de la construction. Il leur a en outre promis de mettre sur pied un comité voué à l'étude de leurs problèmes. Le rapport du comité devra être soumis au ministre d'ici le 1er juillet. Enfin, M. Couture a promis d'entendre les revendications des mécaniciens d'ascenseurs dans le cadre de la commission parlementaire qui sera convoquée à la suite de la publication du décret de la construction cette semaine.

Les mécaniciens d'ascenseurs sont entrés en grève même si l'entente de principe intervenue dans la construction à la fin de l'automne dernier prévoyait plusieurs clauses à leur sujet, notamment dans le domaine des salaires. Les mécaniciens s'offusquaient d'obtenir un salaire inférieur à celui de leurs collègues ontariens. De plus, ils refusaient le transfert de leur fonds de pension syndical au fonds administré par l'Office de la construction.

Les mécaniciens d'ascenseurs retournent au travail ce matin. S'ils avaient refusé le compromis avancé par le ministre du Travail, leur grève serait devenue illégale dès la promulgation du décret de la construction.

Par le passé, les représentants syndicaux des mécaniciens ont souvent revendiqué le droit de n'être plus régis par le décret de la construction. Il semble cependant que cette revendication ait fait long feu et que le syndicat, actuellement sous tutelle gouvernementale depuis trois ans, s'accomoderait d'une annexe au décret.

La Cour accorde des honoraires spéciaux de... $500 à Me Sheppard

Les avocats qui l'ignoreraient, car ils s'en trouve encore, apprendront avec joie qu'ils peuvent toujours s'adresser à des tribunaux pour réclamer des honoraires spéciaux, advenant qu'ils estiment ne pas avoir trouvé leur compte lors de la fixation de leurs frais judiciaires.

Dans un jugement qu'il vient de rendre, le juge François Chevalier, de la Cour supérieure, a décidé d'accorder à Me Claude-Armand Sheppard et aux autres membres de son étude un honoraire spécial de $500, que devra leur payer la Commission de police du Québec, à qui le tribunal avait interdit, par injonction interlocutoire, de procéder à une perquisition dans leur bureau de la Place Victoria.

C'est en décembre dernier que des policiers avaient envahi les lieux à la recherche de documents pouvant être très utiles à la Commission d'enquête sur le crime organisé. Toutefois, pour empêcher le déroulement de la perquisition, Me Sheppard s'était précipité au Palais de justice pour obtenir sur-le-champ, du juge André Nadeau, une ordonnance de sursis d'exécution.

C'est par la suite que le juge Chevalier avait émis une injonction interlocutoire contre les policiers devant perquisitionner. Dans ce même jugement, le magistrat accordait aux avocats les dépens de la cause contre la Commission de police et certains policiers.

Normalement, il semblerait que le tarif des avocats, en matière d'injonction, plafonne à $250. Par contre, un article des règles relatives aux frais judiciaires mentionne que la Cour peut accorder un honoraire spécial dans une cause importante.

Estimant cette cause importante, le juge Chevalier accorde donc $500 de plus aux avocats requérants. Et quant à la démarche à la hâte de Me Sheppard auprès du juge Nadeau pour surseoir à la perquisition, le juge Chevalier lui accorde en outre $50 au cas où aucun honoraire ne serait taxable à ce chapitre.

Enfin, au lieu de recevoir le maximum de $250, comme le mentionne le tarif des avocats, Me Sheppard et ses confrères sont désormais assurés d'obtenir au moins $550, sans compter ce que l'officier-taxateur pourra leur accorder, soit au maximum $250.

Dans Terrebonne

Chaput renonce à être candidat

par Pierre O'Neill

L'indépendantiste Marcel Chaput est revenu sur sa décision et ne sera pas candidat aux élections fédérales complémentaires du 24 mai.

C'est dans le comté de Terrebonne que M. Chaput avait annoncé, il y a plus d'un mois, son intention de briguer les suffrages pour aller représenter l'option indépendantiste à la Chambre des communes. Il comptait pour ce faire sur l'appui des militants du Parti québécois.

Au cours d'une conférence de presse, à l'ancien club de Réforme de Montréal, sur la rue Sherbrooke, M. Chaput a expliqué hier que l'unité des troupes indépendantistes compte davantage que d'affirmer la subtilité de sa dialectique ou encore de prouver la ténacité de ses décisions.

Toujours convaincu que l'abstentionnisme n'a pas sa place dans le système électoral canadien, M. Chaput se rallie quand même à la stratégie du Parti québécois. Il continuera à croire que la lutte pour l'indépendance doit être portée au niveau fédéral et qu'il faudrait tenter de faire élire des candidats à la Chambre des communes.

Après avoir passé les dernières semaines dans le comté de Terrebonne, M. Chaput en est venu à la conclusion que les militants péquistes sont partagés à moitié entre la stratégie de l'abstention et le désir de participer à la lutte électorale. Il présume que ce rapport entre les deux tendances réflète la position des dirigeants du parti et que si tel était le cas, il vaut mieux sacrifier "l'expérience" qu'il voulait tenter et éviter d'ébranler l'unité des troupes indépendantistes.

La direction du Parti québécois, selon M. Chaput, n'a exercé aucune forme de pressions pour l'amener à cette volte-face. Il a simplement voulu se conformer à la volonté d'abstentionnisme qu'il avait détectée chez un fort pourcentage de militants du comté de Terrebonne.

Son retrait de la campagne électorale, est-il susceptible de favoriser la candidature de M. Roger Delorme avec les conservateurs? M. Chaput l'ignore et il s'en soucie guère. Car, dans son esprit, un vote en faveur des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates, c'est un vote en faveur de la fédération canadienne et un indépendantiste québécois doit plutôt s'abstenir.

Le comté fédéral de Terrebonne est représenté à la Chambre des communes par le député libéral, Roland Comtois qui a été réélu depuis 1968, chaque fois avec des majorités de plus de 10,000 voix. Le siège est devenu vacant lorsque M. Comtois a voulu tenter sa chance sur la scène provinciale et après qu'il eût subi la défaite contre le péquiste Jacques Parizeau, aux élections du 15 novembre dernier dans l'Assomption.

Le retour de M. Comtois à l'occasion des complémentaires annoncées par M. Trudeau a suscité des remous au sein du parti. Le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde ainsi que le député de Matane, M. Pierre De Bané, s'y sont opposés mais c'est finalement le point de vue des ministres Jean-Pierre Goyer et André Ouellet qui a eu gain de cause.

Animateur bien connu de la radio et de la télévision, le candidat conservateur Roger Delorme est considéré, dans les circonstances, comme un adversaire redoutable pour les libéraux. Il est perçu comme très nationaliste et il pourrait s'assurer l'appui des troupes péquistes que M. Chaput n'a pu rallier à sa cause. Le Crédit social a désigné M. Jean Léveillé comme candidat tandis que le représentant du Nouveau parti démocratique reste à choisir.

aujourd'hui

À 11 h 30 au club de golf de Saint-Jean, M. Pierre Des Marais, président du Conseil du patronat, est conférencier au déjeuner de la Chambre de commerce de Saint-Jean-sur-le-Richelieu. Thème de sa causerie: "Au Québec, aujourd'hui, objectif premier: nettoyer et huiler les rouages de la machine économique".

●

À 12 h 30 au salon Champlain de l'hôtel Mont-Royal, M. Robert Demers, président de la Bourse de Montréal, est l'invité de la Chambre de commerce de Montréal. M. Demers a intitulé sa conférence: "La Bourse, instrument de développement économique".

●

À 17 h au Centre municipal des congrès, à Québec, M. Louis O'Neill, ministre des Affaires culturelles et des Communications, préside la cérémonie d'ouverture du Salon international du livre de Québec.

●

À 19 h 30 au salon Versailles de l'hôtel Windsor, conférence de M. Moncef Guitouni devant la Société de recherche en orientation humaine. Sujet: "L'amour existe-t-il dans le couple?".

●

Au Montmartre canadien, à Québec, M. Claude Ryan, directeur du DEVOIR, est conférencier devant les membres du Conseil canadien des Églises réunis en assemblée jusqu'à jeudi.

●

À 20 h à la salle Léon-Provancher du Jardin botanique, quatrième d'une série de conférences de M. Louis Neault, portant sur les principes d'optique.

●

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à **Montréal**, à l'hôpital Notre-Dame, de 10 h à 16 h 30; à **Saint-Jérôme**, à l'église Sainte-Paule, de 13 h à 21 h.



Société Canadienne du Cancer

PRÉVENEZ LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA PLUIE
faites installer des
GOUTTIÈRES
en ÉMAIL CUIT
ALUMINIUM
"sans joints"
QUÉBEC MÉTAL
ENREGISTRÉ
Estimation gratuite
648-1569
REVÊTEMENTS - TOITURES
RÉPARATIONS - FENÊTRES

Cuisines
d'été et plein air
METS EXOTIQUES
BUFFETS • BAR B Q
6 COURS
optionnels
un par semaine se terminant le 6 juin
•
chaque cours comprend
1 repas et 1 livret de recettes
professeur
henri bernard
RENSEIGNEMENTS
MENUS
843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
Permis de Culture Personnelle
2015 de la Montagne, #610, Mtl

À VENDRE
Une machine à adresser automatique de marque ELLIOT, modèle 6725, qui a été en opération pendant un an. Elle peut adresser sur des enveloppes, du papier 8½ x 11, des cartes, elle est équipée pour fabriquer des listes de clients, de membres, etc. Est inclus dans la vente un classeur en métal comprenant 100 tiroirs à stencils dont chacun peut contenir plus de 200 stencils.
Pour informations composez
773-8535
entre 9 heures et 12 heures, 14 heures et 17 heures

Certificats de dépôts garantis de 5 ans
9½%
Intérêts payables annuellement
Dépôt minimum: $1,000.
Autres depôts disponibles à taux varies
Pour de plus amples renseignements appelez votre courtier ou—
La Compagnie de Fiducie Morgan
au service des Canadiens depuis 1916
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Montréal—1 Place Ville Marie, Suite 1440
Carl Fecteau, Richard Martin—878-3861
M3

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
LE MARDI, 26 AVRIL 1977

M. ROBERT DEMERS
Président de la Bourse de Montréal
Titre: "La Bourse, instrument de développement économique"
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entree $8.
Renseignements: **866-2861**

9¾%
6 ans
payable semi-annuellement
OBLIGATIONS
municipales
scolaires
hôpitaux
cégeps
demandez notre LISTE
Mcneil Mantha
Fondée en 1930
210 St-Jacques
845-8201
Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Nom.....
Adresse.....
Tél.:.....

Festival du 1er au 30 avril
Avril au Portugal à Montréal au Solmar
60 spécialités de cuisine classique portugaise
FADOS, GUITARES, FOLKLORE ET DANCE TOUS LES SOIRS
Avec des artistes portugais réputés directement du Portugal via T.A.P

Maria Rodrigues en vedette
On offre à tous les couples, chaque soir, une petite céramique portugaise ou le disque (Une nuit au Solmar) et en plus une chance de gagner 2 voyages au Portugal via T.A.P. à tirer le 30 avril.
Stationnement gratuit
Toutes cartes de crédit acceptées
American Express Bienvenue
3699, boul Saint-Laurent, Reservations: 844-7718 284-0151

Le Relais Chevrolet Ltée
DIVISION LOCATION
roulez à bon compte dans une voiture de location du Relais Chevrolet
CAMARO 77 $156. par mois
MONTE CARLO 77 $162. par mois
CHEVROLET IMPALA 77 $155. par mois
NOVA 77 $139. par mois
CHEVELLE MALIBU 77 $146. par mois
CORVETTE 77 $275. par mois
CHEVY-VAN 77 $164. par mois
(Taux basés sur 36 mois - Location nette)

éditorial

Le choix du gouvernement

A quarante-huit heures du dépôt du projet de loi qui définira de manière plus précise les intentions du gouvernement Lévesque en matière linguistique, la nature du choix que seront invités à faire les membres de l'Assemblée nationale paraît plus claire qu'à aucun moment depuis le début de l'essoufflant débat qui se poursuit depuis un mois.

Le gouvernement, avec le Livre blanc, a voulu de toute évidence, et de manière compréhensible, être fidèle aux grandes lignes du programme politique du Parti québécois. Mais il arrive heureusement que les lois ne sont pas faites pour les seuls militants du parti au pouvoir mais aussi et surtout pour l'ensemble des citoyens. Or, si l'on trace un rapide bilan des multiples interventions auxquelles a donné lieu le Livre blanc depuis sa publication le premier avril dernier, il est facile de se rendre compte qu'il n'a aucunement produit le genre de consensus sur lequel l'Assemblée nationale devrait logiquement se fonder pour adopter une nouvelle législation linguistique.

Les milieux proches du PQ, c'est-à-dire les organismes affiliés à la Société nationale des Québécois, les centrales syndicales, le Mouvement Québec Français et divers organismes d'étudiants ou de professeurs, ont en général donné leur approbation à la teneur du Livre blanc et à ses propositions majeures. A l'autre pôle, on constate en contrepartie une opposition ferme et non moins généralisée à plusieurs dispositions du Livre blanc dans deux milieux fort importants pour leur application, à savoir la communauté anglophone et le milieu des affaires. Les objections en provenance de ces milieux viennent s'ajouter à d'autres, également importantes, qu'ont formulées, pour des raisons différentes, plusieurs voix indépendantes.

Au stade actuel, rien ne pourra empêcher le dépôt mercredi du projet de loi no 1. Il ne sera pas inutile, cependant, de faire un dernier tour d'horizon des difficultés que soulève le Livre blanc sur la langue, ne serait-ce que pour mieux mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour que la politique du gouvernement devienne acceptable à tous les secteurs importants de la communauté et non à ceux-là seulement qui gravitent déjà dans l'univers mental des hommes au pouvoir.

•

De toutes les difficultés, la plus aiguë paraît être celle qui provient des dispositions relatives à la langue d'enseignement. Dans le texte remarquable qu'a publié samedi LE DEVOIR, une centaine de personnalités québécoises, anglophones pour la plupart, écrivaient qu'elles avaient acquis l'impression en lisant le Livre blanc qu'aux yeux des auteurs du document, "la minorité anglophone peut et doit être éliminée".

Or, l'étude de Réjean Lachapelle que nous avons publiée lundi vient confirmer le bien-fondé de cette impression. Démographe respecté, M. Lachapelle ne s'occupe pas de scruter les reins et les coeurs des rédacteurs du Livre blanc. Il ne cherche nulle part à leur prêter des desseins machiavéliques. A l'aide de données qu'il maîtrise très bien, puisqu'elles lui sont familières depuis longtemps, il se contente d'établir l'effet probable de deux solutions qui résument à ses yeux les deux principales positions actuelles sur la question de l'admissibilité aux écoles anglaises. Pour qui consulte les chiffres qu'a colligés M. Lachapelle, la conclusion est claire: tandis que la solution du Conseil supérieur de l'Éducation, judicieusement appliquée, eût tout juste réussi à rétablir une proportion harmonieuse entre la population de langue maternelle anglaise et les effectifs étudiants des écoles de langue anglaise, la solution du Livre blanc aboutirait vite au contraire à rabaisser les effectifs des écoles anglaises à un niveau inférieur à celui qu'occupe la population anglophone dans l'ensemble de la population.

Si M. William Davis s'avisait demain de soumettre un semblable projet à la législature de l'Ontario en ce qui touche les inscriptions aux écoles françaises de la province voisine, nous serions les premiers à crier au génocide, et nous aurions raison. Ce n'est pas parce que nous agirions de la même façon que nous serions davantage dignes d'éloges. La communauté anglophone a très bien discerne la menace que fait peser sur sa propre survie la philosophie du Livre blanc en matière d'enseignement. A moins de considérer que les droits minoritaires n'ont plus la même signification selon qu'ils concernent les francophones ou les anglophones, on devra faire droit à ses inquiétudes.

Ainsi que le signale en page voisine une étude très pertinente de M. Jacques Roy, une première amélioration devrait consister à effacer sans délai du Livre blanc, ne serait-ce que pour des motifs politiques, la disposition nettement discriminatoire voulant que l'accès à l'école anglaise au Québec ne soit même pas ouvert aux enfants de familles anglophones venues d'autres provinces canadiennes. Mais si l'on veut s'élever davantage et résoudre ce problème à la lumière de principes plus durables et plus objectifs, c'est à l'esprit de la solution du Conseil supérieur de l'Éducation qu'il faudra éventuellement se rallier. Car c'est la seule qui étende à tous les anglophones, sans distinction d'origine, de statut légal ou de date d'entrée au Québec, le droit à des écoles qui sont le reflet de la communauté à laquelle ils appartiennent par-delà la volonté de n'importe quel gouvernement ou législateur. Et c'est aussi, d'après l'étude éclairante de M. Lachapelle, celle qui peut le plus efficacement et le plus équitablement conduire au résultat raisonnable que l'on doit espérer d'une nouvelle intervention législative.

•

Parmi les divers secteurs qui forment la société québécoise, celui qui a le plus vivement réagi à certaines dispositions du Livre blanc est le monde des affaires. Et cela se comprend aisément. Car en plus d'être l'un des secteurs les plus directement visés par les auteurs du Livre blanc, il est aussi celui envers lequel ils manifestent le plus d'ignorance et d'incompréhension.

Mais outre que la qualité du diagnostic porté par les rédacteurs du Livre blanc sur la situation linguistique dans ce secteur péchait par des généralisations faciles souvent fort éloignées de la réalité, on observe dans le document gouvernemental une dangereuse ignorance des exigences concrètes de l'activité économique. Les auteurs laissent percer une confiance très grande en la vertu des mesures coercitives. S'ils veulent entendre le message que vient de leur adresser la Chambre de Commerce de Montréal à la suite d'à peu près tout ce que notre milieu compte d'associations représentatives d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs, le gouvernement voudra pourtant se rendre compte de la vertu somme toute limitée des mesures à saveur trop fortement coercitive dans le domaine mouvant de l'économie.

On a vu ces derniers temps les avantages que pourrait faire perdre à la métropole, au chapitre des sièges sociaux des entreprises pancanadiennes ou multinationales, une politique linguistique bornée. A ce premier exemple, la Chambre de Commerce de Montréal en ajoute un autre, tout aussi important à plusieurs égards: celui des services de recherche industrielle.

De manière générale, il faut comprendre que l'entreprise existe d'abord pour le service du public. Dans une région comme celle de Montréal, où la population compte un bon tiers d'anglophones, comment prétendre imposer à l'entreprise un carcan unilingue français? A lire le Livre blanc, on aurait facilement l'impression que la présence d'une communauté anglophone à Montréal a été un mal épouvantable. Nous préférons penser avec la Chambre de Commerce que, si cette présence a donné lieu et donne encore lieu à des abus qu'il faut continuer d'extirper par la persuasion, elle a néanmoins été dans l'ensemble bénéfique pour le développement de Montréal.

Il est éloquent à cet égard d'observer l'attitude contradictoire de certains de nos pharisiens de la démocratie. Ils se scandalisaient il n'y a pas si longtemps de voir l'Assemblée nationale oser intervenir pour mettre fin au règne trop longtemps toléré de véritables bandits sur des secteurs très importants de l'activité syndicale. Ils jouaient de même les vierges offensées, au nom de la liberté d'association, devant une Assemblée nationale qui osait, quel crime!, rappeler au travail des syndiqués qui laissaient mourir les malades à la porte des hôpitaux et interdisaient l'accès des salles d'opération à des médecins. Or, aujourd'hui, ils seraient prêts, au nom de la même démocratie, à laisser le gouvernement et ses bureaucrates intervenir à tout moment dans la vie d'entreprises dont l'existence procède au fond du même principe de liberté qu'ils invoquaient il n'y a pas si longtemps pour se protéger eux-mêmes contre des interventions autrement plus urgentes. Si la liberté ne doit pas être la même pour tout le monde, l'expérience enseigne qu'il faut s'en méfier, car elle devient vite étouffante.

Au nom même de cette liberté qui doit demeurer le fondement de nos lois, il faut enfin éliminer du projet gouvernemental certaines autres dispositions qui violent directement des libertés évidentes ou acquises depuis longtemps. On pense en particulier au domaine de l'affichage et à la langue des tribunaux. Dans ce dernier domaine en particulier, ce serait pur caprice arbitraire que de prétendre modifier des usages consacrés par le droit et la coutume et qui n'empêchent aucunement la langue française de jouir de facto de la primauté à laquelle elle a droit.

Claude RYAN

L'examen de conscience d'un économiste

Un certain penchant pour le pénombre

par RENÉ FORTIN

■ Lors du congrès des économistes québécois qui a eu lieu la semaine dernière à Montréal, le président de l'Association, René Fortin, a présenté une intéressante communication d'ouverture sur le rôle des économistes dans notre évolution collective. De son allocution, nous extrayons les passages suivants.

Que doit-on attendre de la dimension scientifique de l'économique? Évidemment, que l'économique soit aussi à date que possible et aussi bien adaptée que possible aux problèmes abordés. Mais nous devons aller plus loin et expliciter les avantages et les faiblesses de la méthodologie utilisée. La méthodologie a beau être impeccable, encore faut-il poser les bonnes questions. Être pertinent. C'est là, la deuxième dimension.

Si l'on jette un coup d'oeil sur l'état de la recherche économique au Québec et son développement, on ne peut pas affirmer que cette préoccupation ait obnubilé les économistes. Pour comprendre cette situation, il importe de bien comprendre le contexte dans lequel les économistes évoluent et les principaux travers qui en ont résulté.

L'un des travers les plus importants qui affectent notre discipline, est qu'elle évolue dans un climat de **clandestinité** qui en a retardé et en retarde encore l'éclosion. Un nombre important d'économistes évoluent dans le secteur public et para-public et y travaillent en catimini. Une notion exagérée du caractère de confidentialité a fait en sorte que la majeure partie de la recherche n'est pas diffusée. Elle n'est accessible qu'à quelques initiés.

La contribution des économistes du secteur public est encore diminuée du fait qu'ils sont soumis à une forme de servage intellectuel. Ils ne peuvent pas divulguer le fruit de leur recherche, comme s'il mettait en danger le sécurité de l'État. Ils sont forcés, de plus, de parler de sujets qu'ils ne connaissent pas ou de se taire. Si la théorie de la bureaucratie nous permet de comprendre un tel comportement, il n'y a pas moins là un scandale permanent, un gaspillage de ressources très coûteux pour la collectivité. Une plus grande ouverture constituerait en plus une incitation à produire des travaux de meilleure qualité. La critique constitue toujours un excellent stimulant. On n'y perd jamais à opérer en pleine lumière.

Quant au milieu universitaire, son dynamisme n'a pas toujours été à la hauteur des attentes. Via des contrats de recherche, il jouit de liens incestueux avec les officines gouvernementales. Ces liens, joints à une forte propension à l'introversion, l'ont incité également à évoluer dans la pénombre. Une ouverture s'impose. D'autant plus qu'il n'y aura pas beaucoup de sang nouveau dans le corps professoral dans les années à venir. Le vieillissement des chercheurs en place actuellement devrait constituer une incitation supplémentaire à échanger davantage avec les économistes des autres milieux.

Le secteur privé n'a fourni jusqu'à présent que peu de débouchés, du moins chez les francophones, ce qui a restreint d'autant les possibilités de mobilité. L'appareil gouvernemental contrôle donc directement ou indirectement la plus grande partie de la recherche économique. Pour l'économiste individuel, faire preuve d'indépendance d'esprit est pour le moins téméraire sinon suicidaire. Le développement de l'économique au Québec doit passer par une plus grande indépendance des économistes vis-à-vis de l'appareil gouvernemental. Ce ne sera pas une tâche facile. Mais il y va de notre responsabilité de professionnels envers la collectivité à laquelle, en dernier ressort, nous sommes redevables.

lettres au DEVOIR

La politique linguistique et l'avenir de la recherche

Monsieur le directeur,

Nous désirons attirer l'attention du public sur le contenu d'une lettre que nous avons envoyée à M. Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel. Il s'agit d'un aspect particulier de la Charte du français au Québec et de la loi qui en découlera. Cette loi rendra particulièrement difficile le recrutement de spécialistes dont le Québec a besoin dans l'industrie et dans les instituts de recherche des hôpitaux et universités.

En effet dans certains secteurs de l'activité technologique et scientifique du Québec, dans l'industrie de pointe par exemple, ou dans les laboratoires de recherche, il est parfois nécessaire de faire appel à des spécialistes qui ne sont pas disponibles au Québec ou dans les pays francophones, mais qui peuvent être recrutés aux États-Unis, en Angleterre ou dans les pays dont la langue professionnelle est l'anglais. Ainsi par exemple, nous savons qu'une industrie spécialisée dans la fabrication d'appareils électroniques très complexes vient de recevoir un contrat de plusieurs millions de dollars de la PANAM; il n'y a pas au Québec présentement les experts voulus pour mettre en marche cette fabrication et ceux-ci devraient normalement être recrutés ailleurs, aux États-Unis notamment. Il en est de même dans un des Instituts de recherche sur le cancer qui a la possibilité d'engager un virologiste anglais de très grande réputation et qui a toute l'expérience nécessaire pour travailler en équipe avec les membres de ce laboratoire. Cependant ce chercheur hésite à accepter le poste sans connaître le type d'enseignement que recevront ses quatre enfants d'âge scolaire. Il est clair que les techniciens ou chercheurs dont le Québec a besoin pour son activité scientifique ou industrielle n'y viendront pas, si leurs enfants ne peuvent étudier dans la langue de leur choix.

En vue de rendre possible la venue au Québec d'experts anglophones nous recommandons que la loi distingue entre deux groupes d'immigrants. D'une part il y aurait ceux qui viennent au Québec sans invitation précise de la part de laboratoires et d'industries et qui devraient envoyer leurs enfants à l'école française. D'autre part, il y aurait les "immigrants invités" qui viendraient au Québec à la demande des laboratoires de recherche, des universités ou de l'industrie. Ces immigrants invités auraient le droit, s'ils le désirent, d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Nous espérons que la future loi inclura cette distinction entre immigrants ordinaires et immigrants invités, distinction qui, accompagnée du privilège mentionné plus haut, permettra à ces derniers de venir travailler au Québec.

Yves CLERMONT, Ph.D., professeur, St-Lambert, Roger DAOUST, Ph. D., professeur, Ville d'Anjou, C. P. LEBLOND, M.D., professeur, Montréal, et René SIMARD, M.D., professeur, Outremont.

Montréal, le 18 avril 1977.

La loi 78 et les droits des locataires

Dans une libre opinion parue dans Le Devoir du 26 mars, cinq personnes expriment leur mécontentement au sujet de la Loi 78, en particulier, des articles qui interdisent la prise de possession de leurs logements par des nouveaux propriétaires.

Ils se plaignent surtout du fait que des locataires se voient empêchés maintenant d'accéder à la propriété sous la forme de "copropriété indivise". On s'intéresse dans cet article surtout à la possibilité d'acheter des vieilles maisons locatives qui sont disponibles à des prix de dix ou douze mille dollars par unité.

Qui sont ces locataires qui sont capables de faire face aux coûts d'acquisition sous cette forme? Les auteurs de l'article les définissent eux-mêmes: "la copropriété... est accessible aux ménages qui disposent d'un revenu **moyen**, c'est-à-dire entre douze et quinze mille dollars pour la région de Montréal."

C'est clair que les locataires qui ont des revenus inférieurs à douze mille dollars sont exclus de cette possibilité. Dans les vieux quartiers où ces gens s'intéressent à acheter des logements, presque tous les locataires, sauf ceux qui habitent des nouvelles tours, ont des bas revenus et doivent rester locataires, faute d'autre choix.

Ainsi, ces "intellectuels petits-bourgeois" prennent la place des locataires à bas revenus — des petits salariés ou des assistés sociaux. C'est clair, comme ils disent, que "les tenants de la copropriété collective" ne détiennent pas "la solution à la crise du logement à Montréal"; **ils en font partie.** Ils constituent une menace de plus pour les locataires à faible revenu dans les vieux quartiers.

Comment, alors, leur expérience mène-t-elle à "une prise de conscience plus profonde des conditions de logement... de la population d'une ville comme Montréal." C'est clair que, dans l'éviction des locataires à faible revenu, ils font preuve d'un manque complet de conscience, qu'ils agissent de la même façon que les gros promoteurs et les spéculateurs.

Les auteurs prétendent également que le gel temporaire des évictions fait l'affaire des grands propriétaires d'immeubles. Ces propriétaires, supposément "insatisfaits du rendement de leurs investissements", essaient de se débarrasser de leurs immeubles en les vendant sous forme de parts, le plus souvent en duplexes.

En fait, c'est le contraire qui est vrai. Ces propriétaires sont vraiment des spéculateurs qui ont acheté ces immeubles récemment **dans le but** de les vendre sous forme de parts à des individus. Ceci a été l'expérience des locataires de Val Martin à Laval et des avenues McLynn et Connaught dans le quartier de N-D-G.

Ces spéculateurs achètent à bas prix des grands ensembles de logements qui ont toujours été locatifs depuis leur construction (environ $25,000 par duplex dans les deux cas à N-D-G) et ils les vendent séparément par la suite à un prix élevé (de $42,000 à $47,000 par duplex dans les mêmes cas). Alors, ils font des profits d'à peu près 100% dans un an! On peut regarder la transformation en condominium dans la même optique.

Le Front Commun des Associations des Locataires de Montréal, dont je fais partie, aborde tous ces problèmes dans le mémoire qu'il vient de soumettre à M. Guy Tardif, Ministre des Affaires Municipales.

Comme principe de base, le Front Commun insiste sur le **droit au logement** pour les locataires. La proposition que le Front Commun fait est la suivante:

"Nous proposons que **tout logement locatif reste tel**, sauf quand le locataire quitte volontairement son logement pour permettre au propriétaire d'y emménager lui-même. Aucun locataire ne peut être mis à la porte par un propriétaire qui voudrait y emménager. (Nous insistons sur le droit au logement pour les locataires qui, en général, ont un plus faible revenu que les nouveaux propriétaires qui ont d'ailleurs d'autres choix pour se loger: des nouveaux condominiums, des maisons occupées par l'ancien propriétaire, etc. Le changement de vocation qui fait des habitations locatives des habitations occupées par des propriétaires profite actuellement surtout aux spéculateurs.) La seule exception à cette règle: que les locataires achètent collectivement, par exemple, en forme de coopérative, leurs logements....."

Les locataires, surtout les locataires à faible revenu, ont besoin d'une telle protection générale parce qu'ils n'ont pas les moyens de devenir propriétaires sous quelque forme que ce soit. Jusqu'à ce qu'il y ait une politique d'allocation au logement, qui est probablement encore assez lointaine, ces locataires vont rester locataires. Le Front Commun veut être le défenseur avant tout de ces locataires parce qu'ils ont besoin de protection légale plus que les nouveaux propriétaires qui ont d'autres choix pour se loger.

Klaas BYLSMA,
Association des Locataires de Notre-Dame-de-Grâce et Front Commun des Associations de Locataires.

Montréal, avril 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

bloc-notes

Sur les marches de l'Élysée

L'annonce de la visite inattendue que fera M. Trudeau à l'Elysée, quelques jours après le passage de M. Claude Morin, n'est qu'un épisode anecdotique dans la guérilla psychologique entre Ottawa et Québec. Au plan diplomatique, c'est aussi un bon coup: le premier ministre du Canada, passant derrière le ministre des Affaires intergouvernementales, est reçu par le président de la République. Ce qui écarte, s'il en était besoin, l'hypothèse d'un sombre complot franco-québécois.

Comment, en effet, M. Giscard d'Estaing pourrait-il accueillir chez lui le premier ministre fédéral — qu'il aura du reste côtoyé à Londres quelques jours plus tôt au cours du "sommet économique" — s'il comptait infléchir en faveur du Québec la politique officielle de Paris envers le Canada? Et c'est précisément pour dissiper toute ambiguïté que Paris consent volontiers à recevoir M. Trudeau après le départ de M. Morin. Ayant normalisé à l'automne de 1974 ses relations avec Ottawa, ces relations que la politique québécoise du général de Gaulle avait sérieusement altérées, la France n'a pas modifié sa ligne de conduite après le 15 novembre. Celle-ci ne serait changée que si le Québec accédait démocratiquement à la souveraineté. Il n'en reste pas moins que des liens particuliers et privilégiés, créés en 1965, se sont raffermis entre les cousins tributaires de la même culture. Ottawa le sait et n'y fait pas objection. Mais, pour l'opinion publique canadienne et pour sa clientèle québécoise, M. Trudeau a saisi l'occasion qui s'offre à lui de faire ce crochet par Paris.

Car, en divers milieux canadiens, la vieille légende de la secrète complicité franco-québécoise, assortie de fables épisodiques sur l'espionnage français, risquerait de renaître encore à la suite des entretiens qu'aura M. Morin avec plusieurs hommes politiques de France, d'autant plus que la presse sera attentive aux moindres signes et aux petits indices d'un rapprochement politique entre les cousins francophones.

Ce n'est pas M. Morin, en tout cas, qui alimente de telles rumeurs. Il s'efforce au contraire, dans les déclarations qu'il a faites à la presse française et aux journalistes d'ici, de situer sa visite à Paris dans le contexte de la continuité. Il ne s'agit pas, a-t-il pris la peine de préciser à **Europe no 1**, de "relancer" la coopération franco-québécoise: celle-ci existe, elle est constante et importante, elle fait partie de nos institutions "par-delà les gouvernements et les hommes politiques". Certes, il importe de faire le point, de voir de plus près certains dossiers puisqu'un nouveau gouvernement est installé à Québec et que le docteur François Cloutier doit bientôt rentrer. Tout cela est donc parfaitement "normal", ce mot qui revient si souvent sur les lèvres des hommes du PQ au pouvoir.

Est-ce à dire, demande un journaliste français, que le Québec souhaite un appui quelconque de la France au cours de son processus d'indépendance? Là encore, M. Morin situe la question dans sa véritable perspective: ce sont les Québécois qui feront démocratiquement leur choix, et c'est au Québec que la question sera résolue. Quant à l'avenir, il est évident que le gouvernement du PQ, si la souveraineté était acquise, souhaiterait compter sur "la compréhension" de la France.

Et, peut-être, est-ce de cela justement que M. Morin voudra entretenir ses hôtes. Il est un peu tôt, dira-t-on. Mais qui peut faire reproche à Québec d'explorer à l'avance les voies de l'avenir?

Depuis le 15 novembre, le gouvernement de M. Lévesque n'a certainement pas abusé de l'hospitalité française, ni exploité à des fins politiques les liens naturels entre les deux peuples. Si le compte est exact, en cinq mois, les ministres de la nouvelle équipe ont moins souvent remonté les Champs-Élysées que ne l'avaient fait leurs anciens collègues libéraux durant une période égale en 1975 ou en 1976. La visite officielle de M. Morin n'est donc ni suspecte ni exceptionnelle. Et celle que M. Lévesque doit en principe accomplir à la fin de l'année en cours ou au début de 1978, si la gestion du Québec lui en laisse le loisir, ne serait pas moins souhaitable...

Michel ROY

Il faudrait mettre les intéressés dans le coup

A lire les extraits d'un rapport sur "l'urbanisation dans la conurbation montréalaise" préparé par le ministère des Affaires municipales et sur lesquels M. Guy Tardif s'est appuyé samedi dernier lors de son intervention au congrès de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, il est évident que le gouvernement de Québec est en train de rattraper à vive allure les retards qu'il affichait dans les affaires urbaines.

Ces travaux de la direction générale de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire du ministère ne sont pas nés évidemment après le 15 novembre et les études qu'ils impliquent ont commencé sous l'ancien gouvernement libéral. À en juger toutefois par l'intérêt et la vigueur que met le nouveau ministre à s'en instruire et à en tirer une orientation pour le proche avenir, il faut souhaiter non seulement que ces études s'approfondissent, notamment en matière de développement économique, mais qu'elles soient plus largement diffusées.

Édiles et contribuables, en effet, applaudiront volontiers les rapports prônant la protection des sols arables, la réduction des déficits municipaux, et toute consolidation du développement urbain qui est de nature à relever la qualité de la vie tout en réduisant le fardeau fiscal. Il est fort douteux, cependant, que ceux d'entre eux qui n'ont pas le privilège d'habiter à Montréal, à Laval et à Longueuil seront d'accord pour accorder à ces territoires une priorité gouvernementale de développement.

Non seulement le rapport complet, dont le ministre n'a donné que quelques extraits, n'est-il pas encore public, mais encore, d'après ce qui en est connu, les analyses et propositions qu'il renferme n'ont pas fait l'objet de "consultation formelle" avec les organismes intéressés (à l'extérieur du gouvernement). Les intuitions et les analyses qu'on en peut déjà tirer apparaissent fort intéressantes, mais les intéressés ne se laisseront pas séduire par leur seule logique ni par l'intérêt général que doit viser le gouvernement.

A cet égard, il faut regretter non pas que le ministère en soit enfin venu à voir clair dans les affaires de la "conurbation" de Montréal, mais que ses partenaires locaux n'aient pas plus tôt et plus ouvertement été associés à cette recherche. Le gouvernement va partir avec une avance incontestable sur les municipalités et les organisations de citoyens dans l'établissement de ses esquisses et "interventions possibles". Cette avance sera perdue, toutefois, si ses "propositions" soulèvent tellement d'opposition que le gouvernement doive en retarder l'application ou couper la poire en deux.

Certes, les municipalités qui se sont engagées dans la course au développement ne sont pas les meilleurs juges de l'avenir qui est souhaitable pour la région et son équilibre; les villes ne se réveillent d'ordinaire qu'au bord de la faillite. Il n'en reste pas moins qu'il est contradictoire de prôner, comme le fait le rapport et comme sans doute le croit le ministre, qu'il faut favoriser "une organisation physique et politique des milieux urbains qui permette aux collectivités locales de promouvoir une meilleure qualité de vie" tout en les ignorant dans le processus intellectuel préalable qui aboutit aux "esquisses" sur lesquelles on veut les "consulter".

Ce divorce entre la population et le gouvernement n'est pas nouveau; il reste toutefois d'autant plus sérieux que, de l'aveu même des auteurs du rapport, le gros du développement des dernières années et des années qui viennent s'est trouvé à emprunter des modèles qui gardent sans doute encore la faveur populaire et qui, du reste, sont déjà solidement implantés dans le réseau de communication terrestre. Un effort exceptionnel d'information et de débats publics va s'imposer si le ministère ne veut pas finalement être réduit ou bien à agir d'autorité ou bien à démissionner devant l'anarchie du développement urbain.

Si ces informations étaient davantage connues et alimentaient la conscience qui s'est développée ces dernières années dans les affaires urbaines, l'opinion publique serait à même de jouer un rôle plus actif dans l'établissement des grands programmes publics (telle la construction d'une Place Guy-Favreau comme en décide un ministère fédéral, ou cet investissement "de rechange" que certains députés de la région aimeraient plutôt faire dans la liaison Mirabel-Montréal, deux projets fort discutables dans la perspective proposée par les fonctionnaires des Affaires municipales).

Une fois finie la comédie des comptes nationaux, peut-être jugera-t-on utile d'accorder aux comptes municipaux l'importance des vrais milliards qui en sont l'un des enjeux?

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

• **TÉLÉPHONE: 844-3361** (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Une disposition douteuse du projet Laurin

Des raisons peu solides pour refuser l'école anglaise aux enfants anglophones en provenance des autres provinces

par JACQUES ROY

■A titre de fonctionnaire, l'auteur de cette libre opinion a déjà eu l'occasion d'étudier de près le phénomène de la migration au Québec. C'est à titre de membre du Parti québécois, mais en son seul nom personnel, que Jacques Roy nous communique cet article sur un aspect important du programme linguistique défini dans le Livre blanc sur la langue.

Le 1er avril dernier, le ministre d'État au développement culturel, le docteur Camille Laurin, déposait à l'Assemblée nationale le Livre blanc sur la langue française.

Il ne fait aucun doute que, pour le gouvernement de M. Lévesque, cette pièce législative a un caractère historique en ce sens qu'elle concerne l'ensemble de la vie de la société québécoise et qu'elle représente une réponse à des attentes collectives. Aussi, à titre symbolique, la charte du français sera-t-elle le projet de loi no 1 du nouveau gouvernement.

Dans l'ensemble, le Livre blanc sur la langue offre un diagnostic et une prospective clairs du problème de la langue au Québec et il dégage des orientations fermes qu'entend suivre le gouvernement Lévesque.

En même temps que le Livre blanc sur la langue française suscite des réactions nombreuses et parfois très vives (la nature du débat y prête flanc) chez les citoyens et les groupes de l'extérieur, il suscite aussi, toutefois, un tiraillement profond au sein du gouvernement et du Parti québécois. Ce tiraillement est polarisé autour du premier critère de la langue de l'enseignement, soit l'accès à l'école publique anglaise pour "les enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise au Québec". C'est précisément cette question qui sera l'objet de nos interrogations et commentaires.

A la défense de la thèse définie dans le Livre blanc, le Dr Laurin soutient que l'on doit préserver la communauté francophone contre toute forme de mouvements migratoires susceptibles d'alimenter la minorité anglophone au Québec. En second lieu, on veut réserver l'accès au secteur anglophone d'enseignement à ceux qui devaient initialement en être les seuls bénéficiaires, soit les citoyens québécois de langue anglaise. En dernier lieu, sans l'avouer explicitement, on présume, par cette disposition, de l'existence future d'une nouvelle société autonome, d'un pays indépendant qui considérera les anglophones de l'extérieur du Québec comme des "immigrants". Ainsi, la concordance de cette disposition avec une réalité future n'aura pas à être effectuée au temps venu.

L'autre thèse, dont nous sommes, voudrait plutôt accorder l'accès (à l'école anglaise) aux enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise au Canada. Les motifs à l'appui de cette thèse sont d'ordre social, démographique et stratégique; nous pourrons tantôt les exprimer d'une façon plus explicite.

Les mouvements migratoires inter-provinciaux

Le premier argument des défenseurs du projet Laurin repose sur l'importance que l'on tend à accorder aux mouvements migratoires provenant des autres provinces vers le Québec en faveur de la minorité anglophone. Avant d'aborder plus directement la question de la migration interprovinciale, jetons un regard sur le portrait d'ensemble de la croissance démographique du Québec.

Sur une période de 9 ans, de 1967 à 1975, on constate deux dominantes suivantes:

1) Le taux de naissance a diminué (17.4 à 15.1) alors que le taux de mortalité a augmenté (6.6 à 6.9), ce qui au global a pour effet de diminuer pour la période considérée le taux de croissance naturelle de la population québécoise. (Signalons au passage que le taux de naissance du Québec pendant cette période est l'un des plus faibles au Canada).

2) Le taux de migration net a été négatif à cinq reprises pendant la période de 9 ans et il se traduit pour toute la période par un solde négatif considérable, soit une perte sèche de 58,600 résidents québécois; cette perte vient amenuiser les gains obtenus par la croissance démographique naturelle.

Donc, le solde migratoire net au Québec maintient à long terme une tendance négative; voyons maintenant le phénomène de la migration interprovinciale. Les plus récentes statistiques dont nous disposions à ce sujet sont celles de la période de 1966 à 1971; quoique moins récent, le tableau 2 livre un portrait assez révélateur des tendances de la migration interprovinciale.

Sur l'ensemble de la période considérée, le Québec perd donc 75,774 résidents au profit des autres provinces; seules les provinces de Terre-Neuve et du Manitoba présentent un solde migratoire qui soit à l'avantage du Québec (quoique très peu significatif sous l'angle de l'importance numérique).

On aura tôt fait d'observer le fort taux d'attraction qu'exerce l'Ontario à l'égard du Québec. En effet, pendant cette même période, l'Ontario a attiré 106,694 résidents du Québec pour un solde migratoire net positif de 54,455 en sa faveur, soit 71.9% de l'ensemble du solde migratoire interprovincial négatif du Québec.

De ces éléments, on retient que la croissance démographique naturelle du Québec est moins importante que celle des autres provinces (diminution de la position relative du Québec sur le plan démographique dans l'ensemble canadien) et que le solde migratoire du Québec est particulièrement négatif dans le cas de la migration interprovinciale.

Bon an, mal an, il y a donc deux fois plus de personnes qui sortent du Québec que de personnes qui y entrent pour s'établir au niveau de la migration interprovinciale (premier problème auquel le Livre blanc ne peut répondre).

Analysons maintenant les composantes du profil de ceux qui viennent de l'extérieur pour s'établir au Québec. En moyenne, annuellement, sur le nombre de personnes entrant au Québec, environ 63% sont des immigrants de l'extérieur, contre 37% en provenance des autres provinces canadiennes. En ce qui a trait aux immigrants reçus (67%), le Livre blanc prévoit l'école française obligatoire, donc l'intégration massive à la communauté française. Quant aux 37% qui sont composés de personnes provenant des autres provinces (moyenne de 16,843 par année pour la période 1966-71), on ne peut affirmer qu'ils viendront grossir exclusivement la minorité anglophone. De fait ce pourcentage de 37% contient outre des anglophones, une part non négligeable de francophones provenant du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, etc. Il contient en outre un nombre certain d'immigrants reçus qui, s'ils s'orientent vers le Québec après s'être établis temporairement dans une autre province, seront assujettis aux mêmes critères que les autres immigrants provenant de l'extérieur.

Après le décompte, on peut estimer raisonnablement que la part du phénomène migratoire vers le Québec qui profitera directement à la minorité anglophone ne saurait en aucun cas être dramatique. Elle ne servira vraisemblablement qu'à maintenir un équilibre relatif entre les deux communautés linguistiques, soit l'actuel partage démographique de 80% de francophones et de 20% d'anglophones, sans plus.

Par contre, si l'on n'accordait aucune source d'alimentation migratoire à la minorité anglophone (c'est ce que prescrit le Livre blanc sur la langue, sauf dans le cas très limitatif d'une partie de l'immigration parrainée), cette minorité serait condamnée à s'amenuiser progressivement par rapport à la majorité francophone, qui elle, bénéficierait en permanence de toute source de migration extérieure (à moins que la minorité anglophone, dans une euphorique revanche des berceaux, ne vienne déjouer tous les savants calculs). Sans compter que chaque migration d'anglophones à l'extérieur du Québec ne pourrait être compensée par la venue d'anglophones des autres provinces disposant des mêmes droits linguistiques en matière d'enseignement que les premiers.

Une restriction prématurée et inopportune

Le second argument que l'on invoque en faveur de la thèse de M. Laurin veut que le secteur d'enseignement public anglophone soit offert exclusivement à ceux à qui il s'adressait initialement, soit aux anglo-québécois. Le principe est intéressant; son application suggère cependant quelques réserves. D'abord, si le réseau anglophone d'enseignement a effectivement été conçu pour des anglophones résidant au Québec, pourquoi l'anglophone de langue maternelle venant d'une autre province (la libre circulation des citoyens au pays est encore une réalité tant au plan juridique que dans les faits), manifestant le désir de s'établir au Québec et déboursant bien sûr à ce titre les impôts requis, n'aurait-il pas le droit de diriger ses enfants vers l'école publique anglaise comme n'importe quel autre anglophone résidant actuellement au Québec?

D'autre part, on ne peut exclure les représailles auxquelles pourraient éventuellement être exposés les francophones des autres provinces. Bref, on fournit l'occasion aux éléments radicaux des autres provinces de se manifester et d'exercer des pressions envers les minorités francophones, ce qui, sans préjuger d'un scénario particulier n'aurait pas pour effet de contribuer particulièrement au succès d'éventuelles négociations en vue de la souveraineté-association avec le reste du Canada.

En réponse au troisième argument invoqué en faveur de la thèse du Dr Laurin, il faut enfin souligner que le Québec n'est pas encore une nation souveraine et que tous ses citoyens font encore partie de la confédération avec tout ce que cette appartenance comporte nécessairement. On n'a donc pas à présumer d'une situation qui est à venir pour l'élaboration de modalités qui doivent s'appliquer dans un présent immédiat. Ceci n'a par ailleurs rien à voir avec la nécessité de proposer dans un livre blanc sur la langue une réflexion d'ensemble visant un avenir collectif à souhaiter et à atteindre; il faut distinguer.

En définitive, l'actuel gouvernement aurait intérêt à faire marche arrière sur cette disposition du Livre blanc de façon à accorder l'accès à l'enseignement public anglais à tous les enfants de parents anglophones du reste du Canada, et ce pour les motifs suivants:

1) La survie du français au Québec n'en serait pas menacée pour autant (les statistiques le démontrent bien);

2) Les principes fondamentaux sur lesquels reposent la charte ne seraient d'aucune façon affectés;

3) Bien que la position constitutionnelle du Québec sur cette question semble à première vue favorable, un éventuel conflit juridique serait évité entre les deux paliers de gouvernement à cet égard;

4) Le ressac appréhendé des autres provinces envers les minorités francophones serait atténué, sinon totalement évité.

Le maintien du projet actuel serait en outre peu productif au plan stratégique. En plus d'inviter l'opposition à se cristalliser sur ce point précis, le Québec ne contribuerait pas en agissant ainsi à créer un climat propoce à de futures négociations avec le reste du Canada en vue d'une éventuelle souveraineté-association. De fait, les acteurs radicaux ou tout simplement défavorables à la cause du Québec pourraient alléguer une certaine forme d'intolérance du Québec vis-à-vis de leurs citoyens pour justifier des négociations rigides et tendues avec le gouvernement du Québec.

On observe également une contradiction entre l'énoncé de principes du Livre blanc et cette disposition qui vise à nier aux anglophones en provenance des autres provinces l'accès à l'enseignement public anglais. En effet, le projet de charte invite la minorité anglophone à participer activement aux valeurs d'une nouvelle société dont la prédominance sera le français, mais il refuse à cette même minorité toute contribution démographique provenant de l'extérieur avec les mêmes droits. Posons-nous sérieusement la question: imaginons l'anglophone au Québec qui accepterait que le Québec devienne une province aussi française que l'Ontario est anglais, que la minorité anglophone au Québec cesse de se comporter comme si elle constituait la majorité. Ce même citoyen anglophone manifestant sincèrement le désir de partager les valeurs d'un nouveau projet de collectivité ne serait-il pas en droit de se poser la question suivante: "Si l'on veut véritablement de moi au Québec, pourquoi veut-on priver la minorité à laquelle j'appartiens de tout apport extérieur puisque de toute façon, la survie et l'épanouissement du fait français au Québec y seraient assurés?"

L'écueil du chauvinisme

Ce qui est également en cause ici, c'est la conception d'un certain nationalisme québécois. Le programme du Parti québécois repose essentiellement sur deux types de contenu: un contenu nationaliste et un contenu social (ce dernier, pour l'auteur de ces lignes, apparaît peu articulé et limpide pour le moment). Le contenu nationaliste s'est précisé avec le temps. Aujourd'hui, on en retrouve une manifestation concrète: le Livre blanc sur la langue. Le Livre blanc est le résultat d'une sorte de symbiose de deux options ou attitudes qui ont toujours été à la source d'un tiraillement profond au sein du parti face au problème de la langues: attitude radicale et attitude modérée.

Il est fondamental que le nationalisme québécois ne se traduise pas par des expressions qui confirmeraient son repli sur lui-même dans une espèce d'attitude chauvine puisée à la source même d'une insécurité collective. Le gouvernement a une occasion unique de démontrer que ce qu'il propose réellement, c'est l'indépendance d'un peuple parvenu à maturité, qui a perdu son insécurité collective d'antan par la confiance qu'il témoigne à son nouveau gouvernement, et surtout un projet de société qui signifie la volonté d'un peuple de s'ouvrir vers l'extérieur dans un esprit de tolérance et de confiance en lui-même.

M. Laurin, lors de la présentation de

Voir page 6: Provinces

TABLEAU 1

Évolution démographique du Québec: 1967-1975

	A	B	C	D	E	F	
				(en milliers)			
Années	(au 1er janvier) Population	Naissances	Décès	(A-B)	Immigration	Émigration	(D-E) Croissance nette
1967	5826	**101.5**	**38.7**	**62.8**	**45.7**	**32.5**	**13.2** **76.0**
1968	5902	**98.0**	**39.6**	**58.4**	**35.5**	**34.9**	**0.6** **59.0**
1969	5961	**96.8**	**39.2**	**57.6**	**28.2**	**44.8**	**-16.6** **41.0**
1970	6002	**92.1**	**40.7**	**51.4**	**23.3**	**59.7**	**-36.4** **15.0**
1971	6017	**91.8**	**40.3**	**51.5**	**19.2**	**47.7**	**-28.5** **23.0**
1972	6040	**79.8**	**43.4**	**36.4**	**18.6**	**27.0**	**-8.4** **28.0**
1973	6068	**87.6**	**42.8**	**44.8**	**26.9**	**27.7**	**-0.8** **44.0**
1974	6112	**84.6**	**42.0**	**42.6**	**33.5**	**23.1**	**10.4** **53.0**
1975	6165	**93.3**	**42.3**	**51.0**	**28.0**	**20.1**	**7.9** **58.9**
Total pour la période:		825.5	369.0	456.5	258.9	317.5	-58.6 397.9

Source: Statistique Canada

TABLEAU 2

Migration interprovinciale, Québec 1966-1971

	Entrant au Québec			Sortant du Québec			Migration nette		
Province	M	F	T	M	F	T	M	F	T
T.-N.	1,259	1,149	2,408	1,244	1,094	2,341	**15**	**55**	**67**
I.-P.-E.	313	372	686	406	402	813	**- 93**	**- 30**	**- 127**
N.-E.	2,357	2,347	4,692	3,582	3,050	6,628	**- 1,225**	**- 703**	**- 1,936**
N.-B.	4,064	4,467	8,537	5,178	4,878	10,063	**- 1,114**	**- 411**	**- 1,526**
Ont.	26,646	25,600	52,239	54,190	52,502	106,694	**- 27,544**	**- 26,902**	**- 54,455**
Man.	2,432	2,568	5,000	2,451	2,214	4,669	**- 19**	**- 354**	**- 331**
Sask.	843	788	1,636	858	811	1,675	**- 15**	**- 23**	**- 39**
Alb.	1,762	1,807	3,569	4,350	3,962	8,316	**- 2,588**	**- 2,155**	**- 4,747**
C.-B.	2,567	2,552	5,119	9,419	8,693	18,111	**- 6,852**	**- 6,141**	**- 12,992**
T.-N. et Y	173	162	329	373	295	679	**- 200**	**- 133**	**- 350**
TOTAL:	**42,416**	**41,812**	**84,215**	**82,051**	**77,901**	**159,989**	- 39,635	- 36,089	- 75,774

Source: Statistique Canada

La Chambre de Commerce de Montréal

Dans le Livre blanc, un ethnocentrisme latent...

■La Chambre de Commerce de Montréal a fait parvenir jeudi dernier au premier ministre René Lévesque et au ministre du Développement culturel Camille Laurin, une note dans laquelle elle remet en question plusieurs dispositions ou intentions qui lui paraissent "inacceptables;; dans le Livre blanc sur la langue française. Voici le texte de la note de la Chambre.

Le projet de loi No 1 sur la Charte du français pourrait bien ne pas comporter les contraintes abusives et certaines mesures contre-indiquées que la publication du Livre blanc aura permis d'anticiper et d'écarter en dernière analyse comme étant peu conformes au grand et nécessaire dessein d'affirmation sereine du fait français au Québec. L'attitude ouverte du chef du gouvernement nous permet en effet de le penser; aussi attendrons-nous le dépôt du projet de loi pour faire valoir à son sujet la position constructive que la Chambre de Commerce de Montréal entend prendre en la matière.

En tant qu'organisme voué depuis 1886 au développement socio-économique de Montréal, nous sommes vitalement concernés par cette grande question, dont on sait qu'elle gravite essentiellement autour de la situation montréalaise; nous croyons avoir compétence certaine pour en traiter lucidement, tant dans la perspective de l'intérêt général que dans celle des légitimes attentes des particuliers.

La loi qui sera adoptée par l'Assemblée nationale aura néanmoins été précédée d'un Livre blanc qui aura pour un temps fait foi des intentions gouvernementales et de sa vision de la société québécoise; aussi n'est-il pas indifférent d'en signaler dès maintenant les aspects qui nous paraissent inacceptables et dont on aimerait qu'ils soient au moins remis en question et tempérés par le ministre responsable, tant il est vrai que plusieurs y verront toujours les véritables intentions profondes du gouvernement.

La Chambre continue d'approuver la consécration par législation du Français comme langue officielle du Québec. Elle souscrit à l'intention du Livre blanc "de protéger et de développer dans sa plénitude une culture originale: un mode d'être, de penser, d'écrire, de créer, de se réunir, d'établir des relations entre les groupes et les personnes, et même de conduire les affaires", pourvu que l'on ne veuille pas par là réduire à l'insignifiance ce que notre propre culture retient de bénéfique de son expérience nord-américaine et de son interaction avec celle, moins homogène que la nôtre, de nos concitoyens anglophones.

La Chambre de Commerce de Montréal s'inscrit cependant en faux contre deux aspects importants du Livre blanc: l'inexactitude du diagnostic porté sur la situation de la langue française et de l'usage qui en est fait par les francophones dans le monde des affaires et du travail, d'une part, et le genre de société virtuellement ethnocentrique qui découle d'autre part de la vision proposée.

Nous n'entendons pas revenir ici sur l'erreur étonnante qui s'est glissée dans le Livre blanc en ce qui regarde des données statistiques tirées des travaux de la Commission Gendron; il nous répugnerait de penser qu'elle puisse avoir été intentionnelle, mais nous trouvons déjà troublant que ces données, incorrectement interprétées, soient apparues le moindrement vraisemblables aux auteurs du document. Il nous paraît indispensable que les faits soient rétablis dans un énoncé d'une portée aussi officielle que celui du Livre blanc.

Quant à la vision proposée de la société québécoise, il s'en dégage un ethnocentrisme latent qui, il faut l'admettre, s'appréhende davantage qu'il ne se démontre, d'autant plus qu'une affirmation collective du groupe francophone s'impose, dans la perspective d'une nécessaire sécurité culturelle. Bien que l'on y reconnaisse que l'anglais aura toujours une place importante au Québec, non seulement parce qu'il est le moyen de communication le plus répandu en Amérique du Nord, mais parce qu'il tient aussi à l'héritage culturel des Québécois, trop peu, dans le Livre blanc, sollicite efficacement les anglophones du Québec à s'associer collectivement à notre devenir commun et à y fournir un apport distinctif; la culture des anglophones y perd ses assises institutionnelles et se trouve largement reléguée au domaine privé, si l'on excepte le régime scolaire qui conserve un caractère institutionnel distinct non négligeable.

Cette perspective la plus fondamentale du Livre blanc s'écarte sensiblement de celle de la Chambre de Commerce de Montréal. Le Livre Blanc, en voulant légitimement rétablir une situation de déséquilibre défavorable aux francophones, choisit de mettre entre parenthèses en quelque sorte une centaine d'années d'expérience commune dont on mésestime les aspects positifs; la Chambre demeure quant à elle persuadée non seulement de l'apport bénéfique de la communauté anglophone au développement de Montréal dans le passé, mais également de sa nécessaire participation à la construction d'un avenir commun plus juste et plus conforme aux aspirations et valeurs en émergence, notamment dans les sociétés pluralistes qui pourraient s'avérer leur terrain le plus propice.

Plutôt que de tendre à renier au passé, commun sous prétexte qu'il fut effectivement difficile à vivre, la Chambre estime toujours, comme elle l'évoquait en 1969 et en 1973, qu'une évolution positive et pacifique de la situation québécoise dépend aussi de l'attitude des anglophones. Or l'on sait que la coercition a peu de prise sur les attitudes, tant des groupes que des personnes. Il est regrettable que l'on veuille y recourir au moment où les milieux d'affaires avaient commencé de manifester une compréhension nouvelle des redressements qui s'imposent et une volonté agissante de les effectuer sans délais indus.

Devant la Commission Gendron en 1969, et suite à la publication de son rapport en 1973, la Chambre, sans prétendre épuiser toutes les dimensions du problème, a tenu substantiellement le même langage: "La Chambre croit que la cause fondamentale des problèmes auxquels doit faire face la majorité francophone du Québec, qu'ils soient sociaux, économiques ou linguistiques, est la domination par la minorité anglophone des plus importantes entreprises économiques. Pour normaliser la situation sociale et économique des francophones du Québec (et, par là, changer quelque chose au statut de la langue française), il faut d'abord assurer un meilleur équilibre des forces au sein de ces entreprises".

En réitérant en 1973, en pensant à la communauté francophone, sa réclamation essentielle que voici, la Chambre n'envisageait pas que la communauté anglophone pourrait tout aussi légitimement s'en réclamer, non comme d'un droit acquis mais comme d'un principe d'équité fondé dans notre histoire commune: "l'important est d'assurer, dans la mesure du possible, qu'à partir de maintenant, au Québec, la langue française et la langue anglaise aient toutes deux la place qui leur revient dans le secteur économique, tout comme dans les autres secteurs d'activité, et surtout qu'aucun Québécois ne soit handicapé par son appartenance à un groupe linguistique plutôt qu'à l'autre et que tous aient des chances égales de réussir..."

Dans la présente communication, prenant pour acquis que le gouvernement est bien au fait des critiques formulées par les associations d'affaires, et notamment celles de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, nous avons délibérément limité nos propos à des perspectives générales dont l'importance nous paraît néanmoins capitale. Il est toutefois un problème particulier que nous soulèverons ici, qui n'a à peu près pas été considéré jusqu'à maintenant; il s'agit du problème des centres de recherche industrielle des grandes entreprises. Des travaux que nous menons présentement en vue de notre congrès de juin, avec le concours de ressources on ne peut plus compétentes, nous permettent de signaler dès maintenant les difficultés qu'il y a d'imposer à des équipes de chercheurs un environnement linguistique incompatible avec l'exercice de leur fonction, vitale pour le développement de Montréal et du Québec.

De concert avec les organismes les plus compétents en la matière, nous pourrions vous saisir prochainement d'un ensemble de considérations pertinentes, qui se fondent sur des faits et réalités peu connus en dehors des milieux de la recherche industrielle:

— les coûts élevés et les risques inhérents à la recherche industrielle en limitent la possibilité à la seule grande entreprise, nationale ou multinationale;

— ces coûts interdisent le plus souvent que cette activité ne soit destinée qu'au marché local;

— il s'agit d'une activité largement soumise aux diverses règles du jeu du marché international, tant pour l'accès aux ressources humaines que pour les échanges d'information et de diffusion de la recherche (communications scientifiques, etc.);

— la langue anglaise est mondialement la langue de communication dans ce domaine, du simple fait qu'elle est la langue seconde d'emblée la plus commune des scientifiques à travers le monde;

— les centres de recherche industrielle sont passablement mobiles, sans attaches territoriales particulières, bien que très sensibles aux "avantages comparatifs" des divers environnements possibles;

— Montréal peut voir ses propres "avantages comparatifs" singulièrement affectés, positivement ou négativement, par la politique linguistique et culturelle, au sens large, du Québec.

Encore une fois, nous reconnaissons le sens profond de la démarche littéralement séculaire d'affirmation collective de la communauté francophone du Québec et notre organisme y a, à sa façon, participé avec quelque distinction. Osant espérer que le projet de loi établissant la Charte de la langue française au Québec s'inspirera des orientations les plus valables du Livre blanc et qu'en seront écartés les éléments les plus discutables, la Chambre s'attacherait alors sans réserve à lui donner, dans la sphère de sa compétence, un appui et un prolongement efficaces.

Un comité spécial prêtera son concours aux administrateurs de la Chambre pour étudier le projet de loi dès que le texte en sera disponible; nous avons également invité nos quelque 5,000 membres à nous faire part de leurs vues à ce sujet à la lumière des indications du Livre blanc. C'est dire toute l'importance que nous attachons à ce projet gouvernemental qui intéresse toute la collectivité; aussi croyons-nous que le gouvernement ne devrait pas se sentir lié par une échéance fatidique et que, le cas échéant, selon la date du dépôt du projet de loi, il devrait accorder à tous les intéressés, dont nous sommes, le temps de préparer une intervention sérieuse devant la Commission parlementaire.

Les Franco-Manitobains divisés contre eux-mêmes

Suite de la première page

croit que les "Franco-manitobains ont tout pour s'en sortir même si le milieu est oppressant".

La solution est du côté de l'école française. croit-il avec beaucoup d'autres, notamment avec la Société franco-manitobaine et le Bureau d'éducation française du Manitoba.

Certains pas ont été accomplis ces dernières années. En 1967, le gouvernement Roblin entrouvrait la porte à l'éducation française en adoptant le projet de loi 59 qui permettait l'enseignement du français jusqu'à 60 pour cent du temps d'une journée scolaire. En décembre 69, le gouvernement Schreyer annonçait l'élaboration d'une nouvelle politique connue maintenant sous le nom du Bill 113. Cette loi reconnait le français et l'anglais comme les deux langues officielles d'enseignement dans les écoles publiques manitobaines.

En vertu de cette loi, si les parents de 28 élèves à l'élémentaire ou de 23 élèves au secondaire demandent à leur commission scolaire l'enseignement en français, la commission scolaire est obligée de donner suite à la demande. S'il y avait assez de classes pour justifier une école française, celle-ci pourrait être autorisée.

Toutefois, il existe aussi le programme B. En vertu de ce programme, l'enseignement est donné la moitié du temps en français et la moitié du temps en anglais. Beaucoup de parents, convaincus que leurs enfants doivent bien posséder l'anglais, optent pour ce programme.

Quoiqu'il en soit, M. Le François juge insatisfaisantes les deux solutions, celle des classes bilingues comme celle des classes françaises. A propos du programme B, on ne se rend pas compte selon lui que pour bien posséder une deuxième langue, il faut maîtriser sa langue maternelle. Cette solution mène tout droit à l'anglicisation car l'école bilingue est en réalité une école anglaise dit-il. La deuxième n'est guère plus profitable puisque même si l'enseignement se fait en français, les étudiants se retrouvent dans un milieu anglophone dès qu'ils passent la porte de leur classe pour descendre à la récréation. Il faut aller plus loin.

La solution que défend le directeur de La Liberté est celle de l'école entièrement française, celle du réseau d'écoles françaises, comme l'a proposé le Bureau d'éducation française du ministère de l'Éducation, en novembre 1975, comme le propose la Fédération des comités de parents pour l'école française et la Société franco-manitobaine.

Le problème consiste ni plus ni moins à "refranciser une population en voie d'assimilation et qui ne semble pas être très convaincue des ravages qu'a fait l'école mixte ou bilingue parmi les jeunes générations", écrivait-il dans une revue d'éducation l'an dernier.

La loi 113 pourrait toujours permettre aux Franco-Manitobains d'avoir leurs écoles françaises. Depuis plus d'un an des batailles ont lieu en ce sens, des revendications sontprésentées au ministère de l'Éducation ainsi qu'aux Divisions scolaires qui tiennent lieu au Manitoba de commissions scolaires. Le malheur, c'est que la communauté est divisée.

Des "enragés" voulant le maintien du programme bilingue s'opposent violemment à l'école française. Il n'y a pas que le Winnipeg Free Press qui parle de l'école française comme une manifestation de "séparatisme". Non sans une certaine démagogie, on présente l'école française comme un refus du bilinguisme et de l'apprentissage d'une langue seconde. Les divisions scolaires, comme le gouvernement, profitant de cette division maintiennent le statu quo.

Les quelques batailles qui ont lieu laissent cependant de l'espoir.

Ainsi, il y a deux ans, un projet d'école française avait vu le jour à la Division scolaire de la rivière Saine, mais il fut abandonné sous les pressions des anglophones. À force de pression et d'une manifestation qui l'an dernier réunit à Sainte-Anne plus de 1,000 personnes sous la pluie un 24 juin, les francophones eurent gain de cause. L'école est en construction à Saint-Norbert.

A l'école du Précieux-Sang, la Division scolaire de Norwood a refusé tout récemment de faire de cette école une école française bien que les étudiants francophones y soient majoritaires. On a penché en faveur de l'école mixte, en maintenant les classes bilingues et françaises.

La liberté écrivait au lendemain de la décision des commissaires que "la bataille n'est pas finie. Bien plus qu'une simple question de programme scolaire, l'affaire du Précieux-Sang est maintenant celle du maintien du Français au Manitoba".

Plus récemment, à la mi-avril, le même problème se posait à l'école Lavallée, rencontrant en plus l'opposition de parents anglophones du quartier qui refusent que leurs enfants soient obligés de prendre l'autobus scolaire pour une autre école si l'école Lavallée devenait française. Reprenant les arguments de ces parents, le Winnipeg Free Press titrait alors à la une: "French-only school called separatism".

M. Le François voit dans ces manifestations le sursaut qui pourra assurer la survie de la communauté. "Si la bataille de l'école française est gagnée, elle le sera pied par pied", dit-il. cependant. Reprenant les propos qu'avait tenu un peu plus tôt à Saint-Boniface le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, il ajoute que ce sont les Franco-Manitobains qui doivent réagir.

Ils ont pour eux la concentration, dit-il, en soulignant le fait que la majorité des Franco-Manitobains sont regroupés près de Saint-Boniface où sont présentes toutes les intitutions francophones: le centre culturel, le collège universitaire, le musée, la cathédrale, le journal, les postes de radio et de télévision, le cercle Molière. Ce n'est pas le cas des communautés francophones de l'Alberta ou de la Saskatchewan pour qui la situation est encore plus difficile.

Pour autant, la lutte pour la survivance n'est pas gagnée. Au fil de ses propos, M. Le François ne peut s'empêcher de laisser poindre un certain pessimisme, en parlant par exemple de l'isolement des Franco-Manitobains: Winnipeg est à 1,500 milles de Montréal, l'atmosphère française est presque totalement absente. Il y a à peine une centaine de postes où les Franco-manitobains peuvent travailler en français. Il y a aussi tout le problème de "la culture du refus" propre aux groupes minoritaires qui les amène à se replier sur soi, à rejeter ce qui est de l'extérieur, à pratiquer une certaine xénophobie. Comme on disait déjà "les maudits Français", M. Le François note qu'on dit des Québécois qu'ils sont des "arrogants".

suites de la première page

CASQUES VERTS

Dans les milieux palestiniens proches de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), on indiquait hier soir que l'opération de ratissage de la FAD ne semble pas être une offensive généralisée et ne justifie pas pour l'instant de contre-attaque de la résistance palestinienne. On estimait en outre que le climat qui s'est à nouveau créé à Beyrouth est de nature à nuire au succès du rassemblement populaire organisé le premier mai à la mémoire de Kamal Joumblatt, chef du Parti socialiste-progressiste, tué en mars dernier dans une embuscade.

Les affrontements se sont poursuivis sans relâche tout l'après-midi, avec une recrudescence des tirs d'armes légères et de mortiers vers seize heures (14 h 00 GMT, juste avant que le commandement de la révolution palestinienne ne donne l'ordre "à tous les éléments armés de se retirer des rues et d'évacuer les toits des immeubles" où s'étaient embusqués des tireurs.

De source palestinienne, on précisait d'ailleurs qu'après dix-sept heures trente, "aucun coup de feu n'a été entendu dans la zone des combats".

Un porte-parole officiel palestinien a accusé hier soir "des groupes non contrôlés d'avoir provoqué hier matin des accrochages autour des camps, en vue de troubler la sécurité qui s'était renforcée dernièrement".

"Le commandement palestinien a pu contrôler entièrement la situation et des patrouilles du CLAP (Commandement de la lutte armée palestinienne, police palestinienne), ont été envoyées dans les différentes zones où ont eu lieu les combats", a ajouté le porte-parole.

Enfin, dans les mêmes milieux, on reconnaissait que l'aide apportée par la Saïka (organisation palestinienne prosyrienne) aux opérations menées par la FAD crée "un certain problème".

Par ailleurs, des échanges de tirs se sont poursuivis pendant la journée au Sud-Liban, dans le secteur situé au nord de Metoulla, rapportaient les correspondants militaires postés à la pointe nord-est de la frontière israélo-libainaise.

Ils rapportaient d'autre part qu'un groupe de Druzes du Sud-Liban s'est joint hier au pèlerinage traditionnel à Nebi Shuweib, sur la tombe de Jethro, beau-père de Moïse et vénéré par les Druzes. Contrairement à l'usage cependant, toutes les manifestations sociales accompagnant ce pèlerinage ont été supprimées, seul l'élément religieux étant conservé. Nebi Shuweib se trouve en Basse-Galilée, près des cornes de Hittin. Il y a environ 38,000 Druzes en Israël, et quelque 8,000 sur le Golan, qui participent également au pèlerinage.

Les correspondants militaires rapportent enfin que les notables et les officiers des forces chrétiennes du Sud-Liban ont adressé un message de félicitations au ministre de la Défense M. Shimon Peres, à l'occasion de son entrée en fonctions, dimanche, en tant que président du Conseil assurant l'intérim de M. Rabin, pendant le congé de ce dernier.

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

Selon lui les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et autres organismes de l'administration fédérale sont "loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière."

M. Macdonnell avait sans doute une double raison de se réjouir hier puisque non seulement le gouvernement répondait à son voeu principal mais encore la loi C-20, qui élargit ses pouvoirs et consolide son autonomie, passait le cap de la seconde lecture aux Communes.

C'est à l'occasion de son discours sur ce projet de loi que le président du Conseil du trésor, M. Robert Andras, a annoncé la volte-face du gouvernement quant à la recommandation de M. Macdonnell.

Le projet de loi, présentement à l'étude garantira au vérificateur général plus d'autorité directe sur la gestion de son propre bureau, et plus de souplesse dans l'utilisation de ses crédits.

La loi tend également à clarifier le mandat du vérificateur général en l'étendant pour lui permettre nommément de faire des "remarques au sujet de l'économie et de l'efficience des dépenses de l'État".

En théorie, le vérificateur général du Canada ne peut actuellement se permettre de telles remarques et son mandat consiste strictement à faire des observations sur la tenue des comptes gouvernementaux et sur la fidélité des comptes rendus sur les dépenses de deniers publics. En pratique, nombre des bourdes administratives que soulève chaque année le rapport du vérificateur général créent par la suite des débats politiques sur les décisions de fonds qui président aux dépenses de l'État.

Sans lui permettre de porter un jugement politique comme tel, dit-on maintenant, le projet de loi donnera loisir au vérificateur général "d'estimer la valeur reçue par les contribuables canadiens en contrepartie de l'argent dépensé," autrement dit de lui révéler si on gaspille en son nom.

FONCTIONNAIRES

Suite de la page 3

dicat indépendant, exprimait d'abord et avant tout une profonde désaffection envers la CSN. "Mais, dira-t-il, une fois que les gens ont vu que le lien avec le mouvement syndical recueillait l'assentiment de la majorité, ils ont préféré refaire leur unité au sein du SCFP, qui avait l'avantage de ne pas rouvrir par sa seule mention les anciennes blessures".

La question d'argent a aussi son importance. Les cotisations au SCFP coûtent en effet un peu moins de la moitié de celles de la CSN.

Enfin, souligne M. Racicot, il n'est pas impossible d'imaginer un travail syndical beaucoup plus concerté des cols blancs et des cols bleus, qui sont aussi affiliés au SCFP.

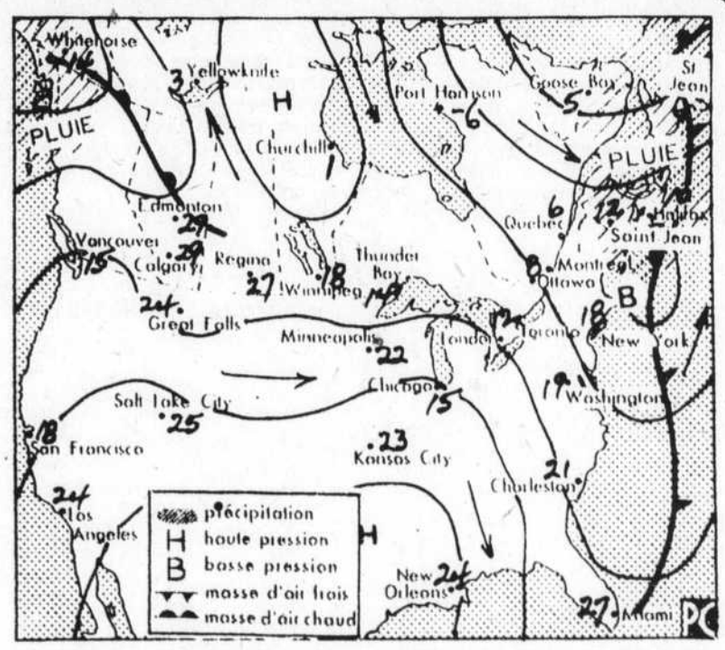
PROVINCES

Suite de la page 5

son Livre blanc au public, s'est fait rassurant. Il a, nous croyons, l'étoffe d'un homme politique parvenu à maturité. De plus, il a affirmé publiquement ces jours derniers qu'il était ouvert à tout commentaire et qu'il n'écartait pas la possibilité de modifier le texte de la charte si certains éléments nouveaux le justifiaient.

Aujourd'hui, nous lui demandons de reconsidérer sérieusement le premier critère d'accessibilité à l'école anglaise avant de déposer le projet de loi à l'Assemblée nationale; ce geste témoignerait d'un gouvernement qui n'est pas étranger à l'esprit de tolérance d'un peuple parvenu à maturité.

la météo



Le Québec a connu ces derniers temps des journées pluvieuses parfois suivies d'orages avec des températures plus froides que les normales saisonnières. Ces températures continueront de descendre mais le ciel restera aussi ennuagé que ces derniers jours. Cette situation se répétera mercredi alors que l'on annonce une légère hausse des températures.

Abitibi, Chibougamau, Haute-Mauricie, Pontiac-Témiscamingue: Possibilité d'averses. Maximum 4. Aperçu pour mercredi: ciel variable et frais.

Montréal, Outaouais, Laurentides: Nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 9. Aperçu pour mercredi: nuageux.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: Nuageux avec quelques averses. Maximum 0. Aperçu pour mercredi: possibilité d'averses.

Baie-Comeau, Sept-Iles: Nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 4. Aperçu pour mercredi: averses.

Rimouski, Gaspésie: Couvert avec averses de pluie ou de neige. Maximum 4. Aperçu pour mercredi: averses.

Lac Saint-Jean: Ciel variable. Maximum près de 12. Aperçu pour mercredi: nuageux avec possibilité d'averses.

Le bilinguisme n'est pas le fait d'une "nation" (Laurin)

"M. Earle McLaughlin, le président de la Banque Royale, a tu à dessein la contribution des Québécois aux affaires que fait sa compagnie; il s'est contenté de mentionner ce que celle-ci fait pour les Québécois..."

Telle est l'une des raisons qu'a données le Dr Camille Laurin à quelqu'un qui lui demandait pourquoi le discours du président de la Banque Royale la semaine dernière l'avait tant choqué. M. Laurin a insisté en outre sur le fait qu'il est pour le moins curieux qu'un homme (M. McLaughlin) qui a vécu 32 ans au Québec ne parle toujours pas le français. "Mais ce qui m'a déplu encore davantage, a poursuivi le ministre responsable du Livre blanc sur la politique linguistique, c'est que le président de la Banque savait très bien, avant de prendre la parole devant la Chambre de Commerce que le Livre blanc faisait des cas d'exception en ce qui touche les sièges sociaux."

M. Laurin prenait la parole hier soir au cours d'une assemblée du Jewish Immigrant Aid Services of Canada, un organisme de la communauté juive qui s'occupe d'accueillir les immigrants d'origine juive qui entrent au Canada et de les aider de mille manières à s'adapter au pays. La conférence annoncées devait porter sur "Les minorités au Québec"; le ministre en a profité pour exposer le sens général de la future Charte du français.

M. Laurin a fait à peu près le même exposé qu'il a reproduit à plusieurs reprises depuis 10 jours, c'est-à-dire depuis qu'il multiplie les rencontres avec les milieux anglophones et les groupes ethniques. Le ton est d'un calme suprême et les explications, aussi fermes que patientes.

La communauté juive qui l'a accueilli hier à l'Auditorium de la bibliothèque juive, rue de la Côte-Ste-Catherine, a réagi d'une manière généralement polie. Une petite portion seulement de cette salle pleine à craquer faisait sentir son agressivité.

La plus grande énigme, a-t-il semblé, pour cet auditoire rempli de centaines de personnes qui ont, à un moment de leur vie, erré de pays en pays à la recherche d'une patrie, c'est le refus du gouvernement Lévesque de vouloir créer un Québec bilingue. M. Laurin a expliqué que le bilinguisme peut être une qualité individuelle que quelqu'un veut bien se donner, pour son plus grand bien, d'ailleurs, s'est-il empressé de noter. Et rien ni personne n'empêchera quiconque de devenir bilingue au Québec. Le bilinguisme, a dit encore le ministre, peut être "institutionnalisé", être le fait d'un gouvernement — fédéral, par exemple. Mais, a conclu M. Laurin, le bilinguisme n'est pas le fait d'une nation comme telle: une nation a une langue commune, de communication, comme une culture. "Et voilà qui doit être fort normal, puisque tous les pays du monde agissent ainsi".

À la question d'une dame qui contestait la disparition du libre choix de la langue d'enseignement, le ministre a commencé par souligner que par les temps qui courent, les anglophones, qui revendiquent le droit de conserver leur culture propre devraient justement comprendre d'autant mieux les Franco-Québécois qui ne veulent pas laisser disparaître la leur.

"Et l'obligation de rédiger des procès-verbaux en français pour les assemblées du conseil d'une municipalité anglophone?" — M. Laurin a rappelé que de telles municipalités pouvaient fort bien rédiger leurs procès-verbaux en anglais, dans la mesure où ils en ont une version française, officielle. "Dans une province à majorité française, une version officielle française des actes publics est aussi nécessaire qu'elle est normale", a noté le ministre.

Comparant enfin le Québec aux autres provinces canadiennes en matière de politique linguistique et culturelle, le Dr Laurin a déclaré que le Québec est 100 ans en retard. "Mais c'est la même logique, et non l'esprit d'imitation, qui nous pousse à vouloir faire du Québec une province française comme l'Ontario est une province anglaise", a-t-il dit.

La plate-forme Bravo

Des vents violents retardent les tentatives de colmatage

STAVANGER, Norvège (d'après Reuter, AP et l'AFP) — Un calme plat suivi de vents violents balayant des vagues de 20 pieds ont interrompu hier tous les efforts de colmatage de la fuite de pétrole brut sur la plate-forme Bravo.

Le puits de pétrole, exploité par la compagnie américaine Phillips Petroleum, continue à cracher du gaz naturel et du brut au rythme de 49,000 gallons à l'heure, et une nappe de 20 milles de long et trois milles de large s'étend déjà sur la mer du Nord.

Deux spécialistes de la compagnie texane Red Adair, qui avaient été dépêchés sur les lieux pour procéder à l'opération de colmatage dès hier matin, n'ont pu se mettre au travail dès leur arrivée, à cause du calme plat.

La plate-forme n'étant plus balayée par le vent, une nappe de gaz explosif l'enveloppait et rendait tout travail trop dangereux. Plus tard dans la journée, le vent s'est élevé, mais est rapidement devenu trop violent pour permettre la mise en marche des opérations.

La mer démontée empêche également le déploiement autour de la plate-forme d'estacades destinées à contenir le flot de période brut qui s'en déverse, et qui menace de polluer les plages du sud de la Norvège et du Danemark et de détruire la faune marine dans l'une des meilleures zones de pêche d'Europe.

Neuf bateaux patrouillent près de la nappe géante, prêts à déverser sur elle des détersifs. Le gouvernement norvégien a refusé jusqu'à maintenant de recourir à cette solution, estimant que le mélange de détersif et de pétrole serait encore plus préjudiciable à la faune marine que le pétrole seul.

D'ailleurs, l'état agité de la mer est en train de faire couler, du moins en partie, la nappe de pétrole qui s'étend sur 500 kilomètres carrés, ce qui est la meilleure façon, disent les spécialistes de l'écologie marine, de s'en débarrasser, en dehors du pompage.

Les experts américains de la compagnie Red Adair, qui sont spécialisés dans la lutte contre les catastrophes pétrolières, qui monteront à bord de la plate-forme dès que le temps leur permettra, devront "recapuchonner" le tuyau d'où s'échappent gaz naturel et pétrole et qui était coiffé avant l'accident d'une vanne qui a cédé sous la force de la pression.

Travaillant sous un déluge de pétrole jaillissant du tuyau et d'eau de mer dont on asperge continuellement la plate-forme, les hommes devront s'efforcer de mettre en place les dix boulons de la vanne puis de hisser au-dessus de celle-ci une valve de sécurité, qui pèse plus de 700 kilos, qu'il suffira ensuite de fermer à l'aide d'un volant.

Les conditions de travail seront difficiles et dangereuses. Les hommes travailleront dans une atmosphère explosive où la moindre étincelle aurait pour effet de les réduire en cendres.

Ils travailleront à bord de la plate-forme avec des outils en cuivre, qui ne produisent pas d'étincelles, et de l'équipement de levée pneumatique, et non électrique, pour hisser la valve de sécurité au-dessus de la vanne.

Tandis que les préparatifs allaient bon train pour cette délicate opération, un spécialiste canadien des questions écologiques dans l'Arctique déclarait à Ottawa que cette catastrophe dans la mer du Nord n'était rien à comparer de ce qui pourrait se produire advenant un accident semblable dans l'Arctique canadien.

Une nappe de pétrole dans la mer de Beaufort pourrait s'étendre sur toute la région, et avoir des effets néfastes et à long terme sur la faune, surtout à l'époque de la migration.

26 avril

par la PC et l'AP

Le Queen's Own Rifles of Canada, le plus ancien régiment de l'armée régulière canadienne, était créé il y a 177 ans aujourd'hui, le 26 avril 1860, à partir de six unités de milice. D'abord désigné Second Battalion Volunteer Militia Rifles, il connut son premier engagement en 1866; il combattit dans la guerre des Boers et au cours des deux guerres mondiales. Aujourd'hui encore, son bataillon de milice est cantonné à Toronto.

1976 — Décès du maréchal Andrei Gretchko, ministre soviétique de la Défense, à l'âge de 72 ans.

1975 — Le Parti travailliste se prononce contre un maintien de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun.

1971 — Deux bandits armés font main basse sur $327,000 dans une succursale de la Banque de Montréal à Vancouver.

1965 — Washington et Saïgon confirment, pour la première fois, qu'une unité régulière nord-vietnamienne opère au Sud-Vietnam.

1964 — Le Tanganyika et Zanzibar fusionnent pour former la Tanzanie.

1933 — Hermann Goering met sur pied la Geheime Staatspolizei police secrète d'État, qui deviendra tristement célèbre sous la désignation de Gestapo.

1915 — Les Allemands lancent une offensive en Russie.

1908 — La localité québécoise de Notre-Dame-de-la-Salette est détruite partiellement par des glissements de terrain.

1807 — La Russie et la Prusse forment une alliance en vue de chasser la France des États allemands.

Ils sont nés un 26 avril: Marie de Médicis, reine de France (1573-1642); David Hume, Philosophe et historien écossais (1711-1776); lady Hamilton, maîtresse de l'amiral Nelson (1765-1815); James Audubon, ornithologue américain (1785-1851); Eugène Delacroix, peintre français (1798-1863); Alfred Krupp, industriel allemand (1812-1887).

NÉCROLOGIE



BOUTHILLIER, Ernest. À Milan, le 21 avril 1977 à l'âge de 67 ans, est décédé, M. Ernest Bouthillier président de Lavo Limitée, époux de Marie-Jeanne Deslauriers, père de Louise (Mme Guy Turcotte), Guy (époux de Michelle Tremblay), Jeanine (Mme Benoit Lévesque), Marthe (Mme Jean-Pierre Nepveu), Paul (époux de Marie Elisabeth Cloutier). Il laisse aussi dans le deuil ses frères Laurent, le Révérend Père Antoine Bouthillier (Montfortain), ses soeurs Malvina Bouthillier, Marguerite (Mme Hervé Goyette) ses beaux-frères J.-Rémi Deslauriers (Gisèle), M. Hervé Goyette, et Fernand Allard (Victoire), ses belles-soeurs Mme Isidore Bouthillier, Mme Louis Bouthillier ainsi que 5 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 29 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée, 400 Henri-Bourassa est, pour l'église St-Nicolas (10820 Laverdure, coin boul. Gouin) à 10 heures. La dépouille mortelle sera exposée à compter de 14 h. mercredi le 27 avril.

au fil des mots

Lettre à un ami

par Louis-Paul Béguin

J'ai été heureux de te revoir, mon cher Herb, après si longtemps, et je crois que toi aussi, cela t'a fait plaisir. Mais j'ai senti, dans ta poignée de main, dans ton sourire un peu forcé, une certaine hésitation. Je sais. Tu es anglophone, né à Toronto, et moi francophone, et Québécois. Mais après tout, cela devrait-il empêcher notre amitié de rester comme avant le 15 novembre, franche et solide. Rappelle-toi. Je t'ai connu à Québec. Comme nous avons parlé longtemps, toi et moi, à la terrasse d'un petit café, sous le soleil de juin, un certain jour! En français, bien sûr, puisque tu parles parfaitement ma langue. Plus tard, quand nous nous sommes revus à Montréal, nous avons, au bout de quelques instants, changé parfois de langue: tu étais fatigué, et les mots ne te venaient pas facilement m'as-tu dit. Alors, nous avons continué en anglais. Dans les lieux publics, comme tu sais que, par principe, je ne parle pas anglais à Montréal ni dans les magasins, ni dans les restaurants, nous avons reparlé français. C'était normal, non?

Et puis, je t'ai perdu de vue: Serait-ce que tu es, désormais, de l'autre côté de la barricade? Psychologiquement, je veux dire, car Montréal est une ville bien ouverte. Serait-ce que tu as peur? Tu connais mes idées, mes opinions. Nous en avons discuté franchement. Pas tout à fait les tiennes, bien sûr. Mais, pourtant, pensons-y bien. Tu vis à Montréal, tu travailles à Montréal dans un milieu francophone, tu parles français sans trop de difficultés; ton accent est bon, ton vocabulaire étendu. Alors pourquoi te ranger du côté des irréductibles? Montréal est ta ville. Le français, ta seconde langue. Faisant partie de la minorité, tu es bilingue. Rien de plus logique. Tu ne vas pas partir, au moins? Pourquoi le ferais-tu? Tu es Québécois, comme moi, comme nous tous. Reste ici, au Québec. Tu es des nôtres.

T[illegible], viens donc dîner à la maison, samedi. Le pâté chinois, tu aimes?

Enquête du coroner sur la mort d'un chauffeur

Murray Johnston, 20 ans, devrait comparaître ce matin à l'enquête du coroner instituée après la mort de M. Rolland Bergeron, 62 ans, chauffeur de taxi, le 14 avril dernier dans la municipalité de Saint-Bruno.

En effet, les policiers de la CUM et de la SQ ont pu arrêter cet individu dans une résidence de la rue Fort, à Montréal, dimanche, en vertu d'un mandat du coroner.

M. Bergeron, un chauffeur à l'emploi de la compagnie Diamond, avait été retrouvé sans vie dans sa voiture, dans la municipalité de Saint-Bruno, après y avoir conduit un passager. Ce dernier, que l'on croit être l'auteur du meurtre, avait pris la fuite à pied.

des quatre coins du pays

Schreyer ne passera pas aux libéraux

Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a déclaré nettement en fin de semaine qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner la politique provinciale néo-démocrate et de passer au cabinet libéral. Il a d'autre part annoncé qu'il était prêt à servir un autre mandat si son parti était reporté au pouvoir aux prochaines élections provinciales, prévues en juin. L'avenir politique de M. Schreyer a fait depuis quelque temps l'objet de rumeurs, surtout depuis que M. Trudeau a révélé qu'il lui avait offert un poste au sein du gouvernement. M. Schreyer a confirmé qu'en effet il avait été question d'un poste de haut fonctionnaire au niveau fédéral, mais que jamais M. Trudeau ne lui avait proposé de se joindre au cabinet.

Démission au Parti acadien

Cinq des 14 membres du conseil exécutif du Parti acadien, dont le vice-président, M. Gilles Thériault, ont remis leur démission en invoquant l'orientation "socialiste et réformiste" du parti. Selon eux, le Parti acadien devrait plutôt se donner une orientation communiste, marxiste et léniniste. Le Parti acadien, qui ne compte aucun représentant à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick, doit tenir son assemblée annuelle la fin de semaine prochaine.

Les négligences des conservateurs

Un ex-président national du Parti conservateur, M. Dalton Camp, estime que ce sont les négligences de son parti depuis 20 ans et non la défection de Jack Horner au profit des libéraux, qui pourraient conduire au système du parti unique au Canada. Parmi ses erreurs, sous le règne de M. John Diefenbaker, M. Camp énumère le débat sur le drapeau, les travaux de la commission sur le bilinguisme, etc. Il croit néanmoins que sous la direction de M. Joe Clark, les conservateurs peuvent regagner le terrain perdu au Québec où en 1958, 50 députés conservateurs avaient été élus. Selon M. Camp, pas plus le Parti conservateur que le Parti libéral ne sont de véritables partis nationaux et si les conservateurs devaient échouer dans leur tentative de devenir enfin un parti national, alors le régionalisme deviendra endémique.

Les fonctionnaires à l'école française

Le ministre fédéral des Travaux publics, M. Judd Buchanan, a confirmé au cours du week-end l'intention d'Ottawa de réduire l'enseignement du français dans la fonction publique pour l'augmenter à l'école. Soulignant que l'éducation ne relevait pas du gouvernement central, M. Buchanan a annoncé, sans toutefois donner de précisions, qu'Ottawa allait avoir recours à des mesures incitatrices pour faire bouger les provinces. Il a expliqué qu'il pourrait y avoir trois niveaux dans l'enseignement du français, aux Canadiens anglais: de cinq à dix pour cent des élèves suivraient des cours par immersion totale; 50% fréquenteraient des écoles bilingues et les autres auraient 20 minutes de français par jour afin de posséder une connaissance pratique de la langue.

La vie traditionnelle à Terre-Neuve

La province de Terre-Neuve devrait renoncer à tout espoir de s'industrialiser et retourner plutôt à son existence traditionnelle fondée sur les ressources primaires. Cet avis est partagé notamment par M. Donald Jamieson, ministre des Affaires extérieures, originaire de Terre-Neuve, qui a déclaré lors d'une récente réunion libérale tenue à Gander que Terre-Neuve ne parviendra probablement jamais à s'industrialiser et qu'elle devrait mettre au point une politique de mise en valeur de ses richesses naturelles. La province, a précisé M. Jamieson, est riche en poissons, en forêts, en minéraux, en énergie électrique et en gisements pétroliers sous-marins.

Revisons notre pensée économique

Il est insensé de la part des économistes, des gouvernements et de la presse de dire que le pays doit retrouver un taux de croissance économique constant de cinq pour cent par année. C'est l'avis exprimé par le directeur du Science Center de l'Ontario, M. Tuzo Wilson, lors d'un séminaire organisé par l'Institut canadien d'études stratégiques. Une constante, symbole d'abondance depuis 200 ans, ne signifie pas grand-chose pour l'avenir, a souligné M. Wilson. Un taux de croissance de 7% par année signifie que l'économie double tous les 12 ans, ce qui devient vite "grotesque". A son avis, une revision radicale de la pensée économique s'impose en vue de la transition à une société de recyclage.

Les anglophones voués à l'extinction?

L'opposition s'organise contre le Livre blanc

par Rodolphe Morissette

L'opposition à la politique linguistique exposée dans le Livre blanc du Dr Camille Laurin a atteint un premier sommet en ce début de semaine, à la veille du dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi no 1 intitulé la "Charte du français".

Une opposition qui provient en première ligne de la communauté anglophone de Montréal, puis de divers groupes ethniques de la métropole, du Parti libéral du Québec et d'organismes regroupant des hommes d'affaires.

La position de la communauté anglophone de Montréal tend à se cristalliser dans le mémoire remis au gouvernement vendredi dernier par le **Positive Action Committee**, qui regroupe une centaine d'anglophones de Montréal appartenant au monde des affaires et de l'éducation, de l'administration publique et des professionnels.

Hier midi, le Positive Action Committee convoquait les journalistes pour présenter le document en question, lequel, pour accepter un certain nombre de principes énoncés par le Livre blanc, n'en combat pas moins la plupart des recommandations pratiques; celles-ci prévoiraient, dit-on, l'extinction graduelle de la minorité anglophone. De l'avis de l'un des co-présidents du mouvement, M. Storrs McCall, professeur de philosophie à l'Université McGill, le Livre blanc invite les anglophones à participer d'une manière positive à la croissance du Québec, tandis qu'il tend, de l'autre main, à leur en enlever les moyens.

L'un des trois sous-comités du mouvement, voué plus particulièrement au "progrès des droits des minorités" dans le domaine de l'éducation, regroupe une quinzaine d'organismes: commissions scolaires, associations d'enseignants anglophones, etc. Suivant leurs coprésidents, MM. Robert Dobie et John Simms, respectivement à la tête de la Provincial Association of Catholic Teachers et du Protestant School Board of Greater Montreal, la position du groupe quant à la langue d'enseignement reprend en somme celle du Conseil supérieur de l'éducation, c'est-à-dire que devraient avoir accès à l'école anglaise les enfants de langue maternelle anglaise, qu'ils proviennent du Québec, du Canada ou de l'étranger.

Le deuxième sous-comité de Positive Action, qui s'intéresse à la langue d'enseignement aux niveaux collégial et universitaire, n'a pas soumis de mémoire à ce jour.

Un troisième sous-comité, qui s'occupe de la langue de travail et des affaires, a participé activement à la rédaction du mémoire du groupe et s'intitule "Politique positive de la langue au Québec." Un francophone, M. Pierre Fréchette, vice-président de la Banque Royale, région du Québec, représentait, avec M. C. Hanson, le sous-comité sur la langue des affaires.

M. Fréchette a dit regretter que le gouvernement actuel n'ait pas constaté le progrès de la francisation du monde des affaires depuis cinq à dix ans. Il s'inquiète également de ce que les déclarations issues des leaders du monde des affaires, dont celles, récentes, de M. Pierre Desmarais II, sont généralement mal accueillies par le nouveau gouvernement. À un journaliste qui l'interrogeait sur la nécessité, affirmée récemment par le président de la Banque Royale, M. Earle McLaughlin, pour la Banque de travailler en anglais à son siège social de Montréal alors que le français est de rigueur à celui de la Banque Provinciale, M. Fréchette a rétorqué que celle-ci est loin d'être aussi internationale que celle-là et que l'anglais reste de toute manière la langue internationale des affaires.

Enfin, le document du Positive Action Committee laisse à entendre — et ses représentants l'ont expressément confirmé au DEVOIR — que le milieu anglophone préférerait, de la part du gouvernement, une campagne de publicité, bien orchestrée, en faveur du français plutôt qu'une "charte". Le Comité a pris rendez-vous cette semaine avec le Dr Laurin afin de discuter de l'ensemble de la question.

D'autre part, le mouvement **Participation Québec**, un groupe d'une centaine de Montréalais d'origines variées qui préconise que la notion de "Québécois" doit s'appliquer à tous les citoyens de cette province sans restriction linguistique et ethnique, s'est engagé dimanche dernier à faire connaître sa position à la communauté francophone. Le mouvement, qui se sent désormais dépassé par le Positive Action Committee, doit rencontrer ce dernier aujourd'hui afin de discuter de leurs positions respectives sur la langue d'enseignement. Les deux mouvements se distinguent notamment au chapitre de la langue d'enseignement aux immigrants. Si le Positive Action veut ouvrir les portes de l'école anglaise à tous les citoyens canadiens et à tous les immigrants anglophones, Participation Québec préconise l'école française pour tous les immigrants, d'où qu'ils viennent (sauf du Canada anglais).

De son côté, le directeur général du **Protestant School Board of Greater Montreal**, M. Marcel Fox, a déclaré durant le week-end devant quelque 250 délégués participant à un colloque sur l'avenir de l'enseignement au Québec, que la politique mise en avant par le Livre blanc va obliger les anglophones à renforcer leurs programmes de bilinguisme. Ceux-ci sont bien engagés, puisque, selon M. Fox, le PSBGM a déjà cinq écoles dans lesquelles toutes les matières sont enseignées en français, sans compter qu'un cinquième de la clientèle étudiante de la commission qui fréquente des écoles anglaises s'adonne à des programmes d'immersion partielle de français. Quoi qu'il en soit, M. Fox a souhaité "éviter autant que possible l'intervention gouvernementale dans le système scolaire anglais," ce qui ne l'a pas empêché par ailleurs de déplorer le caractère inadapté de l'aide gouvernementale: avec le nombre d'inscriptions à l'école anglaise qui diminue, le système scolaire protestant est plongé dans une crise, a-t-il conclu.

Dimanche soir, le Dr Camille Laurin, architecte du Livre blanc, était invité à prendre la parole devant la **Fédération des groupes ethniques du Québec** au Centre ukrainien. Le président de l'organisme, M. Kévork Baghdjian, n'a pas mâché ses mots en présentant le ministre au Développement culturel: "Qu'on ne se dérange plus pour décider pour nous et sans nous, car personne n'est habilité à disposer de nos libertés (celle des ethnies)."

L'enquête sur Radio-Canada

Le CRTC a reçu 504 lettres

OTTAWA (PC) — Le comité d'enquête chargé en mars dernier par le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'étudier la façon dont Radio-Canada remplit son mandat a reçu jusqu'à présent 504 lettres de commentaires, dont une cinquantaine proviennent de députés libéraux fédéraux.

C'est du moins de que révèle un communiqué rendu public hier par le CRTC. On y indique en effet que des 504 lettres reçues, 83.5 pour cent provenaient du grand public, 10.9 pour cent exprimaient les commentaires de membres du gouvernement alors que les autres, soit 5.6 pour cent, originaient d'organisations ou d'institutions.

Le dépouillement du courrier démontre également que les commentaires viennent de toutes les provinces mais principalement du Québec (42.9 pour cent) et de l'Ontario (24 pour cent).

Le comité d'enquête a également fait savoir que le contenu des lettres sera communiqué à la Société Radio-Canada sans identifier l'expéditeur. D'ailleurs, le contenu de toute lettre marquée "confidentiel et personnel" ne sera publié qu'avec la permission de l'expéditeur. Toutes ces lettres seront versées au dossier public lorsque le comité remettra son rapport.

Signalons que le comité d'enquête du CRTC a déjà rencontré des représentants de Radio-Canada à deux reprises et qu'il prévoit le faire à nouveau.

De plus, le comité a fait savoir que, parallèlement à la réception de ces commentaires, il a fait faire une enquête nationale basée sur un échantillonnage représentatif de la population afin de répondre a des questions sur les deux réseaux de Radio-Canada. Il est également à établir des barèmes pour la vérification d'émissions qui ont fait l'objet de plaintes spécifiques.

Ce comité a été formé à la suite des plaintes formulées par des ministres et des députés du gouvernement actuel qui reprochaient au service français de Radio-Canada de prendre partie pour l'indépendance au Québec.

Il doit remettre son rapport le 1er juillet prochain.

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"
— LOCATION —
Automobiles et Camions
688-9200 Gaby Colpron 332-9756
LOCATION À LONG TERME Ford



iw.h.perron

et la CIL ont des secrets que la nature ne connaît pas.

Le SCU^MC une véritable révolution dans le domaine de la fertilisation: l'urée enrobée de soufre, une exclusivité de la CIL.



Golfgreen au SCU 18-6-9 pour pelouses établies
22 lb $5.75
44 lb $10.95



Arbofertil au SCU 18-4-16
22 lb $6.25



Guérigazon au SCU 18-6-9 herbicide
22 lb $7.45
44 lb $13.95



Tout usage au SCU 12-18-12
pour nouvelles pelouses plantes ornementales
22 lb $5.75
44 lb $10.95

Le SCU, quoique plus concentré, ne brûle pas, renseignez-vous auprès de nos conseillers en horticulture.



Docteur des fleurs et des roses, 6-9-6
5.5 lb $4.25
15 lb $8.75



Léguplus 10-15-20
22 lb $5.25



Engrais pour fleurs et légumes 5-10-15
10 lb $2.95
25 lb $3.95
50 lb $6.50



Tomafertil pour tomates et pommes de terre 6-12-12
4.4 lb $2.49

Pour une pelouse et un jardin sans pareil, demandez nos conseillers

iw.h.perron

515, boulevard Labelle, Chomedey à Laval.
(Un demi-mille au nord du pont de Cartierville)

Heures d'affaires:
Lun. - Merc. 8:00 à 6:00
Jeu. - Vend. 8:00 à 9:00
Sam. 8:00 à 5:00

Vaste stationnement gratuit

(Montréal et banlieues)
332-3610

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres Annonces Classées, en page 9

ACHATS

ACHATS de volumes canadiens. Tél.: 677-3861 2-5-77

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE, disques usagés, livres science-fiction, policier et bandes dessinées. L'Échange 3706 St-Denis (Métro Sherbrooke) Tél.: 849-1913 27-4-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

JEUNE COUPLE venant d'avoir un second enfant, recherche personne pouvant seconder la mère. Ile des Soeurs. Tél.: 767-6162 27-4-77

CHICAGO
ILLINOIS

Une aide domestique au pair, jeune, expériementée pour 2 enfants en âge scolaire, belle maison. Excellent salaire. Envoyez Age, photo, expérience, références. **Écrire à dossier 306, Le Devoir, CP, 6033, Montréal H3C 3C9.**

28-4-77

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

MEUBLES en pin, armoires, buffet 2 corps vitré, buffet faux 2 corps, commodes, coffres, huches, tables et autres. Tél.: 659-2651. 28-4-77

ANTIQUITES A VENDRE 2 armoires en pin 3 grandes tables, coffres berceuses et quelques autres articles. Belzile à Lachute. Tél.: 562-6983 29-4-77

ARMOIRE Louis XIII, chêne massif, intacte après 3 heures, Tél.: 271-5532 29-4-77

APPARTEMENTS A LOUER

CENTRE-VILLE: 2½, sous-location immédiate. 933-8334 après 7 heures P.M. 2-5-77

URGENT CDN, 2½ à sous-louer meublé. Tél: 738-7465. 28-4-77

PARC LAFONTAINE 3680, 1½ spacieux, 13x35, moderne, face parc, coin Cherrier, meublé si désiré, garage, vue sur parc, $160. chauffage électricité, taxe inclue. 27-4-77

CENTRE VILLE, sur Simpsons, au coin MacGregor, grand, moderne, air conditionné, loyer fixe pour 14 mois, sous-location 4½, réfrigérateur, poêle, laveuse vaisselle, piscine, sauna, balcon, pour 1er juin. Tél: 365-2284 ou 935-9192 29-4-77

APPARTEMENTS A LOUER

DOMAINE LAVAL

Nouvel immeuble d'appartements 3½, 4½, 5½. Un mois gratuit. 3100 rue Alton Goldbloom, à la fin du boul. Notre-Dame est.

Tél: **687-5555**
389-8444

2-5-77

CHEMIN CÔTE-DES-NEIGES

Près Ridgewood, pas de côte à monter. Edifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe 2½ 3½ et 4½ (2 salles de bains et lave-vaisselle) à partir de $235.

ALTITUDE 500
4760 chemin Côte-des-Neiges
739-5533

27-4-77

6280 DÉCARIE

et Van horne
complètement meublé
1½, 2½ et 3½
à partir de $180.
Bail court ou long
piscine, saunas, etc.
Castel blanc
342-0300

27-4-77

Meublé ou non, un des appartements prestigieux de Montréal

HADDON ARMS HA

1½, 2½, 3½ et 4½
Tarifs hebdomadaires, Mensuels ou annuels.

- À l'air climatisé
- Piscine, saunas
- Toit-jardin

2170 AV. LINCOLN
Près du Métro et Forum
935-9224

27-4-77

APPARTEMENT À PARTAGER

Chambre à louer, non meublée $90 par mois tout compris. Jeune femme non fumeuse, végétarienne de préférence. Esprit positif et ouvert. Nicole 739-0620, laissez le message 27-4-77

AUTOS À VENDRE

CHEVROLET BEL-AIR, 1976, millage, 9,200 milles. Yves. Tél: 671-7172 après 5 heures 28-4-77

ASSURANCES

A. AHAGGAR ASSURANCES, vie-feu, autos, motos. V2C. Tél.: 342-0965 ou 733-9523. 28-4-77

CHALETS À LOUER

CHALET de grand luxe dans les Laurentides incluant 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, 3 foyers, spacieuse salle de séjour, salle à manger avec bar, tapis mur à mur, meubles style rustique, vue panoramique hors de l'ordinaire. Ce chalet est directement adjacent au montepente, plage privée, piscine et court de tennis. Occupation immédiate. Tél.: 430-0430 27-4-77

DOMAINE STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarois, foyer pierre, meubles Thibault. Saison, semaine, fin de semaine (été: piscine chauffée, terrain de jeux) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-77

VAL MORIN: face à Belle Neige, foyer, 3 chambres, de mai à octobre. Soir: 672-8072 27-4-77

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer dans les Laurentides, à la semaine ou au mois. Court de tennis, plage privée, piscine chauffée. Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél.: 430-0430 J.N.O.

CHAMBRES À LOUER

CHAMBRES à louer ou logement a partager: prendrait dame ou monsieur travaillant ou pas, 60 ans et plus, références, tout fourni, haut duplex, Ville St-Laurent, dispendieux, pas d'impotent. Tél.: 334-9841 28-4-77

C.D.N. Jean Brillant près Université de Montréal, genre appartement meublé, cuisinette, fille seulement. $17. par semaine. Tél.: 738-0207 28-4-77

CHAMBRES à louer ou logement à partager: prendrait dame ou monsieur travaillant ou pas, 60 ans et plus, références, tout fourni, haut duplex, Ville St-Laurent pas d'impotent. Tél.: 334-9841 28-4-77

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE cours d'été par professeur natif parlant, ayant formation linguistique et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 527-5769 30-4-77

ÉCOLES

MIRABEL EQUESTRIAN CLUB ÉQUESTRE

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE
POUR ENFANTS

Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé
Brochures sur demande

CLUB EQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.

Demandez
JACK CHARTON:
Tél.: 1-(514) 258-3728
(8-11 A.M. et 5-10 P.M.)
Réservez dès maintenant
Inscription limitées 27-4-77

ÉQUITATION

MANEIGE ST-MARC: cours d'équitation et randonnées équestres lorsqu'on est devenu suffisamment maître de son cheval. Pour inscriptions: 584-3384 31-4-77

DIVERS

TRAVAIL à temps partiel. Pour rendez-vous téléphonez à 388-8316 entre 6 heures et 7 heures le soir. 30-4-77

FERMES À VENDRE

SOULANGES: Ferme avec bâtiments et 4 arpents de terre en très bonne condition. A proximité de Montréal. Une vraie aubaine $48,600. Ghyslaine Marchand 653-7841 ou 653-8959. Immeubles Triton courtiers 27-4-77

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT à sous-louer, 7½ mai à octobre, $190. par mois. Tél.: 277-3427 28-4-77

2467 BOLD: haut de duplex, 7½ pièces, chauffage électrique $325. Garage inclus. Décoration luxueuse. Ville St-Laurent 667-2260, 744-0845 9-5-77

OUTREMONT, haut de duplex près Université. Luxueux 8½, très grandes pièces, boiseries chêne, tapis mur à mur, 2 salles de bains, sortie pour lessiveuse et sécheuse, balcon, garage, disponible 1er juillet. $800. S'adresser à dossier 302, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9 3-5-77

NDG, près Villa Maria, bas duplex 7½ entièrement rénové, cuisine design, foyer, garage, sous-sol, $450 chauffé. Tél: 482-6253 après 3 heures. 3-5-77

OUTREMONT: 7½, haut de duplex chauffé, garage, foyer, frigidaire et cuisinière fournis, $575. par mois. Appelez 737-5376 27-4-77

LOGEMENTS À LOUER

CDN bas duplex chauffé, 5 pièces, refait à neuf, eau chaude $290 par mois. Tél: 733-0431 27-4-77

N.D.G., Près Villa Maria, haut duplex, 7½ rénové, foyer libre 1er juillet, $375 chauffé. Tél: 482-6253 après 3 heures 3-5-77

C.D.N. près Université, haut duplex, coquet, élégant, tapis. Cuisine, salle de lavage équipée. Grand salon, salle à manger, quelques rideaux, 2 chambres à coucher, 1½ bain. Entrée privée. $486. chauffé. 1er juin. Le Dwelling. 844-3941. Courtiers. 27-04-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

PROFESSIONNEL recherche logement dans le district de Côte-des-Neiges, près de l'Université. Pas d'enfant. Tél.: 342-2409 ou 735-6171, poste 11. 27-04-77

DE PREFERENCE OUTREMONT, rez-de-chaussée, 7 pièces minimum, plus sous-sol, 3 adultes, juin, juillet. Tél: 277-4496 28-4-77

MAISONS A LOUER

CARTIERVILLE, cottage 8 pièces complètement meublée appareils électriques, jardin paysagé $450. par mois. Libre 1er juillet pour un an. Tél.: 331-9219 28-4-77

ILE BIZARD, maison unifamiliale à louer, 6 pièces, peinture fraîche, magnifique terrain paysagé, piscine, garage double, 5 minutes du lac des Deux Montagnes. $475. par mois. Occupation immédiate. Tél.: 728-8591 3-5-77

OFFRES D'EMPLOIS

ECOLE PRIVEE, juive (élémentaire et secondaire) demande professeur pour coordonner les études séculières, bilingue, de langue maternelle française. Dossier 305 Le Devoir, C.P. 6033 Montréal, H3C 3C9 27-4-77

SECRÉTAIRE particulier(e) pour médecin spécialiste. Dactylo et dictaphone, parfait bilinguisme essentiel. Quartier Snowdon. Tel.: 484-2141 après 19 heures 28-4-77

INSTITUTRICES DEMANDÉES POUR L'ÉLÉMENTAIRE

Téléphonez 334-4060

30-4-77

DACTYLO TEMPORAIRE

Recherchées dans secteur central immédiatement, 3 dactylos bilingues, rapidité et habileté. Long terme. Excellent salaire.

Rosemary Rossignol
878-1122
QUANTUM MANAGEMENT SERVICES 27-4-77

SECRÉTAIRE EN PUBLICITÉ

Bilingue. Excellente connaissance du français. Secrétaire dans le département de publicité pour un très important journal financier.
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

The Financial Post
625 Avenue du Président Kennedy,
Montréal, Qué. H3A 1K5

29-4-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Expérience juridique, dictaphone et sténo. Étude Place Ville-Marie.

Tél: 879-1353

30-4-77

HORLOGER

Avons présentement besoin d'un réparateur

— Bon salaire
— Avenir assuré
2 magasins.

Appelez à la Maison d'Or
1-(613) 632-9422

5-5-77

SECRÉTAIRE COMPTABLE

L'Association des diplômés de l'Université de Montréal recherche une personne ayant une parfaite connaissance du français écrit et parlé et expérience dans la tenue de livres avec balance de vérification.
Appelez:

L'Association des diplômés de l'Université de Montréal
2910 Edouard Montpetit
Bureau 3
Montréal
Tél: 343-6230 29-4-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

ST-BRUNO
BEAUCOUP D'ESPACE À BON COMPTE

$37,600. - 7 pièces, parfaite condition, salle familiale plus 4ième chambre au sous-sol, 2 toilettes, secteur établi, taxes basses, occupation immédiate.

SECTEUR TRANQUILLE

$39,000. - Tout brique ce joli bungalow de 6 pièces. Vos enfants seront heureux dans cette belle salle familiale, 2 salles de bain, beau terrain paysagé.

AU SOMMET DE LA MONTAGNE

Split-level brique et stucco, 4 chambres, salle à dîner séparée, cuisine ultra-moderne, salle familiale avec foyer brique, grand garage, terrain boisé. Occupation immédiate.

RIEN NE MANQUE

Cottage pierre et brique, 4 chambres, salon, salle à dîner, salle familiale au niveau, foyer pierre, cuisinière Jenn-air, aspirateur integré, garage double porte électrique, piscine creusée. Luxueusement construite, secteur central.

DOMAINE EXTRAORDINAIRE

Idéal pour président de compagnie. 7 arpents de terrain bordant le golf au sommet de la montagne. Grande résidence de 12 pièces, et maison de concierge. Site exceptionnel. - $220,000.

TERRAIN - ST-BRUNO

Attention constructeurs, investisseurs ! Intéressés à du terrain de choix ? 1,824,917' voisin du nouveau centre d'achat "Les Promenades St-Bruno" - zonage multiples. Informez-vous !

ST-HILAIRE
LA PAIX

Résidence 9 pièces, au bord de l'eau. Grand terrain arboré, à 10 minutes de marche du trrain. Très bonne condition. Faut voir.

Appelez - **Nicole Tanguay 653-2496, 653-2568**
ou **Jeff Thornton 653-2496** 27-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

STE-JULIE DOMAINE

Dans le boisé. Magnifique terrain, 13,373 p.c., prêt pour construction immédiate. Faut vendre. **Camille Lacoursière 653-2496 ou 653-9970.**

ST-BRUNO

Bungalow brique, aluminium, sous-sol fini, salle familiale avec foyer brique, 4 chambres, garage. Taxes raisonnables. **Rose St-Cyr Slough 653-2496, 653-6807 ou Camille Lacoursière 653-2496, 653-9970.**

ST-BRUNO

Impeccable bungalow "Chaumière", salon, salle manger, sous-sol fini, piscine creusée, terrain privé - pas de voisins arrière. Transfert. Faites vite! **Rose St-Cyr Slough 653-2496, 653-6807 ou Camille Lacoursière 653-2496, 653-9970.**

ST-BRUNO

A proximité de tous les services, secteur établi. Bungalow brique, construction 1960, 8 pièces, taxes basses. Arbres matures. Très privé. **Rose St-Cyr Slough 653-2496, 653-6807 ou Camille Lacoursière 653-2496, 653-9970.**

ST-BRUNO

Prix réduit. Bungalow "Canadien" pour $41,900. 4-5 chambres, salle familiale, foyer, piscine. Très bien situé, près de toute commodité. Tranquille. **Rose St-Cyr Slough 653-2496, 653-6807 ou Camille Lacoursière 653-2496, 653-9970.**

MAISON MOBILE - STE-JULIE

Maison mobile superbe, 2 foyers, salle familiale. beau terrain. Très propre. **Monique Béliveau Petit 653-2496, 653-2639.**

Courtiers en immeubles

27-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Maison de ville. Moderne et luxueuse, 3 chambres à coucher, 2½ salles de bains, salon avec foyer, den avec foyer ouvert menant au patio. Garage 2 places. Occupation. 15 juin, $600 non chauffé. **Pauline Vickers 935-8541. rés: 482-1278.**

IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtiers

28-4-77

NAPIERVILLE: Bungalow brique 48 x 48. Salle à manger, 4 chambres. Foyer. Garage. Très beau terrain paysagé de 13,600 p.c. Construction supérieure. Paule Blais 651-5710 ou 672-9646. Immeubles Beaudry Inc. courtiers 27-4-77

ST-BRUNO: Très beau bungalow surélevé, 4 chambres, sous-sol terminé. Grand terrain paysagé. Hypothèque intérêt fixe. Raymond Langlois. Tél: 653-7841 Immeubles Triton 1976 courtiers 27-4-77

ST-BRUNO: STE-JULIE, ST-HILAIRE: Nombreux terrains plus de 6,000 p.c. Prix à partir de 35c le p.c. Raymond Langlois 653-7841 Immeubles Triton 1976 courtiers. 27-4-77

ST-BRUNO: Magnifique bungalow style canadien, 2 foyers, terrain boisé. Secteur de choix. Raymond Langlois 653-7841 Immeubles Triton 1976 courtiers 27-4-77

ROSEMÈRE, maison magnifique, 12 pièces, commodité. $79,000. Tél: 621-4957 4-5-77

GRAND SACRIFICE: luxueuse maison de 4 chambre à coucher, 2 ½ salles de bains, climatisée. Décoration magnifique. Beau jardin. Vaut $70,000 et plus. Faire offre. Tél.: 694-1789 soir. 30-4-77

AHUNTSIC, cottage semi-détaché, près école, cégep, métro, 4 chambres à coucher, fenêtres aluminium, de 9 h. à 17 h. 384-4664 après 18 h. 389-2498 28-4-77

LAVAL DES RAPIDES, bungalow, split, site résidentiel, grandes pièces, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, très propre, garage, taxes totales $820. Prix $43,00. Particulier. 688-2110. 28-4-77

OUTREMONT: 732 Wilder à 2 pas du parc Joyce, cottage semi-détaché avec garage, 5 chambres à coucher, sous-sol fini, foyer, boiseries, cuisine, tout juste refaite, unique avec mur de brique, îlot de travail. 1er juillet $92,500. Tél: 733-1642 ou 875-2160 local 239. Pas d'agent. 28-4-77

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres reputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LÉONARD

24 appartements, 3½, 4½, construction 1973, 5 et 1/8 fois le revenu. Hypothèque à 9%. M.L.S. **Denise Trahan 747-7591 ou 334-6588**

LE PERMANENT
courtiers

27-4-77

WESTMOUNT

Sur la montagne, maison exceptionnelle, charme ancien, boiseries, 5 chambres, salon 17' x 40', foyer naturel, salle à manger, foyer naturel. Portes donnant sur jardin, boudoir, salle à déjeuner, cuisine moderne, grenier fini, garage. Prix négociable. **Anne-Marie Larue 342-4173 ou 935-8541.**

IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtiers

28-4-77

OUTREMONT

Cottage de 10 pièces, tout à fait rénové, modernisé; l'ensemble des boiseries, certains murs de pierres sont au naturel.
De la cave (grande salle-cave à vin) au grenier aménagé (chambre, salle de bain, storage). Le rez-de-chaussée (grand vivoir 27 x 12 avec cheminée, salle à dîner avec vue sur le Mont-Royal, cuisine bien planifiée). La chambre principale "double" avec petit salon et foyer. Un grand jardin privé, boisé, en "pleine nature" avec piscine (27 x 12) et grande terrasse.

TRUST GÉNÉRAL,
courtiers
André B. Thomas 866-9641 (b)
731-6307 (r)

27-4-77

OUTREMONT

Cottage semi-détaché avec cachet ancien appréciable, verrière dans le plomb, lustre remarquable, 9 pièces, sous-sol fini, intérieur en parfaite condition, garage, belle terrasse, occupation à discuter.

PRÈS D'OUTREMONT

Duplex de luxe, un 5 pièces et 6 pièces, cuisine moderne, tapis mur à mur au sous-sol, très beau living room plus 2 chambres, 3 salles de bains luxueuses, grand jardin, grande terrasse au premier: fenêtre panoramique aluminium, stationnement 3 voitures.

PRÈS D'OUTREMONT

Duplex semi-détaché, brique 5½, 6½ pièces, plus 2 au sous-sol, 3 salles de bains, garage 2 voitures, beau jardin, prix avantageux.

VILLE ST-LAURENT

Beau cottage brique semi-détaché, **rue Gratton,** 7 pièces plus 2 au sous-sol, air climatisé, 3½ salles de bains, tapis mur à mur, inclus appareils électriques, garage 2 voitures, beau jardin.

Exclusivité
Mme M.A.D. Préfontaine
731-3158
Mme LC Simard
735-5588

IMMEUBLES TREMBLAY
courtiers
Tél: 735-5588

27-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

La Citière

CHEF-D'OEUVRE D'ARCHITECTURE

Prestigieuse maison-patio en cèdre conçue par un architecte renommé. Environnement sans pollution aux portes de Montréal. 3 grandes chambres, salle à dîner, salon avec foyer naturel, 1½ salle de bains et toutes les commodités imaginables. Garage double, terrain aménagé par des architectes-paysagistes.

Jean Turcotte **659-8916**

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT RÉALTIES COURTIER

BROSSARD

Magnifique split-level dans section "M" près centre d'achats. 7 grandes pièces, 5 chambres à coucher, garage. Terrain superbe clôturé. Faut vendre. **Information: Richard Hinch tél: 672-0321 ou 672-4170.**

LAVAL-SUR-LE-LAC

Une belle maison de qualité supérieure. Des plafonds en cèdre avec poutres dans plusieurs pièces. 5 chambres à coucher. Immense salon et salle à manger, salle familiale. Solarium vitré. Terrain exceptionnel, arbres matures, piscine Valmar. MLS **Dora Brunet 687-1010 ou 627-0348.**

27-4-77

La Citière

MAISON DEUX-NIVEAUX TRÈS SPACIEUSE

Si vous avez une famille et qu'il vous faut beaucoup d'espace, cette maison prestigieuse vous conviendra à la perfection. 4 très grandes chambres à coucher, immense salon avec foyer, salle à dîner avec deux fenêtres panoramiques, cuisine toute équipée, coin à petits déjeuners avec balcon donnant sur le jardin, 2 salles de bains. Grand sous-sol, une multitude d'armoires et de l'espace à volonté.

Jean Turcotte **659-8916**

Trust Royal

N.D.G.

Cottage 3 chambres à coucher, cuisine moderne, salle de jeux finie. Garage au niveau de la rue. Toutes les nouvelles commodités. **Dorothy Feig. 488-2993 ou 487-9560.**

HAMPSTEAD

Cottage 5 chambres à coucher, offre inhabituelle, joli jardin. **Barbara Besner Kitman 482-0743 ou 487-9560.**

ST-LAURENT

Bungalow semi-détaché, 3 fois une chambre à coucher, cuisine complètement rénovée, et salles de bains, salle de jeux fantastique. $64,900. **Barbara Besner Kitman 482-0743 ou 487-9560.**

courtier en immeuble

27-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU ILE PERROT

Bord du lac St-Louis. Pointe du domaine. Terrains 36,000 p.c. **Annette Lanoue 334-8336**

CANADA PERMANENT
courtiers

2-5-77

ST-BRUNO

Bord du lac du village. Terrain en pointe, 7,000 p.c., Tous les services. Près des commodités. Site exceptionnel. **Monique Béliveau Petit 653-2496 ou 653-2639.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers

27-4-77

LONGUEUIL

Cottage 7 pièces, 4 chambres. Propre, grand terrain, garage. $49,500. **Fernand Bonin 651-1000**

MONTREAL TRUST
courtiers

28-4-77

ST-BRUNO

Transfert. Cottage semi-détaché, 5 pièces, grande cuisine, sous-sol semi-fini, belle cour clôturée, piscine hors terre, cabanon, $29,000. **Nicole Tanguay 653-2496 ou 653-2568.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers

27-4-77

FRANK NORMAN
VILLE MONT-ROYAL
En parfait état

Résidence luxueuse et spacieuse de 5 chambres à coucher. Deux foyers naturels. Cuisine avec salle de lavage attenante. Salle familiale avec porte sur patio. Garage double. En exclusivité. **Jocelyne Lambert, 737-5645 ou 731-6817.**

Secteur de choix

Cottage de 3 chambres à coucher. Au rez-de-chaussée hall d'entrée spacieux, salon avec foyer naturel, salle à manger, cuisine avec coin dînette et salle de bain. Sous-sol fini. Prix demandé dans les $70's - en exclusivité. **Mme Louise Longtin, 342-9393 ou 731-6817.**

Complètement Rénové

Joli cottage semi-détaché. Élégant salon avec foyer naturel, attrayante salle à manger, cuisine avec dînette, toilette au rez-de-chaussée. Trois grandes chambres à coucher avec salle de bain familiale à l'étage. Sous-sol fini. M.L.S. **Pour visiter veuillez communiquer avec Mme F. LeSage Woodfine, 739-6863 ou 731-6817.**

WESTMOUNT
Idéale pour famille

Spacieuse maison entourée de magnifiques jardins. Endroit très tranquille. Plan central. Très belles boiseries. Cuisine ultra moderne. Boudoir avec foyer naturel attenant à la chambre principale. Prix demandé $119,000. MM. L.S. **Mme Pauline Bates, 932-2224 ou 731-6817.**
M.L.S. - $85,000

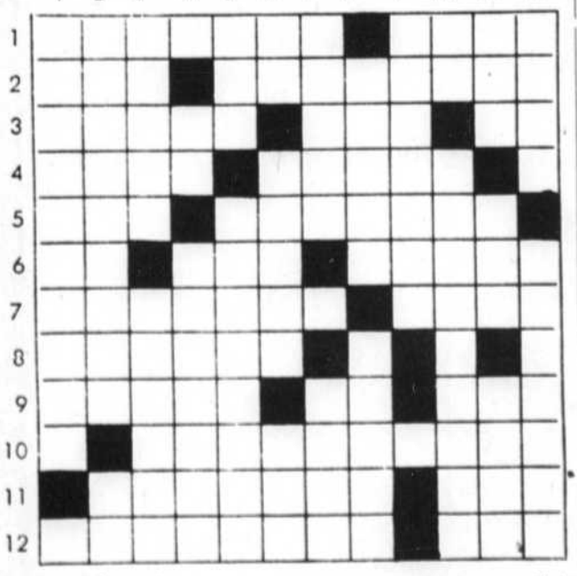
A proximité de Marguerite-Bourgeoys et Villa Maria. Semi-détaché en brique. Salon avec foyer naturel - salle à manger - cuisine - salle à déjeuner - 4 ou 5 chambres à coucher - salle de jeu. Boiseries en chêne. Excellente maison familiale en bon état. Accès facile aux moyens de transport en commun. **Téléphonez à Isabelle Côté, 482-9471 ou 731-6817.**

FRANK A. NORMAN & CO. LTD.
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
731-6817 *courtiers*

27-4-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Tortue. — Petit des animaux du genre cerf.
2—Cri d'un homme qui frappe avec effort. — Ouvrier qui fabrique ou répare toutes sortes de meubles.
3—Résultat de l'action. — Nom usuel du thymus du veau. — Obtenu.
4—Plante appelée aussi pied-de-veau. — Action de rechercher.
5—Amas. — Plante sans chlorophylle.
6—D'un verbe gai. — Gros perroquet. — Dont la couleur pâle semble avoir déteint par suite d'un lavage.
7—Qui écume. — Sculpteur et peintre français né à Paris (1808-1888).
8—Poète allemand (1787-1862).
9—Chez les Hébreux, poids et monnaie. — Considéré. — Tamis.
10—Qui devient rouge.
11—Partie où un objet est brisé. — Venue au monde.
12—Petite pièce de monnaie. — Trois fois.

Verticalement

1—Actrice sans talent.
2—Rendu frais. — Bismuth.
3—Que l'on possède sans l'avoir acquis par l'étude ou par l'expérience. — Plaie sur un arbre.
4—Eminence. — Abbé de Cîteaux mort en 1225.
5—Propre. — Elle crâne.
6—Ytterbium. — Adverbe. — Point que l'on vise.
7—Voisin de l'écureuil. — Pas mûr.
8—Fille du frère. — Pièce d'artifice se propulsant par réaction grâce à la combustion de la poudre.
9—Canal accidentel qui communique avec une glande ou une cavité naturelle et qui amène au-dehors leurs sécrétions.
10—Le meilleur en son genre. — Font administrer par l'État.
11—Enlève. — Première femme. — Charge d'un âne.
12—Qui n'a pas encore servi. — Être.

Solution d'hier



Les négociations vont reprendre à la Stanchem

par Louis-Gilles Francoeur

Les négociations reprendront cette semaine entre la compagnie Stanchem, de Beauharnois, et ses 91 lock-outés, à la suite d'une intervention du ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Jacques Couture.

Il a rencontré les parties, il y a deux semaines, et a obtenu l'établissement d'un calendrier de rencontres qui débuteront demain.

C'est ce qu'ont appris hier les employés de cette entreprise, qui ont occupé le bureau du député de Beauharnois, M. Laurent Lavigne, pour protester contre l'intervention de la Sûreté du Québec, vendredi dernier, alors qu'ils tentaient d'intercepter un train de marchandises destiné à ravitailler l'entreprise. La Stanchem a continué d'opérer depuis le début du lock-out, en octobre dernier, grâce à l'utilisation de jaunes.

Les syndiqués qui sont obligés par diverses injonctions de se tenir à plusieurs centaines de pieds de cette entreprise, ont dénoncé au cours de leur occupation la présence de "scabs" américains à l'usine. Ils ont ainsi noté qu'une voiture immatriculée aux États-Unis pénétraient dans l'usine chaque matin avec quatre personnes à son bord. La Stanchem, de son côté, affirme que les travailleurs ontariens actuellement à l'oeuvre ne sont pas des jaunes mais des employés d'une autre de ses filiales.

La manifestation d'hier dans les bureaux de M. Lavigne avait surtout pour objectif de stigmatiser la présence de la SQ, qui a aidé la compagnie à se ravitailler. Les grévistes ont rappelé au député les promesses du ministre de la Justice, qui a déjà déclaré que la police ne devait plus intervenir pour briser des lignes de piquetage.

M. Laurent Lavigne a pour sa part confié hier au DEVOIR que les occupants de la CSN avaient été très corrects au cours de leurs manifestations, qui a duré de 9 h à 14 h.

Le député a finalement réussi à libérer son bureau de comté après avoir reçu confirmation du ministre du Travail, M. Jacques Couture, que les négociations reprendraient cette semaine.

Au cours de ses rencontres récentes avec les deux parties, M. Couture a promis aux lock-outés l'introduction d'une "loi anti-scab", au début de l'automne, à l'occasion de la refonte du code du travail. A la compagnie, il a fait valoir que les nouvelles dispositions du code du travail interdiraient dans un avenir rapproché des tactiques comme la sienne. Incitant les dirigeants de cette entreprise à trouver une solution négociée avant d'avoir à faire face à la sévérité des nouvelles lois, M. Couture a réussi à amener les deux parties aux rencontres de cette semaine.

Cette série de pourparlers intensifs doit en principe durer au moins trois jours.

Les salaires et les questions de santé sont au coeur du conflit. L'usine de la Stanchem produit des substances dommageables à la santé lorsque présentes dans l'air de l'usine. Selon les syndiqués, les normes gouvernementales seraient violées couramment à la Stanchem. Le problème de la santé dans cette usine a aussi été soulevé par M. Couture qui a fait valoir aux dirigeants de la compagnie que les dispositions de la nouvelle loi sur la santé règleraient d'autorité le problème soulevé par les travailleurs et que, dans ces circonstances, il valait mieux en arriver au plus tôt à une entente négociée dans l'intérêt des deux parties.

Règlement à CKSH-TV

Le conflit qui durait depuis 10 mois à la station de télévision CKSH, à Sherbrooke, a pris fin hier par la conclusion d'une entente sur le contenu de la première convention collective des 15 employés membres de Nabet.

L'employeur qui reconnaît l'accréditation des réalisateurs, du directeur technique, des surnuméraires et des pigistes, s'est engagé à reprendre tous ses anciens employés d'ici 10 jours. Ces derniers conserveront leurs droits d'ancienneté qu'ils auraient obtenus en l'absence de tout conflit, ce qui leur donne préséance par rapport aux nouveaux venus durant le conflit.

Les porte-parole syndicaux ont affirmé pour leur part que la nouvelle convention améliorait les salaires de 61.2%, si l'on calcule à partir des barèmes qui seront vigueur à la fin de la nouvelle convention.

La taxe de vente: garantie de Québec aux E.U. pour "l'emprunt olympique"

par Clément Trudel

Les emprunts de Montréal ne se font qu'à partir du "crédit" de la ville et "les financiers américains ne sont pas intéressés à nos chicanes de Québécois mais bien par les billets verts", a déclaré hier le directeur des finances de Montréal au cours de la discussion sur le budget.

M. Fernand Denis répondait aux questions du critique financier du RCM, M. Michael Fainstat, et il fut appelé à préciser les circonstances dans lesquelles il négocia l'emprunt "olympique" de $214 millions (US), mandaté par la Commission municipale du Québec. M. Denis rappelle le type de garantie offerte par le Québec aux financiers, si Montréal ne s'acquittait pas de ses obligations; Québec s'est engagé à soustraire de la taxe de vente les sommes que ne paierait pas Montréal à ses créanciers américains, le cas échéant et cette soustraction servirait à satisfaire les prêteurs américains.

M. Denis a tenu à souligner que l'emprunt fait au nom de Montréal venait à échéance dans cinq ans et non pas dans vingt ans comme on l'a souvent déclaré depuis que cet emprunt a été contracté. On sait que le maire Drapeau, lorsqu'il fait allusion à la façon qu'a M. Fainstat de présenter les effets cumulatifs de l'emprunt de $214 millions sur le fardeau de la dette montréalaise, insiste toujours pour dire que M. Fainstat exagère et que les propos du critique financier du RCM sont propres à semer la confusion ou l'angoisse dans certains cercles financiers. M. Denis, hier, s'est borné à exposer prosaïquement que, pour des hommes d'affaires, un dollar était un dollar, indépendamment du contexte où s'inscrivent les discussions ou "chicanes".

Les conseillers reprennent l'étude du budget ce soir et, en théorie ont convoqués pour des sessions qui dureront 18 heures d'ici à minuit, vendredi, moment où s'il n'y a pas eu vote sur ce budget, se fera l'adoption automatique du budget entrant en vigueur le 1er mai.

Hier, le président du comité exécutif a annoncé qu'après la parution des états financiers de la ville, il sera à même de présenter une projection de cinq ans de ce que sera la dette nette de la ville; M. Niding répondait ainsi au désir de M. Fainstat de voir corriger un exposé fait par M. Niding au printemps de 1975 sur la dette montréalaise, soit avant l'emprunt "olympique".

Les conseillers ont interrogé hier à loisir les directeurs de la voie publique, des travaux publics et du personnel. Ainsi, le conseiller du RCM, M. Paul Cliche s'est dit étonné qu'en trois ans le budget pour l'enlèvement de la neige soit passé de $14.2 millions à $26.6 millions. Le directeur du service, M. Vanier a demandé que l'on tienne compte de la précipitation de neige sur Montréal — facteur qui influe énormément, le budget ne prévoyant que 80 pouces de neige normalement. Pour le budget en cours, toutefois, M. Vanier, dit ne pas dépasser les crédits alloués à ce poste (en 1974-75, il y avait eu un dépassement de 35% des crédits alloués à l'enlèvement de la neige).

Le conseiller du RLM, Mme Ginette Kérouack a fait état de nombreuses plaintes de citoyens de Notre-Dame de Grâce éveillés, à proximité de la cour Madison, par suite du bruit que font les chargeurs-tracteurs. La ville a tenté de remplacer les silencieux d'une partie de ses tracteurs mais il semble que les directives de M. Vanier ne soient pas suivies fidèlement par le personnel....

L'ingénieur C.-A. Boileau a de son côté expliqué les augmentations notées aux dépenses de son service (travaux publics) par des mutations de personnel, des projets de recherche et un coût énorme du téléphone et des dépenses d'automobiles; il y a surtout du fait que les petites dépenses ne sont plus capitalisées mais facturées à mesure qu'elles surviennent.

En 1977-78, la voie publique et les travaux publics accaparent à eux deux $138 des $684 millions de dépenses municipales.

Grève chez Sico

Haïtien accusé de voies de faits

par Bernard Morrier

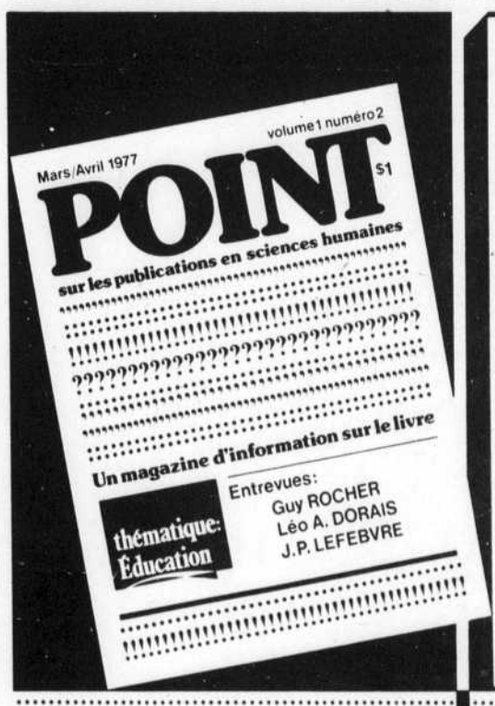
Un Haïtien de 28 ans, à la carrure fort imposante, a commencé à subir son procès hier pour voies de faits graves, devant le juge John C. Nolan.

Michel Girard, gardien de sécurité à la compagnie Sico, de Longueuil, au moment où celle-ci faisait face à une grève de ses employés, aurait sauvagement mutilé à l'aide d'un poing de fer, auquel des clous avaient été ajoutés, un membre de la CSN, Richard Lyonnais, qui était venu apporter son appui aux grévistes, lors d'une manifestation devant l'entreprise, le 14 juin 1976.

Appelé à témoigner, le Dr Pierre Comtois, de l'hôpital Santa Cabrini, qui avait traité M. Lyonnais après l'incident, a déclare que celui-ci portait une tuméfaction à la figure, une autre à une épaule et une troisième dans le dos. Le médecin a précisé que les blessures laissaient facilement voir des marques de pointes.

Pour sa part, un photographe de 27 ans, Jean-Claude Champagne, à l'emploi de la CSN, a déposé certaines photos prises durant la manifestation, dont deux montrant notamment les blessures infligées à M. Lyonnais.

Appelé comme témoin à son tour, ce dernier, qui est vice-président de son syndicat à la Canadian Vickers, a déclaré que c'est en voulant s'informer de ce qui se passait entre un de ses confrères et Girard qu'il aurait été sauvagement attaqué par ce dernier.



L'Éducation au Québec:
Bilan/Prospectives

Entrevues exclusives:
Guy Rocher, Léo A. Dorais

POINT
sur les Publications
EN SCIENCES
HUMAINES

La revue est disponible dans plus de cent librairies à travers le Québec

Nous acceptons les commandes postales; prière de remplir le coupon ci-dessous.

Si vous désirez commander dès maintenant votre exemplaire, retournez ce coupon-réponse accompagné de la somme de $1.00 à:

POINT
sur les Publications
en SCIENCES HUMAINES,
1151, Alexandre-DeSève,
Montréal, Québec

Nom
Adresse
Code postal

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
844-3361

Voir autres annonces classées, en page 8

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Cottage détaché en brique face au parc Outremont, 4 chambres à coucher, grenier très bien fini, sous-sol jardin et piscine, propriété très intéressante.
Propriété de 5 chambres à coucher, 4 salles de bains, complètes, un 'powder room' 2 salons, sous-sol fini, jardin et piscine. Rénovation récente.

N.D.G.
Rue Madison, très beau duplex, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, jardin, propriété en excellente condition. M.L.S.
Stella Mongeau
849-4553 ou 342-5747
SHERBROOKE TRUST
courtiers 30-4-77

La Citière
EN PREMIÈRE: LA MAISON-PATIO
Cette prestigieuse maison deux-niveaux est l'une des premières maisons-patio de la région de Montréal. Foyer naturel dans le salon. Salle à dîner intime, 4 grandes chambres à coucher, une cuisine de rêve avec toutes les commodités imaginables, 2½ salles de bains, utilisation ingénieuse de l'espace, terrain aménagé par des architectes-paysagistes. Environnement idéal.
Jean Turcotte **659-8916**

CANTONS DE L'EST
Nous avons pour vous cette petite ferme d'environ 50 acres avec maison de 5½ pièces, avec petite écurie pouvant loger 3 à 4 chevaux. Traversée par trois ruisseaux avec truites sauvages, avec une vue magnifique sur le Mont Orford et les environs. Prix: seulement $25,000.

CANTONS DE L'EST
Petite ferme de 32 arpents avec maison de 5½ pièces et une grange. 5 acres en terre noire, excellente ferme pour culture et jardinage; $25,000.
J'ai aussi pour vous hôtel motel avec bar salon restaurant, épicerie, à vous offrir dans les Cantons de l'Est.
Pour information: demandez Germain ou Danielle, Tél: rés: 1-378-5326 ou 1-548-2568. Au bureau: 372-9115 ou 372-6034.
IMMEUBLES ROYAL
courtiers 27-4-77

TERRES À VENDRE

TERRE 70 acres, $23,500. Iles, 15 acres, $6,500, 6 milles de Sherbrooke. Soir: 819-562-1896 ou R.R.1. Ascot Corner J0B 1A0 30-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

La Citière
TROIS ÉTAGES DE LUXE
Le luxe inédit, voilà ce que nos architectes ont créé. Prestigieuse maison multi-niveaux comprenant: chambre des maîtres avec balcon, trois autres très grandes chambres, salon avec portes-patio donnant sur le jardin, cuisine entièrement équipée, 2 salles de bains, toilette et de nombreux autres avantages. Aux portes de Montréal dans un environnement idéal.
Jean Turcotte **659-8916**

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

BORD DE L'EAU, lac Champlain, abris auto, garage, terrain 65 x 200, idéal pour pensionné, taxe $342. Prix $42,000. Tél: 679-2780 27-4-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

LAC CHAMPLAIN, 45 minutes de Montréal, résidence moderne, construction récente, climatisée, accessoires électriques modernes. Ameublement récent, tapis mur à mur, 3 chambres à coucher. Salon avec cheminée pierre, salle à manger, 2 salles de bains, piscine intérieure, patio, arbres adultes, potager, haie, quai ciment, bateau avec support. Renseignements: Dossier 302, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9. 2-5-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Montréal Trust
IMMEUBLE COMMERCIAL
DANS
centre d'achats
À VENDRE
MAGASIN À RAYONS
Un seul locataire
bail 12 ans net, net,
Le locataire paie tous les frais, chauffage, taxes, réparations, etc, etc.
Revenus annuels nets, nets, $102,000
Hypothèque: $600,000
à 9¼% entièrement payée en 12 ans
Prix demandé $915,000
Information R. Lallouz
861-1681
Local 601
courtier en immeubles
27-4-77

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

12 UNITÉS, Motel à Niagara Falls à vendre. Prix $160,000 comptant ou hypothèque. Tél.: 1-416-358-5148 30-4-77

MOTEL: Ste-Catherine. Si vous avez $100,000 et voulez acheter un bar salon motel comprenant 2 bars, 1 disco, motel 15 unités. Occasion unique. Chiffre d'affaires excellent. Daniel Brissette 651-5710 ou 679-8061. Immeubles Beaudry Inc. courtiers 27-4-77

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

RESTAURANT ET BRASSERIE
$700,000. Excellent bail. Grande possibilité d'affaires. Quartier St-Laurent.
Appelez M. Rubin
731-7611
28-4-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

AUX ABORDS DU PARC D'OKA, grand terrain d'un acre cadastré, avec vieille bâtisse. Prix: 40c le p.c. Oka: 1-479-8074 1-5-77

LANORAIE: 20 milles à l'est de Montréal. Nouveau sur le marché Magnifique terrain 36,500 p.c. sur bord du fleuve, grande piscine béton, ancien cottage 8 pièces, Prix pour vente rapide. M.L.S. Oviette Dumais 655-3060 ou 655-3050 Probitec courtiers 27-4-77

ST-BRUNO: Sommet Trinité, deux magnifiques terrains boisés, vue splendide sur la vallée du Richelieu, 13,500 pieds carrés chacun. Raymond Langlois 653-7841 Immeubles Triton 1976 courtiers 27-4-77

DORVAL: bord de l'eau, 13,467 p.c. pas d'agent. Tél.: 332-5014 28-4-77

DUNHAM, 15 minutes de Sutton, terrain 10 acres partiellement boisé, rue pavée, vue sur Mont Pinacle, $10,000. Tél.: 845-0958 29-4-77

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TRAVAIL DEMANDÉ

PRENDRAIS TRAVAIL de dactylo à la maison. Expérience en droit et en thèses universitaires. 527-4675 29-4-77

VÊTEMENTS

MANTEAU DE VISON Lutetia (gris moyen) de choix très belle qualité peu porté 14-16 ans. $1,000. Tél.: 387-4689 27-4-77

VOTRE VIE EST-ELLE EN JEU... À CAUSE DES MATHÉMATIQUES?

- Cours élémentaire
- Cours secondaire
- Cours pré-universitaires

L'enseignement à distance (cours par corresponsance) compte au-delà de six millions d'étudiants à travers le monde. Cette forme d'enseignement moderne est reconnue au Québec et pratiquée avec succès au niveau de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire.

À condition de respecter des principes pédagogiques sûrs, une qualité impeccable dans la matière enseignée, l'enseignement à distance s'avère une des meilleures formes d'enseignement qui soit.

Il existe des milliers d'adultes au Québec que seules les mathématiques empêchent de poursuivre une carrière qui répondrait à la fois à leurs capacités et à leurs aspirations.

De même chaque année un nombre incroyable d'étudiantes et d'étudiants se voit refuser l'entrée au C.E.G.E.P. ou à l'Université dans une discipline de leur choix à cause d'une carence en mathématiques.

Nous avons depuis longtemps fait la preuve que nous pouvons de façon certaine aider les uns et les autres à résoudre leurs problèmes d'ordre mathématique.

Tous nos auteurs sont des professeurs universitaires de réputation et dont plusieurs se sont distingués par leurs travaux de recherches et de publication tant au Québec qu'à l'étranger.

Un service pédagogique sans aucun frais tant pour les adultes que pour les étudiants du secondaire ou du collégial.

Nous vous offrons la garantie écrite d'un recyclage complet conforme aux normes du Ministère de l'Éducation du Québec.

Un service de correction par des universitaires compétents.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE MATHÉMATIQUES

NOM .....
PRÉNOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
No TÉL. .....
CODE POSTAL .....

10 St-Jacques, suite 809 Montréal, Québec H2Y 1L3

Barre posera la question de confiance à l'Assemblée

PARIS (AFP) — Le Conseil des ministres doit autoriser aujourd'hui le premier ministre, Raymond Barre, à engager devant l'Assemblée nationale la responsabilité du nouveau gouvernement constitué il y a un mois.

Le gouvernement est en principe assuré d'obtenir la confiance de sa majorité parlementaire composée des gaullistes, des républicains indépendants et des centristes, mais il apparaît également que le premier ministre aura quelque difficulté à obtenir une adhésion sans arrière-pensées au plan qu'il doit présenter.

Après l'échec que cette majorité a subi il y a un mois lors des élections municipales, échec dû autant à la poussée spectaculaire de la gauche socialiste-communiste qu'aux dissensions internes de la majorité, la perspective des élections législatives au printemps de 1978 ne favorise pas en effet la cohésion entre les gaullistes de l'ancien premier ministre, Jacques Chirac, et leurs partenaires giscardiens, partisans du président, et les centristes.

Pour les gaullistes, seule une action politique vigoureuse peut, jointe aux efforts dans le domaine économique, permettre à la majorité de ne pas perdre au profit de l'opposition l'important scrutin législatif de mars prochain.

Or, cette action politique selon eux, n'est pas menée par le premier ministre dont le nouveau plan est essentiellement de caractère économique et social.

Ce plan que M. Raymond Barre doit présenter cet après-midi au Parlement vise en effet à résorber le chômage et à améliorer le sort de certaines catégories défavorisées comme les familles et les personnes âgées.

Si les gaullistes, qui représentent les deux tiers des voix de la majorité, sont d'accord sur les objectifs économiques du gouvernement, ils soupçonnent encore le président de la République de vouloir réduire leur influence politique et électorale comme il avait tenté de le faire depuis des mois avec l'accord de son ancien ministre de l'Intérieur, M. Michel Poniatowski, notamment à l'occasion du récent scrutin municipal.

C'est ainsi notamment qu'ils critiquent le projet de changement de la Loi électorale avancé par les amis politiques du chef de l'Etat et qu'ils exigent des garanties formelles limitant les pouvoirs de la future Assemblée européenne avant le vote qui doit intervenir sur le mode d'élection de cette assemblée.

Ce baptême parlementaire de M. Raymond Barre se déroule par ailleurs dans un climat social difficile. Une grève des fonctionnaires est en effet prévue pour 24 h. le jour même où doit avoir lieu le vote de l'Assemblée.

Les syndicats maintiennent d'autre part une certaine agitation pour protester contre le chômage et contre les effets économiques du plan de redressement lancé par le gouvernement il y a six mois.

Ce plan a réduit de façon notable l'inflation mais il a également pour objectif d'empêcher toute augmentation du pouvoir d'achat des salaires. Le nombre des chômeurs dépasse actuellement le million et il risque de s'accroître lorsque 650,000 jeunes se présenteront à l'automne sur le marché de l'emploi.

Le Portugal fête la "révolution des oeillets" avec ordre et discipline

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Trois ans après un coup d'État qui devait voir les oeillets fleurir à la pointe des fusils, c'est dans l'ordre et la discipline que le Portugal a célébré hier l'anniversaire de la fin de la dictature.

Le général Antonio Ramalho Eanes, élu l'année dernière président de la République, a présidé hier sur la grande avenida Liberdade un défilé militaire. Il a promis que les forces armées défendraient la démocratie et la constituion.

Par un beau soleil printanier, des milliers de personnes arborant les symboliques oeillets rouges et agitant des drapeaux portugais aux couleurs vert et rouge ont assisté au défilé de 3,000 hommes et 500 véhicules militaires que survolaient hélicoptères et avions à réaction.

"Nous réaffirmons ici que nous n'appartenons qu'à la nation, que nous ne nous estimons attachés qu'à la volonté démocratique du peuple et que nous ne reconnaissons que les institutions constitutionnelles," a déclaré le président Eanes s'adressant aux militaires des trois armes avant le début du défilé.

Le chef de l'État, qui est également chef d'état-major des forces armées, a souligné que les militaires ne devaient être au service d'aucun parti politique en particulier, mais de l'ensemble de la nation.

Le président Eanes devait ensuite se rendre à l'Assemblée de la République pour assister au Parlement à une cérémonie — anniversaire, en présence des députés élus il y a un an à l'occasion des premières élections législatives démocratiques que le pays ait connues depuis cinquante ans.

Les cérémonies avaient commencé dès le week-end. Les casernes ont été ouvertes au public comme pour rappeler que la "révolution" a été le fait des jeunes officiers.

Le Parti socialiste a organisé dimanche un grand rassemblement aux arènes de Lisbonne. M. Mario Soares, chef du gouvernement, a tenu à souligner que la révolution avait constitué non seulement une victoire des "jeunes Turcs" de l'armée mais également celle du Parti socialiste.

"Nous avons établi et assuré la démocratie au Portugal, a-t-il dit, faisant allusion aux victoires électorales de son parti sur les communistes et l'écrasement dans l'oeuf de la tentative de rébellion de l'extrême-gauche civile et militaire en novembre 1975.

Un certain nombre des officiers qui ont occupé le devant de la scène durant les soubresauts des dix-huit premiers mois de la "révolution" sont maintenant "rentrés dans le rang".

Le commandant Otelo Saraiva de Carvalho, l'ancien chef du COPCON, a été écarté de ses principaux postes de responsabilité après novembre 1975, emprisonné un certain temps et soumis à une enquête de l'armée. Il va passer devant un Conseil de discipline et s'est vu interdire de prendre la parole au cours des cérémonies-anniversaire.
C'est en civil qu'il a assisté dimanche à un rassemblement politique à Lisbonne.

Le général Vasco Lourenço, qui était un des jeunes capitaines du Mouvement des forces armées qui renversa la dictature le 25 avril 1974 est aujourd'hui gouverneur militaire de Lisbonne. Il estime que la révolution aurait pu être plus belle mais que, néanmoins, "le bilan est positif", ainsi qu'il l'a déclaré dans une interview à l'Agence de presse portugaise (ANOP).

Un autre des capitaines, Armando Marques Ramos, maintenant chargé des secours aux réfugiés, estime en revanche que la révolution a été trahie.

Le capitaine Salgueiro Maia, qui à la tête des blindés de l'école pratique de cavalerie de Santarem avait encerclé la caserne du Carmo, quartier général de la Garde républicaine, et obtenu la réddition de premier ministre Marcelo Caetano qui s'y était réfugié en compagnie de plusieurs de ses ministres, a été affecté il y a quelques mois à une garnison des Açores.

Selon les autorités militaires, cette affectation ferait partie du roulement normal d'officiers. Toutefois, d'après certains milieux, le capitaine Salgueiro Maia, qui avait joué encore un rôle déterminant le 25 novembre 1975, aurait été muté pour avoir protesté contre le "retour" de certains militaires liés à l'ancien régime, et notamment contre la nomination au conseil supérieur de son arme de l'ancien commandant de son régiment, qu'il avait dû arrêter afin de pouvoir sortir lors du 25 avril 1974.

D'autres importantes figures "historiques" du MFA ont eu les sorts les plus divers.

C'est ainsi que si certains d'entre eux, comme les majors Melo Antumes et Victor Alves, le commandant Martins Guerreiro et les capitaines Vasco Lourenco (promu à titre temporaire au grade de général) et Marques Junior, continuent de siéger au Conseil de la révolution, d'autres ont été, notamment après le 25 novembre 1975, écartés de tout commandement, voir expulsés ou suspendus de leurs fonctions dans les forces armées.

Ainsi le capitaine Pinto Soares, ancien commandant de l'académie militaire, et le lieutenant-colonel Carlos Fabiao, ancien chef d'État-major de l'armée de terre et ancien membre du Conseil de la révolution exercent aujourd'hui des fonctions purement bureaucratiques dans les services administratifs de l'armée.

D'autres, comme l'amiral Rosa Coutinho, ancien haut-commissaire en Angola après le 25 avril 1974 et ancien membre de la Junte de salut national et du Conseil de la révolution, le major Dinis de Almeida, ancien commandant opérationnel du régiment rouge de Lisbonne, le Ralis, ainsi que les anciens responsables du régiment de police militaire de Lisbonne, attendent, à l'image du major Otelo de Carvalho, de passer devant le conseil supérieur de discipline de leur arme.

Après-Helsinki: bilan pas entièrement négatif, estime l'Alliance atlantique

BRUXELLES (AFP) — Les quinze pays de l'Alliance atlantique ont dressé une première liste des propositions et des critiques auxquelles ils s'attendent à Belgrade, à la conférence de révision des accords d'Helsinki, a-t-on appris de sources diplomatiques au siège de l'OTAN à Bruxelles.

Ils ne présenteront pas, quant à eux, une position commune à tous les alliés. Néanmoins, ils se sont mis d'accord pour souligner la nécessité de mettre en oeuvre l'acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans les trois domaines ou "corbeilles" qui le composent: 1—principes des relations entre États, y compris les aspects militaires de leur sécurité, 2—coopération dans les domaines de l'économie, de la science, de la technologie et de l'environnement, et, enfin, 3— coopération dans les relations culturelles et humaines.

Dressant leur bilan semestriel habituel, ils ont noté, dans un document à usage interne, que les progrès accomplis à un rythme de plus en plus lent sont restés "limités", mais que le bilan n'est pas entièrement négatif.

A cet égard, le texte signale, particulièrement en Allemagne fédérale et aux États-Unis, les réunifications de familles jusqu'alors séparées par les frontières de pays à idéologies différentes. Il souligne en substance la détérioration des conditions de travail des journalistes dans les pays de l'Est — empêchés d'entrer en contact avec les dissidents — et celles des hommes d'affaires manquant d'informations et de contacts. Mais, désireux d'encourager la détente, les pays de l'OTAN n'ont pas l'intention d'insister sur ces carences, évitant ainsi des réactions contraires au but recherché.

La question des droits de l'homme sera évoquée au même titre que les autres. Au demeurant, elle ne ressortit pas seulement à la troisième "corbeille", "mais dépend d'abord de l'article sept de la première "corbeille" selon lequel "les États participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction".

Bien entendu, les pays de l'OTAN s'attendent à des critiques de la part des pays de l'Est, principalement de l'Union soviétique qui, par exemple, juge erronée leur interprétation des principes de la première corbeille.

Les pays atlantiques n'ont pas non plus répondu aux désidérata de l'Union soviétique concernant la réduction des forces (MBFR). Les Soviétiques ne cessent d'invoquer le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États (1ère corbeille, article six), et cela en réponse aux critiques occidentales sur les manquements aux engagements de la corbeille trois. Ils critiquent aussi le fait que les Occidentaux ne sont pas très actifs dans l'apprentissage des langues orientales et la distribution de livres ou de films des pays de l'Est. À cela, les interlocuteurs atlantiques répondent que les propagandistes soviétiques maintiennent le silence au sujet des véritables raisons de ce déséquilibre au débit de l'Occident: d'une part la liberté des citoyens d'apprendre les langues de leur choix et, d'autre part, la mise en circulation des livres ou des films sur la base de critères commerciaux et non politiques.

Les pays de l'OTAN ne seraient pas surpris que ceux du Pacte de Varsovie relancent leur projet de traité portant interdiction du recours en premier aux armes nucléaires et les "propositions Brejnev" pour l'organisation de conférences paneuropéennes sur l'énergie, l'environnement et les transports. Ils ont déjà rejeté catégoriquement le premier projet et ont toujours répondu que la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations unies, à Genève, était le cadre approprié pour débattre des autres propositions, sans qu'il soit besoin de créer de nouvelles structures.

Les milieux atlantiques de Bruxelles pensent que, pour le gouvernement soviétique, la conférence de Belgrade sera avant tout un exercice de limitation des dégâts, s'accompagnant d'une forte pression diplomatique en vue de faire accepter ces conférences paneuropéennes et d'autres propositions destinées à faire diversion.

À leur tour, les pays de l'OTAN préparent une série de suggestions nouvelles, mais, dit-on à Bruxelles elles visent uniquement à améliorer ou faciliter l'application des accords d'Helsinki. L'une d'entre elles, d'origine belge, s'applique à ces fameux droits de l'homme. Bien qu'ayant peu de chances d'être acceptée par l'Est, elle consiste en la création d'une "cour des droits de l'homme", à l'image de celle du Conseil de l'Europe, mais accessible aux ressortissants des trente-cinq États ayant participé à la CSCE.

Licenciement d'un dissident validé par un tribunal tchèque

PRAGUE (AFP) — Un tribunal de Prague a confirmé hier la validité du licenciement qui a frappé un signataire de la Charte 77. Ce jugement fera sans doute jurisprudence.

Statuant en effet sur l'appel pour licenciement abusif interjeté par M. Zdenek Mlynar, ancien membre du présidium du PC tchécoslovaque, la cour a estimé non recevable la démarche de l'ancien dirigeant du "Printemps de Prague", en se fondant sur un texte du procureur général déclarant que l'adhésion aux principes de ce manifeste en faveur des droits de l'homme constitue une "activité contre le peuple et contre l'État".

M. Mlynar qui est l'un des signataires les plus en vue de la Charte, avait été licencié à la mi-janvier du musée national où il exerçait des travaux d'entomologie et n'a pu depuis retrouver aucun emploi, même manuel.

Avant de quitter le tribunal, M. Mlynar a confirmé aux journalistes qu'il envisageait de quitter la Tchécoslovaquie comme les autorités le lui ont proposé, à condition toutefois de ne pas perdre sa nationalité et de pouvoir rentrer dans son pays lorsqu'il le souhaiterait.

Une vingtaine de personnes ont été licenciées pour les mêmes raisons que M. Mlynar et ont fait appel. La justice tchécoslovaque ne s'est cependant pas encore prononcée sur leur cas.

CÉGEP DE SAINT-LAURENT **ÉTÉ'77**

Le Service des cours d'été du C.E.G.E.P. de Saint-Laurent organise durant les mois de mai, juin et juillet des sessions de cours dans les disciplines suivantes:

SESSION DE MAI — SOIR

COURS DE 45 HEURES:

Du 18 mai au 22 juin, les lundis et mercredis, ainsi que vendredi le 20 mai, de 18h00 à 22h00.

Anthropologie 902 — Géographie 311
Arts 101 — Histoire 972
Économie 924 — Philosophie 101, 301
Français 902, 302, 231 — Psychologie 901

Du 19 mai au 23 juin, les mardis et jeudis, ainsi que vendredi le 27 mai, de 18h00 à 22h00.

Français 202,402, 946 — Politique 946
Histoire 983 — Psychologie 903
Philosophie 201, 401 — Sociologie 961

COURS DE 60 HEURES:

Du 18 mai au 22 juin, du lundi au jeudi, de 18h30 à 21h30.

Biologie 942 — Comptabilité 110, 210

COURS DE 75 HEURES:

Du 18 mai au 23 juin, du lundi au jeudi, de 18h30 à 22h00.

Biologie 921
Chimie 101, 111, 201, 202, 302
Mathématiques 101, 103, 105, 203, 211, 337
Physique 101, 111, 102, 201, 202

SESSION DE JUIN — SOIR

COURS DE 45 HEURES:

Du 27 juin au 27 juillet, les lundis et mercredis, ainsi que les vendredis 8 et 22 juillet, de 18h00 à 22h00.

Français 902, 402, 331 — Psychologie 904
Histoire 951 — Sociologie 960
Philosophie 101, 301

Du 28 juin au 29 juillet, les mardis et jeudis, ainsi que les vendredis 15 et 29 juillet, de 18h00 à 22h00.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Pour la session de mai (soir) 11 mai 1977, à 16.00 h.
Pour les 2 sessions de juin: 13 juin 1977, à 16.00 h.

Arts 102 — Géographie 212
Économie 921 — Philosophie 201, 401
Français 202, 302, 940 — Psychologie 911

COURS DE 60 HEURES:

Du 27 juin au 28 juillet, du lundi au jeudi, ainsi que vendredi le 8 juillet, de 18h30 à 21h30.

Biologie 943 — Comptabilité 320

COURS DE 75 HEURES:

Du 27 juin au 28 juillet, du lundi au jeudi, ainsi que vendredi le 8 juillet, de 18h30 à 22h00.

Biologie 931
Chimie 101, 111, 201
Mathématiques 101, 103, 105, 203, 307, 311
Physique 201, 202, 301, 302

SESSION DE JUIN — JOUR

(Pas de cours le 1er juillet)

COURS DE 45 HEURES:

Du 27 juin au 29 juillet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 10h25.

Français 902, 202 — Philosophie 101, 301

Du 27 juin au 29 juillet, du lundi au vendredi, de 10h30 à 12h25.

Français 302, 402 — Philosophie 201, 401

COURS DE 60 HEURES:

Du 27 juin au 26 juillet, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00.

Biologie 943

COURS DE 75 HEURES:

Du 27 juin au 27 juillet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00.

Biologie 921, 931 — Mathématiques 105
Chimie 101, 201 — Physique 111, 201, 301

C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT,
Secrétariat des cours d'été,
625 boul. Ste-Croix,
Saint-Laurent, Montréal,
H4L 3X7
TÉL.: 747-6521, poste 281

Pologne: un groupe catholique exproprié

VIENNE (Le Monde) — Après un délai de réflexion de plusieurs mois, la justice polonaise vient de trancher le conflit qui opposait les autorités aux catholiques libéraux du groupe Znak. Un tribunal décidé d'ôter à Znak la gestion de l'entreprise Libella, dont les bénéfices servaient à financer le fonctionnement du Club des intellectuels catholiques de Varsovie et à assurer la publication de la revue Wiez. Aux termes de l'arrêt du tribunal, une nouvelle société est créée, laquelle a été confiée au groupe catholique rival Odiss, plus proche du régime.

Il ne semble pas que cette décision ait été motivée par des raisons techniques ou commerciales. Tout indique qu'il s'agit d'une mesure politique, destinée à sanctionner un groupe dont certains membres avaient eu le courage de ne pas se plier à toutes les volontés du pouvoir. Dans une lettre adressée récemment aux responsables de Znak, et citée par l'agence catholique autrichienne Kathpress, M. Kokol, secrétaire d'État pour les affaires du culte, faisait grief à ce groupe d'être trop proche du Comité pour la défense des travailleurs, créé à Varsovie à la suite des événements de juin. Or, sur les quelque mille huit cents à deux mille membres du Club des intellectuels catholiques de la capitale, deux ou trois, tout au plus, collaboraient plus ou moins étroitement avec le comité, et uniquement à titre individuel.

M. Kokol reprochait aussi à Znak de ne pas s'être engagé assez fermement contre les "agissements des forces revanchardes" en Allemagne fédérale. Cette accusation, qui vise à mettre en cause le patriotisme pourtant bien établi des milieux catholiques, pourrait prendre pour base les réticences de ces milieux à faire chorus avec les propagandistes du régime dans la campagne "antirevancharde" déclenchée subitement à Varsovie il y a deux mois.

La mesure d'expropriation touchant le groupe Znak ne peut que renforcer le malaise entre l'Église et le pouvoir. Les évêques polonais avaient, en effet, fait une mise en garde contre toute atteinte au patrimoine des milieux catholiques et indiqué qu'ils considéreraient une attaque de ce genre comme dirigée contre l'Église dans son ensemble. Afin de faciliter un arrangement, la conférence épiscopale avait chargé son secrétaire, Mgr Dambrowski, d'une mission de médiation dans le conflit opposant le groupe Znak à Odiss, mais le pouvoir avait rejeté le compromis (division de l'entreprise Libella en deux) suggéré par l'épiscopat.



LE DEVOIR Cahier 2 Montréal, mardi 26 avril 1977



Le roi Hussein de Jordanie, flanqué, de M. et Mme Jimmy Carter, a inauguré hier une visite officielle de trois jours aux États-Unis. Le souverain hachémite discute avec le président américain de la question du Moyen-Orient. (Téléphoto AP)

Laissant Mutshasha aux Zaïrois, les Katangais se seraient repliés

KINSHASA (Reuter) — Le gouvernement zaïrois a annoncé la reprise de la ville de Mutshasha dans la nuit de dimanche à hier par les forces zaïro-marocaines qui, selon l'agence Zaïre-Presse (AZAP), encercleraient en outre la localité de Dilolo, près de la frontière angolaise, où les ex-gendarmes Katangais se seraient maintenant repliés.

Arrivé pendant le week-end au Shaba, à bord d'un appareil militaire de transport, pour conférer avec ses chefs militaires et inspecter le front, le président Mobutu Sese Seko devait se rendre hier à Lumumbashi, après avoir passé six heures dimanche à Kayembe, localité reprise depuis quelques jours aux "envahisseurs" à l'issue de "batailles héroïques" qui, selon l'AZAP, ont contraint ceux-ci à se replier vers Dilolo.

L'AZAP annonce que le chef de l'État zaïrois a décidé de ne pas quitter le Shaba sans s'être rendu auparavant à Mutshasha afin d'y "réconforter" la population après les "dures épreuves" qu'elle a subies. L'AZAP écrit que les forces d'invasion, "ne disposant plus ni de chef ni de commandement, manquant visiblement de ravitaillement et de combativité et abandonnées par la coalition russo-cubaine" auraient leurs voies de retraite pratiquement coupées.

De Kolwezi, Alan Cowell, envoyé spécial de Reuter, rapporte que Mutshasha est tombée à la suite d'une attaque surprise juste après l'aube. "Cela a été vraiment facile. Nous sommes entrés un peu en contact avec l'ennemi mais ils ne nous attendaient pas et la plupart d'entre eux ont fui en direction de Dilolo ou du sud", a déclaré un porte-parole militaire zaïrois.

La progression des forces armées zaïroises se poursuit en direction de Kasaji, localité située sur le chemin de fer du Benguela à mi-chemin entre Dilolo et Mutshasha. Douze missionnaires de la confrérie des Frères de Plymouth, originaires notamment du Canada et de Grande-Bretagne, sont bloqués à Kasaji depuis plusieurs semaines, apprend-on de bonne source.

Kasaji a été le théâtre de violents combats au début du mois de mars lors de l'offensive des rebelles de Shaba. Le dernier obstacle empêchant la progression des gouvernementaux a été la rivière Lubudi, dont un pont à été réparé par le génie zaïrois.

Le porte-parole zaïrois a déclaré que seules les forces zaïroises avaient été engagées dans l'attaque de Mutshasha. On avait appris auparavant de source marocaine qu'une unité de commandos marocains avait participé aux combats.

"Il y a eu quelques blessés", a ajouté le porte-parole. Le président Mobutu Sese Seko a visité hier l'hôpital de Kolwezi. Selon les responsables de l'hôpital, une soixantaine de soldats, dont sept Marocains, y sont soignés ainsi que quatre-vingt-quinze civils. La plupart des blessures sont dues à l'explosion de mines.

Un porte-parole militaire précise que les Marocains n'ont pas été blessés au combat mais lors d'explosions de mines.

Les yeux tirés, des femmes assises sur leurs lits d'hôpital avec leur bébé dans les bras, ont assisté à la visite du président Mobutu. Les journalistes ont pu se rendre compte des ravages causés chez les populations civiles par les combats en effectuant une visite dimanche dans la région de la rivière Lubudi: de nombreux villages, rapporte Alan Cowell, ont été incendiés. Tout ce qu'il en reste, ce sont des débris calcinés de cases dont il ne reste plus trace des toîts de chaume.

Par ailleurs plus de cinq cents réfugiés du Shaba sont déjà arrivés en Zambie et de nombreux autres y sont attendus, a annoncé hier à Lusaka le ministre zambien de la province du Nord-Ouest, M. Nalumino Mundia. Ils sont actuellement logés à la frontière en attendant d'être réinstallés ailleurs, a-t-il dit.

De retour d'une tournée dans le nord-ouest, M. Mundia a précisé que les réfugiés affluaient de Mutshasha, à quarante-cinq kilomètres de la frontière, dont la reprise par les forces zaïro-marocaines a été annoncée hier.

Il a par ailleurs indiqué que les bombardements de deux villages zambiens il y a plusieurs semaines n'avaient fait aucun mort. "C'est incroyable que tant de bombes aient pu être lachées dans la région sans causer des pertes en vies humaines. Quelqu'un a pris par erreur notre pays pour un autre", a-t-il ajouté.

La Palestine au centre de la rencontre Hussein-Carter

WASHINGTON (AFP) — La question des frontières, la nature de la paix, le problème palestinien et la représentation des Palestiniens aux négociations de Genève ont figuré tout particulièrement dans l'entretien de 75 minutes que le président Jimmy Carter et le roi Hussein de Jordanie ont eu hier à la Maison-Blanche sur le Proche-Orient.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a révélé que les deux chefs d'État avaient examiné notamment les différentes suggestions qui avaient été faites récemment concernant la représentation des Palestiniens à la conférence de Genève, ainsi que la manière de régler le problème palestinien une fois que ces négociations auraient commencé.

M. Jody Powell a rappelé à ce propos que le président Carter avait déjà suggéré un "lien" ou une "confédération" entre les Palestiniens et la Jordanie, ainsi que la participation de Palestiniens au sein de la délégation jordanienne à la Conférence de Genève.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a réitéré que le gouvernement américain ne croyait pas que l'Organisation de libération de la Palestine puisse participer aux négociations de Genève, aussi longtemps qu'elle refuserait de reconnaître le droit d'Israël de vivre en paix.

En réponse à des questions, M. Powell a indiqué que si le ton de l'allocution de M. Carter en recevant le roi Hussein avait pu paraître moins optimiste qu'avant, c'était parce qu'il "ne sous-estimait pas les difficultés" d'accomplir des progrès substantiels vers la paix au cours de l'année.

M. Carter et le roi Hussein sont convenus que le moment était venu de faire un effort décisif pour parvenir à une reprise de la conférence de Genève pendant le second semestre de 1977.

M. Carter a réaffirmé à ce propos le prix qu'il attachait aux conseils du roi Hussein et au maintien d'une Jordanie "forte et stable" sous la conduite éclairée du roi.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a qualifié ce premier entretien de "franc et productif" et il a noté, en réponse à une question, que ni le roi ni le président n'avaient mentionné les "subventions" de la CIA.

Le roi Hussein était accompagné du majordome de la cour, M. Abd Al-Hamid Sharaf et du commandant en chef des forces armées de Jordanie, le général Zayd Bin Shakir.

Du côté américain, le vice-président Walter Mondale, le secrétaire d'État, M. Cyrus Vance et le secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Proche-Orient, M. Alfred Atherton, assistaient le président.

M. Carter et le roi Hussein auront un second et dernier entretien à la Maison-Blanche aujourd'hui. D'ici là, ils devaient se revoir dans la soirée au cours du dîner que le président a offert en l'honneur du roi.

Dernières négociations avant la reprise de la conférence Nord-Sud

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Au point mort depuis novembre, les négociations entre 27 pays représentant le monde développé et le monde en voie de développement reprennent aujourd'hui à Paris en vue de parvenir à des résultats significatifs dans le dialogue Nord-Sud.

Les participants ont à peine trois semaines pour préparer une série de mesures sur l'énergie, les matières premières, l'aide au développement et les questions financières associées pour la conférence ministérielle cruciale qui doit se tenir du 30 mai au 1er juin.

Étant donné le peu de progrès enregistré au cours de huit réunions de négociations l'an dernier, les chances de parvenir à un accord avant l'échéance imposée du 14 mai paraissent bien minces.

"La situation est vraiment très sombre", a déclaré un porte-parole du "groupe des 19" pays représentant le monde en voie de développement et les producteurs de pétrole.

Les représentants de ce groupe se sont consultés hier, en vue de leurs discussions avec le "groupe des huit", au sein duquel la communauté économique européenne est associée au Canada, au Japon, aux États-Unis, à l'Australie, à la Suisse, à la Suède et à l'Espagne.

Les négociations achoppent principalement sur deux points: le calcul des revenus à l'exportation des pays producteurs de pétrole et de matières premières et le réétalement de la dette du tiers monde.

Les "huit" rejettent énergiquement toute éventuelle indexation des cours du pétrole et des matières premières sur leurs propres taux d'inflation. Ils ne veulent pas non plus s'engager dans le programme global d'aide aux déficits des balances de paiements que leur demandent les pays en voie de développement.

Exacerbés par les incertitudes qui ont résulté de la campagne présidentielle aux États-Unis, ces désaccords ont contraint les deux parties à reporter la réunion ministérielle qu'elles devaient tenir à la mi-décembre.

Les deux co-présidents de la conférence, le vice-premier ministre, M. Allan MacEachen, et le ministre d'État vénézuélien M. Manuel Perez Guerrero, se sont périodiquement rencontrés depuis pour tenter de trouver des points d'entente qui permettent un redémarrage des négociations.

La reprise des travaux aujourd'hui résulte de leurs discussions. Dans un premier temps, les négociations seront limitées à MM. MacEachen et Perez Guerrero ainsi qu'aux huit coprésidents des commissions spécialisées. Vendredi, elles seront élargies aux membres de ces commissions, qui se consulteront jusqu'au 14 mai.

De source française, on estime qu'Américains et Européens ont fait des concessions dans la voie de ce que demandent leurs partenaires des pays en voie de développement, en acceptant que soit établi sous des formes qui restent à définir, un fonds de stabilisation des matières premières. Ce fonds sera-t-il commun (intégré) comme le souhaitent les pays producteurs du tiers monde, se contentera-t-il de financer des stocks ou servira-t-il à intervenir sur les cours? c'est précisément le but de la négociation de Paris de le définir.

En ce qui concerne l'endettement des pays pauvres, la Suède est le seul pays occidental à défendre l'idée d'un moratoire demandé par le tiers monde. Mais après avoir longtemps refuse d'envisager même de discuter de ce problème, plusieurs pays occidentaux acceptent à présent d'étudier les moyens d'alléger la dette des pays les plus affectés.

Les trois derniers journalistes occidentaux expulsés d'Éthiopie

ADDIS ABEBA (d'après Reuter et AFP) — Les trois derniers journalistes occidentaux à Addis Abeba, Jeremy Toye de l'agence Reuter, Laurent Chenard de l'Agence France-Presse, et David Ottaway du Washington Post se sont vu notifier hier leur expulsion dans les quarante-huit heures.

Ces trois journalistes ont "d'une manière générale déformé hors de toute proportion les événements se déroulant en Éthiopie et plus particulièrement le déroulement de la révolution en cours des masses populaires", a déclaré un porte-parole du ministère de l'Information et de l'Orientation nationale.

Ils ont été "la principale source de nouvelles fallacieuses et totalement erronées utilisées par les ennemis de ce pays dans leur campagne de propagande anti-éthiopienne", a-t-il ajouté.

Il est aussi reproché aux trois correspondants d'avoir prêté "très peu d'attention" aux communiqués officiels du gouvernement et d'avoir "préféré se fier au ouï-dire, à la rumeur et au matériel de propagande fabriqué de toutes pièces par les éléments contre-révolutionnaires" comme le Front de libération de l'Érythrée, l'Union démocratique éthiopienne et le Parti révolutionnaire du peuple éthiopien.

C'est la deuxième fois que des correspondants de Reuter et de l'AFP sont expulsés d'Éthiopie sur ordre du Dergue, un correspondant de Reuter l'avait aussi été du temps de l'empereur Hailé Sélassié, en 1969.

Au cours du week-end les autorités avaient déjà ordonné la fermeture des consulats de la Belgique, de France, de Grande-Bretagne, des États-Unis, d'Italie et du Soudan, à Asmara, principale ville d'Érythrée.

Par ailleurs, l'adminstration Carter a accueilli au fond avec soulagement la décision de l'Ethiopie de mettre fin aux relations privilégiées qu'elle entretenait avec les Etats-Unis depuis près de 25 ans.

En suggérant hier que l'expulsion des Américains d'Érythrée et d'Addis Abeba constitue même peut-être "une bénédiction" pour l'Amérique, le Washington Post paraît refléter assez bien les vues officielles.

Les Etats-Unis s'étaient depuis longtemps rendu compte que les rapports étroits noués avec l'empereur Hailé Sélassié étaient en fait condamnés à disparaître avec le Négus et que leur maintien apparent ne présentait plus aucun intérêt, au contraire.

Il était évident depuis 1974 que le régime marxiste au pouvoir en Ethiopie n'attendait pour rompre avec Washington que de trouver du côté de l'Est les fournisseurs d'armes appelés à remplacer la filière américaine.

Cette décision présente ainsi l'avantage de libérer prochainement Washington d'obligations militaires coûteuses et dépourvues de toute contrepartie politique.

Le président Jimmy Carter avait supprimé en février dernier les dons militaires à l'Ethiopie, d'une valeur de 6 millions de dollars, en invoquant la situation des droits de l'homme dans ce pays. Malgré tout, l'Amérique demeure le principal pourvoyeur en armes d'Addis Abeba, qui a droit à 10 millions de dollars de ventes à crédit au titre de l'année budgétaire 1978.

Les Etats-Unis vont ainsi s'extraire du guêpier éthiopien et laisser le champ libre à l'Union soviétique, en lui souhaitant bien du plaisir à satisfaire à la fois la Somalie et l'Éthiopie, dont les rivalités ne font que s'exacerber à l'approche de l'accession à l'indépendance du territoire des Afars et des Issas.

Washington est bien décidé à ne pas s'empêtrer dans les affaires de la Corne de l'Afrique. La ligne de défense des intérêts américains dans cette partie du monde passe désormais par le Soudan. Les liens entre Washington et Khartoum vont donc certainement se renforcer considérablement.

Carter nomme Hartman à Paris

PARIS (AFP) — Le choix du président Carter pour représenter les Etats-Unis en France est porté sur M. Arthur Hartman, secrétaire d'État adjoint pour les affaires européennes depuis 1973, a-t-on appris hier.

Agé de 51 ans, M. Arthur Hartman a fait la plus grande partie de sa carrière dans les affaires européennes et dans les affaires économiques. Il a occupé différents postes à Paris, à Londres et auprès de l'OTAN avant de devenir en 1972 ministre conseiller à la délégation des Etats-Unis auprès de la Communauté européenne à Bruxelles.

Son expérience des questions européennes date en réalité du début des années 50, lorsque jeune diplomate à Paris, il était en relations suivies avec Jean Monnet et l'équipe qui mettait au point la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

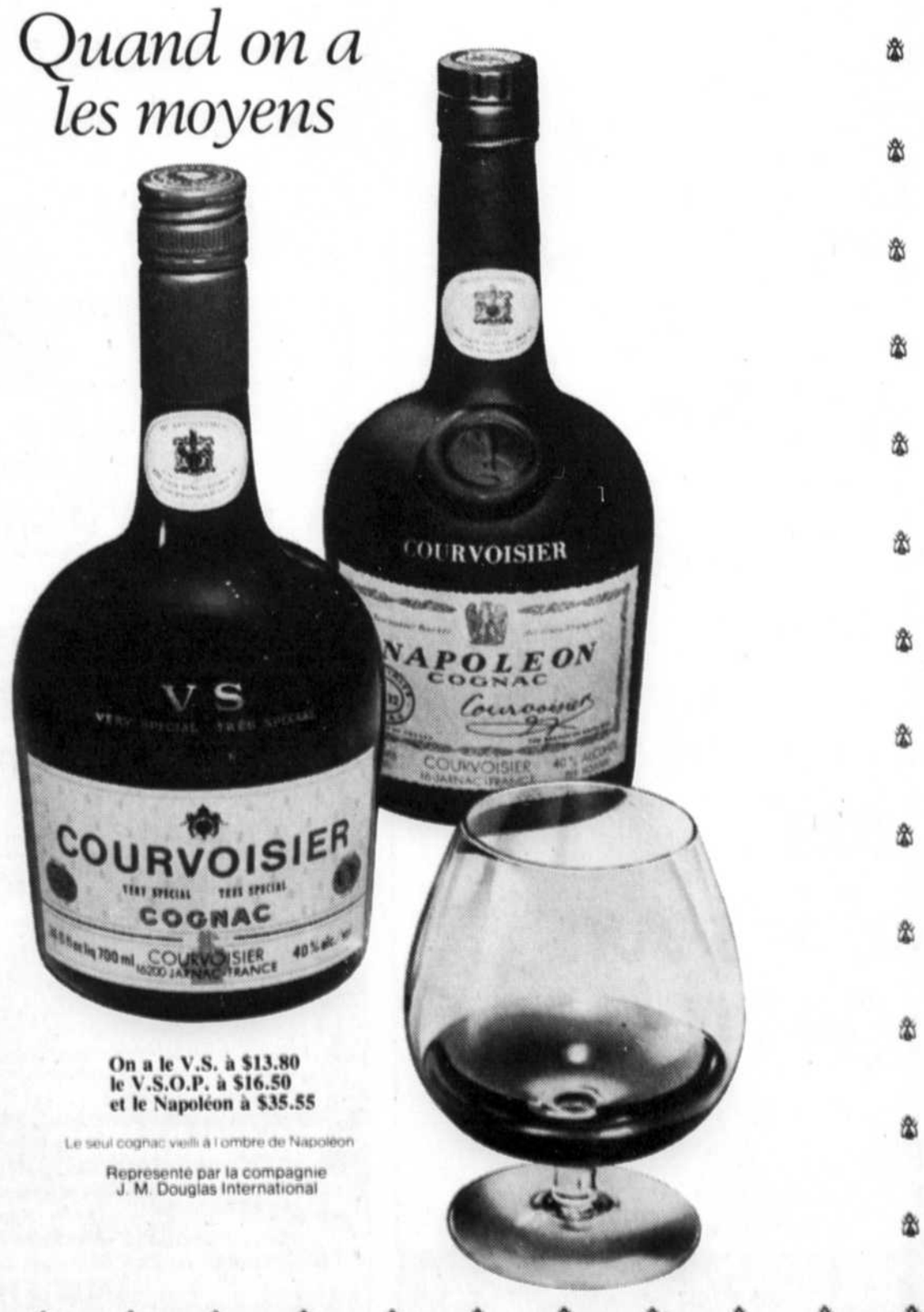
Le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes, diplômé de droit de Harvard, a souvent accompagné son "patron", M. Henry Kissinger dans ses voyages à l'étranger.

M. Arthur Hartman remplace à Paris l'ambassadeur Kenneth Rush, qui a regagné les Etats-Unis après l'instauration de la nouvelle administration américaine.

COURS D'ÉTÉ
ART ORATOIRE — ART DRAMATIQUE
SÉRIE de COURS INTENSIFS
6 JUIN - 6 JUILLET
JOUR OU SOIR
ADMISSION DÈS MAINTENANT
PROGRAMME DES ÉTUDES
ENVOYÉ SUR DEMANDE
CONSERVATOIRE LASSALLE
1290 ST-DENIS, 8e étage
MONTRÉAL H2X 3J7
288-4034

centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

Quand on a les moyens



On a le V.S. à $13.80
le V.S.O.P. à $16.50
et le Napoléon à $35.55

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par la compagnie
J. M. Douglas International

Déjà l'un des plus importants au monde

L'Aquarium fête ses 10 ans

par Angèle Dagenais

Il y a sûrement une foule de Montréalais qui ne se sont jamais donné la peine de visiter l'Aquarium de Montréal sur l'Ile Sainte-Hélène. Ils ont bien tort car il figure parmi l'un des cinq plus importants en Amérique du Nord et l'un, des dix plus grands au monde.

Pour fêter son dixième anniversaire (eh oui, l'Expo a déjà dix ans) l'Aquarium propose aux Montréalais une journée entière de visite gratuite, de 10 h à 22 h, samedi prochain le 30 avril, en compagnie des cadres de la division Zoologie qui répondront à toutes les questions des aquariophiles petits et grands.

Mais même si vous n'êtes pas un parent en mal de trouver une sortie du dimanche à votre rejeton ou un professeur en sortie pédagogique avec sa classe, une visite à l'Aquarium de Montréal est toujours une fête pour les yeux et un passe-temps sans pareil.

A l'occasion du dixième anniversaire de l'Aquarium, des éléments nouveaux ont été ajoutés, au nombre desquels une démonstration tout a fait saisissante des décharges électriques que produit l'anguille électrique. En effet, un moniteur et un voltmètre construits entièrement par les experts de la Ville de Montréal permettent de visualiser et d'entendre les impulsions électriques de ce poisson qui vit dans la vase des eaux sud-américaines, terreur aquatique abondamment exploitée par le cinéma et la littérature. L'Aquarium de Montréal se trouve à être le seul au monde à offrir une démonstration aussi complète des performances de cet animal dont les chocs atteignent 600 volts avec une intensité de 2 ampères. Un document audio-visuel bilingue que le visiteur peut mettre en marche lui-même explique plus en détail les phénomènes observés dans le bassin de l'anguille et du poisson-couteau.

Une autre acquisition notable de l'Aquarium de Montréal est celle de trois dauphins femelles, arrivés il y a une dizaine de jours en provenance de la Floride. Ces trois animaux magnifiques, Carole, Nadia et Kim, un peu timides encore en raison de leur jeune âge, se joindront bientôt à leurs consoeurs, Fanny, Brigitte et Judith qui font la démonstration de leurs habiletés physiques, fruit d'un long apprentissage, tous les jours au Cirque marin Alcan. L'Aquarium de Montréal possède également un superbe mâle reproducteur, un dénommé Pierrot qui participe également aux spectacles publics de ses compagnes pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Il paraît peut-être simplet de donner des noms à ces bêtes mais leur vivacité et leur intelligence sont tellement remarquables et attachantes qu'elles ont sûrement droit à un traitement plus "humain". Les dauphins de l'Aquarium subissent régulièrement des examens médicaux et leurs prises de sang sont notamment analysées à l'hôpital Notre-Dame, au laboratoire d'hématologie! La mise bas d'un petit qui a survécu pendant quatre jours l'année dernière a provoqué tout un émoi parmi le personnel du service de Zoologie de la Ville car habituellement les rejetons, portés par la femelle durant neuf mois, ne survivent pratiquement jamais en captivité.

C'est grâce à l'excellente réputation de l'Aquarium de Montréal que le gouvernement américain a consenti à accorder un permis d'exportation pour ces bêtes depuis l'adoption en 1972 du Mammal Protection Act. C'est la première fois que les États-Unis accordaient un tel permis à un pays étranger. Pour obtenir des animaux répondant aux exigences de l'Aquarium, quelque 105 spécimens de dauphins à gros nez (c'est le nom de la variété de l'Aquarium) ont dû être capturés et examinés au large de Melbourne en Floride. Adultes, les dauphins à gros nez pèsent environ 400 livres et consomment quotidiennement de 15 à 20 livres de harengs et d'éperlans.

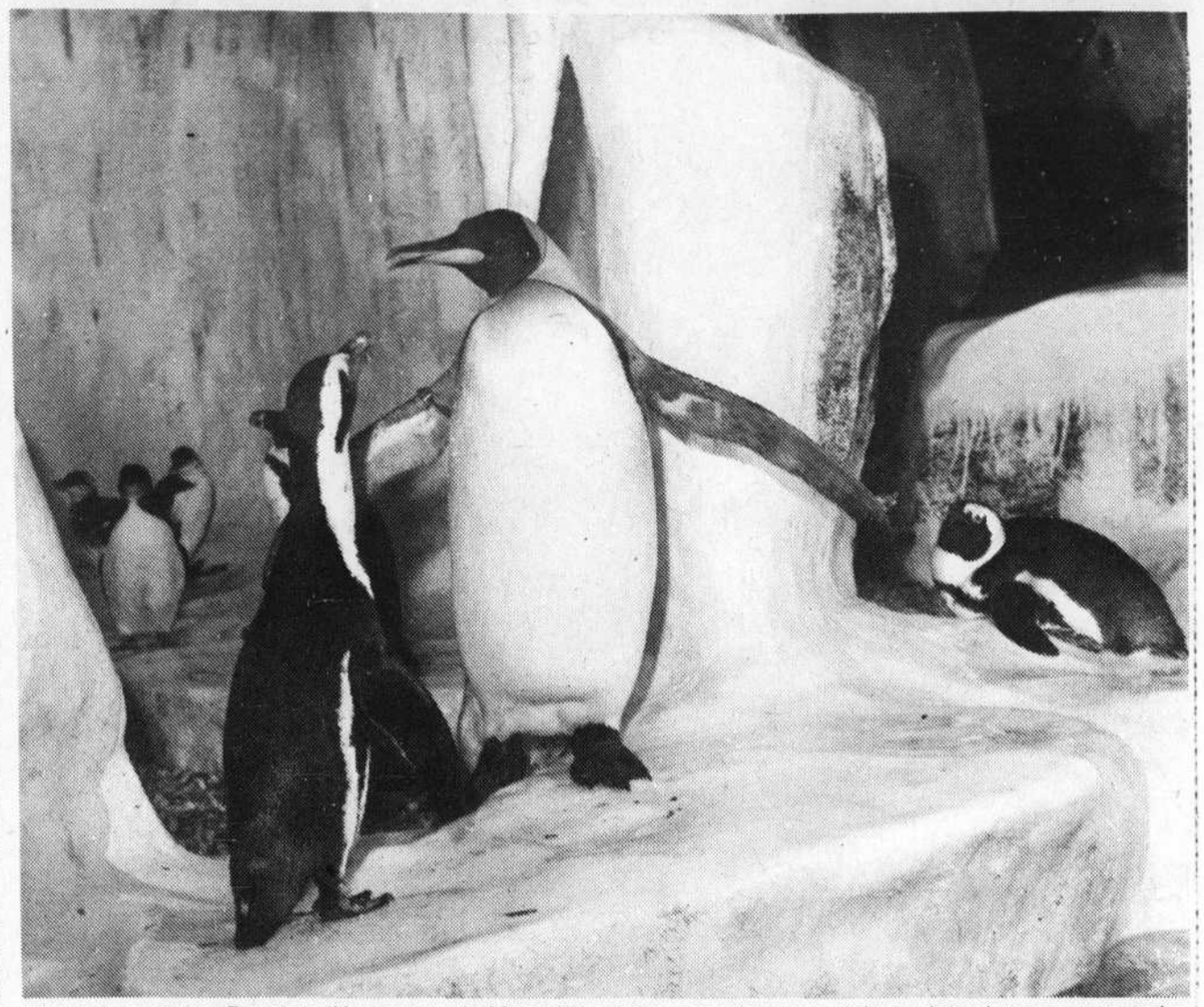
Depuis dix ans le nombre de bassins d'exposition de l'Aquarium est passé de 27 à 39, soit une augmentation de 44%. Le personnel du Centre de recherche du département de Zoologie et Astronomie de la Ville est l'un des seuls au Canada à comporter une certaine expertise en pathologie des poissons et des mammifères marins et son personnel est appelé à diriger des travaux de recherche menant à des mémoires de maîtrise et thèses de doctorat.

Les travaux continuels de recherche en vue d'améliorer les conditions de vie de ses pensionnaires ont conduit l'Aquarium à rénover complètement le bassin des requins. Très impressionnant ce bassin possède depuis 1968 un énorme mérou de 275 livres aux yeux globuleux et vitreux, compagnon sociable et paisible de ces eaux troubles.

Un autre bassin extrêmement intéressant surtout aux heures des repas est celui des manchots dont le décor habilement reconstitué, reproduit les froides banquises de l'Antarctique. L'Aquarium de Montréal en possède huit variétés différentes tout aussi amusantes les unes que les autres. Que ce soit le manchot "macaroni" avec ses poils jaunes et raides sur la tête ou le manchot "Gorfou sauteur", premier arrivé lorsque le lunch est servi, ces petites bêtes ont des comportements absolument drôlatiques qui ne peuvent laisser personne indifférent.

Pieuvre, coraux, pirannhas, poissons d'eau douce et d'eau salée, spécimens rares et familiers, l'Aquarium de Montréal en a pour tous les goûts dans des bassins magnifiquement paysagés aux eaux cristallines, d'une propreté remarquable. Des fiches techniques identifient tous les poissons en montre et fournissent nombre de détails sur leurs comportements et habitat naturel.

En huit ans, l'Aquarium a accueilli plus de 5 millions de visiteurs qui se sont un peu plus instruits et beaucoup amusés pour un prix minime. Une sortie à l'Aquarium de Montréal n'est pas un luxe!



L'unique manchot Royal de l'Aquarium de Montréal, oiseau aquatique aux riches teintes jaunes et orangées fait la causette à un comparse sur la banquise froide et blanche.

théâtre

Le ténébreux projet de L'Eskabel

par Adrien Gruslin

Un par un, les spectateurs s'engagent dans un dédale d'étroits corridors. Dans cet environnement de toile et de plâtre, une fine poussière racle la gorge. Il fait sombre, une musique épaisse et lugubre se fait entendre et l'on respire une odeur désagréable. Désorienté, le visiteur débouche finalement sur une grotte noire. Assis à l'une des extrémités de ce lieu caverneux, il attend que tous les autres spectateurs aient traversé le labyrinthe pour que le spectacle puisse commencer.

Ce point de départ du *Projet pour un bouleversement des sens* ou *Visions exotiques de Maria Chaplin* du groupe de recherche L'Eskabel ne manque pas d'impressionner son public. Il s'agit d'un théâtre de la "disturbance" pour employer un mot de Pierre A. Larocque, le concepteur de cette création d'atmosphère à odeur de craie.

Les membres de L'Eskabel poursuivent un travail d'acteur depuis cinq ou six ans déjà. Leur cheminement actuel, présenté encore vendredi, samedi et dimanche prochains dans le cadre d'un festival de théâtre mis sur pied par le Centre d'Essai du Conventum, s'est effectué à partir de quatre éléments: l'eau, la pierre, le sable et la nudité des corps. Dans une forme dramatique devenue lieu de vie, ils forment des visions: exotiques aux dires du titre et excentriques pour plusieurs observateurs de l'extérieur. Nus dans la pénombre, ils murmurent autant qu'ils disent un verbe toujours répétitif et d'une signification délibérément confuse que le public reçoit avec plus d'étonnement que d'intérêt.

La polyvalence des signes exécutés par les sept acteurs est indéniable. Un *Projet pour un bouleversement des sens* ne saurait en rester à la binarité simpliste du sable qui salit et de l'eau qui purifie, du minerai de craie qui voile et de la nudité qui révèle. L'univers créé est essentiellement métaphorique.

Une dominante indiscutable s'en dégage cependant, celle de l'obsession de la mort. L'image est partout, dans le noir, dans les trop nombreux black out, dans l'âcreté olfactive, dans les corps enduits de plâtre, dans le murmure lugubre des voix et dans nombre d'éléments des paroles. L'Eskabel poursuit son travail dans la continuité de la *Chambre noire pour demi-voyant* qu'elle avait présenté au public la saison passée.

La prédilection pour la réflexion sur la mort atteint un rare niveau. L'appel se fait entendre constamment; "Souviens-toi de ta mort... La traversée du noir fleuve silencieux". L'approche est tragique, au-delà de toute forme de distanciation possible, la mort n'est pas drôle, elle imprègne le spectacle entier. Tout apparaît figé, jusqu'aux personnages à poses clichées tout droit sortis du *Théâtre de chambre* de Jean Tardieu. Mais ici, la chambre est noire, la vie se fait rare, l'air même circule mal dans le local de L'Eskabel.

En ce sens, le groupe témoigne d'une exploration très articulée, rigoureuse mais difficile. Sa morbidité est détestable. Le sens laissé ouvert touche au non-sens dans la mesure où une inévitable incommunicabilité existe. Bien qu'ensemble plongés dans un même lieu fabriqué, acteurs et spectateurs demeurent loin les uns des autres. Et si les *Visions exotiques de Maria Chaplin* permettent une fête de tout l'être pour les comédiens (n'est-ce pas là mon intention?) il n'en va pas ainsi pour une bonne partie du public.

Dans son atelier du 307 rue Saint-Nicolas, dans le Vieux-Montréal, L'Eskabel crée un théâtre "dérangé" où le signe est multiple, redondant et contradictoire, en perpétuelle mouvance sur lui-même, à l'intérieur du cercle vicieux où il tourne. Une démarche aussi baroque se condamne d'elle-même à la marginalité. Le groupe chemine pour lui-même, en théâtre et "pour le plaisir qu'il trouve à s'exprimer par le théâtre". Arrive-t-il à faire partager son cheminement au public?...



Une scène du "Projet pour un bouleversement des sens" de l'Eskabel, à l'affiche de vendredi à dimanche au local de la rue Saint-Nicolas.

New York semble être la véritable capitale de la peinture soviétique

par Patrick Polge

NEW YORK (AFP) – Le Metropolitan Museum de New York accueille actuellement la plus grande exposition de peinture soviétique jamais prêtée par l'URSS.

Mais "Peintres russes et soviétiques", qui rassemble 156 tableaux et icones, est contestée par certains responsables américains, et des peintres juifs soviétiques exilés aux États-Unis ont organisé une contre-exposition, "Art de la liberté". D'autres peintres exilés exposent aussi régulièrement dans une galerie new-yorkaise, la Banakh Gallery, créée il y a deux ans par un réfugié juif soviétique: New York semble actuellement la vraie capitale de la peinture soviétique.

L'exposition du Met regroupe tous les courants de la peinture officielle russe et soviétique, depuis les icones du 14ème siècle, des élèves de Théophanes le Grec et d'Andrei Riblev, jusqu'aux tableaux contemporains des maîtres du "réalisme socialiste". Les oeuvres ont été en majeure partie prêtées par la Galerie Tretiakov de Moscou et par le Musée de Leningrad, et retracent l'évolution historique des principaux courants picturaux en URSS.

De la deuxième moitié du 18ème siècle jusque vers 1930, les peintres soviétiques exposés semblent surtout avoir puisé leur inspiration des écoles occidentales contemporaines: portraits officiels des nobles de l'époque de la Grande Catherine, tableaux romantiques proches de l'école allemande (notamment la spectaculaire "Apotéose de la guerre" de Vereschchagin), ou tendance réaliste des "Wanderers", collectionnée par le mécène Paul Tretiakov.

Le début du vingtième siècle marque un tournant, avec les symbolistes reprenant les thèses de Serge Dhiagilev ou le retour aux sujets d'inspiration des écoles profanes, comme "Le bain du cheval rouge" de Petrov-Vodkin en 1912. Dans les années 30, le cubisme et l'abstraction prouvent les liens des artistes soviétiques, emmenés par Malevich et Larionov, avec l'Occident. Mais la pression idéologique et la deuxième guerre mondiale marquent l'avènement de l'art officiel et de l'école du "réalisme socialisme": la peinture devient oeuvre politique ("La défense de Petrograd" par Deineka), témoin des progrès techniques, economiques et sociaux ("Le premier rendez-vous Soyouz-Apollo").

Les critiques américains sourient ou s'indignent de la faiblesse picturale et de la naïveté des dernières productions, ou de la restauration trop voyante des icones et les responsables du Met sont très réservés. Selon l'un d'eux, les autorités soviétiques n'ont pas tenu compte de leurs demandes et le Ret de Moscou aurait été purement et simplement renvoyé, s'il ne faisait pas partie d'un accord plus large d'échanges culturels.

Les critiques soulignent aussi que le plus grand peintre russe vivant, Marc Chagall, n'est pas exposé. Une des oeuvres de l'artiste, "Le retour dans la mère patrie" avait été renvoyée par la douane soviétique en 1969, alors que Chagall l'avait spécialement peinte pour une exposition qui devait lui être consacrée à Akadem Godorok, la "cité scientifique" sibérienne proche de Novosibirsk. Et l'organisateur de cette manifestation, Jan Makarenko, serait encore en prison pour "spéculation".

De plus, les oeuvres présentées de Kandinsky, Lev Baskt, Ilya Repin et Malevich ne semblent pas les meilleurs choix possibles. Selon certaines sources, l'ancien ministre soviétique de la Culture, Mme Okaterina Furtseva, aurait donné les plus belles toiles "suprématistes" de Malevich à l'homme d'affaires américain M. Armand Hammer, lors de ses voyages privés à Moscou.

Pourtant, le sculpteur juif soviétique Ernst Neizvestny, exilé aux États-Unis depuis deux ans, a estimé au cours d'une conférence de presse à New York que "peintres russes et soviétiques" était "un leurre et un mensonge", montrant aux Occidentaux des toiles jamais présentées aux Soviétiques. Il a rappelé que certains artistes, comme Drevin, étaient morts dans les camps staliniens, alors que d'autres dissidents figurant dans l'explosion, tels Plavinsky et Kandaurov, n'ont jamais encore été officiellement exposés en URSS... même si certaines de leurs oeuvres remontent au début du siècle.

L'exposition du Met, destinée à un public étranger, est semblable aux boutiques de Moscou, où les touristes peuvent acheter du caviar avec leurs devises, alors que les Soviétiques ne peuvent y songer", a souligné M. Neizvestny.

CAROLE LAURE
LEWIS FUREY
18 ANS Adultes
L'Ange et la femme
3e SEMAINE!
Le PARISIEN 2
486 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL 3
CENTRE LAVAL 688-7776

BAR SALON
14 ANS
Un film d'André Forcier
avec
Guy L'Ecuyer Jacques Marcotte
Madeleine Chartrand
cinéma complexe desjardins
TEL 288-3141
12.40 - 2.20 - 4.05 - 5.50 - 7.35 - 9.20

« UN FILM D'UNE BEAUTÉ EXTRAORDINAIRE, PARFOIS DRÔLE, SOUVENT MÉCHANT, QUI DÉBOUCHE SUR LA SATIRE SOCIALE, LA PLUS IMPITOYABLE. » LA PRESSE
14 ANS
LE CASANOVA DE FELLINI
TOUTE LA SEMAINE 12.00 - 3.00 - 5.00 - 8.35
CARREFOUR
STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
Etudiants: $2.00

voici un nouveau sommet dans le film d'animation!
Scénario de Peyo
Adaptation et dialogues Peyo-Yvan Delporte
Musique originale Michel Legrand
POUR TOUS
La flûte à six Schtroumpfs
3e SEMAINE
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL 4
CENTRE LAVAL 688-7776

d' israël
les danseurs georgiens
Ce soir et demain soir 20h.30
Billets: $10, $8, $7, $5, $4. EN VENTE: Place des Arts; Montreal Trust PVM; University Lodge B'nai Brith: tél.: 731-7396, lun.-ven. 9h à 17h.
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

élysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7.30; 9.30
SALLE RESNAIS POUR TOUS
JACQUES TATI
ENFIN DE RETOUR DANS LE CHEF D'OEUVRE DU CINEMA COMIQUE
JOUR de FÊTE
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
PIERRE RICHARD
LE JOUET

McGill
Faculté de musique
le mercredi 27 avril 20h30
CONCERT DE MUSIQUE INSTRUMENTALE ET ÉLECTRO-ACOUSTIQUE
direction:
Alcides Lanza
Mariano Etkin
des oeuvres de
Byron Hermann,
Jan Jarvlepp, John Mackay, André Cusson et autres.
Entrée libre
Renseignements:
lundi à vendredi
9h - 17h
392-8224
Pollack concert hall
Salle de concert Pollack

PRIX DE LA CRITIQUE AU FESTIVAL D'AVORIAZ
14 ANS
Les REVOLTES DE L'AN 2000
CINÉMA DE PARIS 1.30 3.30 5.30 7.30 9.30
CINEMA CANADIEN DES 1:00 2e GRAND FILM COULEUR
AUX CINÉMAS CANADIEN, JEAN-TALON, PLAZA
CINÉMA DE PARIS 896 O. Ste-Catherine 861-2996
CANADIEN 1204 E. Ste-Catherine 525-8600
JEAN-TALON 4255 Jean-Talon 725-7000
PLAZA 6505 St-Hubert 274-6155

Le Groupe La Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS
REPRISE
LA SCIENCE PRODIGIEUSE DES PHARAONS
du 28 au 30 avril à 20h30
1er mai à 14h.
FILM COULEUR Commenté sur scène par DENIS ROBERT
BILLETS: $3.25
EN VENTE CHEZ:
EXPLO-MUNDO 1151 Alexandre-de-Sève
et au PLATEAU de 12h à 20h à partir du 25 AVRIL
Une production Explo Mundo
SALLE LE PLATEAU
3710, CALIXA LAVALLÉE
TÉL.: 527-9507

chronique des ondes

A la bonn'heure

Une heure et demie bien faite

par Gilles Constantineau

Drôle d'émission, menée à une drôle d'heure par une drôle d'équipe, que cette heure et demie produite tous les matins par Télé-Métropole et diffusée par trois des stations du réseau TVA sous le titre de *A la bonn'heure*.

Drôle d'émission: du moins dans un sens, celui d'une qualité d'ensemble qu'on s'attend peu de trouver, à peine une heure après l'ouverture de la station, à ce qui pourrait facilement prendre l'allure du méli-mélo le plus décousu. L'information, sur fond de variétés, est découpée en tranches régulières, sans trop de baratin ni de fioritures; de sorte qu'à première vue, même si elle fait généreusement le tour complet de toutes les dernières données (et j'oserais presque dire qu'elle informe son client mieux que n'importe quel autre des media électroniques du territoire, à cette heure-là), elle ne tend pas à gaver son auditeur. Celui-ci se sent réconforté, rien qu'à penser qu'il n'est pas destiné à se transformer en pâté de foie de nouvelles.

Mais cet auditeur, qui est-il au juste? *A la bonn'heure* débute à 8 h 30. A une heure semblable, il est peu de fonctionnaires, peu de bureaucrates, peu de gens de profession, peu des citoyens des heures de pointe devant les petits écrans. Peu importe. Il reste tous les autres, qui sont des milliers. Et il est presque amusant de voir qu'on les soigne, qu'on s'occupe d'eux avec une maîtrise du medium que d'autres types d'émissions n'affichent pas. Je pense notamment à l'heure suivante, qui porte le nom de *Pour vous mesdames*, et qui paraît affligée d'une insignifiance chromosomique.

C'est à ses deux animateurs: Yves Corbeil et Yoland Guérard, que l'émission est en bonne partie redevable de sa remarquable unité de ton. De premier abord, la conjugaison pourrait sembler peu prometteuse. Mais en fin de compte ces deux esprits, l'un très léger, l'autre très grave, vont et viennent, s'entretiennent avec différents invités venus là comme par magie, font un tour dans la rue la tête sous un parapluie, traitent de tout, chantent, récitent, discutent, blaguent et parfois s'esclaffent en parfaite harmonie. Les deux éléments se surveillent, se corrigent en quelque sorte, l'un l'autre, spontanément. Il y a là quelque chose qui ressemble à un mécanisme de feedback négatif qui garde l'ensemble dans les limites de la correction.

L'atmosphère, faut-il le dire, est à la détente. Mais là encore, elle atteint un niveau peu courant de qualité, ce qui se discerne bien chez les personnes qu'on interviewe: celles-ci ne semblent éprouver absolument aucune contrainte, et parviennent effectivement à faire "comme chez vous".

Ce qui ne nuit pas à cette atmosphère, loin de là, côté technique et réalisation, est l'emploi du procédé fort simple, pas neuf mais rarement utilisé, pour l'illustration de fond, de l'image fournie par une caméra braquée sur l'extérieur, qui explore la longueur d'un bout de rue et d'une intersection et s'y arrête sur de menus détails, les uns cocasses, les autres étonnants, certains parfois tout simplement beaux. Ce genre de décor ne coûte rien, et ne lasse jamais, parce qu'il se renouvelle sans cesse, selon le talent du cameraman.

Somme toute on s'étonnera peu de la rumeur — d'ailleurs reprise hier matin par les deux compères eux-mêmes! — selon laquelle MM. Corbeil et Guérard seront les animateurs principaux de la nouvelle émission que Télé-Métropole entend mettre à l'affiche au cours du mois de mai.

Intitulée *Y'a du soleil*, cette production quotidienne sera produite depuis le Jardin des Merveilles, à Terre des Hommes. Les représentants du canal 10, me dit-on, consacrent la plus grande partie de la journée, ce jour même, à négocier les derniers détails de l'entente avec les autorités municipales compétentes.

La formule restera la même fondamentalement, mais sera pourvue de cadres de plus grande dimension. Elle osera entre autres, redisons-le, mettre des caméras à l'extérieur. Elle durera deux heures, ce qui n'est pas une mince tâche pour une équipe de production. Mais du côté des animateurs en cause, c'est à peine une demi-heure de plus chaque jour. La bonne humeur aidant, et l'heure étant moins hâtive...

cinéma

Ce qu'il faut voir dans le film de Gilles Carle

M. Serge Losique, directeur du Conservatoire d'art cinématographique à l'Université Concordia, ne partage pas le point de vue de la critique à l'égard de *L'Ange et la femme*, le dernier film de Gilles Carle. Voici l'article qu'il nous adresse.

par Serge Losique

Toujours la même histoire. Dans notre "tribu" de "critiques" de toutes sortes les nuances sont rarement à l'honneur, comme c'est le cas dans la plupart de nos milieux pseudo-intellectuels. Tout est noir ou tout est blanc, il n'y a pas de milieu...

C'est à cause de ce massacre général que je suis allé voir le dernier film de Gilles Carle. Et quelle ne fut pas ma surprise! Pour la première fois j'ai vu un film de Carle bien structuré, bien dirigé et digne du cinéaste qui a tellement fait pour faire connaître le cinéma québécois à travers le monde et indirectement le Québec et le Canada. Je disais, il y a quelques années que Carle était notre meilleur cinéaste au point de vue visuel, mais malheureusement pour lui, certains de ses films étaient construits comme une sorte de "salade macédoine". On m'accusa alors de ne pas aimer le cinéma québécois parce qu'on considérait à l'époque le cinéma québécois comme le nombril du monde... Alors on chantait la gloire de n'importe quel navet, dans un narcissisme total de québécitude. Aujourd'hui on abat à coups de massue le "doyen" de nos cinéastes parce qu'il a finalement rompu avec l'esprit "gréviste" des "gangs joualisants" et s'est tourné vers le cinéma.

C'est un film fait sur le rêve et l'amour avec des images sublimes en noir et blanc sur notre paysage hivernal. Les bavardages insignifiants sont supprimés, ce qui a pour résultat que les images se succèdent à un rythme agréable et propre au cinéma. Ne serait-ce que pour la scène du dialogue musical, le film vaut la peine d'être vu.

Carle sort pour la première fois de cette "sociologie locale", ce que peut-être on ne lui pardonne pas, et enterre le joual qui fut longtemps la marque de commerce du cinéma québécois. On découvre Carole Laure actrice avec un potentiel immense (et pas seulement son potentiel physique que nous connaissions déjà!)

Bien que fait avec des moyens modestes, ce film est de très loin supérieur à *La Tête de Normande St-Onge* et marque une étape heureuse dans la création de Gilles Carle. Il pourrait peut-être, dans un de ses prochains films, enlever les bas blancs de Carole qui s'étirent jusqu'à la partie bien supérieure de ses jambes et qui peuvent gêner d'un film à l'autre l'oeil attentif du spectateur averti...

Je suis certain que si on ne "jugeait" pas personnellement le cas des relations Carle-Laure, on verrait sûrement autre chose dans ce film que le "voyeurisme", "amateurisme" et je ne sais quoi encore. Le "couple" au cinéma nous a déjà donné de grandes oeuvres (Ullman-Bergman) et soyons plus tolérants envers le "couple" de chez nous Carle-Laure qui vient de nous donner un très beau film. Il est à espérer qu'un jour on verra naître à Montréal le véritable sens critique basé sur la vraie valeur d'une oeuvre et dégagé de toute étroitesse d'esprit.

L'administration Carter veut faciliter l'accès à l'éducation

Au moment où le gouvernement du Québec s'apprête à traduire en des projets, puis en des réalisations les grandes priorités qu'a identifiées depuis plus d'un mois le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, il n'est pas sans intérêt de connaître les priorités que s'est fixées l'administration Carter dans le même domaine aux États-Unis.

La nouvelle politique américaine en matière d'éducation a été annoncée la semaine dernière par le Commissaire à l'éducation, M. Ernest L. Boyer, peu de temps après avoir prêté le serment d'office. M. Boyer se trouve désormais à la tête du Bureau d'éducation, lequel forme l'un des grands organismes du ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être.

Le Commissaire a fait connaître les grandes priorités du Bureau sous la nouvelle administration. Il s'agit d'abord de faciliter l'accès à l'éducation aux groupes qui y ont été historiquement sous-représentés: les groupes minoritaires, les femmes, les pauvres, les adultes d'âge mûr et les handicapés.

M. Boyer considère également comme prioritaire de rehausser la qualité de l'enseignement, notamment en améliorant l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et d'autres techniques fondamentales. Il désire enfin resserrer les liens entre l'école et les autres lieux d'appprentissage. Il mentionne à ce sujet le foyer (et la famille), le lieu de travail, les bibliothèques, les parcs et les forêts, les institutions sociales et culturelles, etc.

Le parti de M. Jimmy Carter avait promis aux Américains pendant la campagne électorale un gouvernement plus efficace. Il semble que la réorganisation complète du Bureau de l'éducation annoncée également par M. Boyer la semaine dernière vise à répondre à ce voeu. Sur papier du moins, la réforme proposée est marquée par le souci de procéder à un immense nettoyage, à une rationnalisation et à une efficacité accrues.

Le Commissaire paraît beaucoup plus enclin à "débureaucratiser" le système d'éducation et ses relations avec l'État qu'à le décentraliser. D'un côté, en effet, la réforme mise en oeuvre par M. Boyer — elle entre en vigueur immédiatement — ne regroupe pas moins de 26 organismes du Bureau en sept départements relevant directement de l'autorité du Commissaire. L'objet de cet effort de simplification est de pouvoir offrir aux institutions d'enseignement des réponses rapides à leurs problèmes, voire "par téléphone", et de réduire considérablement la paperasserie excessive qui leur a été imposée à ce jour.

D'autre part, le Commissaire s'est proposé de lever l'ambiguïté du rôle des dix bureaux régionaux, qui se répartissent de Boston à Seattle. Ceux-ci cesseront d'exercer régionalement l'ensemble des fonctions du Bureau national, qui se gardera le rôle d'élaborer les politiques et les programmes d'enseignement, tandis que les bureaux régionaux se borneront à apporter une aide technique, "sur place", dans la réalisation des politiques nationales.

La réorganisation du Bureau d'éducation, qui ne requiert pas l'approbation du Congrès américain, sera complétée, dit-on, d'ici trois semaines.

Le plus vieil habitant de l'Amérique est beaucoup plus âgé qu'on le croyait

SAN DIEGO (Reuter) — Voilà une nouvelle qui remet pas mal en question le titre de Nouveau Monde que l'on donne au continent américain.

Nouveau peut-être pour les Européens quand ils l'ont découvert au 15ème siècle, mais beaucoup moins pour le Dr B.O.K. Reeves, archéologue de l'Université de Calgary au Canada, qui affirme avoir trouvé des indices que des hommes vivaient en Amérique du nord il y a au moins cent mille ans, soit plus de deux fois plus longtemps que ce qu'on pensait jusqu'ici.

La preuve de ces lointains ancêtres, M. Reeves l'a découverte dans des pierres et des outils qui ont été déterrés à Mission Valley, un quartier de San Diego qui est de plus en plus peuple de bâtiments et d'infrastructures urbaines.

Faisant rapport de sa découverte devant une conférence d'anthropologie qui s'est tenue au début du mois d'avril à San Diego, le Dr Reeves a déclaré:

"J'ai trouvé des vestiges — des outils en pierre faits par l'homme — en plusieurs endroits de Mission Valley et dans les collines avoisinantes, sur toute la longueur de la vallée.

"Il est incontestable qu'il s'agit de vestiges, et je crois qu'ils ont plus de cent mille ans, peut-être cent vingt mille. Ce sont de très bons matériaux. Il y a également des pierres qui avaient servi pour faire du feu".

Jusqu'à présent, on estimait que la présence de l'homme sur le continent américain ne remontait pas à plus de 48,000 ans. Cette durée a été fixée par le Dr Jeffrey Bada, membre de l'institution océanographique Scripps de la Jolla (en Californie) sur la base d'un crâne découvert dans une falaise surplombant l'océan Pacifique à Solana Beach (à une trentaine de kilomètres au nord de San Diego).

Le Dr Reeves a précisé qu'il avait pu dater les vestiges de Mission Valley. Ils étaient enrobés dans des alluvionnements provenant de falaises et constituant la couche supérieure d'un ancien lit fluvial.

Ces alluvions, en un lieu appelé Bay Point, ont commencé à se déposer il y a cent vingt mille ans.

Marchez. Ça vous fera une belle jambe.

PARTICIPACTION

Marchez. Dès aujourd'hui.

télévision

▪ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.55 Ouverture et horaire
10.00 You-hou
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Danse sur un arc-en-ciel
12.00 Francis aux paradis perdus
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Les rebelles du Missouri" (western — Américain 1950)
4.00 Bobino
4.30 Nic et Pic
5.00 Nanny
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney:
"Les trois vies de Thomasina"
8.00 La soirée du hockey:
Les demi-finales
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Rencontres:
Le docteur Jean Hamburger membre de l'Académie des Sciences et de médecine de Paris
11.35 Propos et confidences:
Jean-Louis Gagnon, commissaire au CRTC
12.05 Cinéma:
"Dérapage contrôle" (policier — Italien 1973)
1.45 Téléjournal

CFTM 10

7.45 Horaire-bienvenue
7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-mardi:
"La Cucaracha" (drame de guerre — Mexicain 1959)
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Les joyeux naufragés
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Symphorien
8.00 Amicalement vôtre
9.00 Auto-Patrouille
9.30 Cannon
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Le Ranch L
12.15 Cinéma:
"La chevauchée vers l'ouest" (western — Italo-Espagnol 1969)
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons Français
13.45 Film pédagogique
14.15 Sunrunners
14.30 Intermède musical
15.30 Cher Eugène
16.00 Livraison spéciale
18.00 Nos épaulettes
18.30 Ambroise raconte:
"Mon père est plus fort que le tien"
19.30 Histoire sur le vif:
"La Chine" (L'Amérique et la Chine)
20.30 Bien dans sa peau
La mort
21.00 L'expérience aidant:
La popote roulante de Lafleche
21.30 Portraits d'artistes:
"William Turner"

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Canadian School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Hi-Diddle Day
5.00 Heritage
"Bluenose".
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Laverne and Shirley
7.30 The Wolfman Jack Show
8.00 NHL Hockey Playoff:
11.00 The National
11.22 The City at Six
11.35 90 Minutes Live
1.00 Station Closing

CFCF 12

5.59 Sign-on
6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 Ed Allen
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp:
"Bye bye braverman" (Comédie — 1968)
2.30 McGowan and Co.
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First Impressions
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Bobby Vinton Show
7.30 The Bionic Woman
8.30 Julie
9.00 One Day at a Time
9.30 David Steinberg
10.00 Mac Davis Special
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie:
"Fantastic Flying Fools" (Comédie — 1967)
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Wizards" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Nasty Habits" 6.10, 7.50, 9.30.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "The private afternoons of Pamela Mann" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35 et "Sometimes sweet Susan" 1.25, 4.15, 7.05, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Quand la panthère rose s'en mêle" 2.30, 6.10, 9.45 et "Alerte à la bombe" 12.50, 4.25, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "The Edge" 1.00, 4.15, 7.35 et "La bête" 2.25, 5.40, 9.00. (Salle II) "Deep Jaws" et "Come on, take off your dress" dès 10.30 a.m.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Casanova" 12.00, 3.00, 5.50, 8.35.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Carrie au bal du diable" 2.25, 6.05, 9.40 et "Le vent de la violence" 12.40, 4.10, 7.45 (Salle II) "L'inspecteur ne renonce jamais" 2.45, 6.10, 9.50 et "La trahison" 1.10, 4.30, 8.00.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Ambulance tous risques" 2.20, 5.55, 9.35 et "Dernière folie" 12.30, 4.05, 7.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La fureur d'un flic" 6.30, 9.40 et l'Appat" 8.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Network" 7.00, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Chauffeur de taxi" 9.20 et "Obsession" 7.30.
COTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "The confessional" et "Terror house" (Salle II) "Fun with Dick and Jane" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Carrie au bal du diable" 9.35 et "le vent de la violence" 7.50.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Bar salon" 12.40, 2.20, 4.05, 5.50, 7.35, 9.20. (Salle II) "Molly" 1.20, 3.15, 5.10, 7.05, 9.00 (Salle III) "Cousin, cousine" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05 (Salle IV) "Cria Cuervos" 12.30, 2.35, 4.40, 6.45, 8.50.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Un éléphant ça trompe énormément" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "J.A. Martin photographe" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle REsnais) "Jour de fête" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein "Le jouet" 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "The Pink Panther strikes again" 7.10, 9.10.
LOEWS: (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle II) "Black Sunday" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00 (SAlle IV) "The Late Show", 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle V) "Rabid" 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "A la recherche de l'Arche deNoé" 9.15 et "Un génie, deux associés, 1 cloche" 7.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Quand la panthère rose s'en mêle" 6.15, 9.45 et "Alerte à la bombe" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Silver streak" 2.05, 5.40, 9.15 et "Shyriders" 12.30, 4.05, 7.40.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Fellini Roma" 7.00, "L'horoscope d'Elise" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Bitter sweet love" 12.15, 3.20, 6.30, 9.35 et "Don't turn the other cheek" 1.50, 4.55, 8.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Histoire d'un flic" 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30 (Salle II) "L'ange et la femme" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle III) "Histoire de Joanna" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle IV) "Rage" 2.30, 6.00, 9.30 et "7 heures de panique" 12.40, 4.10, 7.40 (Salle V) "La flûte à six Schtroumpts" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Tarzoon la honte de la jungle" 12.35, 2.20, 4.10, 5.55, 7.45, 9.35.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Airport 77" 7.00, 9.00.
"Edouard Munch" 1.05, 4.25, 7.50.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Bound for glory" 12.20, 3.00, 5.40, 8.20.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Edouard Munch" 1.05, 4.25, 7.50.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Heads or tails" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Newcomers" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Women in Love" 7.00 "Murmure of the heart" 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Voyage of the damned" 6.25, 9.20.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Sex with a smile" 7.00, 9.00.
VERDUN: 2381 rue Wellington 769-2092 "L'inspecteur ne renonce jamais" 6.15, 10.15 et "Yakuza" 8.00.
VILLERAY: 8042 St-Denis 399-5577 "Une femme à sa fenêtre" 7.30, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A Star is Born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Demon seeds" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 170 St-Denis 844-8734 "Cinema d'animation canadien — 7.30 Bernard Gosselin (1) "Les Philharmomistes" (d'Yves Leduc — ONF 1971) "Bûcherons de la Manouane" (d'Arthur Lamothe — 1962) "Voir Miami" (G. Groulx — 1963) 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 "The young and the passionate" (F. Fellini — 1953) 8.30.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1209 (Salle II): "Comedians" de T. Griffiths du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche: 19 h 00. Matinées mercredi: 13 h 00. Samedi: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. Relâche.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard-Montpetit 343-6524. "Le prince travesti ou l'illustre aventurier" de Marivaux. Tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 "Arlequin, valet de deux maîtres de C. Goldoni. 14 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Jacques Michel — semaine et dimanche 21 h 00, samedi 20 h 00, 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Tout est rose sur le plateau" mercredi, jeudi, vendredi dim.: 20 h 00, samedi 19 h 30 et 22 h 30. Lundi et mardi: relâche.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "A wife in the hand" de Jack H. Crisp. Semaine: 20 h 30. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30. Relâche dimanche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Les danseurs georgiens d'Israël — 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les faux brillants" de Félix-Gabriel Marchand tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Gérard Lenorman — 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563 "Je ne veux pas mourir idiot" du mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi, et "On est deux, faut s'parler" de R. Lévesque — Midi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Qui a peur de Virginia Woolf" d'Edward Albee 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277. Relâche.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Cher menteur" de Jérôme Killy. Du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche: lundi.

ca

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444, rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal-Québec
R.V. Barrett, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camerand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Deisle, C.A.
S.P. Gagné, C.A. — R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messer, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori, Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
3901, Jean Talon Ouest, Suite 214
Montréal, Qué. H3R 2G5
Tél. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
N. Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Montréal - Sept-Iles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des Etats-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax:
Affiliation internationale Douglas Fox Kidsons International

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C. C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A.
Robert Houde, B.A. C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C. C.A.
André Montgrain, L.S.C. C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Marivile, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés
Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
614, rue Saint-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225
Montréal, H2Y 1P5, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2J4 879-9050

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
5340, 1ère Avenue
Charlesbourg, Québec G1H 2V4
(418) 623-5421

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7391

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Swift Current, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermudes, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, Etats-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagih Boules, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chaddon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Bard, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
7708, rue Édouard, LaSalle
H8P 2T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691



M. Denis Lazure ministre des Affaires sociales, en compagnie du président d'honneur de la Semaine du bénévolat, M. Jean Béliveau et de la présidente de l'Association des Centres de bénévolat du Québec, Mme Betty Russell.

Le MAS accorde une subvention de $20,000 au Service bénévole

par Marie Laurier

Le problème du transport des malades ayant besoin de traitements intensifs et continus dans les cliniques externes de Montréal sera partiellement réglé. Ainsi en a décidé le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, qui accordait officiellement hier une subvention statutaire de l'ordre de $20,000 au Service bénévole de Montréal.

Cet organisme qui célèbre son 40e anniversaire de fondation durant la Semaine du bénévolat avait dû interrompre l'automne dernier ce programme d'assistance aux malades, faute de fonds, mais avait été rescapé provisoirement par Centraide.

Profitant de sa visite des nouveaux locaux du Service bénévole qui sont maintenant situés rue Sainte-Catherine ouest, M. Lazure s'est également intéressé au programme de Popotes roulantes en portant son aide financière "indexée" à $30,000. Il existe 52 Popotes roulantes dans autant de quartiers de la métropole qui servent des repas chauds à des personnes âgées, malades chroniques ou handicapées. La 53e Popote roulante sera inaugurée très bientôt à Sainte-Rose de Laval.

La présidente du Service bénévole de Montréal, Mme Eleanor Côté a tenu à préciser que l'argent promis par le MAS pour le transport des malades ne servira que pour les cas d'urgence et "après avoir épuisé toutes les autres ressources disponibles, notamment quand il s'agit de conduire un patient dans une clinique externe en taxi et que les deux chauffeurs bénévoles sont déjà occupés ailleurs". La subvention globale de $50,000 du MAS vient s'ajouter à celle de $150,000 versée par Centraide au Service bénévole de Montréal.

M. Lazure a aussi déclaré que le MAS injectera un surplus de $2 millions pour les services et les soins à domicile. Ces fonds seront administrés par les Centres régionaux de services sociaux et de santé (CRSSS) et distribués à différents organismes publics ou privés, y compris ceux qui bénéficient du travail des bénévoles. "Cette nouvelle mise de fonds viendra s'ajouter au budget déjà prévu à ce poste par les Centres locaux de services communautaires (CLSC), a souligné le ministre des Affaires sociales. Et cette décision s'inscrit dans la nouvelle orientation du MAS qui s'est donné comme priorité les soins à domicile pour les personnes "âgées, les malades chroniques et les handicapés."

Au sujet du transport des handicapés, le ministère a prolongé son aide financière à Mini-bus Forest de Montréal et à un organisme similaire à Québec. Le Dr Lazure a tenu toutefois à préciser que cette disposition est provisoire, "jusqu'à la prise en charge de ce service par les municipalités concernées". Un comité conjoint formé de représentants du MAS et des services de transport de Montréal et de Québec étudie la possibilité d'instituer un réseau routier adéquat pour les handicapés, particulièrement les étudiants et les travailleurs de cette catégorie de citoyens, ce qui devrait se faire d'ici avril 1978, selon M. Lazure. Il s'est dit prêt à combler les déficits d'opération de ces services de transport spécialisé dans une proportion ne dépassant pas 55%.

Dans sa brève allocution, M. Lazure a de nouveau rappelé la tenue de la Semaine du bénévolat qui se termine vendredi. "Le bénévolat est une denrée rare de nos jours, a-t-il dit. Dans mon esprit, il est une manifestation de service civique dans une société où la tendance est à la superspécialisation. Les volontaires peuvent être des intermédiaires précieux entre les personnes qui dispensent les services et celles qui les reçoivent, ne serait-ce que pour les familiariser avec le jargon du réseau des affaires sociales."

Le Service bénévole de Montréal compte 1,000 membres.

Hôpital Rosemont

M. Lazure attend le rapport des médecins

Le docteur Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, attend un rapport "écrit" de la Corporation professionnelle des médecins du Québec pour se prononcer enfin sur la vocation future du petit hôpital Rosemont.

"Ce rapport devrait me parvenir incessamment, a souligné M. Lazure qui présidait hier l'inauguration officielle des nouveaux locaux du Service bénévole de Montréal. En attendant, cet hôpital est toujours ouvert", a-t-il fait remarquer en souriant.

Le sort de ce centre hospitalier de l'est de Montréal est à l'étude depuis plusieurs mois. Devant la menace de sa fermeture, un comité de citoyens pour la survie de l'hôpital Rosemont a fait de nombreuses représentations au MAS pour qu'il maintienne ses services actuels de soins de courte durée et élargisse sa vocation en ouvrant ses cliniques externes le soir aux travailleurs de ce quartier entouré de nombreuses usines.

La Ligue des femmes du Québec

Un comité est chargé de regrouper les associations

par Renée Rowan

Les membres de la Ligue des femmes du Québec réunis en congrès à Montréal ces jours derniers ont décidé de former un comité ad hoc chargé de regrouper toutes les associations féminines au Québec en un front de solidarité.

"Nous ne voulons nullement créer une seconde Fédération des femmes du Québec, précise la présidente de la Ligue, Mme Laurette Sloan. Ce que nous souhaitons, c'est de rallier toutes les associations de quelque tendance que ce soit de façon à augmenter le pouvoir de pression des femmes.

La première démarche de ce comité sera d'organiser un colloque où les associations pourront déterminer ensemble un point sur lequel tout le monde est d'accord et développer une stratégie commune. "Nous avons plus de chance ainsi d'arriver à des résultats plutôt que de disperser nos efforts en de petites manifestations isolées", ajoute au cours d'une entrevue Mme Sloan.

C'était également l'avis des participantes à la table ronde sur "le rôle de la femme dans la société" qui a réuni Cecilia Cinq-Mars de la CEQ; Gisèle Roy, de la Fonction publique; Ginette Kéroack, conseiller municipal du RCM; Lorraine Beauregard, recherchiste au programme Nouveau Départ du YWCA, et Sarah Salatino, d'Argentine.

La Ligue des femmes lancera, à l'occasion du 1er mai, fête internationale des travailleurs, une pétition visant à renverser la décision du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, d'abolir l'exemption de la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures d'enfants, décision jugée inacceptable par l'ensemble des femmes du Québec, souligne la présidente de la Ligue.

Plusieurs autres recommandations ont été formulées à l'issue de ce congrès de deux jours qui a attiré près d'une centaine de membres. La LFQ est revenue à la charge demandant au gouvernement de considérer la question des services de garde comme une priorité sociale indispensable à la reconnaissance réelle du droit au travail pour les femmes et d'établir une politique d'implantation d'un réseau universel public et gratuit de services de garde, ouvert 24 heures sur 24.

On a également réclamé l'indexation des allocations familiales au coût de la vie; des congés de maternité d'au moins douze à seize semaines sans perte de salaire et la mise sur pied d'un réseau de cliniques familiales englobant les secteurs de la contraception, de l'avortement, du divorce et de l'assistance juridique. On a souhaité en outre que plus de recherche soit faite sur la contraception et qu'il y ait plus de publicité entourant les cliniques de fertilisation et de dépistage du cancer.

Souhaitant élargir ses cadres, la Ligue des femmes du Québec qui compte actuellement quelque 250 membres, organisera chaque mois une soirée sociale. La première aura lieu le 23 mai; l'invitée sera Mme Laurette Robillard, présidente du Conseil du statut de la femme. On peut obtenir plus de renseignements à ce sujet en écrivant à la Ligue, C.P. 164, Station Youville, Montréal, ou en téléphonant à 277-7954.

Dans le but de décentraliser son action, la Ligue a ouvert des sections dans plusieurs secteurs: région de Québec, Rive sud de Montréal, région des Laurentides, Laval, Anjou, Montréal-Nord, Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges. Elle compte, au cours des prochains mois, en ouvrir d'autres à travers la province.

Soins dentaires gratuits

Accrochage entre le MAS et les dentistes

Les parents qui prennent des rendez-vous chez le dentiste pour leurs enfants de onze ans, croyant qu'après le 1er mai les soins seront gratuits, pourront peut-être déchanter et devoir quand même payer la note.

En effet, même si le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure a annoncé jeudi le 21 avril, l'extention des soins dentaires gratuits aux enfants de moins de douze ans à compter du 1er mai, rien n'est encore réglé sur la "définition précise de ces soins".

C'est avec surprise d'ailleurs que les dentistes ont appris cette nouvelle, "après les journalistes", n'ayant été aucunement consultés sur cette nouvelle disposition. Un porte-parole de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec a précisé hier au DEVOIR que les négociations entre les représentants de l'organisme et ceux du ministère des Affaires sociales doivent débuter aujourd'hui même pour déterminer quels soins seront couverts par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Cet interlocuteur fait remarquer qu'à onze ans, un enfant possède à peu près toutes ses dents permanentes — le régime des soins de onze ans prévoyait les soins gratuits pour six dents permanentes seulement — et qu'il importe de préciser d'abord au public quels services seront défrayés par la régie. La présente convention est échue depuis le 1er mai 1975.

Cette situation sera davantage explicitée cette semaine, aussitôt après la rencontre entre les intéressés. Mais l'Association des chirurgiens-dentistes qui privilégie les soins préventifs, tient cependant à prévenir le public que rien n'est réglé pour l'instant, à seulement moins d'une semaine avant la mise en vigueur du nouveau régime annoncé par le ministre des Affaires sociales.

Hausse pour les étudiants étrangers

SUDBURY, Ontario (PC) — Le conseil des gouverneurs de l'université Laurentienne a annoncé hier une hausse des frais de scolarité pour les étudiants étrangers.

La décision, qui renverse une recommandation du sénat universitaire, a été prise à la suite d'une demande du gouvernement ontarien de faire partager à ceux qui ne sont pas canadiens une plus grande part des frais scolaires.

Ces frais, en fait, seront doublés, passant à $1,500 par année pour un étudiant étranger de premier cycle et à $1,950 pour un étudiant de second cycle.

Le budget de 1977-78 de l'université Laurentienne est de $13,812,934.

Le satellite "Géos" placé sur son orbite définitive

PARIS (AFP) — Le satellite scientifique européen "Géos" est désormais sur son orbite définitive. Il l'a atteinte dans la matinée de lundi après la mise à feu, à 07 h 38 de son moteur d'apogée.

"Géos" est désormais à même de procéder dans les semaines qui viennent à la "mission de rattrapage" qui sera définie pour lui par les scientifiques.

Le satellite se trouve sur une orbite très elliptique dont les caractéristiques sont les suivantes: apogée 38,498 km, périgée 2,131 km, inclinée à 26,35 degrés et qu'il parcourt en 12 h 06.

Cette orbite ne présente plus aucun danger pour lui. Ce n'était pas le cas de celle où l'avait placé sa fusée porteuse américaine "Thor Delta 2914" dont la défaillance du troisième étage n'avait pas permis de faire de lui le premier satellite géostationnaire au monde purement scientifique.

C'est parce que cette orbite de transfert aboutissait à altérer les cellules solaires qui le recouvrent et lui fournissent son énergie électrique, que le centre européen d'opérations spatiales (ESOC) à Darmstadt, et les responsables de l'Agence Spatiale européenne, ont décidé sans attendre mardi — comme prévu — de rehausser l'orbite de "Géos" en mettant à feu lundi matin son moteur d'apogée.

Celui-ci a parfaitement fonctionné, souligne-t-on à l'Agence spatiale européenne. Il a fourni une poussée uniforme qui n'a en rien changé l'inclinaison du satellite sur son orbite. Cette inclinaison avait été modifiée samedi vers 21 h 00 gmt. Par une série de petites manoeuvres.

"Géos" étant désormais sur l'orbite définitive choisie pour sa mission de rattrapage, une partie du programme scientifique initial va pouvoir être menée à bien.

Les scientifiques responsables des sept expériences qui se trouvent à son bord, déjà consultés pendant tout le week-end, vont se réunir demain mardi à Darmstadt pour définir avec précision la nouvelle tâche qui sera confiée à "Géos".

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

URBANISTE

La Commission de la Capitale nationale, organisme fédéral chargé de l'aménagement de la région de la Capitale nationale, cherche un urbaniste à titre d'expert-conseil en matière d'utilisation, d'aménagement et d'amélioration de terrains fédéraux ou dans un domaine connexe (par exemple, les installations récréatives); il participera à l'étude de proprositions et fera des recommandations sur la modification des limites de terrains, sur les servitudes visant les commodités publiques et l'implantation de ces commodités.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire en urbanisme et un minimum de deux ans d'expérience. Aptitude manifeste à évaluer les plans d'utilisation du sol et à communiquer efficacement. L'admissibilité du candidat à l'I.C.U. et à la C.P.U. serait un atout.

Une bonne connaissance de l'anglais est essentielle.

Traitement allant jusqu'au $19,011 (à l'étude)

Veuillez envoyer vos demandes avant le 6 mai 1977 en fournissant tous les détails relatifs à vos aptitudes et à votre expérience à:

Agent principal de dotation
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

VÉRIFICATEUR OPÉRATIONNEL

La Commission de la Capitale nationale a besoin d'un vérificateur opérationnel chargé d'examiner et d'évaluer les systèmes de traitement électronique de l'information, de concevoir et de mettre au point des programmes machine devant servir à des tests de vérification et de vérifier les systèmes administratifs, financiers et opérationnels.

Les candidats doivent avoir reçu une formation en informatique au niveau de l'université, du collège communautaire ou du CEGEP et posséder une connaissance générale de la théorie, des principes et des pratiques s'appliquant aux systèmes administratifs, financiers et opérationnels.

Le poste est bilingue. Les candidats unilingues peuvent poser leur candidature à la condition de s'engager par écrit à suivre des cours de langue.

Traitement allant jusqu'à $18,840 (à l'étude).

Veuillez envoyer vos demandes avant le 6 mai 1977 en fournissant tous les détails relatifs à vos aptitudes et à votre expérience à:

Agent principal de dotation
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada

Public Service Canada

Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)

AGENT SUPÉRIEUR DES PROJETS

Traitement : $22 954 à $26 041
No de référence : 7-A-P-003 (10)

Dans le cadre de ses efforts, pour appuyer les opérations du gouvernement canadien à l'étranger, le ministère des Affaires extérieures recherche un(e) spécialiste dans le domaine des immeubles résidentiels et à bureaux.

Fonctions
Le titulaire aura la responsabilité de gérer des projets de logement à l'étranger et d'en définir les exigences; de procéder à l'acquisition de biens immobiliers en négociant les contrats d'achat ou les baux; de concevoir les plans d'étages et d'établir les devis en vue de l'aménagement et de la réfection d'immeubles; d'élaborer et d'administrer des contrats de façon à en assurer la réalisation dans les limites budgétaires et les délais convenus.

Conditions de candidature
Doit être détenteur d'un grade ou d'un diplôme en architecture ou en génie décerné par une université ou un institut technologique reconnu et posséder une expérience manifeste dans les fonctions susmentionnées. Doit faire preuve d'aptitudes à communiquer et à négocier. Le titulaire doit pouvoir assumer d'importantes responsabilités alors qu'il est seul sur place au cours de fréquents voyages à l'étranger. Les candidats choisis doivent également satisfaire aux exigences en matière de santé et de sécurité.

Exigences linguistiques
La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat
Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, - et le faire parvenir à:

Commission de la fonction publique du Canada
Pièce 1725, Tour Ouest
L'Esplanade Laurier
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Date limite: le 12 mai 1977
Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

PROFESSEURS POUR LE BÉNIN

Le gouvernement du Québec poursuit avec le gouvernement du Bénin une action de coopération dans le domaine de la FORMATION DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'EXÉCUTION. À cet effet le ministère des Affaires intergouvernementales recrute des professeurs pour les postes suivants: LABORATOIRE MÉDICAL, RADIOLOGIE, GÉNIE CIVIL, MÉCANIQUE INDUSTRIELLE, ÉQUIPEMENT MOTORISÉ, ÉLECTROTECHNIQUE, SCIENCES NATURELLES (BIOLOGIE VÉGÉTALE), MATHÉMATIQUES (STATISTIQUES), TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET ANGLAIS TECHNIQUE.

LIEU D'ENSEIGNEMENT: Collège polytechnique universitaire de Cotonou

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
— Citoyenneté canadienne;
— Maîtrise de la langue française parlée et écrite;
— Expérience professionnelle pertinente et/ou d'enseignement de niveau collégial.

CONDITIONS DU CONTRAT:
— Le contrat d'une durée normale de deux ans, débute en juillet 1977;
— Le traitement est basé sur les échelles en vigueur au Québec;
— Les indemnités de vie à l'étranger sont versées selon les normes établies.

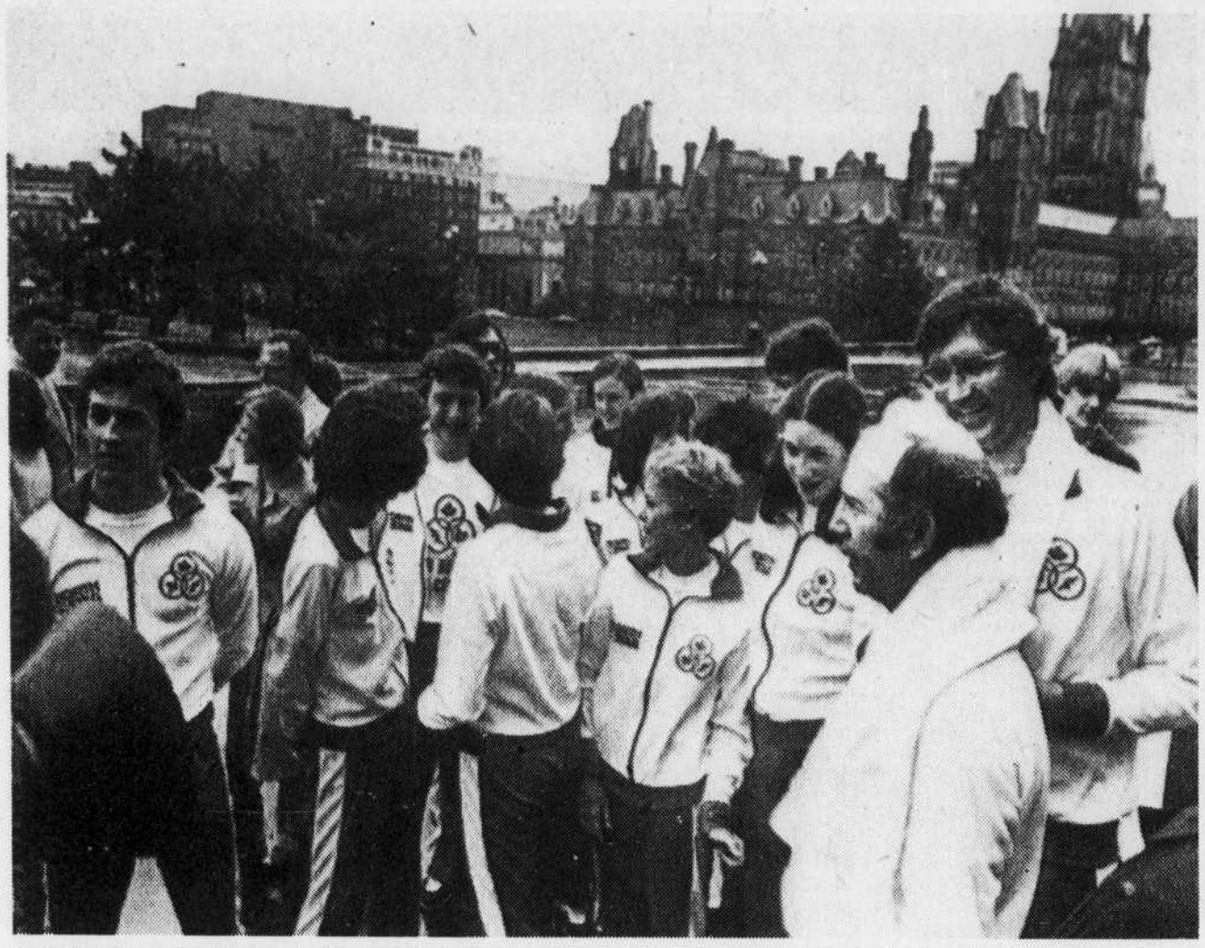
POUR POSER SA CANDIDATURE:
Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Peter Dunn
Chargé de programmes
Direction des Programmes Multilatéraux
Direction Générale de la Coopération Internationale
Ministère des Affaires intergouvernementales
1225, Place Georges V
Québec
Tél.: (418) 643-3630

DATE LIMITE: 6 mai 1977

Les candidats éligibles seront convoqués pour une entrevue, vers la mi-mai, par le comité de sélection.

QUÉBEC
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



Le ministre des Affaires indiennes, M. Warren Allmand (à l'avant-plan) et le ministre des Travaux publics, M. Judd Buchanan, sont arrivés au pas de course à la colline parlementaire où les attendaient hier matin un groupe de jeunes gens, qui ont participé au lancement de la Semaine des sports des écoles secondaires.
(Téléphoto CP)

Bowman refuse de condamner les joueurs d'Équipe-Canada

L'entraîneur du Canadien de Montréal, Scotty Bowman, est l'un des rares de ce côté de l'Atlantique qui n'ait pas jeté la pierre aux représentants d'Équipe-Canada. Bowman, qui a dirigé la formation canadienne à la victoire au tournoi de la Coupe Canada, estime qu'un manque de préparation est la cause première des déboires que connaît présentement Équipe-Canada au championnat du monde disputé à Vienne.

"L'équipe de cette année n'a pas bénéficié de la préparation ni de l'attention qui ont entouré la mise sur pied d'Équipe-Canada 76", a expliqué Bowman, après avoir soumis les joueurs du Canadien à un dur exercice de 60 minutes, à la veille du deuxième match de la série demi-finale contre les Islanders de New York qui se poursuit ce soir, au Forum.

"Lorsque vous êtes impliqué dans un projet, il est injuste de le détruire. Peut-être ont-ils été obligés de disputer quelques matchs d'entraînement en Europe afin de boucler leur budget. Je suis persuadé qu'ils avaient de bonnes raisons pour agir comme ils l'ont fait.

"Il eût peut-être été préférable que l'équipe s'entraîne au pays au lieu de parcourir l'Europe, ajoute Bowman. Les joueurs ont été bousculés depuis le début. Sitôt descendus de l'avion, ils ont joué deux parties contre la Suède, deux autres contre les Allemands de l'ouest, et enfin deux derniers matchs contre les Tchécoslovaques".

Bowman a également souligné que l'équipe a été confrontée à plusieurs problèmes sérieux dès le départ, comme, par exemple, le choix de l'entraîneur.

"Ils ont offert le poste à l'entraîneur Tom McVie des Capitals de Washington, qui a éventuellement refusé. Ils ont ensuite approché Jack Evans des Barons de Cleveland, qui a également refusé. Cela dit, je crois que les deux hommes les mieux qualifiés pour diriger une telle formation sont Billy Harris et Tom Watt.

"Harris est à Vienne mais à titre de commentateur pour la radio. Watt occupe une fonction similaire à la télévision. Je sais peu de choses au sujet de Harris, si ce n'est qu'il connaît bien le hockey européen et qu'il dirige présentement l'équipe nationale de l'Italie."

Harris, qui a été entraîneur des Toros de Toronto de l'Association mondiale, a dirigé, on s'en souviendra, l'équipe du Canada composée de joueurs de l'AMH qui ont représenté le pays au cours d'une série contre l'Union soviétique en 1974. Watt dirige pour sa part les Blues de l'Université de Toronto, champions en titre du hockey universitaire canadien.

"Watt a surveillé les Soviétiques et les Suédois avant le tournoi de la Coupe Canada et ses observations se sont avérées fort utiles.

"Je crois par ailleurs que la présente équipe s'est engagée dans l'aventure avec une attitude un peu négative puisque leur équipe respective venait de subir l'élimination. Je crois également que l'équipe américaine présentement à Vienne est supérieure à celle qui a représenté les États-Unis en 1976. Mais les entraîneurs Bob Pulford et Harry Neale ont accompli alors un travail exemplaire avec une équipe moins talentueuse. Il faut dire du reste qu'ils ont eu cinq semaines pour former l'équipe.

"J'estime enfin qu'Équipe-Canada peut faire mieux qu'elle n'a fait jusqu'à présent. L'équipe va s'améliorer. Je ne crois pas qu'un désastre comme celui de dimanche puisse reproduire."

... mais la presse fait preuve d'une grande sévérité

Les reporters sportifs qui ont assisté à l'humiliante défaite de 11-1 du Canada devant l'URSS au championnat mondial de hockey dimanche ont unanimement critiqué les gestes des joueurs canadiens.

"Le prestige du hockey canadien a été détruit hier soir par un groupe de joueurs, dont certains n'auraient jamais dû avoir la permission d'arborer la feuille d'érable sur leur chandail", écrit le rédacteur George Gross, du Toronto Sun.

"C'est la façon dont ils ont perdu qui est une honte, écrit Jean Aucoin dans Montréal Matin. Wilf Paiement et Walt McKechnie ont encore agi comme des sauvages en ternissant l'image du hockey canadien outre-mer".

Claude Larochelle, du Soleil, abondait dans le même sens.

"Quand on accorde un genre de prime à des athlètes perdants et éliminés, pour ne pas dire déchus, qu'on les lance ensuite dans une folle équipée encombrée au surplus par le favoritisme puant d'un Alan Eagleson abandonnant une bonne partie des pouvoirs sur le banc à un joueur aigri comme Phil Esposito, on risque de déboucher sur le honteux résultat de dimanche après-midi avec des joueurs frustrés se comportant comme une bande de voyous".

"Le hockey professionnel canadien a été humilié, selon Jim Coleman. La façon dont certains professionnels ont agi demeurera une grande honte pour l'Amérique du Nord qui s'est longtemps enorgueillie d'être la meilleure au monde".

Paiement, qui a écopé de 11 minutes en pénalités, n'a pas évité les critiques.

Selon Donald Ramsay, du Toronto Globe and Mail, Paiement a déclaré: "Je n'avais rien à perdre, car le match était fini. Je croyais qu'en blessant quelqu'un, je les ferais réfléchir davantage la prochaine fois. J'ai toujours aimé triompher."

Al Strachnan, de la Gazette, a décrit Paiement comme "un bouffon dangereux ressemblant à un bûcheron sur la glace".

On a signalé que Paiement, McKechnie, Esposito et Greg Smith n'ont pas enlevé leur casque protecteur lors de l'hymne national soviétique.

Bertrand Raymond, du Journal de Montréal, écrit que, si le club était au complet, le pilote Johnny Wilson et le directeur-gérant Derek Holmes auraient pu garder Paiement sur le banc, "mais ils semblaient avoir besoin de lui. La conduite disgracieuse de Paiement commence à embarrasser sérieusement les dirigeants du club..."

Enfin, Red Fisher, du Montreal Star, écrit: "Il y a eu des moments où les animaux dirigeaient le jardin zoologique dans ce match. Je suis prêt à accepter un revers de 11-1 devant le brio soviétique, mais je ne puis admettre que des joueurs dociles ici deviennent des brutes outre-mer.

"La conduite de Paiement est inconcevable et, si quelqu'un peut me persuader qu'il a le droit de représenter le Canada, il devra être tout un vendeur."

Don Carrithers est sérieusement blessé dans un accident de la route

BLOOMINGTON, Minnesota — Les lanceurs Mike Pazik et Don Carrithers, des Twins du Minnesota, ont été sérieusement blessés lors d'un accident de la route survenu tôt hier matin à Bloomington. Pazik a subi une double fracture à chaque jambe et quelques contusions à la figure tandis que Carrithers souffre d'une fracture à la jambe droite et au poignet droit, en plus d'être également coupé à la figure. L'accident s'est produit à une sortie d'une autoroute lorsque le véhicule que conduisait Carrithers est entré en collision avec une voiture conduite par une jeune fille de 23 ans qui s'était engagée sur la même voie.

On rapporte à l'hôpital que leur condition est de satisfaisante à sérieuse. Pazik ne pourra plus jouer cette saison, tandis que Carrithers sera absent pour six à huit semaines.

Pazik avait une fiche de 1-0 avec les Twins cette année. La saison dernière avec le Tacoma, de la Ligue de la Côte du Pacifique, il avait remporté 14 victoires en 19 décisions.

Carrithers, dont le contrat a été acheté des Expos de Montréal le 6 avril, présente une fiche de 0-0 et une moyenne de 15 points mérités.

HAMILTON — Des délégués au congrès de l'organisation sportive panaméricaine qui s'est tenu ces jours à Porto-Rico, ont affirmé que la ville de Caracas, au Venezuela, qui a été préférée à Hamilton, Ontario, pour présenter les Jeux panaméricains de 1983, pourrait bien se désister.

Même avant qu'on détermine la ville hôtesse samedi, des congressistes étaient persuadés que Hamilton n'allait pas remporter le vote, mais que de toute manière elle aurait de très fortes chances d'obtenir les jeux.

Le maire Jack MacDonald a toutefois refusé de dire s'il s'intéresserait aux jeux, le cas échéant.

Caracas dispose de 90 jours pour donner son assentiment, mais, malgré tout, des observateurs estiment que cette ville pourrait refuser les jeux, cette période passée.

Les Vénézuéliens opposés au projet estiment que le logement, les hôpitaux, l'éducation et les services sociaux doivent avoir priorité sur l'érection d'installations sportives.

NEW YORK (AFP) — Les négociations sur le transfert du footballeur allemand Franz Beckenbauer au Cosmos de New York sont dans une impasse et le "Kaiser Franz" se trouve au pied du mur. Telle est l'opinion qui prévaut dans les milieux suivant de près "l'affaire Beckenbauer" à New York.

"Les chances d'engager Beckenbauer étaient encore excellentes il y a une semaine, je dirai que le transfert était à 90 pour cent assuré. Elles sont moins bonnes maintenant", a déclaré hier Clive Toye, directeur général du Cosmos.

Toye, l'homme qui a amené Pelé à New York, semblait agacé par les récentes déclarations faites par Wilhelm Neudecker, président du Bayern-Munich, en Allemagne. "Ce n'est pas à M. Neudecker, que je n'ai d'ailleurs jamais vu, de décider quand et où auront lieu les prochains entretiens", a-t-il dit. "Qui dit que j'ai envie d'aller à Munich?".

Le dirigeant du Cosmos a également fait entendre que les dernières conditions posées par le FC Bayern — une indemnité d'un million de dollars pour libérer Beckenbauer de son contrat qui n'expire qu'en 1979, étaient inacceptables.

Il semble que les hommes d'affaires américains veulent profiter du fait que Beckenbauer se soit déjà engagé, vis-à-vis de l'opinion publique allemande, de la fédération et de son club, à venir dès l'été aux États-Unis, pour faire traîner les négociations.

"A mon avis, Cosmos a tout intérêt à attendre", a dit Julio Mazzei, conseiller de Pelé et entraîneur-adjoint du club. "Ils ne peuvent qu'y gagner et obtenir le libero à un meilleur prix. De toute manière, les spectateurs viendront au stade pour voir Pelé et non Beckenbauer".

Clive Toye a d'ailleurs souligné que Beckenbauer ne serait pas un substitut de Pelé. "Nous ne voulons pas qu'il remplace le "roi Pelé", nous désirons l'engager pour renforcer notre équipe et parce qu'il est le meilleur footballeur de sa génération", a-t-il dit.

Confirmant ainsi le grand intérêt du Cosmos dans le footballeur allemand, Clive Toye demeurait néanmoins réservé quant à la poursuite des négociations.

Des explications, M. Eagleson

OTTAWA — Le député du NPD au Témiscamingue, Arnold Peters, a déclaré aux Communes qu'Allan Eagleson et Doug Fisher, les têtes dirigeantes d'Équipe-Canada, devraient être appelés à expliquer l'humiliante tenue du club au championnat mondial.

M. Peters a suggéré qu'un comité spécial soit chargé de déterminer pourquoi des joueurs de second ordre ont été délégués au tournoi plutôt que les meilleurs de la Ligue nationale.

Eagleson est le président de l'équipe tandis que Fisher, qui est chroniqueur politique à Ottawa, est le président de Hockey-Canada, cet organisme fédéral qui dirige les affaires du hockey canadien sur la scène internationale.

Plus tard, M. Peters a demandé si le gouvernement avait l'intention de former une équipe en fonction des championnats internationaux. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, a répondu, en l'absence du premier ministre, retenu à la maison, qu'il n'était au courant d'aucun projet en ce sens.

M. Chrétien a toutefois suggéré que la date des championnats du monde soit changée afin de permettre au Canada d'être représenté par ses meilleurs joueurs. M. Peters n'a pas semblé impressionné par la réponse de son collègue.

L'URSS écrase la Roumanie 18-1

VIENNE (CP) — L'Union soviétique n'a eu aucun mal à se débarrasser de la Roumanie qu'elle a battue 18-1 hier au cours de la cinquième journée des championnats du monde de hockey disputés à Vienne.

Victor Shalimov et Boris Mikhailov ont marqué chacun trois buts, tandis que Sergei Kapustin, Helmut Balderis et Vladimir Petrov en ont réussi deux chacun.

Dans l'autre match disputé hier, la Suède, dirigée à l'attaque par Roland Eriksson, auteur de trois buts, a facilement eu raison de l'Allemagne de l'Ouest 7-1. Ainsi l'Union soviétique, la Suède et la Tchécoslovaquie, qui a fait relâche hier, demeurent les seules équipes encore invaincues.

Eriksson, le seul joueur de la LNH — North Stars du Minnesota — au sein de l'équipe nationale de la Suède, a compté un premier but en première période, puis deux autres au cours du deuxième engagement. Eriksson a d'ailleurs enfilé ses buts en l'espace de 90 secondes, profitant de pénalités infligées aux Allemands.

Le Canada, les États-Unis, la Finlande n'ont pas joué hier, à l'instar de la Tchécoslovaquie. Celle-ci affrontera le Canada ce soir.

Écrasé par l'Union soviétique 11-1 dimanche, le Canada peut craindre le pire contre les Tchécoslovaques, les champions en titre. La direction d'Équipe-Canada a par ailleurs confirmé que l'ailier droit Jean Pronovost, peut-être le meilleur depuis le début des championnats, ne pourra revenir au jeu avant la fin du tournoi, souffrant d'une fracture de la clavicule. Déjà Équipe-Canada était privée du joueur de centre Guy Charron, blessé à un genou.

meneurs

Ligue Nationale
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Cey, LA	54	23	.426
Matthews, Atl	58	24	.414
Simmons, StL	57	23	.404
Parker, Pgh	54	21	.389
Smith, LA	52	20	.385
Yeager, LA	41	15	.366
Evans, SF	42	15	.347
Rader, SD	46	16	.348
Cash, Mtl	5	19	.345
Hendrick, SD	58	20	.345

Circuits
Burroughs, Atlanta, 6; Carter, Montreal, Cey, Los Angeles, 5 chacun.

Ligue Américaine
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
McRae, KC	64	27	.422
Yastrzemski, Bos	45	17	.378
Garr, Chi	40	15	.375
Page, Oak	62	23	.371
Evans, Bos	46	17	.370
Cubbage, Min	57	21	.368
Burleson, Bsn	52	19	.365
May, Det	44	16	.364
Hargrove, Tex	48	17	.354
Singleton, Bal	38	13	.342

baseball

Ligue Nationale
Dimanche
San Francisco 6, Montréal 5
Philadelphie 6, St-Louis 3
Chicago 7, Cincinnati 1
Los Angeles 16, Atlanta 8
Houston 9, San Diego 8
Pittsburgh à New York, 2, remis
Hier
St-Louis à Chicago, remis
Cincinnati à Atlanta
Los Angeles à San Diego

Aujourd'hui
St-Louis, Rasmussen (1-2) à Chicago, Krukow (0-1), 14 h 30
Philadelphie, Christenson (1-1) à Pittsburgh, Candelaria (1-0), 19 h 30
Cincinnati, Alcala (1-1) à Atlanta, Niekro (0-2), 19 h 30
Montréal, Hannahs (1-1) à New York, Koosman (1-1), 20 h
Los Angeles, Sutton (2-0) à San Diego, shirley (2-1), 22 h
Houston, Lemongello (0-3) à San Francisco, Halicki (2-1), 22 h

Ligue Américaine
Dimanche
New York 10-7, Cleveland 1-1
Baltimore 3-1, Detroit 1-2
Boston 9, Toronto 0
Minnesota 12, Texas 6
Chicago 12-4, Oakland 5-11
Milwaukee 10, Californie 9
Kansas City 16-2, Seattle 1-4
Hier
Boston à Toronto, 2
New York à Baltimore
Oakland à Californie

Aujourd'hui
Toronto, Hargan (1-1) à Cleveland, Garland (0-2), 12 h
Chicago, Brett (2-1) à Detroit, Rosema (1-0), 13 h 30
Seattle, Montague (1-0) à Minnesota, Sahn (3-0), 16 h
Boston, Wise (0-1) à Milwaukee, Augustine (2-1), 19 h
New York, Holtzman (1-0) à Baltimore, May (1-2), 19 h 30
Texas, Perry (1-2) à Kansas City, Hassler (1-1), 20 h 30
Oakland, Blue (0-2) à Californie, Simpson (1-2), 22 h 30

LIGUE NATIONALE
Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	9	6	.600	—
MONTREAL	7	6	.538	1
PITTSBURGH	7	6	.538	1
CHICAGO	6	6	.500	1½
NEW YORK	6	8	.429	2½
PHILADELPHIE	5	7	.417	2½

Section Ouest

LOS ANGELES	11	3	.786	—
ATLANTA	8	7	.533	3½
SAN FRANCISCO	7	7	.500	4
SAN DIEGO	8	9	.471	4½
HOUSTON	6	9	.400	5½
CINCINNATI	4	10	.286	7

LIGUE AMÉRICAINE
Section Est

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	9	4	.692	—
BALTIMORE	7	5	.583	1½
TORONTO	7	8	.467	3
NEW YORK	7	8	.467	3
BOSTON	5	7	.417	3½
DETROIT	6	10	.375	4½
CLEVELAND	4	9	.308	5

Section Ouest

CHICAGO	9	5	.643	—
OAKLAND	10	6	.643	—
KANSAS CITY	9	6	.600	½
MINNESOTA	10	7	.588	½
TEXAS	7	7	.500	2
CALIFORNIE	7	10	.412	3½
SEATTLE	7	12	.368	4½

hockey

Coupe Stanley
(Séries demi-finale, 4 de 7)
Samedi
Montréal 4, Islanders NY 3
Dimanche
Boston 4, Philadelphie 3
Ce soir
Islanders NY à Montréal
Boston à Philadelphie
Jeudi
Montréal à Islanders NY
Philadelphie à Boston
Samedi
Montréal à Islanders NY.
Dimanche
Philadelphie à Boston

Trophée Avco
(Séries demi-finale, 4 de 7)
Samedi
Québec 3, Indianapolis 1
Dimanche
(Séries quart-de-finale, 4 de 7)
Winnipeg 7, San Diego 3
Hier soir
Indianapolis à Québec
Ce soir
Winnipeg à Houston
Jeudi
Québec à Indianapolis
Winnipeg à Houston

Ligue Majeure du Québec
(Série finale, 4 de 7)
Dimanche
Sherbrooke 6, Québec 2
Mercredi
Sherbrooke à Québec
Vendredi
Québec à Sherbrooke

Championnat mondial
Dimanche
URSS 11, Canada 1
Tchécoslovaquie 13, Roumanie 1
Suède 5, Finlande 1
États-Unis 3, Allemagne 3
Hier
URSS 18, Roumanie 1
Suède 7, Allemagne 1
Aujourd'hui
États-Unis c. Finlande
Tchécoslovaquie c. Canada

COUPE STANLEY
Série "I"

	pj	g	p	pp	pc	pts
MONTREAL	1	1	0	4	3	2
ISLANDERS NY	1	0	1	3	4	0

Série "J"

BOSTON	1	1	0	4	3	2
PHILADELPHIE	1	0	1	3	4	0

TROPHÉE AVCO
Série "E"

	pj	g	p	pp	pc	pts
QUÉBEC	1	1	0	3	1	2
INDIANAPOLIS	1	0	1	1	3	0

Série "F"

HOUSTON	0	0	0	0	0	0
WINNIPEG	0	0	0	0	0	0

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Série "G"

	pj	g	p	bp	bc	pts
SHERBROOKE	2	2	0	12	5	4
QUÉBEC	2	0	2	5	12	0

CHAMPIONNAT MONDIAL

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
UNION SOVIETIQUE	4	4	0	0	50	8	8
SUÈDE	4	4	0	0	24	5	8
TCHECOSLOVAQUIE	3	3	0	0	33	7	6
ÉTATS-UNIS	3	1	1	1	11	9	3
CANADA	3	1	2	0	7	16	2
ALLEMAGNE	4	0	3	1	7	29	1
FINLANDE	3	0	3	0	10	27	0
ROUMANIE	4	0	4	0	5	46	0

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

JEAN CHARLEBOIS & ASSOCIÉS
RÉDACTEURS-CONSEILS
4386, avenue Old Orchard
Montréal — Tél.: 484-8029

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 834 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, Tél.: 484-8941

Bisson et Lapierre
notaires
1253 McGill College, suite 250, Montréal
Me Georges B. Bisson 866-8689
Me Francine Lapierre 843-7358
succursale: 480 est Mont-Royal, Montréal

Psst!!!
PEUGEOT 1976
504 Sedan
Station wagon
Gaz ou diesel
$1,000.00 de moins que 1977
Biarritz
10,825 Racette Mtl-Nord
323-1900

OMEGA MOTORS
CONCESSIONNAIRE RENAULT NO.1 DANS L'OUEST
OMEGA MOTORS
7325 Harley
Montreal Ouest
Un coin de rue a l'est de la Station de train a Montreal Ouest
481-7753

Une oreille pour les sourds de naissance

par Xavier Weeger

PARIS (Le Monde) — "Les surdités de perception (...) doivent être considérées comme définitives et irréversibles. (...) Aucune thérapeutique chirurgicale, dans l'état actuel de nos connaissances, ne peut leur être opposée": ce jugement péremptoire, formulé en septembre 1975, dans une revue d'enseignement médical post-universitaire publiée par un laboratoire pharmaceutique, est aujourd'hui dépassé.

Jusqu'ici, en effet, le traitement de la surdité ne pouvait prendre que deux formes: soit une réparation mécanique — chirurgicale — de la chaine osseuse qui, dans l'oreille moyenne, transmet la vibration de l'air du tympan à la fenêtre ovale, où vient déboucher le principal organe de l'audition, la cochlée, dans l'oreille interne; soit, par une prothèse, compenser une insuffisance de la chaine auditive, en amplifiant les vibrations sonores. En particulier, les sourds — de naissance ou par accident — victimes d'une "panne" de la cochlée, organe central qui transforme les vibrations mécaniques en impulsions électriques transmises au nerf auditif, étaient condamnés à vivre dans leur monde du silence, et à communiquer avec l'extérieur par d'autres moyens.

Cette époque est aujourd'hui révolue grâce à la mise au point d'une véritable "oreille artificielle" par deux chercheurs français, le professeur Claude-Henri Chouard, du C.H.U. Saint-Antoine à Paris, et M. Patrick Mac Leod, de l'École pratique des hautes études, avec l'aide de la société Bertin et des crédits de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.). Le principe et la technique de base ont été acquis dès août 1973 et sont aujourd'hui plus largement applicables grâce à des perfectionnements techniques importants.

Le principe d'une oreille artificielle est, à première vue, relativement simple. Si la cochlée ne marche pas, pourquoi ne pas stimuler directement le nerf auditif qui, lui, est intact, ou du moins fonctionnel dans la grande majorité des cas?

Mais ce principe est difficile à mettre en oeuvre: le nerf auditif est formé de plusieurs dizaines de milliers de fibres, ayant chacune leur rôle, et qu'il conviendrait de stimuler sélectivement. Cet obstacle peut assez facilement être tourné, en utilisant précisément l'organe défectueux, la cochlée, le long de laquelle sont situées les cellules ciliées, responsables en fonctionnement "normal", de la conversion d'une impulsion mécanique en impulsion électrique.

Quand la cochlée fonctionne, ce sont ces cellules, sur lesquelles sont branchées les fibres nerveuses, qui agissent sélectivement, les sons graves excitant les cellules situées à l'extrémité du colimaçon formé par la cochlée; les sons aigus celles situées à la base.

C'est en 1957 qu'a été réalisée, par deux médecins parisiens, les docteurs Eyriès et Djourno, la première stimulation artificielle de la cochlée; cette stimulation, intéressante, n'était que globale, puisqu'une seule électrode, glissée dans la cochlée, mettait en jeu la totalité des fibres nerveuses, produisant ainsi un bruit "blanc", sortant les sourds de leur silence, mais incapable de leur permettre une "reconnaissance" des sons.

Pour réaliser une stimulation sélective, les deux chercheurs français ont imaginé de "découper" la cochlée en six à huit portions, isolées électriquement par des cubes de silestic. Chacune de ces régions, correspondant à l'excitation du nerf pour une certaine bande de fréquences, se voit alors équipée d'une électrode. Ces électrodes pourront alors transmettre des impulsions fournies par un appareil électronique. Cet appareil, muni d'un microphone, transforme les vibrations de l'air en impulsions électriques, tout comme le fait une oreille normale. Le sourd reçoit ainsi l'information correspondant à des fréquences allant de 300 à 3,000 Hz — la même bande que celle utilisée par le téléphone — et suffisante pour la compréhension de la voix.

Une trentaine de sourds ont ainsi été appareillés depuis l'été 1973 par le professeur Chouard. Au départ, les électrodes étaient reliées à un fil qui, passant à travers la peau, les reliait au boitier électronique porté en bandoulière. Mais cet interface posait de réels problèmes médicaux (suppuration), et il fallait au bout de quelques mois débrancher ces fils et les "cacher" à l'abri de la peau, en attendant un système plus efficace.

Ce système est aujourd'hui au point; les électrodes sont maintenant reliées à un minirécepteur, qui est implanté derrière l'oreille. Ce récepteur reçoit ses informations et l'énergie nécessaire à son fonctionnement, par des ondes électro-magnétiques produites par une antenne en forme d'anneau, que le patient porte à l'extrémité d'une branche de lunettes. Cette antenne est reliée, par fil, à un boitier porté en bandoulière.

Dans tous les cas, une rééducation complète est indispensable. Et pour les personnes ayant déjà entendu, avant un accident par exemple, c'est une nouvelle langue qu'il faut apprendre.

Plusieurs pas restent à accomplir. D'un point de vue technique, des progrès dans l'appréciation de la "qualité" du nerf auditif permettraient, estime le professeur Chouard, d'éviter les "résultats variables" obtenus quelquefois: "C'est pourquoi, indique-t-il, je ne veux pas me précipiter pour équiper des enfants très jeunes".

Il reste enfin à former de nouveaux médecins capables de pratiquer cette oto-neurochirurgie pour aider la dizaine de chirurgiens qui en sont aujourd'hui capables en France, selon le professeur Chouard. Et à obtenir le remboursement par la Sécurité sociale: des discussions sont en cours, qui permettraient aux patients et à leurs familles d'éviter d'avoir à débourser quelque 50,000 F.

Congrès sur le cancer et l'enfant

COPENHAGUE (Reuter) — Le cancer chez l'enfant — qui vient en seconde place en Europe immédiatement après les accidents, dans les causes de mortalité infantile — sera le thème principal d'une réunion de l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui s'est ouvert hier à Prague.

Le Dr Peter Roenisch, de l'office régional de l'OMS à Copenhague a indiqué que cette réunion, qui servira à préparer la grande conférence sur la prévention du cancer qui sera organisée en juillet dans la capitale danoise, devrait mettre l'accent sur la nécessité de considérer le cancer dans son acception générale comme nécessitant un traitement "total".

"Le cancer chez les enfants et les adultes n'est plus maintenant considéré comme une maladie aiguë mais comme une maladie chronique, explique le Dr Roenisch. Ce changement signifie que les enfants traités pour une maladie maligne peuvent continuer à avoir une vie partiellement normale, c'est-à-dire aller à l'école ou rester à la maison au lieu d'être hospitalisés".

Le médecin souligne que le cancer chez l'enfant couvre toute la gamme des affections malignes de l'adulte, allant de la tumeur solide, à la leucémie et autres hémopathies.

Cependant il existe certains types de cancer, comme ceux du poumon ou d'autres provoqués par une exposition prolongée à un facteur extérieur, qui ne les affectent pas, tout simplement parce que les enfants n'ont pas le temps de les développer.

"Les enfants présentent un tableau du cancer assez différente des adultes, la différence étant l'incidence beaucoup plus grande des léucémies et cancers lymphatiques chez les enfants", ajoute le médecin.

Les experts se demandent si les enfants ne peuvent hériter de leurs parents des facteurs les rendant plus vulnérables à cette maladie mais les recherches menées dans cette direction ne permettent pas encore d'aboutir à des conclusions.

"Tout ce dont nous sommes certains c'est que le cancer est une gamme de maladies malignes causées par des troubles du système d'immunisation. Mais nous ne savons pas encore exactement ce qui cause ces troubles chez l'enfant".

Le cancer est devenu depuis quelques années une des principales causes de mortalité infantile, non pas parce qu'il est en expansion mais parce que les autres maladies mortelles infantiles, comme le poliomyélite et la diphtérie, ont été enrayées et aussi parce que l'amélioration des moyens de détection a accru le nombre de diagnostics du cancer chez l'enfant qui sont signalés.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 23 décembre 1976, par lequel C.K. Manufacturing Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 13 avril 1977, sous le numéro 2771557. Banque de Montréal, le 13 avril 1977."

Avis est donné que le requérant, Marc Villeneuve, 3902 rue Villeneuve à La Plaine, Cté l'Assomption, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer par donation son permis numéro M507446D001, catégorie Artisan, région numéro 10, à Pierre Villeneuve 3902, rue Villeneuve, La Plaine, Cté l'Assomption pour effectuer du camionnage en vrac dans la région numéro 6, catégorie entrepreneur.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux à la Commission des Transports du Québec 505, rue Sherbrooke est à Montréal.

Me Maurice Perreault, avocat
1ere parution, 26 avril 1977
2ème parution, 27 avril 1977
3ème parution, 28 avril 1977

Avis est donné que Léo Gaston Roberge, 2290, rue Lafayette, apt. 101, Longueuil, détenteur du permis M 501574D001, catégorie Artisan région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis à Guy Bonneville, 3965 rue Ovila, St-Hubert, Cté. Taillon, catégorie artisan région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère publication: 25 avril 1977
2ème publication: 26 avril 1977
3ème publication: 27 avril 1977

Prenez avis que le requérant-cédant Georges Masse s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de transférer au requérant-cessionnaire Guy-Paul Durocher le permis portant le numéro Q 504 112 D 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac de catégorie entrepreneur pour la Région 04.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est, Québec, P.Q.

Me Marc Delage,
procureur

1ère parution: 25 avril 1977
2ème parution: 26 avril 1977
3ème parution: 27 avril 1977

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LES PORTES DE GARAGE UNIK INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 12ème jour du mois de mars 1971 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 6ème jour du mois d'avril 1971 sous le numéro 2265248.

Daté à Montréal ce 11ème jour du mois d'avril 1977. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

MINISTRE DE LA JUSTICE

CLAUDE NORMANDIN, dit Ricard,
Requérant

AVIS

Avis est par les présentes donné que Claude Normandin, domicilié et résidant au 209, Lavaltrie Sud, Joliette, district de Joliette, fera une demande au Lieutenant Gouverneur en Conseil pour le changement de son nom en celui de Claude Ricard, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

JOLIETTE, ce 21 avril 1977.
LANDREVILLE & BOURDUAS,
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ARTHABASKA

COUR SUPÉRIEURE
"En faillite"

Cour No. 415-11-000014-77
Ottawa No. 011039

Dans l'affaire de la faillite de:
REMIZEX INC., manufacturiers,
un corps politique et incorporé ayant son siège social à 75, Route 263 Nord, Princeville, Cté Arthabaska, Qué.

Avis est par les présentes donné que la compagnie "REMIZEX INC.", manufacturiers, de Princeville, Qué., a fait une cession le 19e jour d'avril 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9e jour de mai 1977, à 10 heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, à Arthabaska, dans la province de Québec.

Daté de Victoriaville, Qué., ce 21e jour d'avril 1977.

JEAN ROY, C.A.,
Syndic.

Bureaux du syndic:
142 Est, rue Notre-Dame
Victoriaville, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700/05-000, 189-77

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
Demanderesse
-vs-
LES HÉRITIERS DE FEU PETER STUART
ET
DAME ANNE PRIDGEON-STUART
Co-Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les co-défendeurs les Héritiers de feu Peter Stuart et dame Anne Pridgeon-Stuart sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, à leur intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer vos comparutions ou défenses dans les délais susdits, la demanderesse procédera contre vous par défaut et jugement sera rendu contre vous conjointement et solidairement.

VALLEYFIELD, QUÉ., le 12 avril 1977.
Roger Leduc
Protonotaire-adjoint

Claude de la Madeleine,
3600 est, boul. Henri-Bourassa,
MONTRÉAL, Québec, H1H 1JA
Tél.: 323-2112

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-005987-779

ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES DU CONDOMINIUM "LE SQUARE" ENRG.,
Requérante
ET
LES ENTREPRISES INTÉGRÉES DU POLYÈDRE INC.,
-et-
BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
-et-
ROGER MICHON,
Mis-en-cause

AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE POUR JUGEMENT DÉCLARATOIRE SUIVANT L'ARTICLE 453 C.P.C.

AUX ASSOCIÉS DE LA REQUÉRANTE.

En vertu d'un jugement prononcé par l'Honorable Juge J. Brendan O'Connor, juge de la Cour Supérieure, il fut ordonné à la requérante de donner avis par la voie des journaux de la présentation d'une requête pour jugement déclaratoire relativement au pouvoir accordé par les associés de la requérante à deux de ses directeurs de donner une mainlevée d'une garantie hypothécaire de second rang, le 27 mai 1977, devant le Tribunal de cette honorable Cour, siégeant en division de pratique, salle d'audience 2.16, à 9:30 heures a.m. ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

LONGUEUIL, le 22 avril 1977.

Brissette & St-Jacques
Procureurs de la requérante

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte des Fidéicocommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par LENMOR INTERIORS LIMITED et CANADA PERMANENT TRUST COMPANY comme fidéicocommissionnaire devant le notaire SHELDON MERLING le 7 avril 1975 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 11 septembre 1975 sous le numéro 2632693 est devenu exécutoire.

MONTRÉAL, le 20 avril 1977
SAUL KWIAT, C.A.
Agend pour Fideciocommissionnaire

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Sam McIntosh, voiturier-remorqueur, à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Glengarry Transport Limited, voiturier-roulier, suivant les clauses de son permis no. 471V

Durée du permis: 364 jours
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

1ière publication: 25 avril 1977
2ième publication: 26 avril 1977
3ième publication: 27 avril 1977

Corbeil & Dufresne
Procureurs des requérantes

PRENEZ AVIS, par les présentes, que Transport Y. Major Inc., de St-André d'Argenteuil s'adressera à la Commission de Transport du Québec pour obtenir un permis spécial de transport saisonnier, catégorie économique pour le transport de personnes et de leurs baggages, participant à des activités de groupe, notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, de St-André d'Argenteuil, vers tout point dans la province de Québec.

Toute personne intéressée peut y faire opposition dans un délai de sept (7) jours suivant la première publication de cet avis.

Montréal, ce 22 avril 1977.

1ière publication: 25 avril 1977
2ième publication: 26 avril 1977
3ième publication: 27 avril 1977.

Poupart, Thomas, Lesage,
Goulston & Langevin, avocats
255 St-Jacques
Montréal, P.Q.

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 05-004500-771

L'APOGEE DEVELOPMENT INC., corps politique dûment incorporé et ayant sa place principale dans la cité de Baie D'Urfe, District de Montréal, au 113 Chestnut Drive
DEMANDERESSE
-vs-
JAMES E. HYNES, jadis demeurant à Toronto, dans la province d'Ontario, présentement d'adresse inconnue.
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, JAMES E. HYNES est prié de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et la Déclaration ont été laissées pour lui au bureau du protonotaire à Montréal. Et de plus, prenez avis qu'à défaut de votre assignation et de l'émission d'une comparution et d'une défense, durant un délai tel qu'indiqué plus haut, la demanderesse peut ainsi procéder par défaut et un jugement sera rendu sans que vous soyez avisé.

MONTRÉAL, le 20 avril 1977
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500 12-068724-776

DAME LIZETTE DIOTTE,
Requérante
-vs-
René Brunet
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RENÉ BRUNET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 21 avril 1977
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

BARRIERE, NEUER & LAMARCHE
1024 rue Notre-Dame
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 705-12-000568-773

DAME LINDA SHELLEY, domiciliée et résidant au 36, Avenue Roy, St-Jean de Matha, district de Joliette.
Partie requérante,
-vs-
GERARD MCPEAK, adresse inconnue
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, GÉRARD MCPEAK est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

JOLIETTE, ce 20 avril 1977.
REGISTRAIRE.

Mes Landreville & Bourduas
102 Nord, Place Bourget
Joliette, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NO.: 1027-DYV
PANORAMA LEASING INC.,
Requérante

TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG. 2 (1976)

AVIS est donné, que PANORAMA LEASING INC., s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but de se faire transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges rattachés au permis no. 1027-DYV, détendu par la compagnie SAGUENAY VEHICULE LEASING INC., suite à une décision de la Commission des Transports du Québec, portant le no. ML-857, laquelle compagnie SAGUENAY VEHICULE LEASING INC., en vertu de ladite décision ML-857, se voyait transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges du permis no. 1027-DYV auparavant détenu par la compagnie PANORAMA LEASING INC., et ce suite à une convention intervenue en date du 28 juillet 1975. Ladite compagnie SAGUENAY VEHICULE LEASING INC., n'ayant pas respecté les conditions à la convention du 28 juillet 1975, a signé en date du 31 mars 1977 une rétrocession de tous ces droits, en ce qui a trait aux privilèges détenus et rattachés au permis 1027-DYV, en faveur de la compagnie PANORAMA LEASING INC.

La présente publication est faite conformément au règlement no. 2 et toutes personnes désirant s'opposer peut le faire dans les délais de 5 jours à compter de la troisième publication, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec — 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 26 avril 1977
2ème publication: 27 avril 1977
3ème publication: 28 avril 1977
Signé: Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques, ouest, Suite 900
Montréal, Québec.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec, que MARCIL DACTYLO SERVICE, INC., dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire d'Iberville, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Royale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 26 mars 1977 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Jean, le 26 mars 1977, sous le numéro 128735.

Daté à Saint-Jean, ce vingt-cinquième jour du mois d'avril mil neuf cent soixante-dix-sept.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Prenez avis que le requérant — cédant Jean-Marc Desjardins s'adressera à la Commission des transports du Québec afin de transférer à la requérante — cessionnaire dame Marie-Paule Banville le permis portant le numéro Q-502 295 D001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01 de catégorie Entrepreneur.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est, à Québec., P.Q.

Me Marc Delage

1ere publication: 26 avril 1977
2e publication: 27 avril 1977
3e publication: 28 avril 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-068714-777

-DAME NANCY BERGER,
Requérante
-c-
-JOSÉ COLMERA,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JOSÉ COLMERA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 20 avril 1977.
A. BEAULIEU
Registraire

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

GEORGETTE RACINE, ménagère, domiciliée et résidant au 233 Champlain à Beloeil, du district de Montréal;
requérante,
C./
AIMÉ JANELLE, d'adresse inconnue;
intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, Aimé Janelle, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la dernière publication de cet avis.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces de Montréal, à son intention.

Avis est de plus donné qu'à défaut par lui de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera par défaut dans cette cause et un jugement de divorce et autres mesures accessoires pourront être accordés sans autre avis.

Mes Bastien, Alarie, Legault & Williams
Avocats de la partie requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No.: 12-061072-769

GEORGES LAMONTAGNE, vendeur, domicilié et résidant au 5469, boul. St-Michel, app. 3, à Montréal, district judiciaire de Montréal
Requérant
-vs-
DENISE MERCURE, d'adresse et de domicile inconnus
Intimée

PRENEZ AVIS qu'une demande de jugement irrévocable de divorce sera présentée après l'expiration des trois (3) mois, à compter de la date du prononcé du jugement conditionel de divorce par le Juge Réjane Colas, le 17 mars 1977 entre les parties, en faveur du requérant et le requérant a également été libéré de ses obligations lui découlant de son contrat de mariage avec l'intimée Denise Mercure. Une copie du jugement conditionel de divorce a été laissée à l'intention de Denise Mercure au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal.

Montréal, ce 26 avril 1977.
M. Vaillancourt
Protonotaire-adjoint

MES DECARY, JASMIN, RIVEST,
LAURIN ET ASSOCIES
1010, Côte Beaver Hall, #750
Montréal

Jean-Guy Martel 256 Boul. Laurier Ste-Rosalie M-507178, détenteur du permis de catégorie Entrepreneur pour la Région 6 demande l'autorisation de transférer son permis à Thomas Tremblay 5e rang, Ste-Rosalie catégorie Entrepreneur région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 C.

Tout intéressé à faire opposition à cette demande devra le faire dans les cinq jours suivant la troisième parution de cet avis.

1iè parution: 25 avril 1977
2ième parution: 26 avril 1977
3ième parution: 27 avril 1977.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

NOS: 500-43-000362-77,
363-77, 364-77 & 365-77

Adoptions de JOSEPH, DANNY, TIMOTHY & PATRICIA NOONAN
M. & Mrs. X
Requérants

Avis à: Joseph Noona, présentement d'adresse inconnue;

Prenez avis qu'une requête en adoption pour les enfants ci-haut mentionnés sera présentée devant un Juge de la Cour de Bien-Être Social à 410, rue Bellechasse Est, Montréal, le 8 juin 1977 à 2:30 p.m. en Chambre 207.

Veuillez agir en conséquence.

MONTRÉAL, ce 21e jour d'avril 1977.
Mes Stewart, McKenna,
Procureurs des Requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-007922-771

MARIO MOUSSEAU
Demandeur
-vs-
DONALD BERGER
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT au défendeur, DONALD BERGER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours, suivant la dernière publication.

Montréal, le 21 avril, 1977
CLAUDE DUFOUR
Protonotaire-adjoint C.S.M.

Me Louise Boucher-Mackay
1010, Ste Catherine ouest,
Suite 804
Montréal, Qué.
Avocate du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-068716-772

DAME ALBA CHAVARRIAGA,
Requérante
-vs-
JAIME GAMBOA,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JAIME GAMBOA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 19 avril 1977
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Mes BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-040311-768

CORBEIL ELECTRIQUE,
Demanderesse,
-VS-
FRANÇOISE LABROSSE,
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, FRANÇOISE LABROSSE, est, par les présentes, requise de comparaître dansun délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement par défaut, accompagné de toute ordonnance accueillant les conclusions demandées dans ledit bref et ladite déclaration.

MONTRÉAL, ce 21ème jour d'avril 1977.
A. Beaulieu
Protonotaire de la Cour supérieure
District de Montréal

Mes Sylvestre, Lacroix & ass.,
avocats,
600 rue Frontenac,
Berthierville, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 avril, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à NAUGHTY JUNIORS LTD. ont été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ième jour d'avril 1977, sous le numéro 2772921.

Ce 22e jour d'avril 1977
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

No: 500-43-000056-77

M. et Mme X,
requérants

RE: ADOPTION DE L'ENFANT JACQUES DUPLANTIE

AVIS A: M. Jacques Duplantie, présentement d'adresse inconnue.

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption, pour l'enfant Jacques Duplantie, sera présentée devant l'un des honorables juges de cette Cour, siégeant en chambre 100A, à la Cour du Bien-Être Social, 410 est, rue Bellechasse, dans la ville et district de Montréal, le 10 juin 1977 à 10:00 a.m., ou aussitôt que le conseil pourra être entendu et veuillez agir en conséquence.

MONTRÉAL, le 21 avril 1977
Me Louise Gagné,
de l'étude Richard J. McConomy.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que GILLES GRAVEL pour le compte de Transport Gravel Enrg., au 23 rue Principale, à Boisbriand, district de Terrebonne, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Métro Flame Inc., selon toutes les clauses du permis 25435-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 12 avril 1977.
PREMIÈRE PARUTION: 25 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 26 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 27 avril 1977
DEVEAU, LAVOIE & HÉTU,
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

no/ 500-12-066826-771

DAME MARYSE BOHL, domiciliée et résidant au 1400 ouest avenue des Pins, Apt. 403, Montréal, P.Q.
Requérante
-VS-
MARVIN MEYER, domicilié et résidant au 191 San-Luis Potosi, Colonia Roma, Mexico.
Intimé

IL EST ENJOINT à MARVIN MEYER, à l'intention duquel une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours.

Montréal le 5 avril 1977.
Me Paule H. Tassé
A/S ROBITAILLE, DANSEREAU, TREMPE
BRUNET BLANCHARD & BOILARD
Procureurs de la requérante
500 Place d'Arts, suite 1980,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500 12-068401-771

MONIQUE LAVOIE,
Requérante,
-vs-
ANDRÉ BRULOTTE,
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ANDRÉ BRULOTTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 19 avril 1977
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE DES DIVORCES

Mes Laberge, Toulet & Lord,
1010 est, rue Ste-Catherine,
Suite 530
Montréal, Québec.
Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 octobre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TISSUS AVANT-GARDE LTEE/AVANT-GARDE FABRICS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le quinzième jour de novembre 1976, sous le numéro 2738880.

Ce dix-neuvième jour d'avril 1977
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

KAREN LAND DEVELOPMENT CORP.

Avis est par les présentes donné que la compagnie KAREN LAND DEVELOPMENT CORP., Constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 18e jour d'avril, 1977.
H. Reinblatte
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-068821-770

ANTONIO CENCIOSO, chauffeur privé, résidant et domicilié au 5353 Ouest, rue Sherbrooke, appartement 603, dans les cité et district de Montréal,
Requérant
-VS-
MARY SUSANNAT RICKS, d'adresse inconnue,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, MARY SUSANNAT RICKS, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 22 avril 1977
(S) MARCEL LAURIN
Registraire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500 12-068 807-779

STAMATIOS MALANOS, de la Cité et du District de Montréal, et résidant à 9193 — 14th Avenue, St-Michel, App. 4;
Requérant
-vs-
DAME MARIANNA THIAKAKI
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé DAME MARIANNA THIAKAKI est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la REQ

La Société des alcools aura doublé sa capacité de production d'ici un an

par Michel Vastel

"Notre Société des alcools" se lance de plus en plus dans la production. Sans tambour ni trompettes, elles a déjà commencé à emménager dans sa nouvelle usine de l'est de la ville, près du pont-tunnel Hippolyte Lafontaine.

Il ne s'agit encore que d'utiliser les premières installations d'entreposage et le gros des équipements, embouteillage et distribution, ne sera guère prêt avant un an. D'ici là, la SAQ aura doublé sa capacité de production. De 175,000 hectolitres aujourd'hui, elle mettra 350,000 hectolitres en bouteilles. Les retombées, au niveau des sous-contrats, ne seront pas négligeables: il s'agit d'une capacité d'embouteillage de 8 millions de gallons ou encore de près de 48 millions de bouteilles: cela signifie, pour des industries québécoises, plus de 40 millions de bouteilles à fabriquer, d'étiquettes à fabriquer et à imprimer, et un nombre non moins respectable de boîtes pour l'industrie du carton.

D'ailleurs, la SAQ devient tellement "producteur" que le ministre de l'Industrie et du Commerce lorgne de son côté: on trouve anormal, dans son ministère, que ce soit encore la seule compagnie publique de production qui dépende du ministère des Finances et non du MIC.

Même si l'ensemble des nouvelles installations représente un investissement global de $30 millions, la SAQ n'achètera elle-même que les équipements, soit $15 millions. Pour le reste, elle s'en est remise à un promoteur immobilier, "Les développements Ibervil-le", une entreprise spécialisée dans la création des centres d'achats, dont le Carrefour de l'Estrie à Sherbrooke.

Les installations de l'est de la ville, si elles ne doivent pas créer d'emplois à proprement parler, rapatrieront en un seul lieu quelque 350 emplois actuellement dispersés dans trois coins de la métropole.

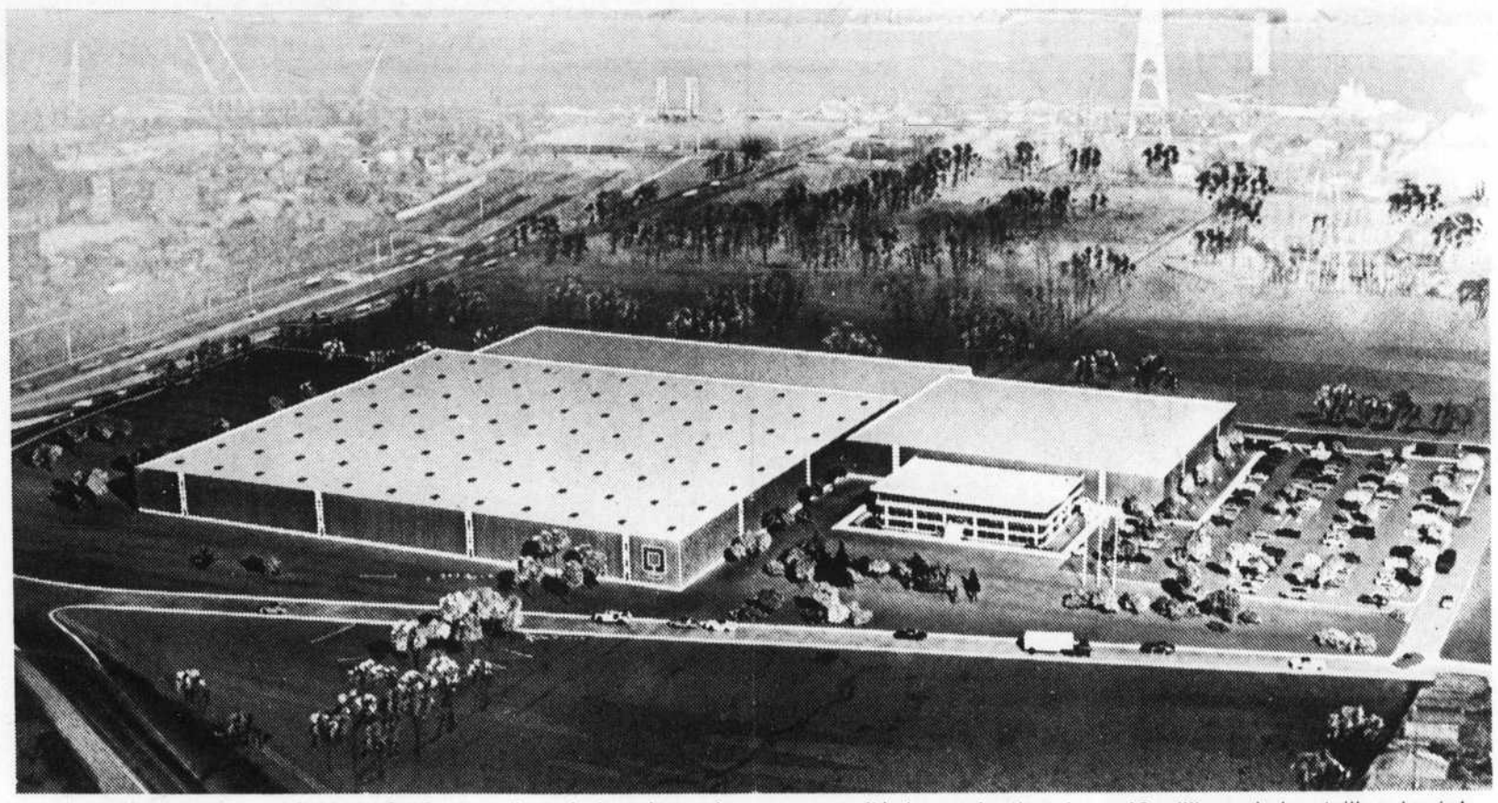
La SAQ, qui planifie sur un taux de croissance moyen annuel de 7% de la consommation des Québécois en vins et spiritueux, a vu grand: la nouvelle usine aura une capacité d'entreposage de 1.5 million de caisses, et de 1.5 million de gallons dont 80% de vins et 20% de spiritueux en vrac. Quant à l'usine d'embouteillage, elle disposera de trois lignes de production d'une capacité moyenne de 8,000 bouteilles à l'heure. Chacune sera spécialisée, pour les vins d'abord, les spiritueux, puis les contenants de 4 litres.

Qui plus est, la nouvelle usine, même construite par un promoteur privé, a été entièrement conçue à l'intérieur même du service de Planification et Développement de la SAQ. Le vice-président, M. Jean-Louis Poirier, explique d'ailleurs qu'on vient d'un peu partout, particulièrement d'Amérique du Nord, pour étudier les méthodes de production et de distribution retenues.

L'informatique régnera sur l'ensemble de la nouvelle usine. La gestion des stocks entreposés, et des produits prêts à l'expédition, la préparation des commandes des différents magasins, tout sera traité par un ordinateur.

Quant aux équipements techniques, ils se veulent les plus fonctionnels qui soient. Depuis son arrivée aux quais de débarquement, jusqu'au retour aux quais d'expédition, le vin ou l'alcool connaîtront relativement peu d'interventions humaines. Mais le gigantisme des nouveaux entrepôts a aussi obligé l'entrepreneur à réaliser quelques prouesses techniques. Pour empiler par exemple des palettes de 3000 livres de caisses de vin, sur une longueur de 500 pieds et sur une hauteur de plus de 30 pieds, les ingénieurs ne pouvaient se permettre une erreur de plus de ⅛ de pouce au pied linéaire: le niveau des dalles de l'entrepôt a dû être contrôlé par rayon "laser" pour arriver à cette précision.

Si le centre d'embouteillage pourra produire au rythme moyen de 24,000 bouteilles/heure (avec la possibilité d'ajouter une quatrième ligne de production de 8,000 bouteilles), le centre d'expédition, pour sa part, a été conçu pour une capacité de 40,000 caisses par jour normal de travail. Avec un minimum d'interventions humaines, il sera en mesure de préparer, simultanément, les commandes de six magasins.



La nouvelle usine-entrepôt de la SAQ, dans l'est de la métropole: une capacité de production de ... 48 millions de bouteilles de vin!

Le recours à une formule de location-vente, pour l'immeuble lui-même, a été amplement décrit dans un document préparé par la Société pour le ministre tuteur de l'époque et le Conseil du Trésor. Il faut se souvenir que la décision a été prise au tout début de 1975, à une époque où la Société faisait l'objet d'enquêtes policières serrées!

Quoi qu'il en soit, la SAQ prétend avoir réalisé là une bonne affaire. Elle a conclu un bail net, non indexé, pour une période de 35 ans, au prix annuel de $1.8 million. Elle se décharge ainsi de tous les problèmes de construction de l'immeuble et de son entretien mais en devient propriétaire au bout de 35 ans. Selon le document de la SAQ, le prix moyen, de $3.30 le pied carré, se compare à ce qu'il lui en aurait coûté si elle avait loué les différents édifices dont elle a besoin, soit $3.40 le pied carré selon le marché à Montréal en 1975. Si un loyer de $3.30 peut en effet paraître élevé pour ses entrepôts qui peuvent se louer de $2.50 à $3.00 à Montréal, elle obtient par contre un loyer avantageux pour ses 54,000 pieds carrés de bureaux, qu'elle aurait pu payer $6.00 dans d'autres immeubles. Quant au terrain, il lui appartient et... elle cherche toujours à se débarrasser du fameux terrain de Ville LaSalle.

Il demeure cependant moins certain que la SAQ puisse utiliser, dès l'an prochain, sa pleine capacité de production. Il lui reste en effet à convaincre les producteurs, particulièrement les producteurs de vins en Europe, de lui confier la mise en bouteille de leurs vins.

Un certain nombre de crus sont, de toute manière, protégés par des règlements des différents pays qui exigent qu'ils soient mis en bouteille, sur les lieux mêmes de production. Par contre, pour d'autres vins, généralement des coupages, la Société a déjà obtenu des contrats d'embouteillage. Les vins-maison représentent aujourd'hui près de 15% de ses ventes et, cette année, elle prévoit atteindre un chiffre d'affaires de $62 millions de vins et spiritueux "mis en bouteille par notre société".

Le responsable des ventes à la SAQ prétend d'ailleurs que l'étiquette SAQ rassure le client ordinaire et, ce qui peut aider à le convaincre, tous les vins-maison sont affichés à des prix assez bas... et jouissent généralement d'une place de choix sur les tablettes des magasins!

Depuis le début de cette année, les cadres de la SAQ ont commencé le recrutement de nouveaux fournisseurs en Europe. Le 18 janvier dernier, le président, M. Jacques Desmeules, envoyait une lettre à tous les producteurs, leur soulignant l'existence de ces nouvelles installations ultra-modernes à Montréal et les invitant à "collaborer".

Il ajoutait même, dans sa lettre, une petite phrase qui en fera réfléchir plusieurs... "Vous devez considérer les bénéfices que votre entreprise tirera au niveau de la distribution et de la mise en marché de ses produits au Québec"... La SAQ nourrit en plus le secret espoir de mettre en bouteille des vins et spiritueux, non seulement pour elle, mais pour d'autres "liquor boards" des provinces canadiennes. Déjà, tous les produits "Emu" d'Australie vendus au Canada sont mis en bouteille par la société québécoise.

L'ASA demande à Québec de créer une Régie de l'essence

Pour "mettre fin à la loi de la jungle qui règne dans le commerce de l'essence au détail", l'Association des Services de l'Automobile (ASA) vient de demander au ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, de créer une "Régie québécoise de l'essence".

Cette Régie, selon le mémoire de l'ASA, devrait assurer un "profit minimum garanti" aux propriétaires indépendants de stations-service.

L'ASA, qui regroupe quelque 700 détaillants indépendants, propriétaires ou locataires de leur station-service, demande en outre au ministre de l'Énergie de prévoir dans son prochain "Livre blanc" de créer un secteur témoin à partir de Soquip qui intégrerait toutes les opérations pétrolières, de l'exploration à la distribution.

L'ASA demande également au gouvernement de fixer, par voie de règlement, un profit minimum garanti sur le prix de chaque gallon d'essence, ce prix étant par la suite sujet à des réajustements selon l'évolution de l'indice du coût de la vie.

Elle demande enfin au ministre de l'Énergie de créer une conférence des principaux intéressés (gouvernement, compagnies pétrolières et détaillants) pour dégager les lignes principales d'une politique de prix de l'essence au détail.

Rappelant que ses membres représentent un secteur non négligeable de l'économie québécoise en plus des milliers d'emplois dont ils sont les fournisseurs, l'ASA ne craint pas d'affirmer que le détaillant d'essence est une race en voie de disparition. La situation est telle que depuis cinq ans, 2,500 stations-services ont dû fermer leur porte au Québec au rythme de 500 par année. A moins que ses membres puissent compter sur l'appui du gouvernement pour apporter une assistance technique et financière, l'ASA se demande si elle devra se contenter d'assister, avec le silence complice des législateurs, à la mainmise par les grandes compagnies pétrolières de tout le réseau de la distribution des produits pétroliers.

Il y a douze ans, les détaillants d'essence réalisaient plus de profit, par gallon d'essence vendu à la pompe, qu'ils n'en font aujourd'hui et l'ASA prétend être en mesure d'affirmer, chiffres à l'appui, que dans certains cas, des détaillants réalisent des profits inférieurs à ceux qu'ils réalisaient il y a douze ans. Dans la même veine, un gallon d'essence qui se vendait environ 43.9 sous en 1965 se vend aujourd'hui tout près du double.

Connaissant les préoccupations du gouvernement du Parti Québécois à l'égard des petites et moyennes entreprises qu'il considère comme le fer de lance du développement économique, l'ASA souligne que les travailleurs qui besognent dans ce secteur des services sont des propriétaires de PME et qu'à ce titre, ils méritent toute l'attention du gouvernement.

Dénonçant la surproduction de pétrole par les grands distributeurs, dont une conséquence directe est la guerre des prix que doivent se livrer certains détaillants d'essence, l'ASA souhaite l'intervention de l'État pour légiférer dans le domaine de la vente de l'essence au détail.

Elle dénonce enfin l'Office national de l'Énergie qui a accordé, par trois fois depuis septembre 1976, aux compagnies pétrolières, le droit de hausser le prix de l'essence sans toutefois que les détaillants ne touchent un sou de ces augmentations.

En conclusion, et même si elle qualifie le ton de son mémoire de "modéré", l'ASA ne veut pas cacher aux ministres l'exaspération de ses membres qui s'interrogent à la longue sur l'avenir qui leur est réservé dans le cadre de telles règles du jeu. "Tout à l'heure, l'essence se vendra tout près de $1.00 le gallon et nos membres tireront encore une maigre pitance de sept ou huit sous de profit brut".

L'Organisation des obligations de l'État d'Israël remet son trophée à Léo Lavoie

L'Organisation des Obligations de l'État d'Israël a décerné hier à M. Léo Lavoie, président du conseil d'administration de la Banque Provinciale, la mention du "Eleanor Roosevelt Humanities Award".

Cet honneur est attribué à différentes personnalités pour leur apport à des entreprises humanitaires et philanthropiques. Le trophée "Eleanor Roosevelt" a précédemment été offert au président des États-Unis, M. Harry Truman, au professeur Albert Einstein, à MM. Louis St. Laurent et Lester B. Pearson, premiers ministres du Canada de même qu'aux industriels Jean-Louis Lévesque et K.C. Irving.

M. Lavoie travaille depuis plusieurs années au sein d'organismes à vocation sociale et culturelle.

À titre de président de la Succession J.A. DeSève, il veille à l'attribution des bénéfices de la compagnie Télé-Métropole à divers organismes charitables.

Il est membre de la fondation Macdonald-Stuart et participe au conseil d'administration de l'hôpital Ste-Justine. Il a été nommé récemment "Chevalier" de l'ordre de la Sainte-Croix de Jérusalem.

La mention a été remise à M. Lavoie hier lors d'un dîner de gala offert par l'Organisation des Obligations de l'État d'Israël.

Cet organisme assure par l'intermédiaire d'une filiale à Montréal, Canada-Israël Securities, la distribution au Canada des obligations d'Israël.

Le prix a été présenté à M. Lavoie par le consul général d'Israël, M. Zvi Caspi, lors d'un dîner qui a eu lieu à la synagogue Shaar Hashomayim de Westmount.

M. Lavoie est aussi président du conseil d'administration de Canadair Limitée et de Ciné-Monde Inc.

De retour d'une visite récente en Israël, M. Lavoie a exprimé l'avis que la voie d'Israël "n'est pas pavée de succès faciles, ininterrompus et rapides.

"C'est un peuple qui a toujours combattu farouchement pour obtenir ce que d'autres gagnaient souvent sans lutte. C'est peut-être le secret de sa force morale car rien ne peut le détourner de son objectif."

Il a également cité Israël en exemple:

"Les peuples du tiers monde qui sont découragés par l'énormité de la tâche qui les attend peuvent se tourner vers Israël où le sable et la pierre ont cédé la place aux jardins, où de grandes villes ont été construites dans le désert, où un peuple persécuté tient maintenant la tête haute.

"Les peuples qui craignent que la lutte pour la liberté et la démocratie soit trop difficile et trop longue peuvent se tourner vers Israël et y voir l'aboutissement d'une lutte de 5000 ans car, de tous les peuples du monde, celui d'Israël fut le plus éprouvé, le plus humilié, le plus opprimé.

"Ceux qui sont perplexes devant les gigantesques progrès de la science, qui pensent que la victoire appartient à ceux qui font les engins les plus énormes et les plus rapides, qu'ils se tournent vers Israël et ils verront que la conviction de quelques principes fondamentaux demeure la force la plus importante et la plus dynamique du monde."

La mention a été remise hier lors d'un dîner de gala offert par l'Organisation des Obligations de l'Etat d'Israël.

Cet organisme assure par l'intermédiaire de la firme montréalaise, Canada-Israel Securities la distribution au Canada des obligations du gouvernement de Jérusalem.

Ces valeurs sont surtout vendues aux membres influents de la communauté juive et les fonds ainsi amassés servent au financement de projets spéciaux en Israël.

Canada-Israël Securities participe actuellement avec une entreprise similaire aux États-Unis à la vente d'une émission de $350 millions en obligations, 5½%, échéant 20 ans après la date d'émission. On s'efforce également de vendre des obligations d'une valeur d'un milliard de dollars, 4%, échéant 15 ans après la date d'émission.

Ainsi que l'explique le prospectus, "Israël a actuellement un budget de dépenses militaires énormes qui est 17 fois plus important que le budget de dépenses militaires de 1966 et qui atteint environ 40% du budget total de l'État."

"Il en résulte que les montants disponibles pour le développement économique de l'État et ses autres objectifs ont été réduits de manière importante. En raison d'un taux d'inflation extraordinairement élevé, le revenu national et les investissements brut et net exprimés en monnaie constante ont diminué ces deux dernières années."

"Au 31 décembre 1975, la dette totale d'Israël atteignait $13.7 milliards alors qu'en 1975 son produit national brut a atteint $10.1 milliards."

"Afin de permettre à Israël de financer le déficit de la balance de ses paiements, il est nécessaire que continuent les entrées de fonds qui correspondent à des dommages-intérêts à des personnes faits en Allemagne, des ventes de valeurs mobilières (surtout aux États-Unis) et des contributions des Juifs du monde entier."

La vente d'obligations aux hommes d'affaires juifs d'Amérique du Nord conttribue à l'amélioration de cette balance des paiements. Les titres émis rapportent un taux d'intérêt très faible (4% ou 5½%) et ne sont remboursables qu'à 15 ans après la date d'émission, dans le cas de l'émission du milliard de dollars pour "la reconstruction et le développement".



M. Léo Lavoie, président du conseil d'administration de la Banque Provinciale du Canada.

En 1975, la valeur des obligations vendues au profit de l'État d'Israël fut de $3 milliards.

Les titres peuvent cependant servir pour défrayer le coût de certaines dépenses en Israël (hôtels, repas...) jusqu'à concurrence de $2,500 par touriste par mois.

Ces valeurs, une fois passé le cap des cinq ans d'âge, peuvent également servir à l'acquisition de terrains et de propriétés en Israël.

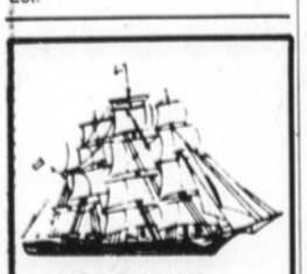
Les investisseurs américains s'en servent également pour soustraire au fisc d'importantes sommes car les titres sont reconnus comme contributions à des organismes charitables.

HALL CORPORATION SHIPPING LTD



M. Richard Lagacé

HALL CORPORATION SHIPPING LTD est heureuse d'annoncer la nomination de M. Richard Lagacé comme assistant-directeur du personnel. M. Lagacé s'est joint à la Hall Corporation Shipping Ltd en 1966, oeuvrant à différents postes aux services de la comptabilité, de la paye et du personnel. Dernièrement, M. Lagacé était directeur au service des traitements de données.
Hall Corporation opère une flotte de cargos sur les grands lacs ainsi que des pétroliers sur les grands lacs et sur la côte Est.



Le Pavillon de l'Atlantique

BAR-SALON
MOBY DICK
FRUITS DE MER FRAIS
chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches
Repas complet tous les jours
Bière, grogs et autres boissons

À LA SALLE À MANGER
SABRE ET ANCRE
Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours
Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL
285-1636

BROMINCO INC.
AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende de dix cents ($0.10) par action a été déclaré par le Conseil d'Administration de BROMINCO INC. à même son surplus de capital en main en 1971.

Ce dividende sera payable le 31 mai 1977 aux actionnaires inscrits aux registres de la compagnie à la fermeture des livres le 20 mai 1977.

Montréal, Québec
le 20 avril 1977

Par ordre du Conseil
GÉRARD DUMBERRY
Trésorier

Investors
MUTUAL OF CANADA LTD.
DIVIDENDE NO 109

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 5¢ par action a été déclaré sur le capital-action de la compagnie, payable le 27 avril 1977, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 26 avril 1977.

Par ordre du Conseil
P.M. Dafoe
Secrétaire

6 avril 1977
Winnipeg, Manitoba

bénéfices

Canadian Cellulose: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $3,381,000, 28 cents l'action; 1976, $4,000,000, 33 cents.

Consolidated-Bathurst: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $419,000, un cent l'action; 1976, $1,123,000, 10 cents.

Francana Oil and Gas: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $2,496,029, 32 cents l'action; 1976, $858,329, 11 cents.

Genstar: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $8,900,000, 70 cents l'action, 1976, $7,500,000, 61 cents.

Gibraltar Mines: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $2,289,000, 20 cents l'action; 1976, $851,000, sept cents.

Rolland Paper: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $231,000, perte, aucun chiffre par action disponible; 1976, $181,000, neuf cents.

Southam Press: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $4,968,000, 40 cents l'action; 1976, $4,148,000, 33 cents.

Texaco Canada: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $9,571,000, 98 cents l'action; 1976, $7,517,000, 77 cents.

Texasgulf: un an terminé le 31 décembre: 1976, $62,914,000, $2.05 l'action; 1975, $103,224,000, $3.37.

Union Carbide Canada: trois mois terminés le 31 mars: 1977, $3,920,000, 39 cents l'action; 1976, $7,121,000, 71 cents.

United Tire and Rubber: un an terminé le 31 decembre: 1976, $71,649, aucun chiffre par action disponible; 1975, $2,005,326.

DISTRICT ÉLECTORAL DE:

D'ARCY McGEE

Rapport sommaire des dépenses électorales de

M. BARRY FRIDHANDLER

CANDIDAT: UNION NATIONALE

aux élections générales du 15 novembre 1976.

1. Dépenses personnelles du candidat ..... $ NIL
2. Location de locaux..... $600.00
3. Services..... $75.00
4. Frais de voyage et louage de voitures..... $26.25
5. Articles fournis..... $3647.93
6. Publicité..... $2954.80
7. Créances contestées ..... $NIL

TOTAL: $7303.98

PUBLIÉ PAR:

le président d'élection
dudit district électoral

Economie du Québec:

BUDGET ET PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS
par le prof. Yves Rabeau, économiste associé
Brault, Guy, O'Brien Inc.

Cette étude de notre Centre de recherche économique est disponible sur demande.

Brault, Guy, O'Brien Inc.

MONTRÉAL
635 ouest, boul. Dorchester
Suite 1000
Montréal, Québec
H3B 1R8
(514) 871-1175

QUÉBEC
250 ouest, Grande Allée
Suite 102
Québec, Québec
G1R 2H4
(418) 647-4600

TORONTO
Commerce Court East
Suite 899
Toronto, Ontario
M5L 1E9
(416) 869-1171

Membre des Bourses de Montréal, Toronto et du PBW Stock Exchange Inc.
Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

toronto

Chute des cours

Les cours ont chuté lourdement à la Bourse de Toronto où le marché, peu animé, réagissait au fléchissement considérable de Wall Street.

L'indice 300 a perdu 8.03 à 995.77, soit son plus bas niveau des trois derniers mois. Les quatre compartiments importants de l'indice de 14 groupes ont marqué des pertes.

Les pétroles et gaz ont perdu 12.49 à 1,097.85; les métaux et minéraux, 9.41 à 1,109.52; les produits industriels, 8.25 à 897.86 et les services financiers, 7.45 à 867.54.

Les papiers et produits forestiers ont marqué la tendance des huit perdants des 10 autres compartiments, tandis que l'immobilier et la construction marquaient des gains et les titres de transports demeuraient inchangés.

Sur 626 titres observés hier, on signalait 124 gains, 249 reculs et 253 titres inchangés; la veille, on avait enregistré 196 progressions, 216 fléchissements et 238 titres inchangés, pour un total de 650 actions.

Le volume des transactions a totalisé 1.81 million d'actions valant $16.82 millions au regard de 1.76 million de titres valant $16.52 millions vendredi.

Parmi les industrielles, Thomson industries a perdu 7-8 à $13; Massey-Ferguson, 5-8 à $21 1-8; Dome Petrolum, 5-8 à $42 1-4; Moore Corp., 5-8 à $31 3-4 et Bell Canada 3-8 à $48 5-8.

Dans le secteur minier, Denison Mines a perdu 1-4 à $49 1-4; United Keno Hill, 1-4 à $8 1-8 et Falconbridge Copper, 1-4 à $5 5-8. Hudson Bay Mining A a gagné 1-4 à $17 1-4 et GM Resources, 15 cents, à $3.75.

Enfin aux pétroles, Ranger Oil Canada a perdu 3-4 à $20 7-8; Amalgamated Bonanza Petroleum, 1-2 à $10 3-4 et Numac Oil and Gas, 3-8 à $10 3-4. Merland Explorations a gagné cinq cents à $4.25.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	7870	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
Abitbi 10	265	$55½	55½	55½	
Acklands	295	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Advocate	1700	355	350	350	— 5
Agnico E	1470	$6⅜	6⅜	6⅜	
Akaitcho	500	73	73	73	— 2
Albany	114500	47½	43	43½	+ ½
Alt East G	200	$14½	14½	14½	— ½
Alt Energy	2970	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Alta Gas A	9200	$13⅛	13	13⅛	— ⅛
Alta G C p	270	$63	63	63	
Alta G F	3280	$27⅞	27½	27¾	— ½
Alta G 9.76	2225	$28⅜	28	28⅜	— ⅛
Alta Nat	370	$33	33	33	— ½
Alcan	13814	$28⅜	28⅛	28¼	— ½
Algoma St	2251	$15⅜	15¼	15¼	— ⅛
AStel p	5600	$25¼	25	25	
All-Can B	100	310	310	310	
Allarco Dv	2700	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅜
Alliance B	700	375	370	370	+10
Alminex	5300	$8¼	8⅛	8¼	
Alumin 4 pr	z10	$12¾	12¾	12¾	
Almin 4½ p	140	$34½	34½	34½	
Alum 3rd p	200	$26½	26½	26½	
Am Bonza	6850	$11⅜	10¾	10¾	— ½
Am Eagle	9000	46	43	43	— 2
Andres W	z50	$8	8	8	
Ang CT 290	100	$33½	33½	33½	+ 1
Ang U Dev	1000	77	77	77	— 1
Aquitaine	646	$15⅛	15	15⅛	
Argus	130	$28½	28½	28½	
Args 250 p	100	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Args 260 p	190	$30¾	30¾	30¾	— ¼
Asamera	3000	$13	12⅜	12⅜	— ⅜
Asbestos	z12	$23	23	23	
Ashland C	100	$11	11	11	— ¼
Asoc Porc	2000	121	120	120	
Atco A	4650	$17	16¾	16¾	— ¼
Auric Res	2000	23	23	23	+ 1
Ato Hard A	z25	$12⅜	12⅜	12⅜	
BC Sugar A	250	$25	25	25	
BP Can	7190	$11⅞	11⅜	11⅜	— ⅜
BP Can p	z30	$60	60	60	
Bad Boy	100	240	240	240	—10
Banister C	1800	$11⅛	11¼	11¼	+ ⅛
Bank BC	z71	$22½	22¼	22½	
Bank Mtl	13792	$14	13¾	13⅞	— ⅜
Bank N S	6950	$19⅛	18¾	19	+ ⅛
B Cdn Nat	715	$13¾	13⅜	13¾	+ ⅛
Bary Expl	2500	77	77	77	— 2
Bathrst p	325	$11¾	11⅛	11¾	+ ¼
Baton B	1600	$9⅜	9¼	9¼	— ⅛
Bell Canad	39214	$48⅞	48⅜	48⅝	— ⅜
Bell A pr	z14	$48⅛	48	48	
Bell C pr	100	$27½	27½	27½	
Bell D pr	1025	$50¾	50⅝	50¾	— 1
Bell 2.28	31480	$27	26⅞	27	— ⅛
Bell 1.80	1550	$21½	21¼	21⅜	— ⅛
Bell Can W	82819	330	300	320	+10
Beth Cop A	1300	$12⅜	12¼	12¼	
Big Nama	z582	21	20	20	
Biltmore I	400	240	240	240	
Blakwod A	600	325	325	325	
Block Bros	2525	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Bomac A	100	$5	5	5	
Border C	200	216	216	216	— 4
Bovis Cor	11451	62	62	62	+ 2
Bow Valy	4445	$17¼	17	17	— ⅜
Bralor Res	400	365	365	365	+15
Bramalea	1713	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Brameda	918	135	135	135	+ 2
Brascan A	3365	$11½	11½	11½	
Brascan B	605	$11⅜	11⅜	11⅜	
Brscn 8½	500	$25	25	25	
Brenda M	3000	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Bridger	11500	$8¼	8⅛	8¼	
Brinco	z45	350	350	350	
Br Am Bnk	z120	$18½	18	18	
BCFP	100	$24	24	24	— ½
BCFP pr	z60	$36	36	36	
BC Pack A	z5	$25	25	25	
BC Pack B	z5	$25	25	25	
BC Phone	3425	$12⅞	12¾	12¾	— ¼
BCPh 4¾ p	z5	$52½	52½	52½	
BCPh 4.84	325	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ¼
BCP 7.04p	100	$21⅛	21⅛	21⅛	
BCP 10.16 p	2190	$29⅜	28¾	29⅜	+ ⅜
BCP 2.32p	1075	$27¾	27¾	27¾	— ¼
Broul Reef	1500	22	22	22	
Brunswk	1300	$5⅛	5	5	— ⅛
Budd Auto	300	$6⅞	6⅞	6⅞	— ½
Budd A w	100	145	145	145	—23
Bulora Cor	z400	6½	6½	6½	
Burns Fds	352	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅜
CC Yachts	200	375	370	375	+15
CAE A	100	$8⅛	8⅛	8⅛	
Cad Frv A	8300	$9¾	9¾	9¾	
Cad Frv A	z40	18	18	18	
Cal Pow A	6220	$32	31⅝	32	
Cal P 5p	z20	$59¾	59¾	59¾	
Cal P 7½ p	4000	$89½	89½	89½	— ½
Cal P 2.36	920	$28¼	27¾	28¼	+ ⅜
Calvrt Dle	500	231	231	231	— 9
Calvert	10000	12	12	12	
Cam Mine	5500	43½	42½	42½	—1½
Camflo	3140	12	11⅞	12	
Camp RL	100	$27½	27½	27½	— ½
Campau A	740	395	390	390	— 5
Campau 7p	500	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Can Cem A	500	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
CCe Cp	z11	$14½	14½	14½	
CDC pr B	416	$103½	103	103¼	
C Nor West	6500	$6⅜	6	6⅜	
C Pakrs C	100	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
Can Perm	2105	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
CPerm 6¾	960	$25	24¾	25	+ ¼
CS Pete	4900	270	265	265	
Can Trust A	5430	$22¾	22⅝	22⅝	— ¼
C Trust 7¼	200	$19⅛	19⅛	19⅛	— ⅛
C Tung	17650	$10⅜	10¼	10¼	
C Cable w	600	100	100	100	
Cdn Cel	850	$7½	7½	7½	
C Found pr	400	$6⅞	6¾	6¾	— ⅝
CG Invest	800	$17½	17½	17½	
C Hidrogas	4500	155	152	152	+ 1
C Homestd	2700	$6⅛	6	6⅛	
C Hydro	1200	$8¾	8⅝	8⅝	
CI Bk Com	3885	$23⅜	23⅛	23⅛	— ⅜
CIL	1615	$18⅛	17¾	18⅛	+ ⅛
CIL pr	100	$42	42	42	
CI Powr A	915	$21⅛	21	21	— ⅛
CLI Pete	10090	38	38	38	+ 2
C Merrill	2990	$15	15	15	+ ¼
CNat R	1000	415	415	415	—10
C Occdental	1150	$15⅝	15½	15½	— ¼
C Ocdntl p	1840	$28½	28⅛	28¼	+ ¼
CP Inve	2050	$18¼	18⅛	18⅛	— ⅛
CP Inve pr	z30	$36¼	36¼	36¼	
CP Ltd	6265	$17⅜	17¼	17¼	
CPL A p	z120	$9½	9½	9½	
C Reserve	950	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Cdn Salt A	z30	$16⅛	16⅛	16⅛	
Cdn Sup O	475	$45⅛	45	45⅛	— ⅛
Cdn Tire A	657	$37	36½	36½	
C Uilties	260	$13	13	13	
CU 10¼	6200	$30	29¾	30	+ ¼
C Util 9.24	600	$27¾	27⅜	27⅜	
C Util w	270	395	395	395	— 5
CWN G 4 pr	z50	$9	9	9	
Candel Oil	100	$11⅞	11⅜	11⅝	+ ¼
Canray	600	93	93	93	— 2
Canron	1025	$20⅝	20½	20½	— ⅛
Capit Div	z300	25	25	25	
Cara	300	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Carl OK	5890	280	275	279	+ 3
Carl A p	260	$24	24	24	+ ¼
Cassiar	8325	$8½	8¼	8¼	— ¼
Cassidy L	1000	400	390	390	—10
Casidy A p	900	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Celanese	2150	350	345	345	—15
Ctl Est A	150	$13	13	13	
Ctl Fund A	400	$6¼	6¼	6¼	
Cent Pat	500	75	75	75	— 5
Centurion	100	470	470	470	— 5
Charter Ol	200	325	325	325	
Chib M	z450	25	25	25	
Chieftan D	700	$11⅛	11	11	— ¾
Chieftain p	675	$55	54¾	55	
Chrysler	1425	$17⅞	17⅝	17⅝	— ¼
Claiborne	3200	32	32	32	— ½
Cominco	1977	$36⅛	35¾	36⅛	— ⅛
Com Cap	125	375	375	375	
CC Tr p	100	$11½	11½	11½	
C Holiday I	400	380	380	380	— 5
Coniagas	900	60	60	60	— 7
Con Chm A	400	$7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Con Bath A	214	$26¾	26¾	26¾	— ¼
Con Bathp	120	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
C Bath 68 w	150	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Con Bldg	2300	271	270	270	
Con Fardy	4870	355	345	345	—10
C Durham	3000	73	72	72	+ 1
C Marben	1000	71	71	71	
C Morisn	2400	149	145	145	— 5
C Rexspar	1000	85	85	85	
Con Textle	200	185	185	185	—10
C West P	200	325	325	325	+25
Con Distrb	4950	325	320	325	+ 5
Cons Gas	9921	$14⅝	14½	14⅝	
Con Gas A	z25	$62	62	62	
Con Gas D	700	$23	22¾	22¾	— ¼
Cooper C	1500	$5	5	5	
Copeland	2500	62	60	62	— 3
Cop Fields	1566	230	230	230	
Cornat Ind	1800	$5½	5	5	— ⅛
Corp Food	100	$13	13	13	
Coseka R	8100	450	435	440	— 5
Costain R	3400	$11⅛	11	11	
Craigmt	1300	$57⅜	57⅜	57⅜	+ ⅛
Crain R L	700	$8½	8½	8½	
Crestbrk	100	385	385	385	— 5
Crwn Life	416	$47	47	47	
Crwn Trst	420	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅛
C Zelrba A	500	$18½	18½	18½	
Crow Nest	100	$37½	37½	37½	— 1
Crush Intl	425	$8	8	8	— ⅛
Cygnus B	z50	$5	5	5	
Cyprus	200	$10½	10½	10½	+ ⅛
DRG Ltd A	200	480	480	480	—20
Daon Dev	1700	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Daon A	600	$6¾	6⅝	6⅝	
Decca R	900	$6¼	6	6	— ¼
D Eldona	2000	58	58	58	
Denison	1745	$49½	49¼	49¼	— ¼
Dicknsn	2400	440	435	435	—15
Digtech	500	40	40	40	
Dist Tr A	400	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Domar I	200	$5¼	5¼	5¼	
Dome	268	$50	50	50	+ ½
Dome Pete	4340	$42½	41⅞	42¼	— ⅜
D Bridge	575	$19	18¾	19	
D Explor	3500	13½	13½	13½	— ½
Dofasco A	5125	$25⅝	25⅜	25⅝	+ ⅛
Dofasco p	600	$58¼	58¼	58¼	+1¼
Dom Store	6000	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
D Textile A	500	$7⅝	7¾	7¾	
Domtar	1057	$15	14⅞	14⅞	— ⅛
Domtar pr	420	$12	12	12	+ ½
Donlee M	300	$10¾	10⅝	10⅝	+ ⅛
Douglas L	500	240	236	240	
Dover Ind	z52	$39	39	39	
Dunde Pal	2000	50	49	49	— 1
Du Pont	280	$12⅞	12⅞	12⅞	
Dylex Ltd	600	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Dylex L A	5400	$7⅛	7	7	— ⅛
E-L Fin	1300	$7⅜	7¼	7¼	— ¼
E-L Fin w	2100	47	45	45	— 5
East Mal	z50	212	212	212	
East Sul A	2220	95	94	94	— 1
Estn Prov	2100	295	295	295	+ 5
Ego Mines	89600	88	81	88	+ 9
Electro A	150	251	251	251	— 4
Elks Stors	1100	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ¼
Emco	700	$5⅛	5	5	— ¼
Emco w	200	115	115	115	
Extndcar	281	$8⅜	8¼	8⅜	— ⅛
Falcon C	4103	$5¾	5⅜	5⅜	— ¼
Falcon	505	$35¼	35	35	
Fed Ind A	100	$5½	5½	5½	
Finning T	400	$15¼	15	15	
F Mar	z40	40	40	40	
Foodcrp Lt	1220	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Foodex S	880	$6¼	6⅛	6¼	
Ford Cnda	106	$91⅛	91⅛	91⅛	— ⅞
F Seasons	300	241	241	241	+ 1
Francana	800	$6¾	6¾	6¾	
G&H Steel	1600	275	270	270	
G M Res	1462	375	360	375	+15
GSW Cl B	200	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
GSW C pr	z5	$85	85	85	
Gaz Metr	200	$6¼	6¼	6¼	
Gaz 5.40 p	100	$53½	53½	53½	+ ½
G Distrb A	200	$6	6	6	— ⅛
GMC	515	$69½	69¼	69⅜	— ⅜
Genstar L	1300	$23¼	23⅛	23⅛	
Gerin Ist p	100	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Gibraltar	1875	$6¼	6	6	— ¼
Glendale	3900	120	120	120	+ 5
Granduc	2050	118	118	118	+ 2
Gt Oil Sds	500	$7½	7½	7½	
Gt L Paper	200	$27¾	27¾	27¾	
Gt West S	200	260	260	260	
G West wt	1000	72	72	72	— 4
Greyhnd	150	$16⅛	16⅛	16⅛	
Guar Trst	437	$8	8	8	— ⅛
Gulfstrem	15300	32½	31	31	— 1
Hambro L	4000	405	405	405	
Ham Tr	100	$16½	16½	16½	— ⅛
Hard Crp A	1000	350	350	350	
Harlequin	700	$15¼	15	15⅛	+ ⅛
Harris J A	1900	390	390	390	
Hawker A	2643	455	450	450	—10
Hawker pr	100	$59⅞	59⅞	59⅞	+2⅜
Hayes D A	207	$5⅞	5⅞	5⅞	
Hedway A	900	355	355	355	
Holinger A	700	$31¼	31	31¼	+ ⅜
Holinger B	z25	$30⅜	30⅜	30⅜	
Homco A	1000	40	40	40	+ 4
Home A	937	$28½	28¼	28¼	— ¼
Home B	203	$25½	25	25	— ½
Hud Bay A	1470	$17¼	17	17¼	+ ¼
Hud Bay B	z30	$16⅞	16⅞	16⅞	
H Bay Co	6300	$15¾	15⅝	15¾	+ ⅛
HB Oil Gas	3344	$35	34½	34½	— ½
HB Oil G pr	z50	$34¾	34¾	34¾	
Huntr Dug	231	$11	11	11	+ 3
Husky Oil	19493	$27½	27¼	27½	— ⅛
Husky E w	1900	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅜
Hydra Ex	z15	18	18	18	
Hy's Ltd	400	205	205	205	
IAC	5310	$15¾	15¼	15¼	
ITL Ind	100	105	105	105	
IU Intl	23440	$12⅜	12½	12½	— ⅛
IWC Com	5500	132	132	132	+ 2
Imasco A	z35	$25⅞	25⅞	25⅞	
Imp Oil A	13680	$20⅞	20⅝	20¾	— ⅛
Imp Oil B	500	$20⅞	20⅞	20⅞	
INCO A	9155	$31⅛	31	31	— ¼
Indal	10850	$16⅛	15⅞	16	
Indusmin	220	$11¾	11⅜	11¾	+ ⅛
Inland Gas	2200	$10½	10⅜	10⅜	
Inland G p	z4	$11½	11½	11½	
Inind G 10p	3000	$29	29	29	
Inter-City	3975	$7¾	7⅛	7⅛	— ¼
Inter C A p	400	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
Inter C B p	z50	$17	17	17	
Inter C B w	1000	435	425	425	— 5
IBM	181	$270¾	270	270	— 3
Int Mogul	400	240	240	240	+ 5
I Mogul A	100	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Interpool	1000	$17	17	17	
Int Pipe A	6460	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
Ipsco	600	$14	13¾	13¾	— ⅜
Inv Group	500	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Inv Grp A	1250	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Inv Grp B	300	$6⅜	6⅜	6⅜	
Inv Grp 5 p	1200	$15¼	15	15	— ⅜
Iron Bay T	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
Island Tel	300	$12⅜	12⅜	12⅜	
ISO	1300	133	133	133	— 2
Ivaco A	700	$5¾	5⅝	5⅝	— ¼
Jannock A	z75	$13¾	13¾	13¾	
Jannock B	z75	$12⅞	12⅞	12⅞	
Janoc 6 p	z70	$71½	70½	71½	
Jorex Ltd	1000	13½	13½	13½	
Joutel	2000	14	14	14	+ ½
Kaiser Re	5700	$15	14⅞	14⅞	— ¼
Kaps Tran	z300	66	66	66	
Keen Ind	1000	60	60	60	
Kelsey H	150	$13⅜	13⅜	13⅜	
Kenting	z180	$21	21	21	
Kerr A A	8379	$14⅝	14½	14½	— ⅛
Kerr A B	z60	$14¼	14¼	14¼	
K Anacon	500	19½	19½	19½	— ½
Koffler A	2700	$5	495	5	
Koffler A p	100	$8	8	8	
La Luz	100	$7½	7½	7½	+ ¼
La Vrndr A	200	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ⅜
Labatt A	1541	$17⅜	17⅛	17⅛	— ⅜
Labatt A p	z141	$17½	17	17	
Lab Min	675	$32	30¾	30¾	—1⅜
Lacana	1300	415	410	410	—10
Ldl 9¾	400	$10¾	10¾	10¾	
LOnt Cem	200	335	335	335	— 5
L Shore	392	225	225	225	—15
Langis	2000	9	9	9	
Lasitr Km	2000	14	11½	11½	—2½
Laurasia	15500	62	60	62	+ 2
Lau Fin	470	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Lau Fn 140	1020	$18	18	18	+ ¾
Leigh Inst	3900	310	295	295	— 5
Levy A pr	400	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Liberian	z82	$14¾	14⅜	14⅜	
LL Lac	221	135	135	135	
Lob Co A	414	320	320	320	— 5
Lob Co B	1400	325	320	320	— 5
Lob Ltd Ap	300	$14½	14¼	14½	+ ⅜
Lochiel	3300	147	141	141	— 6
Lost River	400	200	195	195	— 3
Lytton M	1000	42	42	42	— 3
MDS Helth	600	250	250	250	
MEPC	1000	$9⅜	9¼	9⅜	
MICC	600	$9½	9½	9½	+ ¼
MICC A	100	$28	28	28	
Maclarn B	400	$31½	31½	31½	— ⅛
Mclan H A	200	$8¼	8¼	8¼	
MB Ltd	1875	$22¼	22	22	— ½
Madeline	2000	95	95	95	
Madsen	8000	53	53	53	
Magna Int	600	$15⅜	15	15	— ⅛
Magna A	2300	$15½	15⅛	15⅛	— ⅜
Magnason	200	200	200	200	— 1
Malartic	2000	80	80	80	— 2
Man Bar	1000	96	96	96	— 1
M Lf Mills	z15	$34⅛	34⅛	34⅛	
Mar T 940	100	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Mass Fer	12722	$21¾	21⅛	21⅛	— ⅜
Mas F A	700	$28	28	28	+ ¼
Mas F B	3450	$28	27¾	27¾	— ¼
Matgmi A	200	$13¾	13¾	13¾	
Matgmi B	400	$13¼	13¼	13¼	
Mc Intyre	z50	$34	34	34	
McLaghln	100	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Melcor	800	$5⅛	5	5⅛	
Mentor	4500	273	270	273	— 1
Mercantil	775	$12¾	12⅝	12⅝	— ¼
Merland E	12240	435	420	425	+ 5
Midcon	200	130	130	130	— 5
Mindamr	5000	12	12	12	
Minrl Res	4500	155	155	155	
Molson A	3107	$17¼	17	17	— ¼
Molson B	1000	$15	15	15	— ¼
Monenco A	100	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Moore	33212	$32⅛	31½	31¾	— ⅜
Mt Wright	6000	19	18	18	— 1
Multi Acc	2100	265	261	261	+ 1
Murphy	6094	$8⅜	8½	8½	
Mymar M	1000	70	70	70	
N B Cook	13100	105	100	101	+ 1
NBU Mine	300	122	122	122	— 4
NSI Mark	7000	23	22	23	+ 1
Nabrs Dlg	750	$15	15	15	
Nat Drug	150	$5⅝	5⅝	5⅝	
N Hees Ent	200	205	205	205	
Nat Pete	2000	30	30	30	— 1
Nat Trust	733	$17½	17½	17½	
Nemco	5000	190	189	189	— 6
Neonex	6550	219	210	210	— 7
NB Tel	417	$17¾	17¾	17¾	
NB Tel 1.85	200	$21½	21½	21½	
N Dimens	9600	96	95	96	
N Goldvue	z16	6	6	6	
N Kelore	1500	15	15	15	
N Que Ragl	3500	180	174	174	— 1
N York Oil	1800	120	115	120	
Newconx	500	415	415	415	+10
Nfld LP A	350	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Nfld Tel	200	$7¼	7¼	7¼	
Nfld Tel A	250	$17	17	17	+ ½
Nfld Te 975	300	$21¼	21	21¼	+ ¾
Noma A	2300	$5½	5⅛	5½	+ ¼
Noranda A	5038	$31	30⅝	30⅝	— ⅛
Norcen	6112	$11½	11¼	11¼	— ¼
Norcen B	250	$20½	20½	20½	
Norcn 150	1850	$19⅜	18¾	18¾	— ¾
Norcen w	8475	6	5½	6	— 1
Nordair A	700	235	235	235	
Normick P	400	320	320	320	+10
Nor Tel	1161	$31½	31½	31½	— ½
N Tecm B w	675	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Northgat	22900	$5	480	5	+10
Nowsco W	2100	$23⅜	23	23⅛	+ ⅛
Nu-Wst A	300	$11⅜	11⅜	11⅜	
Nufort Res	z200	18	18	18	
Numac	3100	$11	10¾	10¾	— ⅜
OPI A	1200	$6½	6	6	
OSF Ind	800	270	265	270	
Oakwood P	4521	130	125	127	+ 2
Obrien	7100	124	122	122	— 3
Ocelot A	300	$8¼	8¼	8¼	— ⅜
Ocelot B	1700	$8¼	8¼	8¼	
Orchan A	400	230	230	230	— 5
Osisko	11500	27	26	26	— 6
Osisk r	105500	4½	4	4	— ½
Oxford A	200	$12¾	12½	12½	
Pac Nth G	100	345	345	345	+25
Pac Pete	1600	$28⅜	28⅛	28¼	— ¼
Page Pet	500	265	265	265	— 5
Paloma P	153	245	245	245	— 5
Pamour A	6900	360	355	355	—10
Pan Centr	z332	63	63	63	
Pancana I	12640	110	100	110	+10
PanCan P	3300	$26⅞	26½	26½	
Patino N V	186	$17⅜	17¾	17¾	+ ⅛
Peerless	100	320	320	320	—10
Pembina	200	405	400

Ayant plus de 85% de leurs employés parlant l'anglais

Sun Life et Trust Royal s'interrogent sur leur avenir

par Michel Nadeau

Au moins 85% de tous les employés rattachés aux opérations du siège social des compagnies Trust Royal et Sun Life ne parlent que l'anglais. Aussi la direction de ces deux entreprises, fondées à Montréal au siècle dernier, s'interrogent présentement sur leur avenir au Québec.

Hier, le président de la Sun Life, compagnie d'assurance-vie, M. Thomas M. Galt rendait publique une lettre adressée le 20 avril dernier au premier ministre, M. René Lévesque. L'homme d'affaires montréalais soulignait alors l'importance de maintenir l'anglais comme langue de travail pour cette multinationale de l'assurance et de permettre aux anglophones de l'extérieur du Québec l'accès au système scolaire de langue anglaise.

M. Galt dévoile que sur les 1,700 employés du siège social, 1,485 ne parlent qu'anglais, 215 sont bilingues et aucun ne parle que le français. Environ 21% de l'assurance-vie en vigueur est au Québec où la Sun Life a été fondée en 1865.

Pour sa part, le président du conseil du Trust Royal, M. Conrad F. Harrington et le président et chef de la direction, M. Ken White soulignaient récemment lors de l'assemblée annuelle leur "inquiétude" devant les règlements linguiatiques adoptés au cours des dernières années au Québec.

Selon un membre de la direction de la compagnie, au plus 10% des quelque 400 employés du siège social sont des francophones du Québec. Sur les 24 membres de la direction, deux seulement sont des francophones. La plupart des autres sont unilingues anglais. Trust Royal réalise 27% de son chiffre d'Affaires au Québec.

Une certaine inquiétude se manifesterait aussi au niveau des employés de la compagnie de fiducie du boulevard Dorchester. Des nominations récentes indiquent qu'on veut mettre l'accent sur le développement des marchés ontariens et de l'Ouest.

— Le vice-président, exploitation des services, M. K.C. Pilley s'est installé à Toronto.

— Il en est de même pour le responsable du contrôle des opérations, M. Cannon. Ces dirigeants occupent des fonctions-clés.

— On procède présentement au regroupement des activités de l'informatique à Ottawa où la compagnie possède une filiale spécialisée, Computel Systems.

— La compagnie a mis sur pied l'an dernier une autre compagnie dont le siège social est à Calgary: Royal Trust Corp of Canada.

— La rumeur court que le président de la compagnie, M. Ken White songe lui-même à s'installer dans la Ville-Reine.

On sait cependant que le président du conseil, M. Harrington, chancelier de l'université McGill est plutôt partisan du statu quo. Le siège des opérations doit demeurer dans la métropole.

Mais les pressions sont grandes de la part des cadres supérieurs dont plusieurs sont originaires de la province voisine. Le répertoire de la compagnie révèle que sur les 62 postes de direction seulement six (6) ont été confiés à des francophones.

La compagnie peut se flatter cependant d'avoir vu sortir de ses rangs le premier président de la Régie de langue française, M. Maurice Forget.

Le Trust Royal a été fondé en 1899 à la Place d'Armes sous l'initiative des dirigeants de la Banque de Montréal.

La part du Québec n'a cessé de diminuer dans l'ensemble des revenus de l'entreprise passant de 47% à 27% au cours des dix dernières années. Cette baisse s'explique par le développement des activités internationales et le dynamisme des marchés de l'Ouest et des acquisitions en Ontario.

L'an dernier, la compagnie accroissait sa part du marché ontarien avec l'achat de toutes les actions du Trust Uni, solidement implanté dans le sud de l'Ontario. Cette fusion a cependant été coûteuse puisque les bénéfices trimestriels sont tombés de $4.2 millions à $1.4 million. Les variations des taux d'intérêt de même que la chute des commissions immobilières ont également été des facteurs négatifs.

Aussi, la situation financière de l'entreprise ne permet pas présentement de "jeux" de personnels trop dispendieux.

L'objectif de la direction a été clairement exprimé dans son rapport annuel: "Du fait de la forte prédominance de l'anglais comme langue des affaires utilisée par la très grande majorité de nos clients et de notre personnel, de par le monde, il importe que les communications au jour le jour avec notre siège social se fassent dans cette langue. Il est intéressant de souligner, néanmoins que nous avons jugé nécessaire d'offrir des services dans d'autres langues, en certaines occasions."

Tout comme le Trust Royal, la Sun Life est l'une des treize compagnies qui feront connaître conjointement leurs points de vue aux autorités québécoises. Ce groupe d'entreprises soulignera entre autres que le départ de ces sièges sociaux priverait le Québec d'un milliard par an.

Dans sa lettre au premier ministre, M. Galt rappelle que "depuis la présentation d'un mémoire à la Commission Gendron, le français est devenu la langue de travail prédominante utilisée dans les opérations de la compagnie au Québec, sauf au siège social".

Un tableau indique que sur les 960 postes attribués aux opérations "Québec" (ce morcellement a été fait spécialement pour cette étude car il n'existe pas de division distincte pour le Québec, selon un porte-parole de la compagnie), un peu plus de 700 sont occupés par des personnes bilingues. On évalue à 70 le nombre de travailleurs ne parlant qu'anglais et les unilingues francophones seraient au nombre de 185.

La compagnie a souscrit au Québec environ le tiers de ses contrats d'assurance-vie en vigueur au Canada et la firme de Square Dominion se situe au deuxième rang au Québec derrière l'Assurance-vie Desjardins au chapitre du portefeuille. Les revenus-primes du marché québécois sont de plus de $100 millions par an.

M. Galt mentionne le passage du Livre blanc qui précise que les entreprises doivent refléter dans leur personnel à tous les niveaux la composition ethnique de la population québécoise.

"La "communauté" pour la Sun Life, écrit M. Galt est de caractère national et international et sa langue est l'anglais en prédominance". M. Galt ajoute que plusieurs cadres d'origine américaine ou britannique viennent travailler dans la métropole. "Par le passé ils ont pu envisager de participer à la riche vie culturelle et sociale de Montréal, dont l'héritage découle des communautés à la fois francophone et anglophone. Et surtout ils ont pu bénéficier d'un système scolaire en langue anglaise de grande qualité pour ce qui est de l'éducation de leurs enfants".

Aussi, le président de la Sun Life souhaite que ces possibilités demeurent et termine en souhaitant avoir l'occasion de rendre visite au premier ministre.

M. Galt est président de la Sun Life et membre de son conseil d'administration. Deux francophones (sur un total de 21 membres) siègent au conseil de cette compagnie: il s'agit de M. Claude Bertrand de l'hôpital Notre-Dame et de M. Louis Hébert président du conseil de la BCN.

Au Trust Royal, on trouve également les noms de deux francophones sur un total de 23 membres; ce sont M. Camille Dagenais président du conseil du groupe SNC et le sénateur Maurice Riel.

Les profits nets de Genstar font un bond de près de 30%

Les profits nets de la compagnie Genstar ont fait un bond de près de 30% au premier trimestre de l'exercice par rapport aux résultats des trois premiers mois de l'an dernier. La compagnie a annoncé hier lors de son assemblée annuelle un bénéfice net de $8.9 millions (70 cents par action) par rapport à $7.5 millions (61 cents) pour le trimestre correspondant en 1976. Le nombre d'actions en circulation est de 12,385,000 alors qu'il était de 11,658,000 le 31 mars 1976.

Genstar est une entreprise diversifiée dont le siège social est à Montréal. La majorité des détenteurs d'actions sont européens mais on ne compte que deux seuls actionnaires d'importance: Associated International Cement de Londres (10.8%) et la Société générale de Belgique (6.4%). Toutefois, la direction de la compagnie est entièrement canadienne.

L'augmentation du bénéfice par rapport à l'exercice précédent est due aux résultats très satisfaisants de la division construction domiciliaire en Californie, aux progrès enregistrés par les divisions matériaux de construction et activités maritimes en Colombie-Britannique et aux bénéfices réalisés sur la vente d'immeubles de rapport d'Abbey Glen. En outre, les ventes de lotissements aménagés se sont poursuivies à un rythme satisfaisant dans l'Ouest canadien au cours de ces trois premiers mois.

Ce premier trimestre est généralement la période la moins active traversée par Genstar; toutefois, le chiffre d'affaires des matériaux de construction, du ciment et de la construction domiciliaire au Canada s'est redressé vers la fin du trimestre.

La diversité des activités de Genstar protège efficacement la société contre les ralentissements cycliques dont souffrent normalement divers secteurs industriels, ont souligné hier. Le vice-président du conseil, M. Angus MacNaughton, et leprésident, M. Ross Turner. "Bien que Genstar ne puisse pas échapper à tous les effets du ralentissement de l'activité économique au canada cette année, la société a amélioré ses résultats, dans les domaines de l'habitation, de la promotion immobilière, du ciment, des matières de construction, et des grands travaux en dépit de la largeur de l'économie dans son ensemble".

MM. MacNaughton et Turner ont manifesté leur désapprobation des politiques économiques du gouvernement fédéral, insistant sur le fait que le contrôle des salaires et des prix a faussé les mécanismes économiques; la productivité et les bénéfices des entreprises en ont souffert, ainsi que les investissements en immobilisation.

Ils ont aussi fait remarquer que l'augmentation imprudemment rapide des salaires a fait perdre au Canada sa compétitivité sur les marchés étrangers, et que cet état de choses ne pouvait que se traduire par un accroissement du chômage.

Passant en revue les perspectives de 1977, MM. MacNaughton et Turner ont déclaré: "Le rythme de l'activité économique promet d'être très différent selon les régions en 1977; dans les Prairies, il devrait être très vigoureux.

Les professeurs d'économie déplorent l'absence de cours sur les coopératives

L'absence de cours sur les coopératives constitue une carence grave de l'enseignement de la science économique au Québec, selon M. Sadat Kazi, coordonnateur du Comité provincial des cours d'économique au niveau collégial.

Présentement les étudiants ne peuvent apprendre que les rudiments des entreprises de type capitaliste.

Ce sujet sera au centre de la prochaine réunion annuelle des professeurs de science économique qui doit avoir lieu vendredi prochain au CEGEP Vanier à Ville St-Laurent. L'idée d'un projet de préparation de cours sur les coopératives sera alors soumise à la discussion parmi les participants.

À cette occasion, M. Kazi soulignera le manque de formation au niveau de l'économie agricole dans le cadre de l'enseignement préuniversitaire.

L'assemblée générale étudiera les changements importants des contenus de cours. De l'avis de M. Kazi, "cette révision annuelle doit refléter la réalité politique et sociale au Québec, l'évolution des connaissances et la complexité de l'économie contemporaine."

Selon le règlement du ministère de l'Éducation, chaque collège peut envoyer un économiste à cette réunion.

Northern Telecom Limitée



M. Charles G. Millar

Northern Telecom Limitée annonce la nomination de M. Charles G. Millar aux postes de président du conseil, président et chef de la direction de Northern Telecom Canada Limitée.

Ancien vice-président exécutif, Exploitation, de Northern Telecom Limitée, M. Millar est âgé de 50 ans et compte 29 ans d'expérience dans l'industrie canadienne des télécommunications.

Northern Telecom Canada dont le siège est à Islington (Ontario) dans la banlieue de Toronto, dirige l'exploitation des 26 usines canadiennes réparties dans 9 provinces et dont l'effectif total s'élève à 16 000 personnes.

Northern Telecom Limitée a son siège à Montréal; c'est le principal fabricant de matériel de télécommunications au Canada et le deuxième en Amérique du Nord. Son chiffre d'affaires en 1976 a dépassé 1,1 milliard de dollars. La compagnie emploie plus de 25 000 personnes dans le monde et possède 42 usines situées au Canada, aux États-Unis, au Brésil, en Eire, en Malaysia et en Turquie.

Forte hausse des gains du Montréal Trust

Au cours du premier trimestre, les bénéfices nets du Montréal Trust ont connu une forte hausse atteignant $1,349,000, ou 52c par action, en regard de $914,000, ou 35c par action, pour la même période l'an dernier.

Comme il n'y a aucun poste extraordinaire, aucune perte ni gain enregistrés sur les placements, les bénéfices nets d'exploitation sont égaux aux bénéfices nets pour le premier trimestre de 1977. Quant au premier trimestre de 1976, les bénéfices nets d'exploitation se sont élevés à $970,000, ou 38c par action, alors que les bénéfices nets ont atteint $914,000, ou 35c par action, à la suite d'une perte de $56,000 sur la vente de valeurs en portefeuille au cours de ce même trimestre.

Le président du Conseil et président, M. Paul Britton Paine, a déclaré que "les bénéfices nets d'exploitation ont enregistré, par rapport à la période correspondante de 1976, une hausse sensible, en grande partie attribuable à l'amélioration du rendement des comptes en fiducie garantis. Cette augmentation provient d'un fléchissement des taux d'intérêt, joint à une expansion continue de nos comptes en fiducie garantis."

Les revenus provenant des comptes en fiducie garantis (moins l'intérêt débiteur) a augmenté pour le trimestre de $612,000, pour atteindre $2,046,000. Ceux des honoraires et des commissions (à l'exclusion des commissions sur les opérations immobilières) a augmenté de $226,000, pour atteindre $7,117,000. Les commissions sur les opérations immobilières se sont accrues de $664,000 et s'élèvent maintenant à $2,744,000, alors que les commissions versées aux agents se chiffrent à $1,758,000, soit une hausse de $393,000. Les salaires ainsi que les autres dépenses d'exploitation ont grimpé de $588,000 à $9,502,000.

L'actif au bilan atteint un montant global de $895,184,000 comparativement à $775,303,000, l'année précédente.

A leur réunion d'hier, les administrateurs ont déclaré, pour le 31 mai 1977, un dividende trimestriel de 15c par action en faveur des actionnaires inscrits le 17 mai 1977.

Les sociétés de fiducie ont fourni aux Canadiens l'an dernier plus de la moitié des fonds nécessaires pour acheter des maisons. Elles leur ont consenti $6.2 milliards de prêts hypothécaires en 1976, contre $5.7 milliards en 1975. C'est ce qu'a annoncé le président de l'Association des compagnies canadiennes de fiducie, Arthur Mingay, qui parlait à la réunion annuelle de ce groupement.

Un sens poussé des affaires!

RAMONA (Californie) (AFP) — Un homme d'affaires de douze ans, président directeur général d'une société dont les ventes se chiffrent à près de 3,000 dollars par mois, devra comparaître devant les autorités de Ramona (Californie). Il est accusé de n'aoi pas inscrit sa compagnie au régistre de commerce local, de n'avoir pas facturé de taxes à ses clients et de n'avoir pas payé d'impôts.

L'écolier, qui se nomme Richard Cessna, devra également se faire accompagner de ses associés, en l'occurence sa petite soeur, "Ne-Ne", 9 ans, (vice-présidente), une autre soeur, Bette, 11 ans (secrétaire), et une demi-soeur, June, 14 ans, (trésorière).

L'entreprenant Richard avait conclu un contrat avec son père, superviseur d'une écurie de 110 stalles, pour le ramassage du crottin et des litières. Avec ses "associées", Richard revendait sa récolte comme fumier à des jardiniers et à des terrains de golf à des prix défiant toute concurrence. De plus, Richard et ses soeurs offraient de tuer des taupes à un dollar pièce si on leur achetait leur fumier.

Richard Cessna, qui a un sens très poussé de la libre entreprise, avait payé 1,500 dollars pour faire établir le siège de sa compagnie dans les Antilles britanniques le 1er avril. Raison: il pouvait ainsi éviter de payer les taxes locales en Californie.

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada.

Émission additionnelle

$20,000,000

la banque provinciale du canada

Débentures 9¼%

Date d'émission: le 16 mai 1977 **Date d'échéance: le 16 mai 1983**

Option d'échéance reportée et ajustement de taux d'intérêt

Le détenteur de toute Débenture a le droit de choisir que cette Débenture vienne à échéance le 16 mai 1992. Ce droit ne peut être exercé que du 16 mai 1982 jusqu'au 16 novembre 1982 inclusivement. La Banque pourra augmenter le taux d'intérêt qui sera payable sur les Débentures à compter du 16 mai 1983, pourvu qu'avis de cette augmentation soit donné le 16 octobre 1982 ou avant.

PRIX: 100 plus l'intérêt couru

Une copie de la circulaire sera fournie sur demande

Lévesque, Beaubien Inc.

Greenshields Incorporée — **Wood, Gundy** Limitée — **René T. Leclerc** Incorporée

Casgrain & Compagnie Limitée — **McLeod, Young, Weir** & Cie Limitée — **Molson, Rousseau** & Cie Limitée — **Dominion Securities** Limitée

A. E. Ames & Cie Limitée — **Richardson Securities** Limitée — **Tassé & Associés,** Ltée — **Grenier, Ruel** & Cie Inc.

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée — **Crang & Ostiguy** Inc. — **Florido Matteau** Inc. — **Midland, Doherty** Limitée

Burns, Fry Limitée — **Pitfield, Mackay, Ross** & Compagnie Limitée — **Geoffrion, Robert & Gelinas** Ltée — **McNeil, Mantha** Inc.

Brault, Guy, O'Brien Inc. — **F. H. Deacon Hodgson** Inc. — **Bell, Gouinlock** & Compagnie Limitée — **Mead & Cie** Limitée

McDougall, MacDougall & MacTier Limitée — **Desjardins, Couture** Inc. — **Pemberton Securities** Limited — **John Graham** & Company Limited

Rendement

9%

Certificats de placement garanti de 5 ans

Intérêt versé deux fois l'an (placement minimal: $500). Communiquez avec nous pour avoir des détails sur les modalités et les taux relatifs au paiement de l'intérêt composé et de l'intérêt mensuel.

Pour avoir plus de renseignements, passez nous voir ou appelez:

Place Ville Marie — M. A. Nucci — 861-1681

Fairview — M. A. Zenga — 695-5230

Montréal Trust

On s'en fait autant que vous pour votre argent.

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Dépôt initial minimum **$5,000**

DÉPOTS GARANTIS

DÉPOTS GARANTIS

1 an: 8¼% INTÉRÊT SEMI-ANNUEL

2 ans: 8½% INTÉRÊT SEMI-ANNUEL

5 ans: 9¼% INTÉRÊT ANNUEL

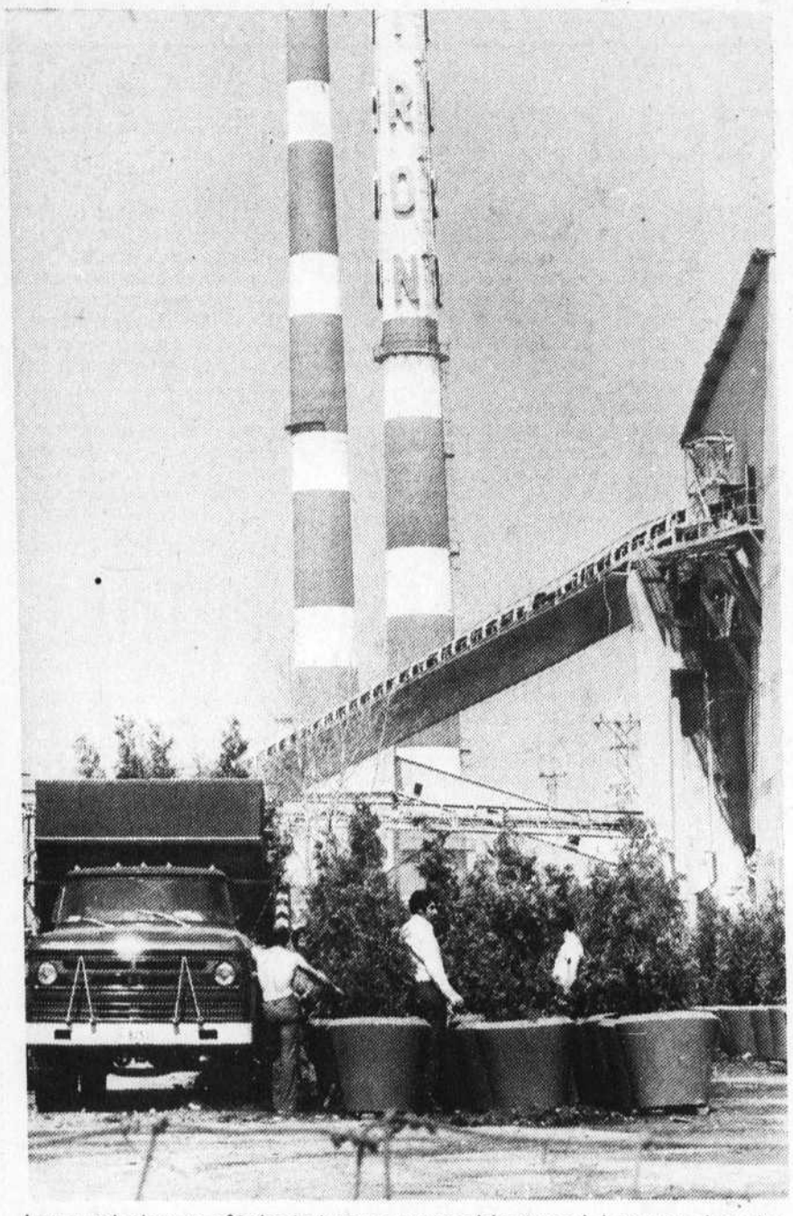
Fiducie du Québec

le "Trust" des Caisses populaires

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Renseignez-vous à votre Caisse populaire ou directement à la Fiducie du Québec, au soin de: Madame Germaine Laporte, Mademoiselle Linda Biondin

FIDUCIE DU QUÉBEC
5, Complexe Desjardins
C.P. 34, Place Desjardins
Montréal, Qué. H5B 1E4
Tél.: 281-8979



Les symboles se côtoient et ne se ressemblent pas ! Les grandes cheminées de la compagnie Miron identifient un des haut-lieux de la pollution par les poussières dans la métropole tandis que les ouvriers municipaux s'affairaient ces jours derniers à emporter ces jolis petits arbres qui viendront redonner un semblant de verdure et une illusion d'air pur dans les rues de Montréal. (Photo Alain Renaud)

Le cardinal Conway est mort

par Alain Woodrow

BELFAST (Le Monde) — Le cardinal William Conway, archevêque catholique d'Armagh et primat de toute l'Irlande, est décédé le 17 avril, à l'âge de soixante-quatre ans. Souffrant depuis deux ans, il avait subi une opération de la vésicule biliaire il y a trois mois. Avec la disparition de ce prélat haut en couleur, chef spirituel de trois millions et demi de catholiques, se termine un chapitre de l'histoire d'une Église qui constitue un bastion de conservatisme dans le catholicisme universel.

"Big Bill", comme on l'appelait familièrement, avec une pointe de respect ou d'ironie selon qu'on l'admirait ou pas, était l'Irlandais-type. Ce colosse, né dans le ghetto catholique de Belfast, aîné d'une famille ouvrière de neuf enfants, aurait pu tout aussi bien devenir policier ou boxeur que... prince de l'Église catholique et romaine.

Lors des premiers événements sanglants entre catholiques et protestants qui éclatèrent en août 1969, le taudis où est né un jour de janvier 1913 le petit William Conway a brûlé, avec beaucoup d'autres maisons de Fall's Road. Ce petit fait a rappelé à l'opinion internationale que le cardinal primat de l'Église catholique de toute l'Irlande était d'abord un homme du Nord. Les Irlandais, ne l'ont jamais oublié eux qui le surnommaient "the big man from the FAlls" (qu'on pourrait traduire librement par "le grand jojo de Belfast").

Cette origine pourrait bien expliquer la prudence dont ne s'était jamais départi Mgr Conway depuis son accession, en 1963, au siège primatial d'Armagh. Ce spécialiste du droit canon, qui, comme tout Irlandais qui se respecte, n'était pas dénué d'humour, détestait les mouvements contestataires, qu'ils soient de droite ou de gauche, et avait la hantise d'obtenir l'accord de tous en toutes circonstances.

Sur le plan politique, c'était évidemment impossible dans une Irlande déchirée par la haine, et le cardinal Conway a toujours courageusement dénoncé la violence "d'où qu'elle vienne" — de l'IRA, dont il connaissait personnellement les chefs, ou de la police et de l'armée britannique en Ulster, qu'il avait violemment critiquées en 1973 pour avoir "étouffé des assassinats de catholiques".

Sur le plan strictement religieux — car il refusait obstinément de qualifier de "religieux" le conflit en Irlande du Nord, et nous déclara en 1976: "Il faudrait absolument trouver d'autres étiquettes que "catholique" et "protestant" pour décrire un conflit plus politique et "tribal" que religieux." Le cardinal Conway était le produit, très conservateur, de ses origines.

S'il se montrait réaliste sur la "réalité protestante" de l'Ulster, il se méfiait beaucoup de l'oecuménisme et était un partisan inconditionnel du système d'éducation fondé sur la ségrégation, allant jusqu'à nous dire: "Des parents non chrétiens, mais se réclamant de l'humanisme, ne voudraient pas envoyer leurs enfants dans une école où l'on enseignerait le racisme. Alors, n'est-ce pas naturel pour des parents catholiques de souhaiter que leurs enfants soient élevés dans une école confessionnelle?"

Sur le plan interne de l'Église universelle, enfin, ses positions résolument "centristes" lui avaient valu, beaucoup plus que les autres cardinaux non italiens, l'oreille de Paul VI. Il n'est que de rappeler d'ailleurs le rôle décisif qu'il joua, lors du troisième synode romain, dans le débat sur l'ordination éventuelle d'hommes mariés.

Le 12 octobre 1971, le cardinal fit une intervention qui a fait basculer l'opinion de la majorité des pères vers le refus d'ordonner des hommes mariés. Si nous admettons un relâchement de la discipline actuelle, fit remarquer le primat irlandais, "en un temps record, le Saint-Siège sera bombardé de demandes spéciales pour ordonner "à titre expérimental" des hommes mariés plus jeunes. Les journaux et revues se demanderont: pourquoi peut-on ordonner un homme de cinquante ans et pas un homme de trente ans? Dans peu de temps, des hommes de vingt-quatre ans contracteront mariage le lundi et recevront l'ordination sacerdotale le dimanche suivant!"

Pas de CECO en Ontario

Trois corps policiers ontariens, la police de Toronto, la Sûreté ontarienne et la GRC, ont entrepris il y a quelques mois une enquête sur le crime organisé, mais il n'est pas question pour le moment du moins d'une commission d'enquête publique sur le modèle de la CECO du Québec.

Des représentants des trois corps policiers impliqués dans cette enquête, qu'ils auraient préféré tenir secrète, mais dont le procureur général de la province, M. Roy McMurtry, a parlé publiquement en février, ont apporté quelques précisions sur le travail en cours.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une enquête tripartite, même si des éléments de trois corps policiers y participent. L'enquête vient de débuter il y a quelques mois, mais pendant deux ans, des éléments de preuve avaient été assemblés par les trois corps policiers. Elle vise des secteurs bien précis du crime organisé à Toronto, qui n'ont pas été identifiés, pour ne pas nuire au travail des enquêteurs. Il ne s'agit pas non plus d'une enquête permanente.

Interviewés sur la portée et les ramifications de cette enquête, les chefs des trois corps policiers impliqués, le commissaire Harold Graham de la Sûreté ontarienne, le commissaire-adjoint Henry Tadeson de la GRC et le chef de la police de Toronto, M. Harold Adamson, n'ont pas écarté toutefois la possibilité d'une enquête publique, une fois l'enquête en cours menée à bien.

Ils s'accordent tous trois à dire que pour une enquête publique, les effectifs affectés aux diverses facettes du travail devront être plus nombreux et qu'il est pour le moment beaucoup plus utile et moins coûteux de mener une enquête policière dans tous les sens du mot dans le but de traduire des criminels devant la justice.

D'ailleurs, souligne M. Graham, une commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie de la construction, qui a tenu ses audiences en 1973-74, n'a pas donné les résultats escomptés, et la situation, selon lui, est toujours la même, sinon pire, dans cette industrie.

Les trois chefs de police reconnaissent d'autre part qu'il faudra à un moment donné informer la population de la province des paramètres généraux de l'enquête en cours, pour que les Ontariens puissent apporter une certaine collaboration à la police.

Mais les autorités sont craintives: comment informer la population des diverses facettes du crime organisé sans blesser et vexer les mouvements de liberté civiles?

En effet, les pistes que suivent les policiers à l'heure actuelle conduisent à quatre ou cinq groupes ethniques dont les activités illégales inquiètent les autorités. Le gouvernement, de son côté, est très hésitant à viser un groupe ou l'autre, ou même à parler de "crime ethnique", puisque ces minorités sont extrêmement sensibles et promptes à se défendre contre des attaques qu'elles qualifient d'injustes et de racistes.

Avocats et notaires

QUÉBEC (PC) — Seulement deux des 253 notaires et 32 des 890 avocats qui ont fait une demande d'emploi au nouveau gouvernement péquiste ont été engagés, depuis novembre dernier.

C'est ce qu'indique une réponse déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, à la suite de questions du député libéral de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde.

La réponse indique le nom et le traitement annuel des notaires et avocats engagés, mais ne donne pas le nom de ceux qui ont logé une demande d'emploi auprès du gouvernement, à cause du caractère confidentiel de ces informations.

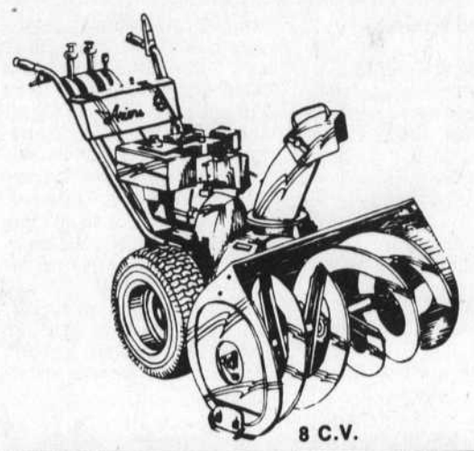
"La divulgation de ces renseignements pourrait causer un tort considérable aux candidats qui n'ont pas été acceptés", mentionne la réponse de M. Bédard.

Ariens

DÉNEIGE

Les hautes performances hivernales des souffleuses « SNO-THRO » ont déjà fait de **ARIENS** la marque de déneigeuses la plus réputée.

La « SNO-THRO » **ARIENS** se caractérise par le fameux système à deux phases « broyage/éjection » qu'on retrouve sur les déneigeuses industrielles. Modèles 3, 5, 6, 7, 8 et 10 c.v.

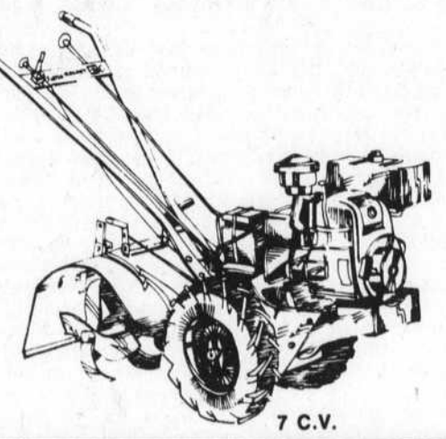


8 C.V.

Ariens

BÊCHE

Préparer un jardin qui sera productif, c'est l'affaire du motoculteur **ARIENS**. Grâce à sa largeur de travail variable ainsi qu'à sa compatibilité avec d'autres appareils aratoires — buttoir, émietteur, charrue ou cultivateur — la bêcheuse **ARIENS** est en mesure de répondre à tous vos besoins en matière d'agriculture. Modèles de 2, 3½, 4, 5, 6 et 7 c.v.



7 C.V.

Ariens

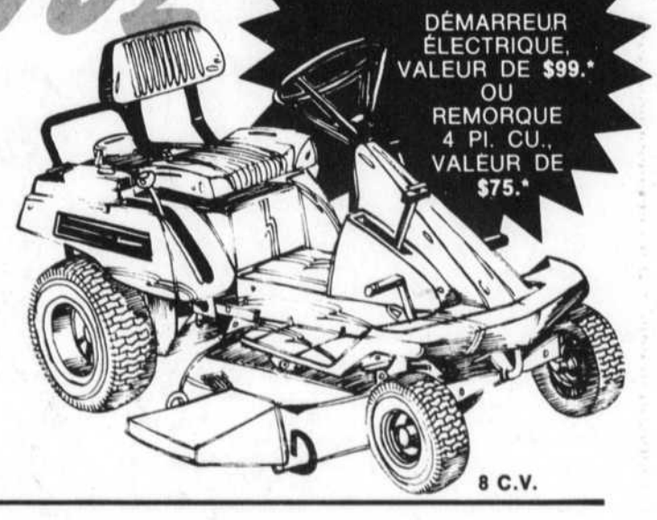
TOND

Avec une tondeuse **ARIENS**, tondre et entretenir le parterre n'est plus une tâche mais un plaisir.

Sa large coupe, son confort et surtout sa maniabilité vous épateront.

Modèles de 5, 7 et 8 c.v.

GRATIS* DÉMARREUR ÉLECTRIQUE, VALEUR DE $99.* OU REMORQUE 4 PI. CU., VALEUR DE $75.*



8 C.V.

Ariens

DÉNEIGE, BÊCHE, TOND, LABOURE, FAUCHE, PULVÉRISE, HERSE, RACLE, ETC, ETC, ETC.

Le tracteur **ARIENS** sait travailler fort tout en n'exigeant de vous qu'un minimum d'effort. Ce modèle 16 c.v. prouve l'excellence de l'ingénierie ARIENS. Transmission de puissance directe — par arbre et non par courroie — et levage hydraulique des nombreux appareils adaptables. Embrayage hydrostatique commandé par un seul levier à portée de la main. Construction robuste en acier soudé.

Tracteurs de jardin: modèles de 10, 12, 14 et 16 c.v.



GRATIS** PLATEFORME TONDEUSE DE 42", VALEUR DE $449.95**

16 C.V.

OFFRE

***SUR TONDEUSE À SIÈGE**

Remorque 4 pi. cu. *gratuite* à l'achat d'une tondeuse ARIENS Fairway.

Remorque 4 pi. cu. ou démarreur électrique *gratuit* à l'achat d'une tondeuse ARIENS Emperor.

****SUR TRACTEUR**

Plateforme tondeuse 42" *gratuite* à l'achat d'un tracteur ARIENS de 10, 12, 14 ou 16 c.v.

Ces offres exceptionnelles sont en vigueur pour un temps limité et selon les quantités disponibles, chez tous les détaillants ARIENS participants.

Pour communiquer avec le détaillant autorisé **ARIENS**, *veuillez consulter les Pages Jaunes.*

Ariens

POUR QUATRE BELLES SAISONS

MORIN ÉQUIPEMENT ltée

2075, Branly, Ste-Foy, Québec G1N 4C7

270 ave du Parc Industriel, Longueuil, Montréal J4H 3V6

BON D'INFORMATION

Veuillez me faire parvenir vos catalogues couleur et spécifications techniques concernant ces appareils ARIENS, ainsi que le nom du détaillant autorisé ARIENS le plus près de chez moi.

☐ TRACTEUR ARIENS
☐ TONDEUSE À SIÈGE
☐ MOTOCULTEUR (BÊCHEUSE)
☐ SOUFFLEUSE « SNO-THRO »

NOM

ADRESSE

TÉL.

LD

"UN D.E.C. OU UN BAC ET TE VOILA OFFICIER!"



Officier en commençant. Tu as un D.E.C. ou un BAC? Ou tu termines tes études universitaires cette année? Les Forces armées canadiennes ont une tenue d'officier pour toi et tous les avantages qui s'en suivent: salaire fort avantageux selon tes capacités, un minimum de 4 semaines de congé payées dès la première année, possibilité de voyages et d'études post-universitaires, responsabilités stimulantes...

Conditions avantageuses. Une armée de volontaires comme la nôtre offre bien des avantages car elle est en concurrence avec l'industrie lorsqu'il s'agit de l'engagement de diplômés et de spécialistes comme toi et moi. Nous jouissons donc d'une grande liberté d'action... en plus d'avantages matériels certains.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES — SI LA VIE T'INTÉRESSE

Pourriez-vous, sans obligation de ma part, me faire parvenir plus de renseignements sur les carrières offertes par les Forces canadiennes

Nom _____

Age _____ Scolarité _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Adresse ce coupon à: Centre de recrutement des Forces armées canadiennes 1254, rue Bishop, Montréal, H3G 2E3

ou, consulte les pages jaunes sous la rubrique « recrutement ».

LTEC